



1.3 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Diagnostic territorial du Secteur Sud

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Isigny-Omaha Intercom

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
du 18 mars 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PREAMBULE	4
I. Principales données juridiques	5
II. Evaluation environnementale	10
III. Intérêt du PLUi du secteur Ouest d'Isigny-Omaha Intercom	11
A – DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	12
I. Présentation générale de la Commune	13
1. Situation géographique.....	13
2. Contexte réglementaire.....	14
II. Analyse socioéconomique	16
1. Les données sociodémographiques.....	16
1.1. Les dynamiques démographiques.....	19
1.2. La structure de la population.....	22
1.3. Des niveaux de revenus contrastés.....	26
2. Caractéristiques et évolution du parc immobilier.....	29
2.1. <i>Un territoire résidentiel</i>	29
2.2. <i>Focus sur la vacance</i>	30
2.3. <i>L'activité à la construction</i>	32
2.4. <i>Les aides à la réhabilitation</i>	34
2.5. <i>Les caractéristiques des résidences principales</i>	36
2.5.1. <i>Une prépondérance de propriétaires</i>	36
2.5.2. <i>Un parc locatif inégalement réparti</i>	36
2.5.3. <i>Un parc de résidences principales plutôt ancien</i>	38
2.5.4. <i>Des résidences principales de grande taille</i>	40
2.5.5. <i>Le confort des résidences principales</i>	40
2.6. <i>Le marché immobilier</i>	43
2.6.1. <i>Le marché locatif</i>	44
2.6.2. <i>Le marché de l'accession</i>	44
3. L'habitat et les populations spécifiques.....	47
3.1. <i>Les populations spécifiques</i>	47
3.2. <i>Les personnes en difficultés</i>	47
3.3. <i>Une proportion de personnes âgées qui s'accroît</i>	47
3.4. <i>L'accueil des gens du voyage</i>	47
4. L'économie et l'emploi.....	48
4.1. <i>Un bassin d'emploi structurant</i>	48
4.2. <i>Une population active en évolution</i>	51
4.3. <i>Les activités économiques du territoire</i>	53
4.4. <i>Les zones et secteurs d'activités économiques d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud</i> 56	56
4.5. <i>Le commerce et les services de proximité</i>	60
4.6. <i>Le tourisme</i>	69
4.7. <i>L'agriculture</i>	88
4.8. <i>L'aménagement numérique du territoire</i>	113
5. Synthèse et enjeux.....	115
5.1. <i>Analyse socio-démographique et habitat</i>	115
5.2. <i>Economie et emploi</i>	116
III. Fonctionnement de l'espace	118

1. L'organisation du territoire.....	118
1.1. Les points structurants du territoire : les pôles générateurs de déplacements	118
1.2. Les pratiques de déplacements.....	120
2. Les conditions de déplacements et l'offre sur le territoire	127
2.1 Le réseau viaire, circulation et stationnement	127
2.2 Les transports collectifs, l'intermodalité et le covoiturage.....	132
2.3 Les modes doux et l'accessibilité pour tous	135
3. La morphologie urbaine du territoire	139
3.1 Les entités urbaines du territoire	139
3.2 Architecture et paysage	148
4. Eau potable et assainissement et gestion des déchets	156
4.1. L'alimentation en eau potable.....	156
4.2. L'assainissement des eaux usées.....	159
4.3. La gestion des déchets	160
5. Synthèse et enjeux	161
5.1 Fonctionnement de l'espace / dynamique urbaine	161
5.2 Déplacements.....	162
IV. Analyse de l'état initial de l'environnement.....	163
1. Les caractéristiques physiques et les risques	163
1.1. Les caractéristiques physiques.....	163
1.2. Les risques naturels	196
1.3. Les risques technologiques.....	208
2. Les milieux naturels	213
2.1. La végétation.....	213
2.2. Les milieux naturels protégés	228
3. L'analyse paysagère.....	242
3.1. Contexte juridique et démarche	242
3.2. Les grandes unités paysagères.....	243
4. Prise en compte de la Trame Verte et Bleue.....	258
4.1. Contexte réglementaire	258
4.2. Continuités écologiques définies par les documents d'ordre supérieur	259
4.3. Cartographie de la Trame Verte et Bleue et schématisation des continuités écologiques sur le territoire intercommunal	264
5. Synthèse de l'état initial de l'environnement et définition des enjeux	293
5.1 Synthèse de l'état initial de l'environnement.....	293
5.2 Enjeux en matière d'environnement et de paysage	296

PREAMBULE

Ce préambule permet de mieux appréhender le cadre juridique de l'élaboration du PLU intercommunal du secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom (ex Communauté de communes de Balleroy Le Molay-Littry). Pour rappel, la Communauté de communes de Balleroy Le Molay-Littry est créée le 4 décembre 1996. Au 1er janvier 2017, les 3 EPCI de Balleroy-Le Molay-Littry Intercom, d'Isigny-Grandcamp Intercom et de la communauté de communes de Trévières ont fusionné pour ne former plus qu'une seule et grande communauté de communes : ISIGNY-OMAHA INTERCOM.

I. PRINCIPALES DONNEES JURIDIQUES

Article L101-2 du Code de l'Urbanisme :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

La **loi Solidarité et Renouvellement Urbains** (SRU) du 13 décembre 2000 modifiée par la **loi Habitat et Urbanisme** (UH) du 2 juillet 2003 met en place un nouveau document d'urbanisme et de planification qui définit les orientations de la commune et exprime son projet urbain.

La loi préfigurait les dispositions d'évaluation environnementale, en imposant à tout PLU de contenir une analyse de l'état initial de l'environnement, une évaluation des incidences des orientations sur l'environnement ainsi qu'une présentation des mesures pour sa mise en valeur. Les nouveaux textes (Ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 et le décret du 27 mai 2005) introduisent la notion d'examen de solutions alternatives et celle de suivi.

Le Plan Local d'Urbanisme est ainsi composé :

- d'un rapport de présentation
- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- d'orientations d'aménagement et de programmation
- d'un règlement écrit et graphique
- d'annexes

→ Rapport de présentation :

Sur la base des principales caractéristiques géographiques du territoire des 21 communes déléguées, tant au sens physique qu'au sens économique, social, patrimonial, et du projet des élus du secteur Sud de l'Intercom Isigny-Omaha Intercom, il doit expliquer et justifier les choix qui ont été opérés et la façon dont a été pris en compte l'ensemble des contraintes qui s'imposent aux territoires.

→ PADD :

Ce document a pour fonction exclusive de présenter le projet de l'intercommunalité pour les années à venir. Simple et accessible à tous les citoyens, il permet un débat clair au conseil municipal. Ce n'est pas un document opposable aux autorisations d'urbanisme (loi Urbanisme et Habitat, juillet 2003).

→ Orientations d'aménagements et de programmation :

Les OAP traitent des déplacements, de l'habitat et de l'aménagement. Les OAP fixe des prescriptions en matière de déplacements (accès véhicules, sens de circulation, liaisons douces, stationnement, etc.), d'habitat (densité, statut d'occupation, etc.) et d'aménagement (entrées de ville, aménagement de bourg, création de nouveaux quartiers d'habitat, de zone d'activités...).

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs seront compatibles avec les orientations d'aménagement.

- Règlement :

Tout en définissant les zones urbaines, les zones à urbaniser, zones naturelles et les zones agricoles, il établit des règles applicables à l'intérieur de chacune des zones pour préciser de façon la plus claire possible les droits et les interdictions de chacune de ces zones.

→ Annexes :

Elles sont constituées de documents écrits (annexes sanitaires) ou de plans sur lesquels sont présentés les différentes servitudes d'utilité publiques, les réseaux (eau potable, électricité...), le zonage du schéma d'assainissement lorsqu'il existe.

Selon l'article L152-1 du Code de l'Urbanisme, seuls le règlement et ses documents graphiques sont opposables "[à] toute personne publique ou privée [pour l'exécution] de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture des installations

classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan". Ils doivent cependant être cohérents avec le PADD, pièce maitresse du PLU constituant le projet de la collectivité.

Le PLU constitue par ailleurs un outil foncier, permettant à la commune de réserver des terrains en vue de la réalisation d'équipements publics, de voies nouvelles ou d'opérations de logements introduisant de la mixité sociale. Il permet également de protéger les espaces boisés ou les sites présentant un intérêt particulier (parcs, zones naturelles, quartiers et monuments historiques...).

Le Grenelle de l'Environnement

Lancé à partir de 2007, le débat national consacré à l'environnement, plus connu sous l'expression de « Grenelle de l'environnement » a permis la promulgation le 3 août 2009 de la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, qui fixe les objectifs à atteindre. La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi « Grenelle II », est l'une des principales traductions juridiques, cette loi assure la mise en œuvre des objectifs dictés par la première loi de 2009.

Ainsi, la loi engage un véritable « verdissement » des plans locaux d'urbanisme, accélérant ainsi sensiblement le mouvement amorcé par la loi SRU. Cela se traduit par de nouvelles exigences en ce qui concerne la protection de l'environnement mais aussi par de nouveaux mécanismes qui orientent « la croissance dans des directions plus respectueuses de l'environnement ».

Les PLU, tout comme les schémas de cohérence territoriale, se voient assigner de nouveaux objectifs environnementaux. Outre les objectifs qu'ils devaient poursuivre antérieurement, ces documents d'urbanisme doivent désormais se préoccuper de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la préservation et de la remise en état des continuités écologiques, de la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de ressources renouvelables et du développement des communications électroniques (nouvel article L101-2 du Code de l'Urbanisme). Ainsi, les PLU devront désormais prendre en compte, lorsqu'ils existent, les schémas régionaux de cohérence écologique et les plans climat-énergie territoriaux (en cours d'élaboration pour la Basse-Normandie).

Afin d'atteindre les objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, rappelés par l'article 7 de la loi du 3 août 2009, le législateur impose désormais au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de fixer « des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » (nouvel article L151-5 du Code de l'Urbanisme). Cette nouvelle exigence s'accompagne d'une obligation d'« analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers » mais aussi de justification des « objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques » (nouvel article L151-4 du Code de l'Urbanisme). Ces nouveaux mécanismes permettront de mesurer l'effort réalisé par chaque PLU pour atteindre les objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles.

Par ailleurs, la loi portant engagement national pour l'environnement transforme les orientations d'aménagement, jusqu'alors facultatives, en « orientations d'aménagement et de programmation », désormais obligatoires.

Ainsi, le PLU intercommunal du secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom se conforme à cette nouvelle réglementation et propose un document d'urbanisme « grenellisé ».

La concertation locale (prévue par la loi) prendra la forme de débats publics, d'expositions itinérantes et de mise à disposition de registres dans l'ensemble des communes déléguées et au siège de la

communauté de communes. Elle a permis d'afficher la politique intercommunale auprès des habitants et en retour de prendre en compte des remarques et des observations pertinentes de la part de la population.

Loi ALUR – loi LAAF - Loi Macron

Loi ALUR (LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) :

- La loi ALUR instaure le **transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités**¹. Jusqu'à présent, les communautés de communes et les communautés d'agglomération n'exerçaient pas de plein droit la compétence d'élaboration des PLU (seules les métropoles et communautés urbaines disposaient de cette compétence qui n'était pas obligatoire pour les autres EPCI).
- **Les Plans d'Occupation des Sols (POS) deviendront caduques à compter du 1^{er} janvier 2016** dans l'hypothèse où ils n'auraient pas été révisés et transformés en PLU. Toutefois, lorsqu'une procédure de révision du POS aura été engagée avant le 31 décembre 2015, elle pourra être menée à terme sous réserve d'être achevée dans les 3 ans après la publication de la loi ALUR du 24 mars 2014 (le POS continuerait donc à s'appliquer durant cette période). Il est à noter que la caducité de ce document impliquerait l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) de manière automatique.
- Jusqu'à présent, le PLU pouvait fixer la densité de surface habitable pour construire, constituée par le coefficient d'occupation du sol (COS) qui exprime le nombre de mètres carrés de surface de plancher susceptible d'être construit sur un terrain. La mise en œuvre de ce COS dans les documents d'urbanisme a fait l'objet de critiques, notamment en raison du fait que ce mécanisme était susceptible de freiner la densification et de contribuer à l'étalement urbain. **Le COS est donc abandonné au profit d'autres règles, telles que l'emprise au sol, la hauteur des bâtiments ou bien encore l'implantation de constructions par rapport aux limites séparatives.** Dorénavant il n'est donc plus possible de fixer un COS dans le PLU. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la loi, le COS n'est plus opposable aux demandes de permis de construire et de déclarations préalables, les instructeurs des permis de construire ne doivent plus tenir compte de cette valeur.
- **La fixation par le règlement du PLU, d'une superficie minimale des terrains à construire est également supprimée.** Cette fixation de la taille minimale des terrains a été identifiée comme un frein à la densification, mais également à la mixité sociale, le législateur ayant jugé que les autres dispositions réglementaires constituaient une boîte à outils suffisante pour répondre aux objectifs de préservation du cadre de vie ou de gestion des contraintes d'assainissement.
- A titre exceptionnel, **la loi ALUR permet de délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées** dans lesquels peuvent être autorisés des constructions, des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

¹ Sauf décision contraire d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population intercommunale à exprimer par délibérations entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Loi LAAF (LOI n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture) :

- **La loi LAAF permet à l'habitat agricole d'être modifié ou agrandi en zone non constructible.** De même, lorsque le plan local d'urbanisme (PLU) l'autorisera, un bâtiment agricole situé en zone non constructible pourra être transformé en maison d'habitation.

De manière générale, la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) et la loi LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) **ont modifié le cadre réglementaire pour les constructions en zones naturelle (N) et agricole (A).** Dans ces zones, la construction de nouveaux logements est interdite. L'extension des bâtiments d'habitation existants, dans les limites prévues par le règlement du PLU, est autorisée. Le changement de destination (agricole vers habitation, par exemple) est de manière générale interdit. Cependant, les communes ou EPCI ont la possibilité de recenser les bâtiments pour lesquels elles souhaitent permettre un changement de destination.

Le recensement de ces constructions est une tâche importante et de grande ampleur : les bâtiments qui ne seront pas recensés ne pourront pas faire l'objet de changement de destination à l'avenir.

Loi Macron (LOI n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) :

- La loi Macron **permet l'adjonction d'annexes** (il peut s'agir de garages, de piscines ou encore d'abris de jardins). Cette possibilité est alignée sur la faculté d'extension, autrement dit elle est strictement encadrée. Seuls peuvent en bénéficier les bâtiments d'habitation, à l'exclusion notamment des bâtiments commerciaux et artisanaux. Ces annexes ne doivent pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. De plus, **le règlement du PLU doit préciser la zone d'implantation et les conditions de hauteur, d'emprise et de densité, des extensions comme des annexes**, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

II. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La liste des plans, schémas et programmes soumis à évaluation environnementale est indiquée aux articles L. 104-1 à L. 104-3 du code de l'urbanisme. Selon l'article L.102-2 du Code de l'Urbanisme, les plans locaux d'urbanisme susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement font l'objet d'une évaluation environnementale.

L'article R.104-9 précise que : « *Les plans locaux d'urbanisme, dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration, leur révision ou leur mise en compatibilité.* »

Le territoire d'Isigny-Omaha Intercom Secteur Sud comprenant un site Natura 2000, la révision de son plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Outre les parties décrites dans les articles R.151-1 et R.151-2 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation doit également contenir les parties exposées à l'article R.151-3 du code de l'urbanisme lorsque le plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, à savoir :

Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :

1° Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

4° Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;

6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

III. INTERET DU PLUi DU SECTEUR OUEST D'ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Le PLUi permettra de maîtriser et gérer l'urbanisation sur le territoire du secteur Sud dans un souci d'équilibre entre le développement urbain et le potentiel agricole, priorité dans le projet d'aménagement. Par ailleurs, ce document d'urbanisme rendra possible la préservation de l'environnement et des paysages du secteur. Ainsi, le PLUi définira un zonage délimitant les secteurs urbanisés, les secteurs à urbaniser, les secteurs agricoles et les secteurs naturels.

L'élaboration d'un tel document d'urbanisme constitue un moment privilégié pour l'Intercom et les communes concernées, afin de définir des principes d'aménagement et de développement à moyen terme.

Ainsi, l'évolution future de ces 21 communes sera encadrée par le PLUi pour garder un fil directeur qui leur garantira une complémentarité au niveau de l'urbanisation mais aussi des secteurs sauvegardés et des zones agricoles.

Le tout est chapeauté par Isigny-Omaha Intercom et élaboré concomitamment avec les PLUi des secteurs Nord et Ouest, avec un projet commun de territoire et intégrant les principes du SCoT du Bessin révisé. Ainsi, le développement futur du secteur Sud se fera en cohérence avec le reste de l'intercommunalité et du Bessin.

Le but final étant d'obtenir pour les dix prochaines années une véritable réponse aux besoins de la population tant au niveau des logements qu'au niveau de l'emploi sur la zone, tout en préservant l'environnement.

A – DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

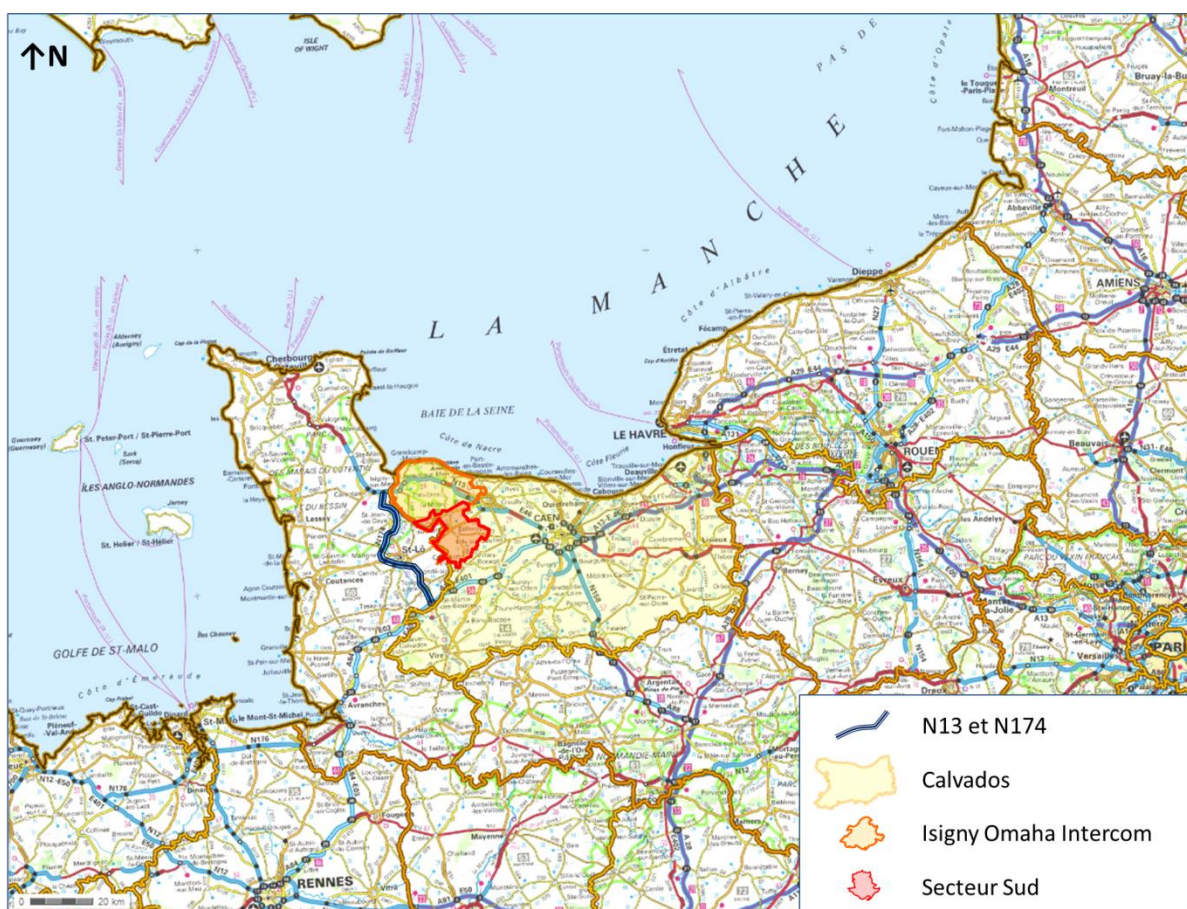
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Isigny-Omaha Intercom se situe en Normandie, au Nord-Ouest du département du Calvados, à la limite avec celui de la Manche. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de l'Intercom Balleroy – Le Molay-Littry, de la Communauté de Communes de Trévières et d'Isigny-Grandcamp Intercom. Ces trois anciennes intercommunalités se retrouvent respectivement dans les secteurs Sud, Nord et Ouest d'Isigny-Omaha Intercom.

Le secteur Sud compte 21 communes², dont la commune de Balleroy-sur-Drôme, elle-même issue de la fusion de 2 communes³ en 2016 (aujourd'hui communes déléguées).

Il couvre une superficie de 219 km², pour 10 915 personnes y habitant en 2013.



Localisation du secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom, source : IGN, réalisation : Planis

Plusieurs axes structurent le territoire : axes est-ouest de la RD13 de Montfiquet à Caen ; la RD972 / RD572 de Saint-Lô à Bayeux via Montfiquet ; la RD5 du Molay-Littry à Bayeux ; axes nord-sud de la RD10 de Montfiquet au Molay-Littry, et RD28 de Balleroy à Caumont l'Éventé.

² Balleroy-sur-Drôme, La Bazoque. Le Breuil-en-Bessin, Cahagnolles, Castillon, Cormolain, Foulognes, Litteau, Le Molay-Littry, Montfiquet, Noron-la-Poterie, Planquery, Sainte-Honorine-de-Ducy, Sainte-Marguerite-d'Elle, Saint-Paul-du-Vernay, Sallen, Saon, Saonnet, Tournières, Le Tronquay, Trungy

³ Balleroy et Vaubadon.

Le territoire est également traversé au nord par les lignes de train Cherbourg-Paris et Rennes-Caen qui s'arrête à la gare de Lison. Cependant, le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud reste à l'écart des axes structurants majeurs de type national ou autoroutier (A84, RN13, RN174).

2. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

(Ce chapitre correspond à l'alinéa 1 demandé par l'article R123-2-1 du Code de l'Urbanisme concernant le contenu du rapport de présentation, et notamment « l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans et programmes mentionnés à l'article L122-4 du Code de l'Environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération »)

L'ex Communauté de Communes de Balleroy Le Molay-Littry a décidé, par **délibération du Conseil Communautaire en date du 3 décembre 2015** d'engager la procédure de **prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le Territoire de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry (PLUi)**, suite à la prise de compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme et de planification en tenant lieu et carte communale » (délibération du 08 octobre 2015, et arrêté préfectoral du 26 novembre 2015 actant cette prise de compétence).

L'ex-Intercom Balleroy Le Molay-Littry a souhaité engager sur son territoire, au même titre que l'ex-Intercom d'Isigny-Grandcamp et l'ex-Intercom de Trévières (aujourd'hui toutes trois fondues dans Isigny-Omaha Intercom), l'élaboration d'un PLUi. Le PLUi permettra de disposer d'un document d'urbanisme opérationnel favorisant une stratégie de développement et d'aménagement pour les années à venir, dans le respect des principes de développement durable et d'utilisation économe des espaces. Il s'agira de construire un projet de territoire concerté et partagé par l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité.

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Balleroy Le Molay-Littry, dans le respect des principes de développement durable, s'est fixé les objectifs suivants :

- Renforcer le rôle et le poids des pôles de vie de Balleroy et Le Molay-Littry et réfléchir à l'émergence ou à l'affirmation de polarités secondaires comme notamment le renforcement de l'attractivité autour de la gare de Lison-Sainte-Marguerite-d'Elle ;
- Définir au regard de la population et des déplacements des sites stratégiques pour le regroupement des établissements scolaires ;
- Permettre le maintien de bonnes conditions d'accès de la population à la santé en facilitant l'implantation d'un pôle santé et de ses annexes ;
- Chercher un équilibre entre le développement des zones d'habitat et la préservation des espaces agricoles et naturels ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle en permettant la mise en place d'un parcours résidentiel à l'échelle du territoire intercommunal ;
- Assurer la transition énergétique de l'habitat tout en développant une identité architecturale locale ;
- Identifier les capacités de densification et traiter le devenir du bâti ancien dans les bourgs et les hameaux ;
- Prévoir les besoins en matière de développement économique pour les 10 ou 15 prochaines années ;
- Affirmer le développement de la zone intercommunale d'activités du Molay-Littry et favoriser l'implantation d'un petit artisanat et de services au sein du tissu existant ;

- Développement, diversifier et valoriser l'activité touristique dans le cadre du pôle touristique du Bessin et en s'appuyant sur les atouts du territoire pour maintenir les identités rurales ;
- Préserver les espaces agricoles et forestiers et permettre le développement des sièges d'exploitation en fonction de leurs besoins et dans le respect de la réglementation ;
- Mettre en œuvre la trame verte et bleue en s'appuyant sur la richesse existante du territoire en termes de paysages, d'entrées de bourgs, de patrimoine, d'espaces agricoles et naturels afin d'identifier un projet garant de l'identité locale ;
- Sauvegarder le patrimoine remarquable ;
- Protéger les sites et les paysages notamment en sensibilisant à une intégration harmonieuse de l'architecture aux paysages ;
- Protéger la ressource en eau potable en prenant en compte les enjeux liés aux milieux aquatiques et zones humides notamment en réfléchissant de manière globale au fonctionnement de l'eau, en intégrant les zonages d'assainissement et en favorisant l'amélioration du fonctionnement de l'assainissement autonome ;
- Favoriser les déplacements des piétons et vélos notamment en développant un maillage d'itinéraires sécurisés vers la zone d'activités intercommunale, la Maison de la Forêt et Office de Tourisme, l'axe Bayeux – Saint-Lô, les principaux pôles et les sites scolaires ;
- Conforter les sites de covoiturage au regard des évolutions du territoire.

Dans l'élaboration de son PLUi, la Communauté de Communes a dû tenir compte de plusieurs documents qui s'imposent à elle, notamment :

- le **Schéma de Cohérence Territoriale du Bessin**, qui a été approuvé le 14 février 2008, et en cours de révision par délibération du comité syndicat du 10 juillet 2014.
- le **Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**, créé le 14 mai 1991 par décret ministériel en raison de l'importance de sa zone humide que les crues hivernales recouvrent ou « blanchissent ».
- le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie**, qui a été approuvé le 20 novembre 2009 ; c'est l'un des 6 SDAGE fixant pour chacun des grands bassins hydrographiques français les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.
- le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassin de la Vire**, qui est en cours d'élaboration. Il couvre le bassin versant de la Vire qui comprend la quasi-totalité du territoire intercommunal. Ce SAGE comprend 145 communes de la Manche et du Calvados.
- le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Aure**, qui est en cours d'instruction. Il couvre le tiers central du bassin versant de l'Aure auquel appartiennent la majorité des communes du territoire intercommunal. Ce SAGE comprend 121 communes (avant naissance de communes nouvelles).

II. ANALYSE SOCIOÉCONOMIQUE

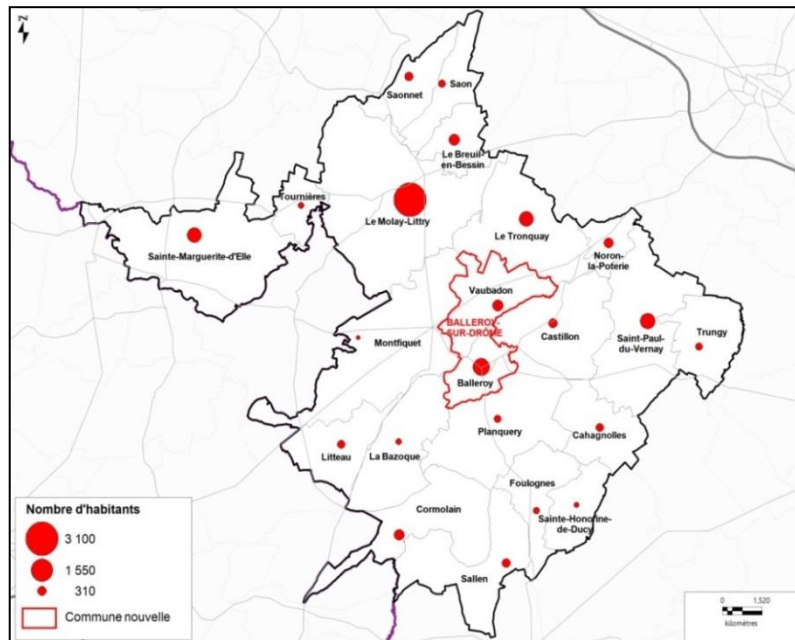
Ce chapitre correspond à l'alinéa 1 demandé par l'article R151-1 du Code de l'Urbanisme concernant le contenu du rapport de présentation, et notamment « les principales conclusions du diagnostic »

1. LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Balleroy Le Molay Littry Intercom est un territoire de 21 communes.

Les communes, communes nouvelles et communes déléguées concernées par cette analyse sont :

- Balleroy sur Drôme, issue de la fusion de Balleroy et de Vaubadon
- Bazoque
- Breuil-en-Bessin
- Cahagnolles
- Castillon
- Cormolain
- Foulognes
- Litteau
- Molay-Littry
- Montfiquet
- Noron-la-Poterie
- Planquery
- Sainte-Honorine-de-Ducy
- Sainte-Marguerite-d'Elle
- Saint-Paul-du-Vernay
- Sallen
- Saon
- Saonnet
- Tournières
- Tronquay
- Trungy



Nombre d'habitants par communes.

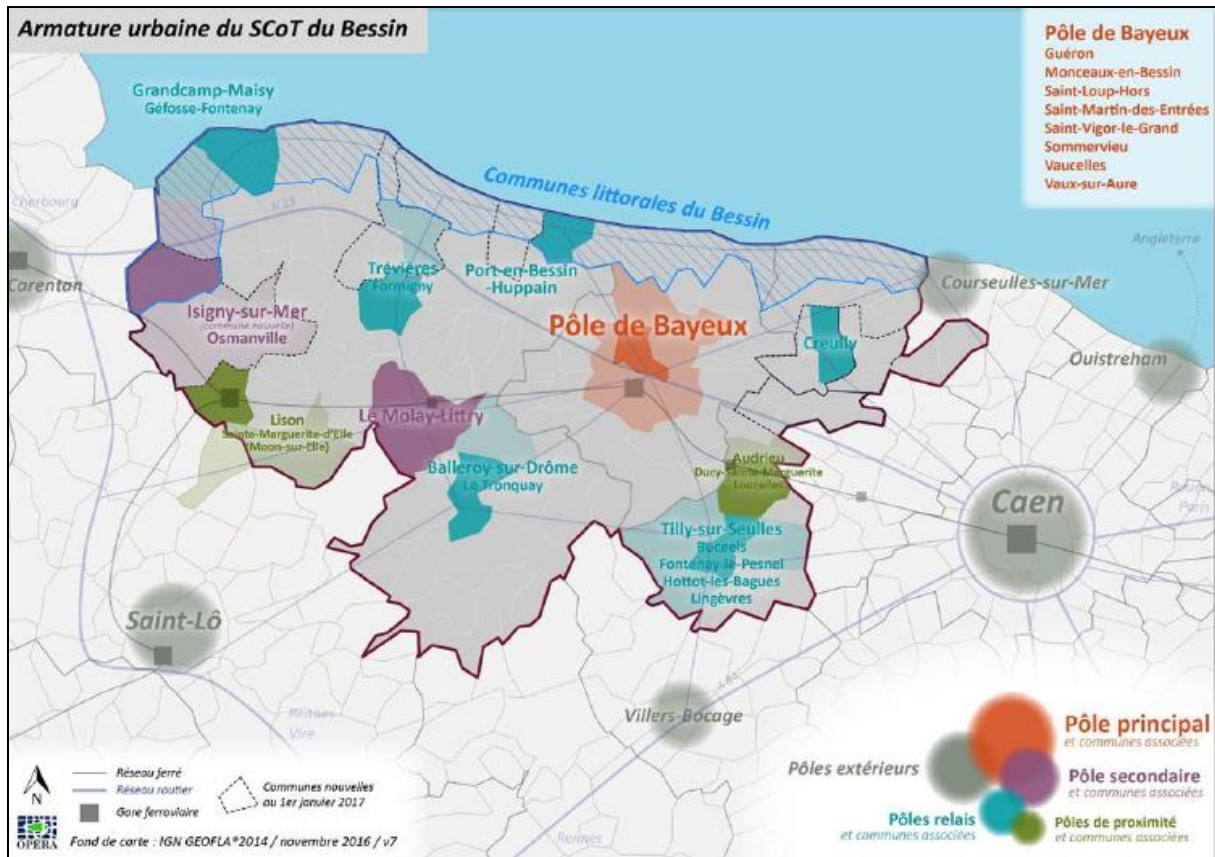
source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

	Superficie en km ²	Nombre d'habitants
Balleroy	4	996
Bazoque	10	171
Breuil-en-Bessin	4	435
Cahagnolles	7	256
Castillon	11	332
Cormolain	11	399
Foulognes	6	206
Litteau	7	270
Molay-Littry	27	3 093
Montfiquet	20	89
Noron-la-Poterie	3	374
Planquery	14	218
Sainte-Honorine-de-Ducy	5	131
Sainte-Marguerite-d'Elle	20	762
Saint-Paul-du-Vernay	15	778
Sallen	11	296
Saon	5	231
Saonnet	5	285
Tournières	3	160
Tronquay	13	766
Trungy	7	229
Vaubadon	8	438
	219	10 915

Source : INSEE 2013

En 2013, Balleroy Le Molay Littry Intercom comptait 10 915 habitants. La ville du Molay Littry, siège de la Communauté de Communes historique, en concentre 28 %, soit près de 3 100.

Malgré la fusion de communes, Balleroy sur Drome, 2^{de} commune aujourd'hui ne totalise que 1 434 habitants.



Organisation territoriale et armature urbaine.

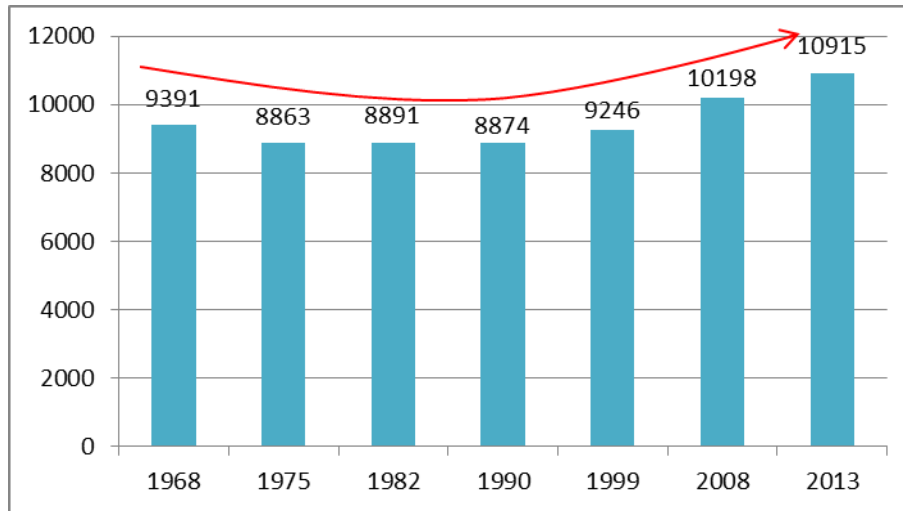
source : SCoT du Bessin

Le SCoT du Bessin a défini une armature urbaine avec pour résultats pour l'Intercom :

- ❖ Le Molay-Littry, classé pôle secondaire (niveau 2) ;
- ❖ Balleroy-sur-Drôme et Le Tronquay sont définis comme pôles relais (niveau 3) ;
- ❖ Les communes restantes sont considérées comme des communes rurales (niveau 5).

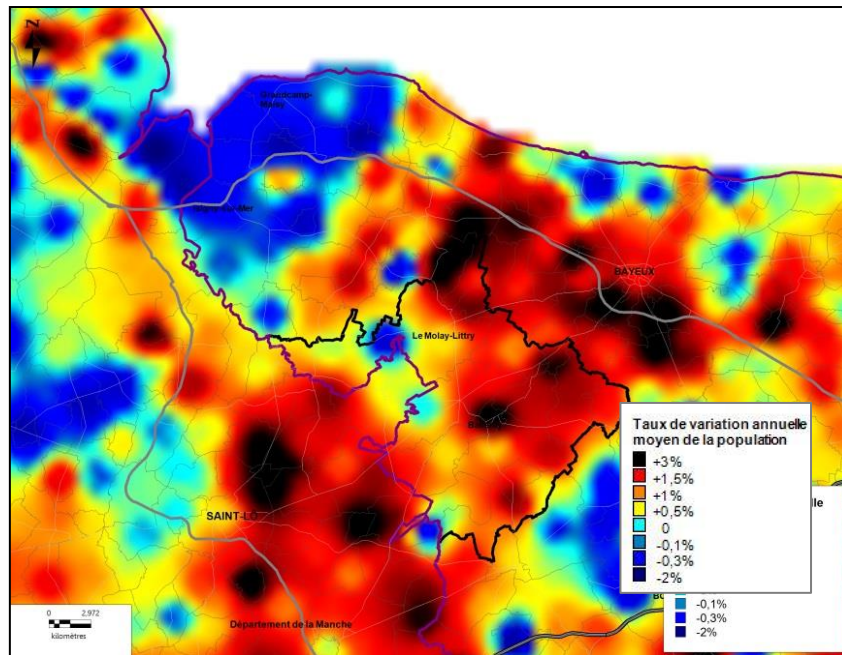
1.1. Les dynamiques démographiques

1.1.1. Vers une reprise démographique



Evolution de la population entre 1968 et 2013, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

La Communauté de Communes totalise 10 915 habitants en 2013. Le territoire a connu une évolution démographique irrégulière sur l'ensemble de la période 1968-2013. Après des phases successives alternant baisse et hausse de la population, le territoire connaît depuis 1990, une croissance démographique continue et affirmée. Ainsi, entre 2008 et 2013, la collectivité recense 717 habitants supplémentaires, soit un accroissement de 7 %. Excepté sur 5 communes, l'ensemble du territoire a gagné des habitants au cours de cette période. Cette progression est particulièrement marquée pour les communes proches de Bayeux.



Taux de variation annuelle moyen de la population (2008-2013),

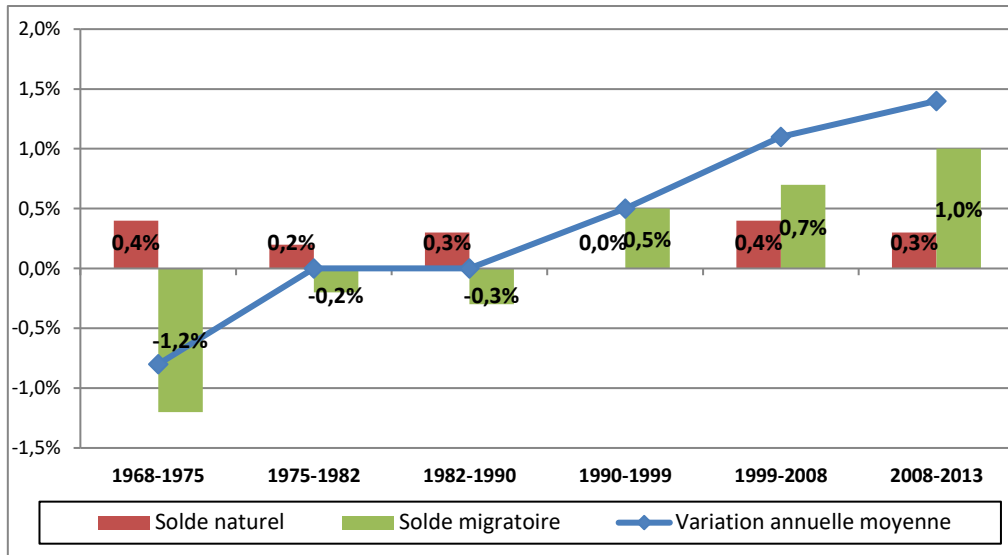
Source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Les cartes présentées ont été produites par interpolation. L'outil d'interpolation permet de calculer, à partir des données de mesure, la population (ou autre), en tout point de la zone ; il s'agit alors d'une estimation mathématique de ces indicateurs.

1.1.2. Les facteurs d'évolution démographique

Deux facteurs sont à prendre en compte lors de l'analyse de l'évolution démographique : le solde naturel (*différence entre les naissances et les décès au cours d'une période*) et le solde migratoire (*mouvements de population*).

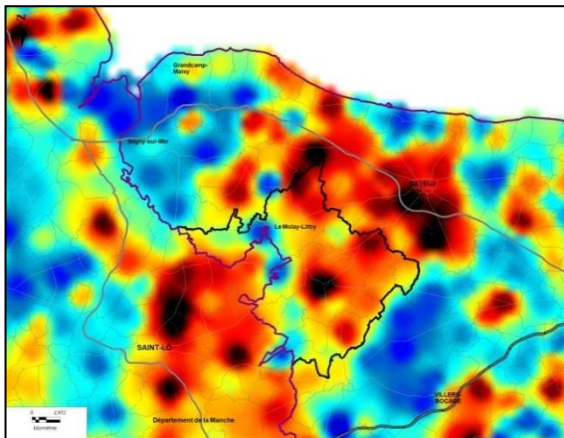
Cette croissance démographique (+1,3 % par an de 2008 à 2013) est principalement portée par le solde migratoire sur les dernières périodes intercensitaires, alors que cet indicateur était fortement négatif dans les années 60. Après avoir baissé, le solde naturel aujourd'hui se maintient, signe d'un dynamisme du territoire.



Taux de variation annuel de la population, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

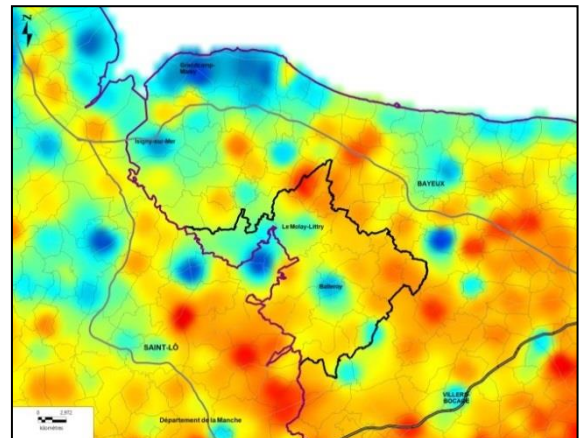
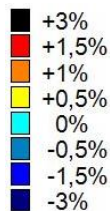
Sur la dernière période intercensitaire, le taux de variation annuelle moyen de la population lié au solde naturel est excédentaire sur toutes les communes, hormis Balleroy, Le Molay-Littry, Tournières et Sainte-Honorine-de-Ducy.

Le taux de variation annuelle moyen lié au solde migratoire est contrasté selon les communes. Le solde migratoire est particulièrement positif sur les communes situées à l'Est ainsi qu'à Balleroy, disposant du solde le plus élevé (+6,7 %).



Taux de variation annuelle moyen (2008-2013) de la population lié au solde migratoire

Source : INSEE 2013, CDHAT-Planis



Taux de variation annuelle moyen (2008-2013) de la population lié au solde naturel

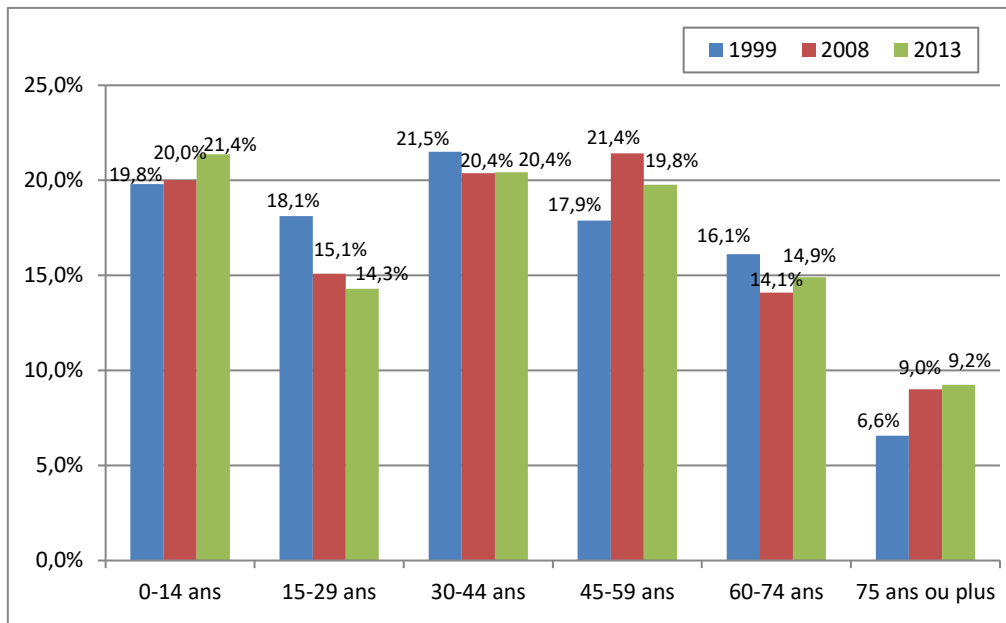
Source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

1.2. La structure de la population

1.2.1. Un territoire globalement jeune

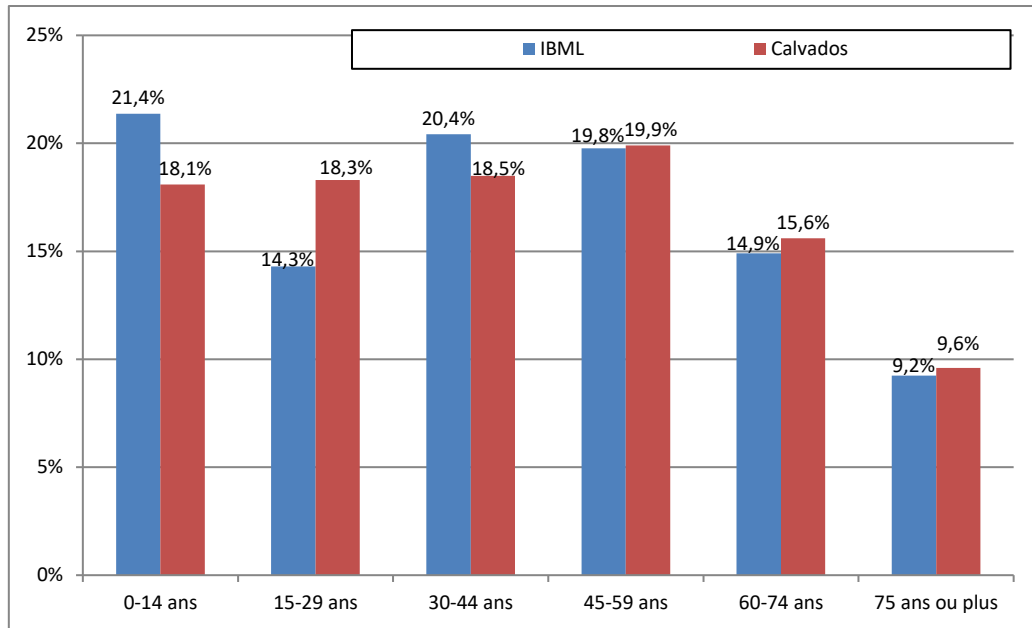
Selon les chiffres du recensement de 2013, Balleroy Le Molay-Littry Intercom présente une population diversifiée, avec 24,2 % de plus de 60 ans (2 636 personnes) et 26,7 % de moins de 20 ans (2 918 individus).

Il est intéressant de souligner l'accroissement de la part des jeunes de moins de 14 ans au fil des recensements, alors que les 15-29 ans quittent le territoire et ne représentent que 14,3 %.



Evolution de la structure par âge de la population, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

La comparaison avec le département souligne bien ces spécificités et met en avant l'importance relative des 30-44 ans. Enfin, il convient de souligner que la part des plus de 60 ans est plutôt faible.



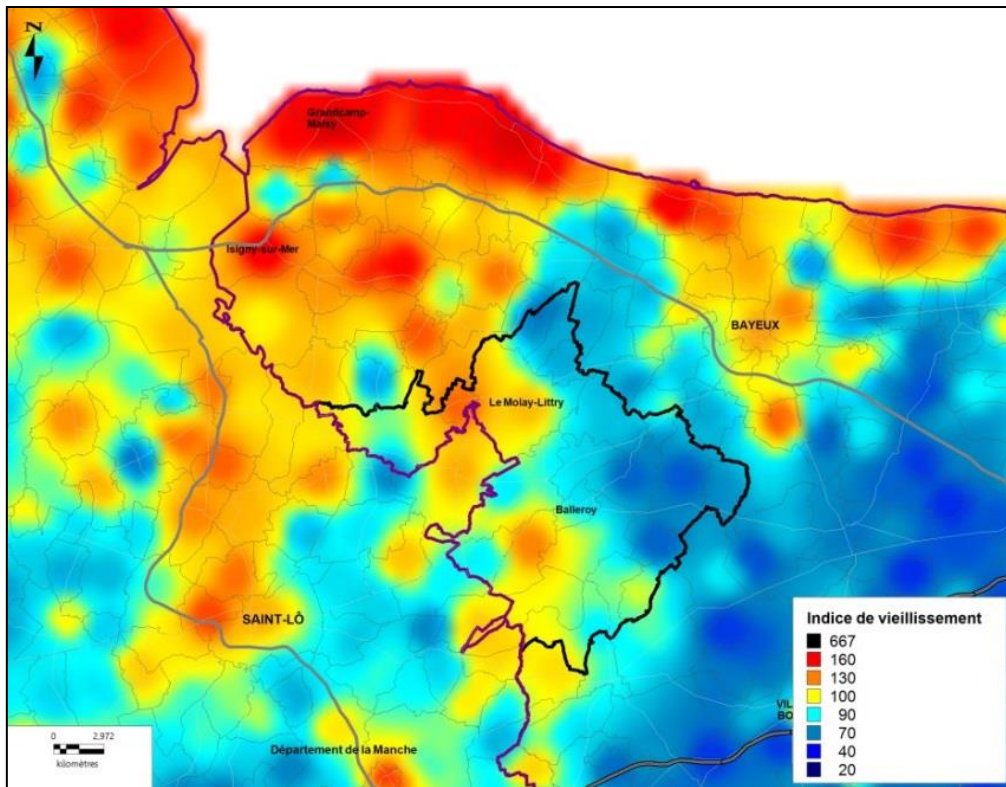
Structure par âge de la population dans le contexte territorial en 2013,

Source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Stagnant sur la période 2008- 2013, l'indice de vieillissement⁴ apparaît donc plutôt faible par rapport à la moyenne départementale : 90 contre 102 pour le Calvados.

Le vieillissement apparaît plus marqué sur les communes de Tournières (150), La Bazoque (146) et Le Molay-Littry (124).

⁴ Le rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées



Indice de vieillissement de la population

Source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

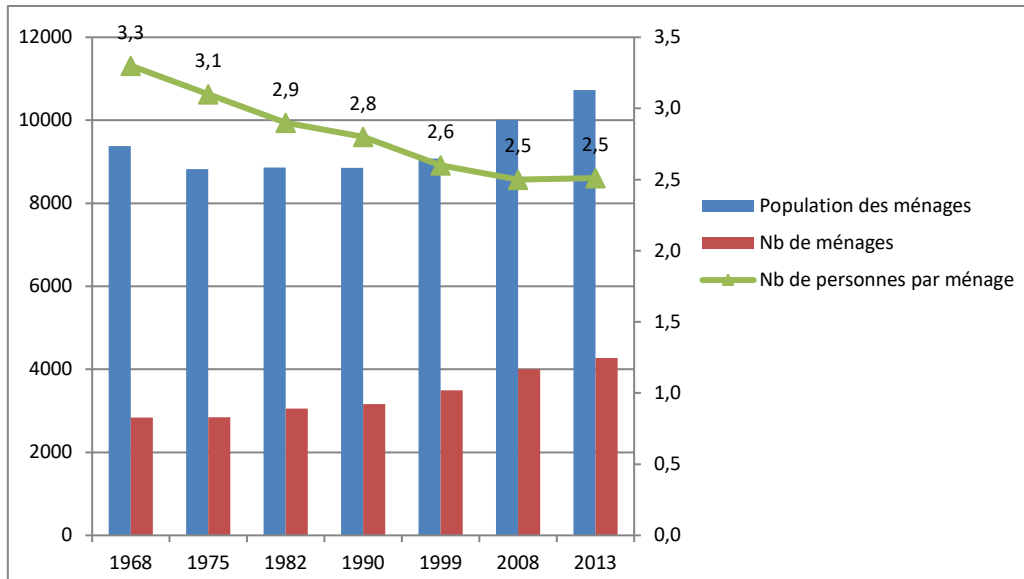
1.2.2. Une structure familiale

4 379 ménages sont installés sur Balleroy Le Moly-Littry Intercom en 2013, contre 4 068 en 2008. En lien avec l'accroissement de population (+717), le nombre de ménages s'est ainsi accru (+311).

Comme ailleurs en France, la taille des ménages a progressivement diminué depuis 1968, passant de 3,3 personnes par foyer à 2,5 personnes aujourd'hui. Toutefois, la taille moyenne des ménages de Balleroy Le Moly-Littry Intercom reste relativement élevée par rapport au département (2,2 personnes par foyer en 2013).

L'analyse de la taille des ménages met ainsi en avant un desserrement des ménages moins marqué sur le territoire d'étude qu'au niveau départemental.

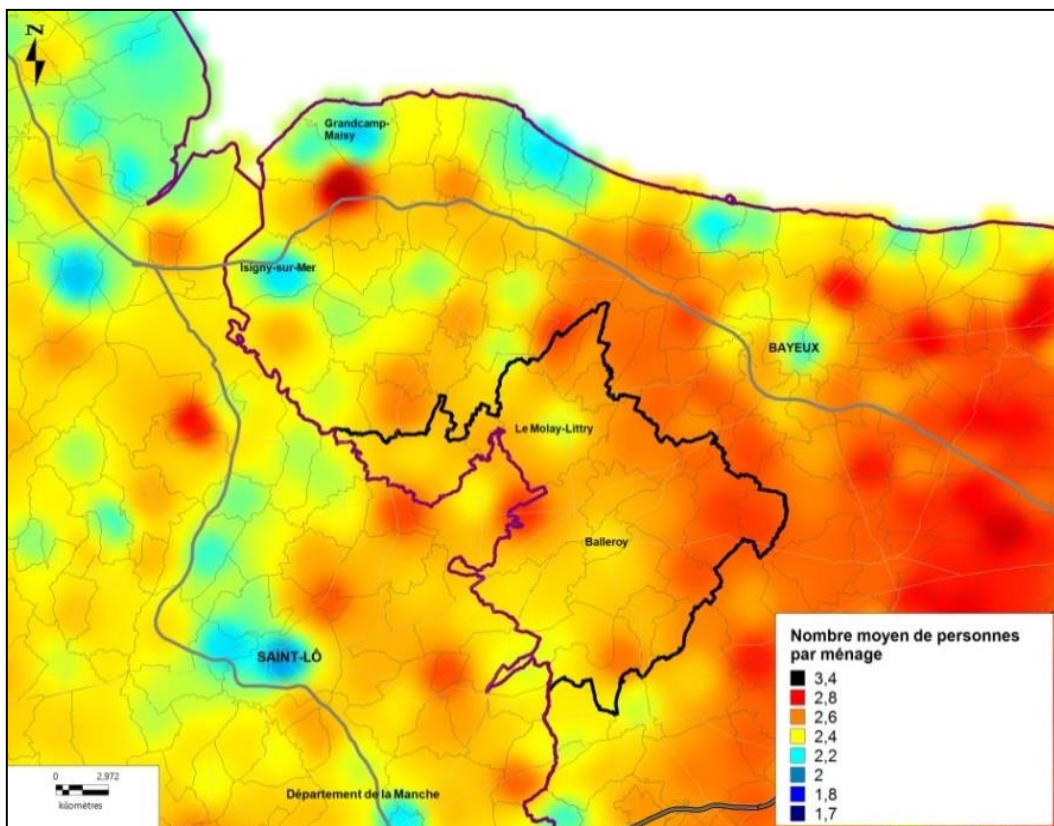
Ce desserrement des ménages s'explique par deux principaux facteurs : l'évolution des modes de vie (diminution des familles nombreuses, décohabitation grandissante...) et l'allongement de l'espérance de vie.



Evolution de la population, des ménages et de la taille des ménages depuis 1968,
Source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Le nombre moyen de personnes par ménage oscille entre 2,27 et 2,83 selon les communes.

A une échelle plus large, le nombre de personnes par ménage apparaît plus faible dans les villes centres (étudiants, personnes âgées) et plus élevé en périphérie, communes recherchées par les familles.



La taille des ménages en 2013, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Le territoire fait ainsi face à une modification de sa structure familiale, avec une diminution des couples avec enfants tandis que les couples sans enfant et les ménages composés d'une seule personne augmentent sur la période 1999-2013.

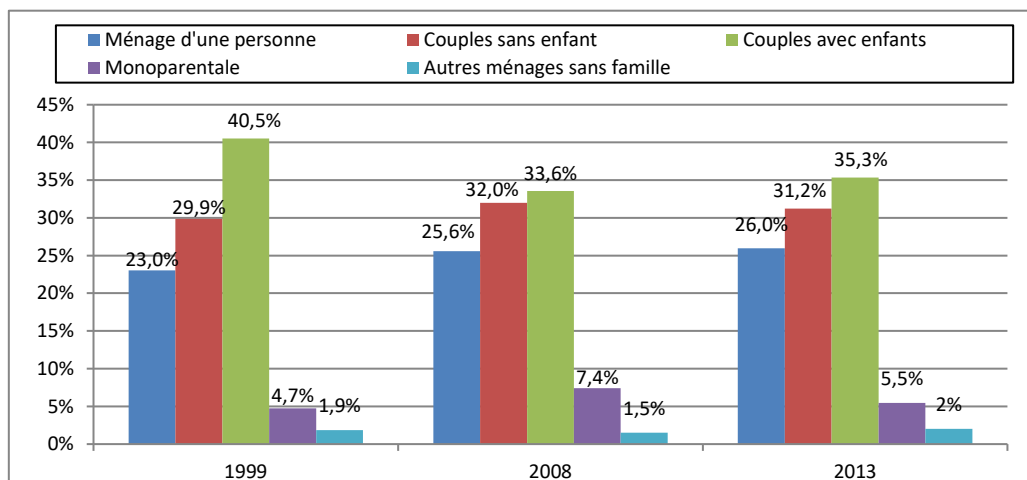
En effet, la part de couples avec enfants est passée de 40,5 % en 1999 à 35,3 % en 2013. Une part qui reste néanmoins bien supérieure à la part moyenne du département (26,3 %).

La part de couples sans enfant a, quant à elle, augmenté depuis 1999. Elle atteint 31,2 % en 2013, contre 29,9 % en 1999. Le département enregistre une part légèrement inférieure, avec 28,1 %.

En revanche, la Communauté de Communes affiche une faible part de ménages d'une seule personne (26 %) contrairement au département (34,9 %), bien que celle-ci soit en augmentation par rapport à 1999 (23 %).

Les familles monoparentales sont, quant à elles, globalement peu présentes sur le territoire intercommunale (5,5 %), mais également au niveau départementale (8,3 %).

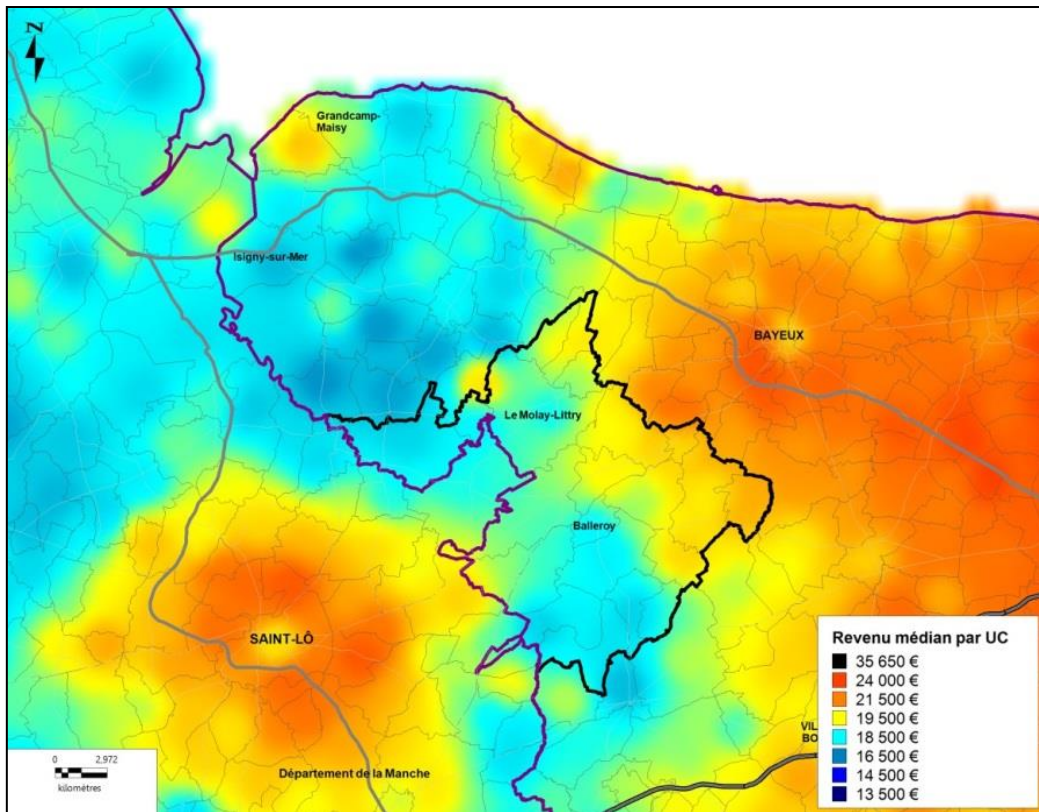
Ces données permettent bien d'affirmer que le profil des ménages du territoire est plutôt familial.



L'évolution de la composition des ménages, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

1.3. Des niveaux de revenus contrastés

Le revenu médian moyen est de 18 732 € sur la Communauté de Communes, inférieur au revenu médian moyen du département : 19 850 €. La carte illustre bien les disparités territoriales, avec des niveaux de revenus plus élevés sur les communes à l'Est, à proximité de Bayeux et des niveaux de revenus inférieurs aux moyennes intercommunale et départementale sur les communes à l'Ouest du Molay-Littry et au Sud de Balleroy.



Revenu médian en 2013, source : INSEE-DGFIP, Filosofi - Conception : Planis

La part des retraites et pensions dans le total des revenus fiscaux est de 28,7 % (Calvados : 30,4 %).

Prestations sociales

La Communauté de Communes totalise 1796 bénéficiaires d'une aide au logement CAF, soit 16 % de la population. Ces bénéficiaires sont majoritairement localisés sur Le Melay-Littry, Balleroy-sur-Drôme et Sainte-Marguerite-d'Elle.

La Communauté de Communes recense 134 foyers (87 sur Le Melay-Littry) allocataires dont les ressources sont constituées à 100 % des prestations CAF.

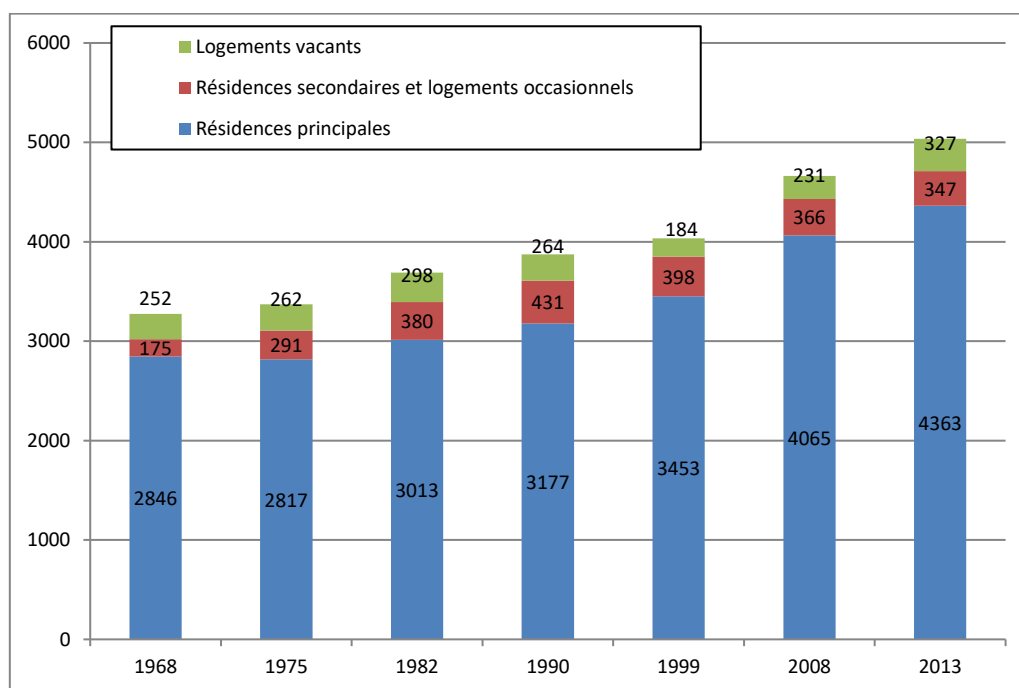
	Nombre de bénéficiaires aide au logement	ALF	ALS	APL	RSA	AAH
Balleroy-sur-Drôme	303	138	46	119	114	15
La Bazoque	21					
Le Breuil-en-Bessin	53					
Cahagnolles						
Castillon	42					
Cormolain	67	37				
Foulognes	29					
Litteau	45					
Le Molay-Littry	759	315	127	317	223	98
Montfiquet						
Noron-la-Poterie	56					
Planquery	32					
Sainte-Honorine-de-Ducy	20					
Sainte-Marguerite-d'Elle	112	56			63	6
Saint-Paul-du-Vernay	88	48			38	8
Sallen	35					5
Saon						
Saonnet	52	32				
Tournières						
Le Tronquay	82					
Trungy						

NB : L'application d'un blanc est due à deux cas de figure soit l'information est manquante, soit la donnée fait l'objet d'un secret statistique.

Source : Site de la CAF – données 2015

2. CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DU PARC IMMOBILIER

2.1. Un territoire résidentiel



Evolution du parc de logements entre 1968 et 2013, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

En 2013, 5 037 logements sont recensés sur le territoire, dont 4 363 résidences principales et 347 résidences secondaires. De 1968 à 2013, le parc de logements s'est accru de 1 764 logements supplémentaires, pour 1 524 habitants de plus.

Cette augmentation du parc de logements est à mettre en relation avec la diminution constatée de la taille moyenne des ménages et l'accroissement de la population.

Le territoire apparaît fortement résidentiel, caractérisé par une part importante de résidences principales représentant 86,6 % des logements (contre 76 % pour le Calvados). Aussi, la majorité des communes enregistrent une part supérieure à 80 %.

A contrario, les résidences secondaires sont peu nombreuses, avec respectivement 6,9 % (Calvados : 17,8 %).

Le taux de vacance s'établit dans la moyenne avec 6,5 % du parc concerné (6,2 % au niveau départemental). Ses spécificités sont détaillées ci-après.

	Maison	%	Appartement	%
IBML	4713	93,6 %	284	5,6 %
Calvados	243884	61,1 %	151407	37,9 %

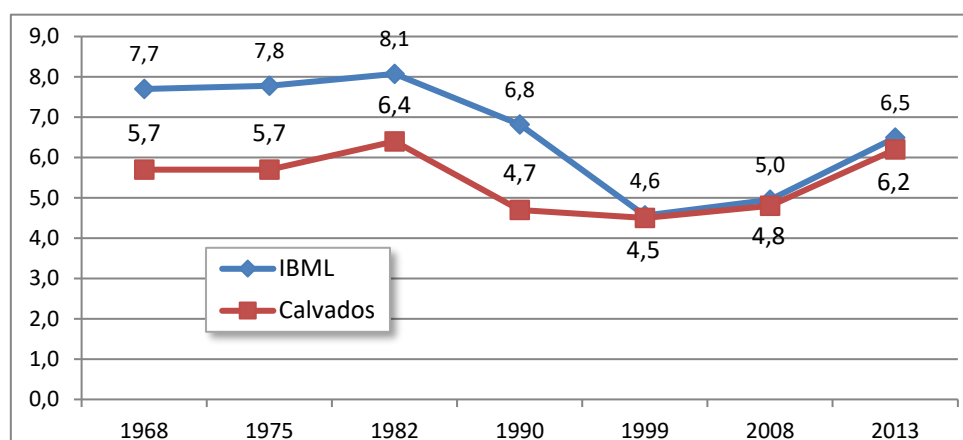
Typologie des logements en 2013, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Dans l'ensemble, Balleroy Le Molay Littry Intercom est marquée par une prédominance de la maison individuelle (93,6 %), dans une proportion bien plus marquée qu'au niveau départemental. A noter que 191 des 284 appartements (soit 67,3 %) du territoire sont situés sur Le Molay-Littry.

2.2. Focus sur la vacance

327 logements vacants⁵ sont recensés sur Balleroy Le Molay-Littry Intercom par l'INSEE en 2013.

Le taux de vacance est moyennement élevé avec 6,5 % du parc de logements concernés, légèrement supérieur au taux de vacance moyen du Calvados (6,2 %). Il s'agit du taux permettant le juste renouvellement du marché, entre deux occupants.

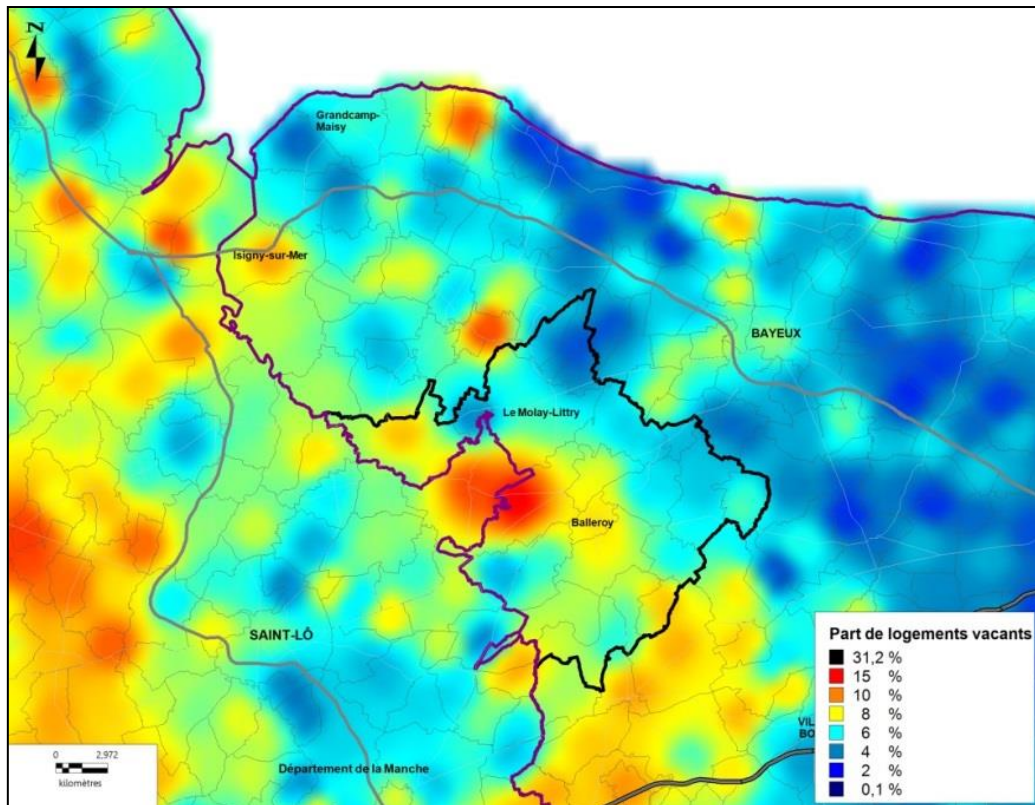


Evolution de la vacance, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Cette vacance était élevée dans les années 1970. Elle a diminué dès le début des années 1990, en lien avec l'accroissement de population. Tout comme au niveau départemental, ce taux est ensuite remonté.

La commune de Balleroy, ainsi que les communes au Nord-Ouest, semblent davantage impactées par cette problématique de parc de logements non adaptés à la demande.

⁵ Pour rappel, la vacance concerne un logement proposé à la vente ou à la location, déjà attribué et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un employé, gardé vacant et sans affectation précise.



La vacance en 2013, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Selon FILOCOM⁶, 42,1 % des logements vacants le sont depuis moins d'un an et 83,5 % des logements vacants auraient été construits avant 1968.

Moins de 1 an	1 à < 2 ans	2 à < 3 ans	3 à < 4 ans	4 à < 10 ans	10 ans ou plus
112	56	23	24	34	17
42,1 %	21,1 %	8,6 %	9 %	12,8 %	6,4 %

Durée de la vacance, source : FILOCOM 2013

Aussi, 58 logements vacants, soit 21,8 %, seraient sans confort (ni WC, douche/baignoire, chauffage) et 67 seraient en classement cadastral⁷ 7-8.

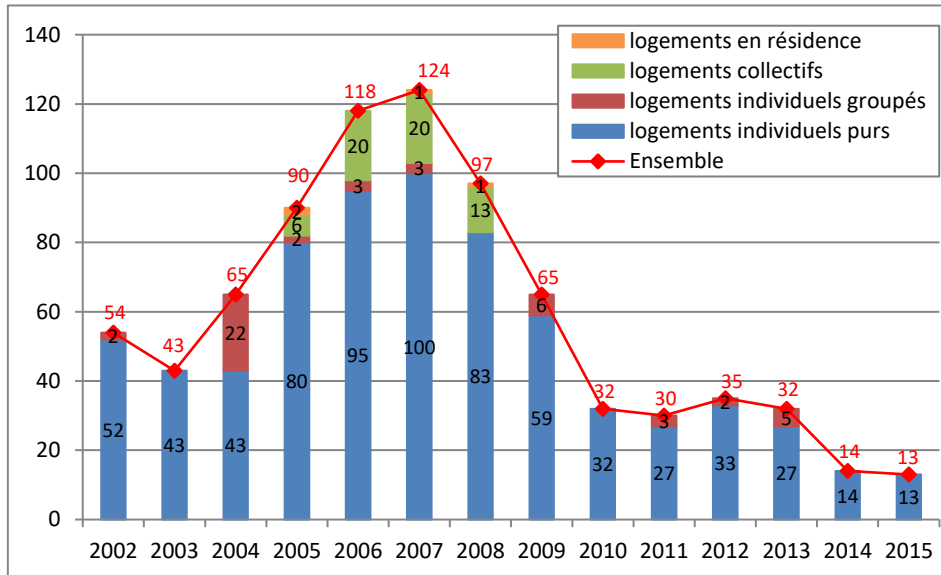
D'après les professionnels de l'immobilier, la vacance serait principalement due à des prix de biens mis en vente ou en location trop élevés, au-dessus du marché, à la localisation des logements (éloignement des commerces, écoles), à des problèmes de succession, ou encore à des refus de vente/location et plus globalement à l'état général du logement.

⁶ Réalisé par la DGI, le fichier FILOCOM croise les fichiers de la Taxe d'Habitation, du Foncier des Propriétés Bâties et des propriétaires au fichier de l'Impôt sur les Revenus. Issus de fichiers distincts, sur un mode non déclaratif, les résultats peuvent quelque peu s'écarter des données de l'INSEE.

⁷ Le classement cadastral comporte 8 catégories allant de l'immeuble de grand luxe (catégorie 1) jusqu'au très médiocre (catégorie 8).

2.3. L'activité à la construction

Selon les données SITADEL, 812 logements ont été commencés entre 2002 et 2015, soit une moyenne de 58 logements par an. Il s'agit essentiellement de logements individuels : 749 logements, soit 92 %. Il y a peu d'individuels groupés et aucun en résidence.

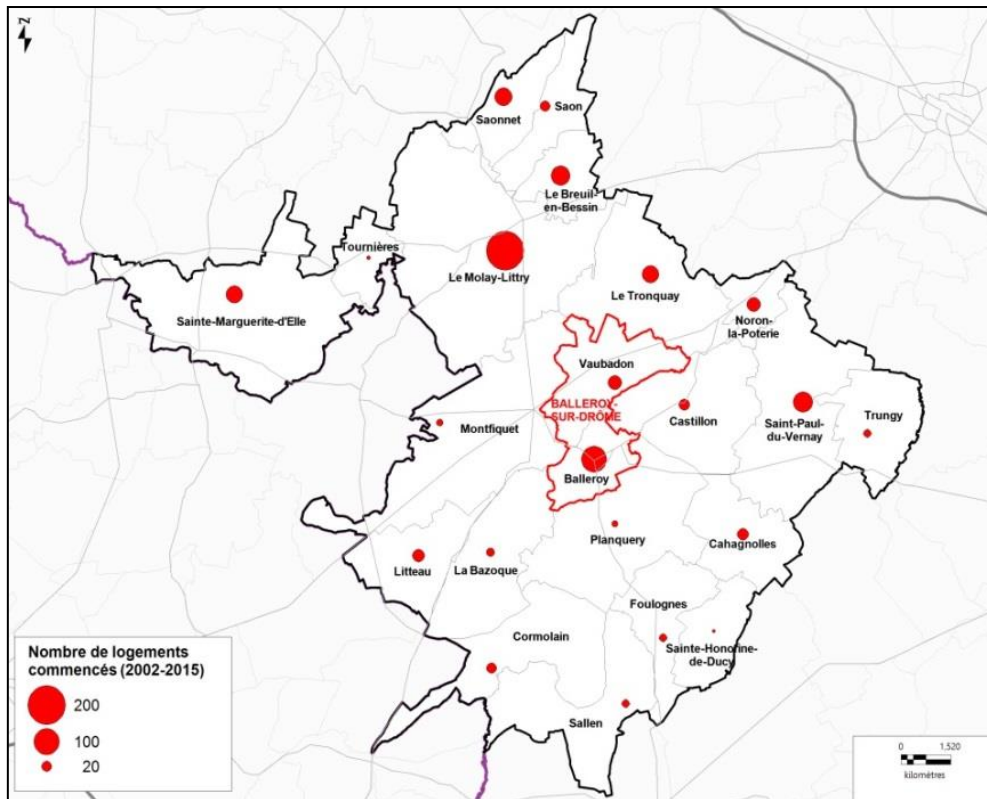


Nombre de logements commencés entre 2002 et 2015, source : SITADEL – en date de prise en compte

Les logements collectifs représentent, quant à eux, 7,3 % de l'ensemble des logements commencés au cours de la période, mais aucun depuis 2008.

Un ralentissement de l'activité à la construction est observé dès 2007 et plus marqué depuis 2009, passant ainsi de 82 logements commencés en moyenne par an entre 2002 et 2009 à 26 entre 2010 et 2015.

6 logements ont été commencés de janvier à septembre 2016, uniquement des logements individuels.



Nombre de logements commencés, source : SITADEL – en date de prise en compte

Le Molay-Littry totalise près de 25 % de l'activité totale avec 198 logements. Suivent ensuite Balleroy sur Drome avec 130 logements, Saint Paul du Vernay avec 65 logements et Saonnet avec 50 logements.

Cette activité à la construction est possible du fait de la présence de terrains disponibles, à des prix au m² qui varient selon la localisation :

- ≈ 35-40 €/m² (viabilisé) sur Saint-Paul-du-Vernay et Noron-la-Poterie
- ≈ 25 €/m² sur Foulignes
- ≈ 27-30 €/m² sur Le Tronquay
- ≈ 75-80 €/m² sur Le Molay-Littry

L'offre de terrains selon les élus est :

Lotissements récents :

- Saint-Paul-de-Vernay : lotissement de 16 parcelles, créé près de l'école. Tous les lots sont vendus.
- Balleroy : lotissement « Les Chouquets » : tous les lots ont été vendus.
- Le Breuil-en-Bessin : lotissement en cours rue Fosse Noël (promoteur privé).
- Le Molay-Littry : lotissement « Les Mesliers ».
- Ste Marguerite d'Elle : un lotissement, avec une petite dizaine de parcelles encore disponibles.

Lotissements en projet :

- Balleroy : lotissement communal rue du sapin (parcelles 351 et 173) prévu pour 2017
- Le Molay-Littry : extension du lotissement « La Moignerie » par un promoteur privé et le lotissement « La petite Meslière ».
- Les communes ont exprimé les projets de développement en habitat suivants :
 - Le Molay-Littry :
 - projets de renouvellement urbain : l'ancienne quincaillerie Hinard démolie située route de Tournières et l'ancien hôtel place du Marché resté à l'abandon ;
 - Ouverture de nouvelles parcelles à la construction.
 - Saon : ouverture de zones constructibles.
 - Tournières : parcelles 318-322 (2 parcelles), 298 (3 parcelles), 56-298 (terrain aménagé + parking).

2.4. Les aides à la réhabilitation

Entre 2006 et 2016, 206 logements ont bénéficié d'une subvention de l'Anah pour l'amélioration de l'habitat, dont 168 propriétaires occupants et 38 propriétaires bailleurs.

	PO	PB	Total
Balleroy-sur-Drôme	12	3	15
La Bazoque	4		4
Le Breuil-en-Bessin	2	3	5
Cahagnolles	2		2
Castillon	6	2	8
Cormolain	9		9
Foulognes	4	1	5
Le Molay-Littry	38	23	61
Montfiquet	1		1
Noron-la-Poterie	4		4
Planquery	13		13
Sainte-Honorine-de-Ducy	2		2
Sainte-Marguerite-d'Elle	21	2	23
Saint-Paul-du-Vernay	17	3	20
Sallen	6		6
Saon	6		6
Saonnet	6		6
Tournières	5		5
Le Tronquay	9	1	10
Trungy	1		1
IBML (secteur Sud IOI)	168	38	206

Source : DDTM 14

Ces aides ont permis de réhabiliter 17 logements indignes et 16 très dégradés.

50 logements ont bénéficié d'une subvention FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique).

Au total, au cours de ces 11 années :

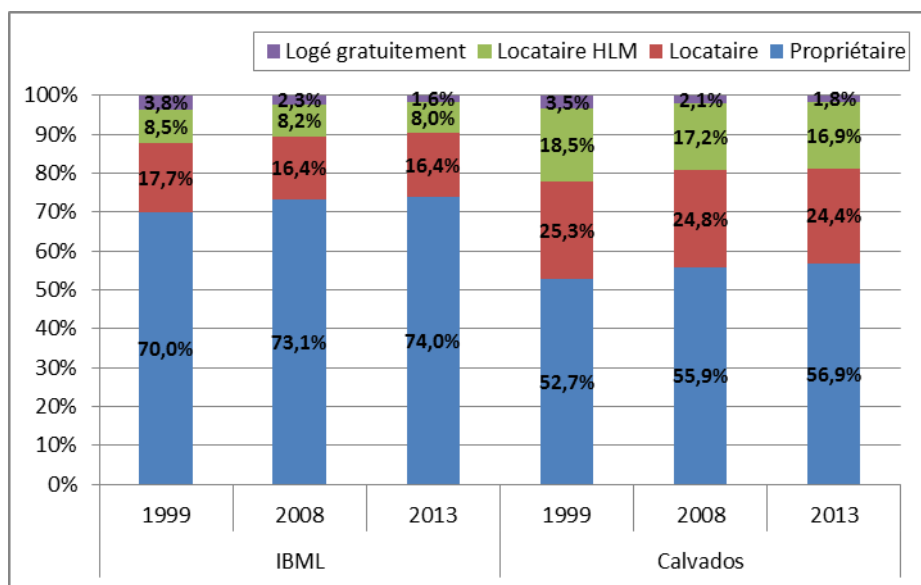
- 3 261 385 € de travaux ont été générés

- 1 048 721 € de subventions ont été accordés par l'Anah et 151 691 € de subventions FART.

D'avril 2014 à avril 2015, des Journées Habitat ont été mises en place, avec pour objet de renseigner les particuliers et de les accompagner dans la constitution de leur dossier de demandes d'aides à l'amélioration de l'habitat. Ces journées Habitat ont été prolongées d'avril 2015 à avril 2016.

2.5. Les caractéristiques des résidences principales

2.5.1. Une prépondérance de propriétaires



Statut d'occupation des résidences principales, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

En 2013, sur les 4363 résidences principales, 74 % sont occupées par des propriétaires. Cette proportion est plus élevée qu'en 1999.

A contrario, en baisse par rapport à 1999, le secteur locatif représente 24,4 % des résidences principales en 2013. Au niveau départemental, ce taux est beaucoup plus élevé, à 41,3 %.

Le parc locatif est composé de 716 logements privés, soit 16,4 % du parc des résidences principales et 347 logements HLM (tenant compte également des logements locatifs communaux) soit 8 %. Le nombre de logements locatifs est en légère hausse entre 1999 et 2013 (+17,6 %), mais dans une proportion moindre que ceux occupés par leurs propriétaires (+ 33,7 %).

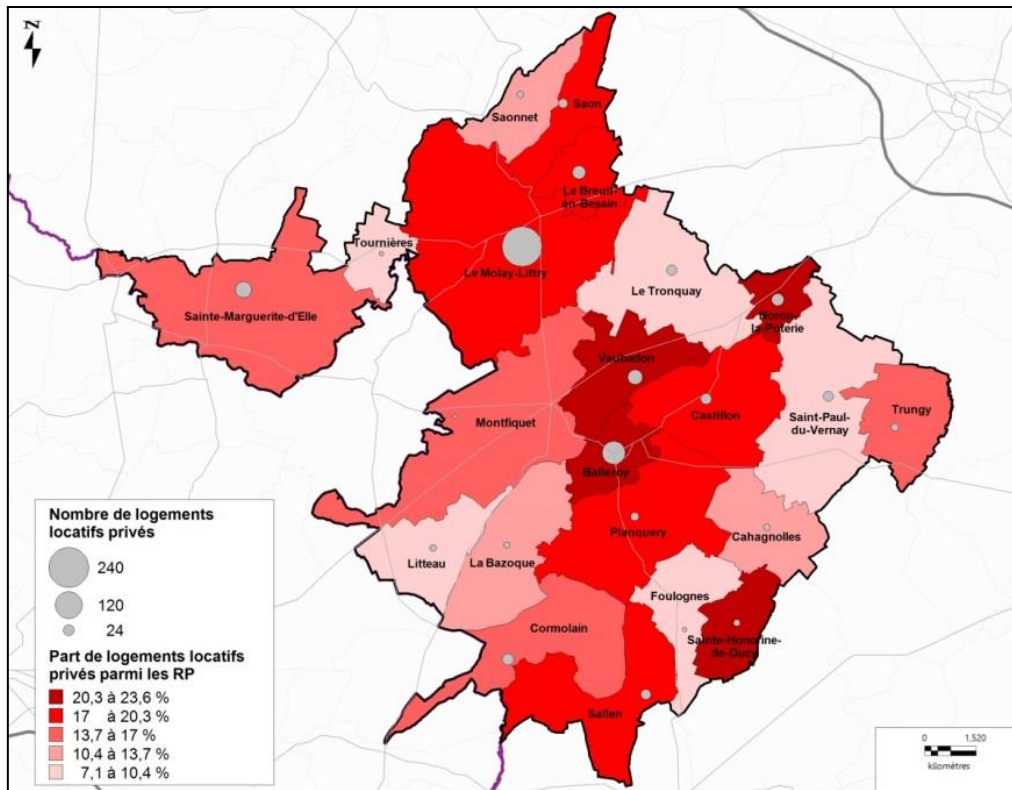
Aussi il convient de trouver un juste équilibre entre l'accession à la propriété et la production de logements locatifs. Ces derniers jouent un rôle important dans l'accueil et le maintien de certaines catégories de population (jeunes, personnes âgées par exemple).

2.5.2. Un parc locatif inégalement réparti

Le parc locatif est particulièrement présent sur la commune de Le Molay-Littry, avec 240 logements (33,5 % de l'ensemble du parc locatif privé).

La commune nouvelle de Balleroy-sur-Drôme (89 sur Balleroy et 41 sur Vaubadon) dispose également de 140 logements locatifs privés.

L'offre locative privée restante (346) est disséminée sur le territoire et est globalement peu présente.



Répartition du parc locatif privé, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Le parc locatif social

Au 1^{er} janvier 2015, 374 logements locatifs sociaux sont recensés par l'ARHLM. Parmi ces logements :

- 45 % ont été construits entre 1980 et 1999 et 16 % après 1999,
- 83 % sont individuels,
- 29 % sont des T2, 25 % des T3 et 30 % des T4,
- 56 % ont une étiquette énergie comprise entre E et G,
- le taux de vacance est très faible à 1,1 % (Calvados : 4,2 %),
- le taux de rotation est également très faible et s'est établi à 11 %.

Loyers mensuels			Loyers mensuels		
	En €/m ²	Médiane		En €/m ²	Médiane
Selon le nombre de pièces					
T1	6,12	250	PLAI	4,56	350
T2	5,52	300	PLUS avant 1977	4,76	300
T3	5,58	360	PLUS à partir de 1977	5,72	400
T4	5,20	410			
T5 et +	4,64	440			
Ensemble	5,30	350			

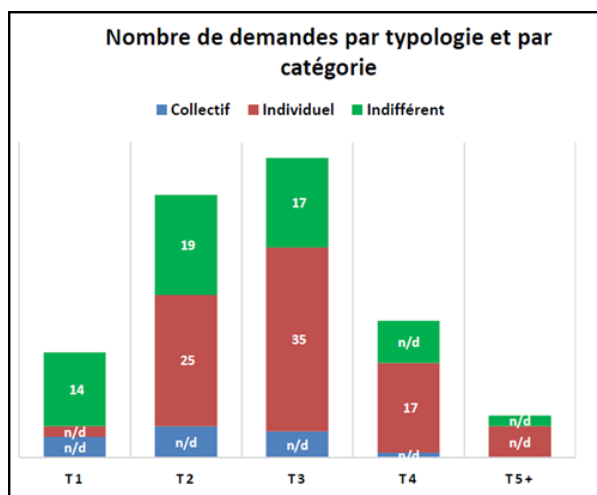
Source : AR hlm Basse-Normandie : RPLS au 1er janvier 2015

L'ancienneté du parc locatif social a pour conséquence des niveaux de loyers plutôt peu élevés.



Le parc social est particulièrement présent sur Le Moly-Littry (255 soit 68,2 % de l'ensemble). Huit autres communes accueillent également des logements sociaux : de Balleroy (53), Sainte-Marguerite-d'Elle (33), Cormolain (14), Vaubadon (7), Litteau (6), Saint-Paul-du-Vernay (4), Saonnet (1) et Le Breuil-en-Bessin (1).

Les demandes de logements HLM :



161 demandes de logements locatifs sociaux sont recensées sur la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2015.

Les logements de type T3 et les logements individuels sont davantage recherchés. 53 % des demandes concernent des logements individuels, 10 % des collectifs et 37 % indifférents.

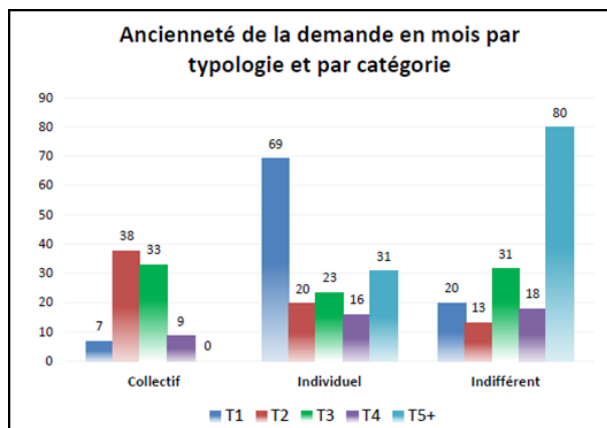
43 % des demandes sont formulées par une personne seule, 16 % par des familles et 15 % par des couples.

30 % des demandes proviennent des 50-64 ans et

20 % des 40-49 ans. Les moins de 25 ans représentent 12 % et les 65 ans et plus totalisent 15 % des demandes.

28 % des demandes sont faites par des personnes en CDI, 18 % au chômage et 17 % retraités.

19 % des demandes totales émanent d'une personne dont le 1^{er} motif de demande est « la taille du logement inadaptée », 17 % en raison de « l'absence de logement » et 16 % pour « des motifs familiaux ou personnels ».



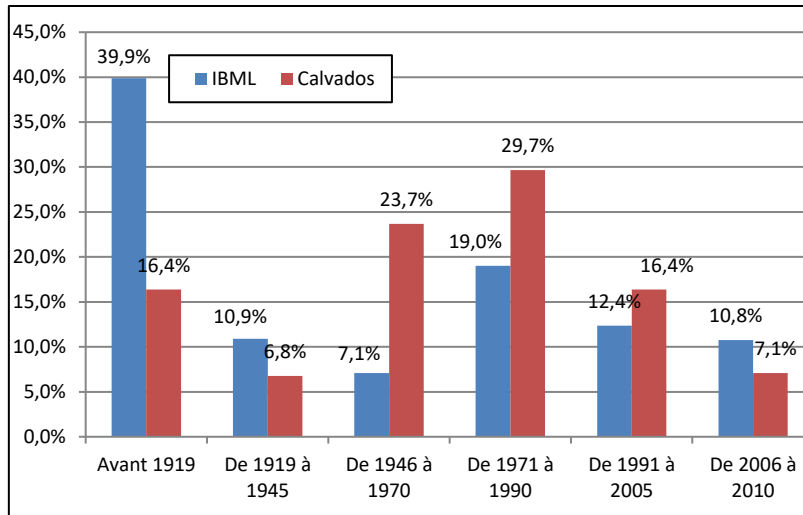
Source : Ar hlm Normandie : RPLS au 1^{er} janvier 2015

Le délai moyen des demandes est de 23 mois. 65 % des demandes ont été effectuées depuis 1 an ou moins.

2.5.3. Un parc de résidences principales plutôt ancien

Plus de la moitié (57,9 %) des résidences principales ont été construites avant 1971 (Calvados : 46,9 %) et plus particulièrement 40 % avant 1919.

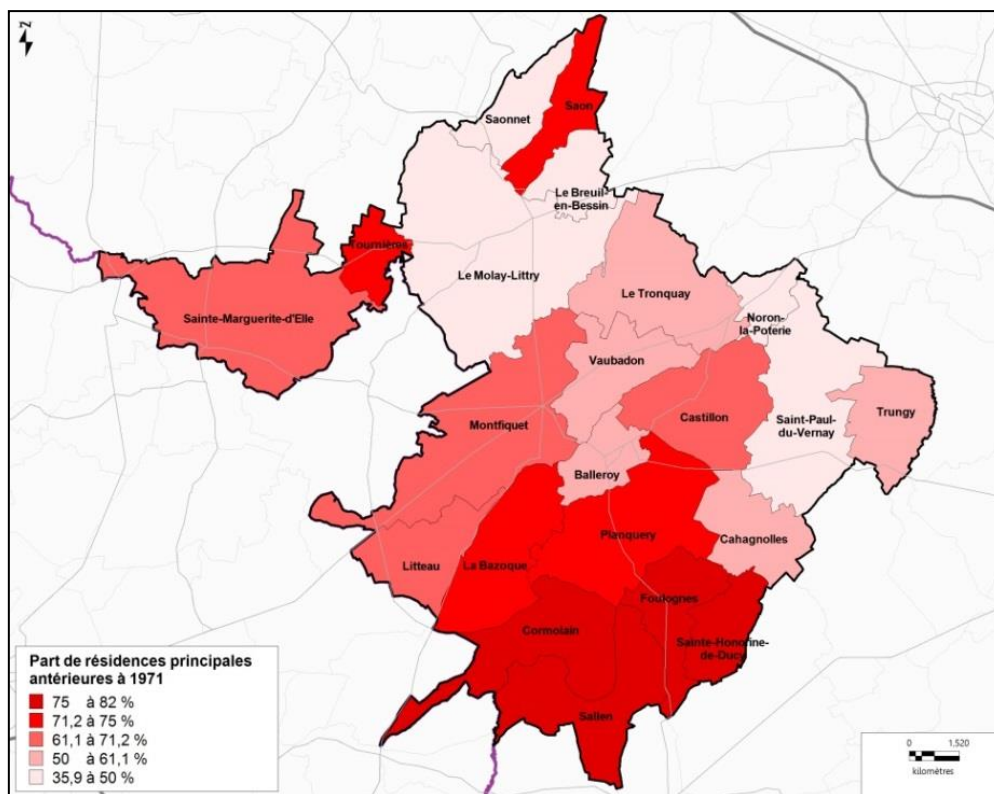
Le bâti de la Reconstruction apparaît peu présent sur le territoire d'étude. En effet, seulement 7,1 % des résidences principales ont été construites entre 1946 et 1970, tandis que le département affiche une part bien plus élevée avec 23,7 %.



Les résidences principales en 2013 selon la période d'achèvement (construites avant 2011),

Source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

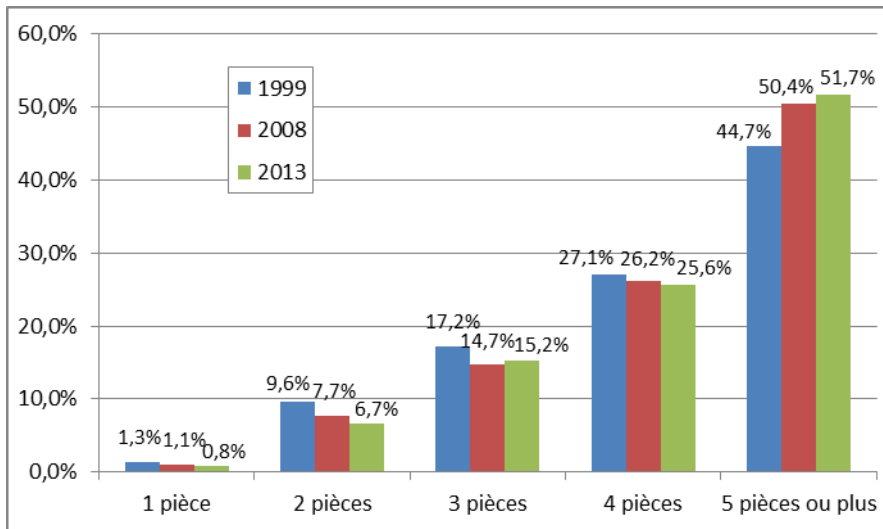
Enfin, en lien avec les données présentées sur l'activité à la construction et l'arrivée de nouveaux ménages, il convient de souligner que près de 11 % du parc date de ces dernières années.



Ancienneté des résidences principales, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Les logements anciens sont particulièrement présents au sud du territoire. Les communes proches de Bayeux offrent un parc de logements plus récents.

2.5.4. Des résidences principales de grande taille



Résidences principales selon le nombre de pièces, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

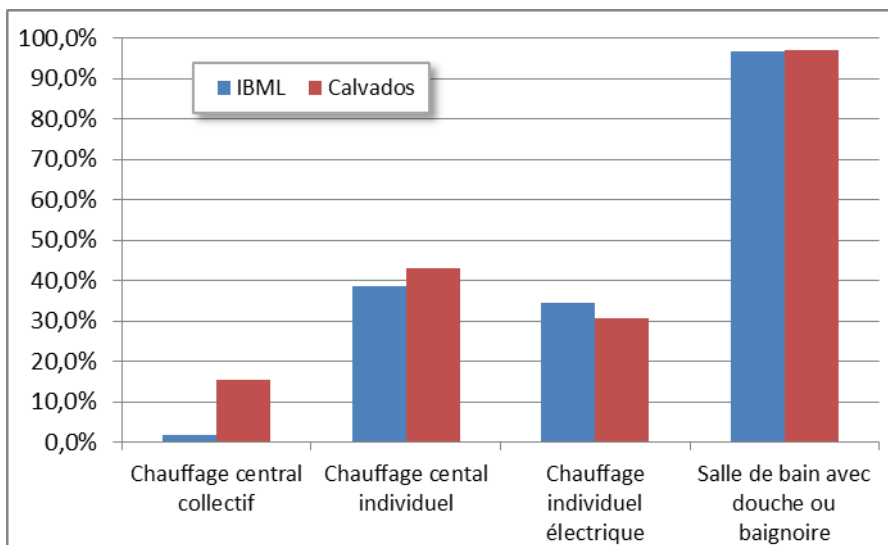
Le parc des résidences principales est caractérisé par la forte présence de logements de grande taille : les 5 pièces ou plus représentent 51,7 % des logements, contre 39,4 % pour le Calvados.

A contrario, les petits logements sont peu présents sur le territoire : en 2013, les résidences principales de 2 pièces ou moins représentent 7,5 % (soit 326 logements), une part inférieure à la moyenne départementale, déjà peu élevée (10 %). Leur part est en diminution par rapport à 1999, tandis que les logements de 5 pièces ou plus augmentent au cours de la période.

A noter que près de 2/3 de ces petits logements sont situés sur Le Molay-Littry.

Le nombre moyen de pièces par résidence principale s'établit ainsi à 4,6 contre 4,1 pour le Calvados.

2.5.5. Le confort des résidences principales

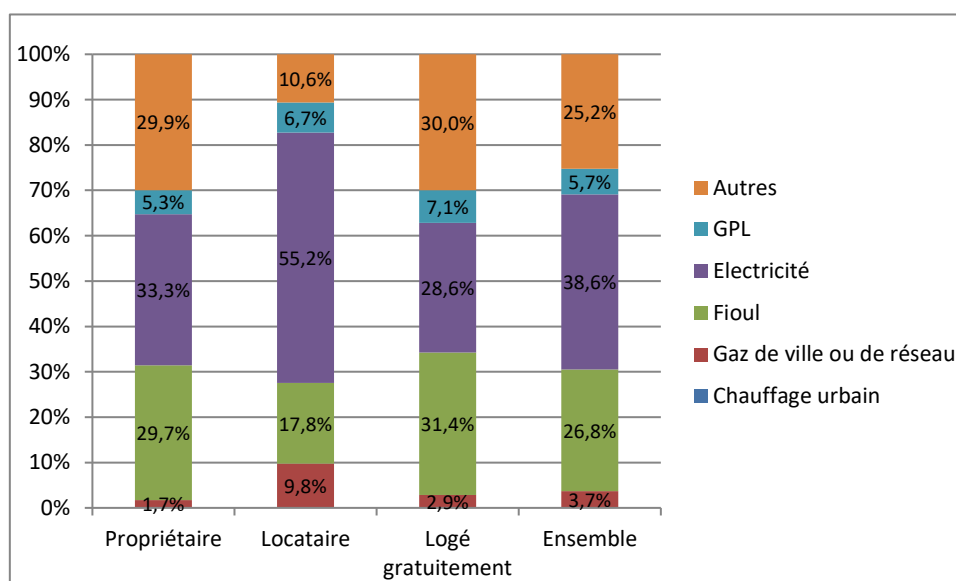


Confort des résidences principales en 2013, source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

En 2013, 4 213 résidences principales disposent d'une salle de bain, soit 96,6 % de l'ensemble des résidences principales. Le niveau de confort s'améliore au fil des recensements, avec une hausse de la part de résidences principales disposant d'une salle de bain (95,7 % en 2008).

Le moyen de chauffage le plus utilisé est le chauffage « central individuel », même si sa part diminue : 44,6 % en 2008 contre 38,5 %. Egalement en baisse, le chauffage « central collectif » est, quant à lui, très peu utilisé : 2 % en 2008 et 1,8 % en 2013. Une part qui apparait bien inférieure à la moyenne départementale (15,3 %).

34,6 % des logements sont équipés d'un chauffage « individuel électrique » (31 % en 2008). Le chauffage électrique est le moyen principal utilisé dans les nouvelles constructions aujourd'hui.



Répartition des énergies de chauffage en fonction du statut d'occupation des résidences principales,

source : INSEE 2013, CDHAT-Planis

Les énergies les plus utilisées sont l'électricité, le fioul et la catégorie « autre » qui comprend le combustible bois notamment. Les locataires utilisent davantage le chauffage électrique (55,2 %) tandis que les propriétaires utilisent l'électricité (33,3 %), le chauffage au fioul (29,7 %) ou d'autres modes de chauffage (29,9 %).

Selon les professionnels de l'immobilier, il apparait un mauvais classement énergétique des biens, autant pour la location que pour l'accession. En moyenne, le niveau d'étiquette des DPE se situe entre E et F. Un mauvais classement constitue un frein à la location et à la vente.

Selon FILOCOM, 308 logements ne disposeraient d'aucun élément de confort (ni WC, douche/baignoire, chauffage) soit 6 % (Calvados : 3,3 %). 440 logements (y compris vacants) seraient en classement cadastral 7 ou 8 (vétuste à très vétuste), soit 8,6 % du parc (Calvados : 5 %).

Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)⁸

Indicateur établi par l'Anah à partir du fichier FILOCOM et des revenus des ménages. Il comprend le nombre de résidences principales privées :

- de **catégorie 6**, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70 % du seuil de pauvreté,
- et de **catégories 7 et 8**, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150 % du seuil de pauvreté.

Le classement cadastral correspond à la base de l'évaluation de la valeur locative par la DGI. C'est un indicateur de la qualité globale des logements (architecture, construction, équipement). 8 catégories cadastrales définies en fonction de l'impression d'ensemble dégagée, du grand luxe (catégorie 1) à la grande vétusté (catégorie 8).

Le **noyau dur** : nombre de résidences principales privées de catégories 7 et 8, occupées par un ménage au revenu inférieur à 70 % du seuil de pauvreté FILOCOM (7 377 €).

Compte tenu du secret statistique, les informations ne peuvent être détaillées au niveau communal.

311 logements du parc privé seraient considérés comme potentiellement indignes sur le territoire intercommunal en 2013, soit 7,6 % du parc des résidences principales privées (5 % pour le Calvados). Une diminution de ce nombre est constatée par rapport à la situation de 2009 (383).

	2009	2013
PPPI (Parc Privé Potentiellement Indigne)	383	311
PPPI Catégorie 6	186	178
PPPI Catégorie 7-8	197	133
Noyau dur	54	34

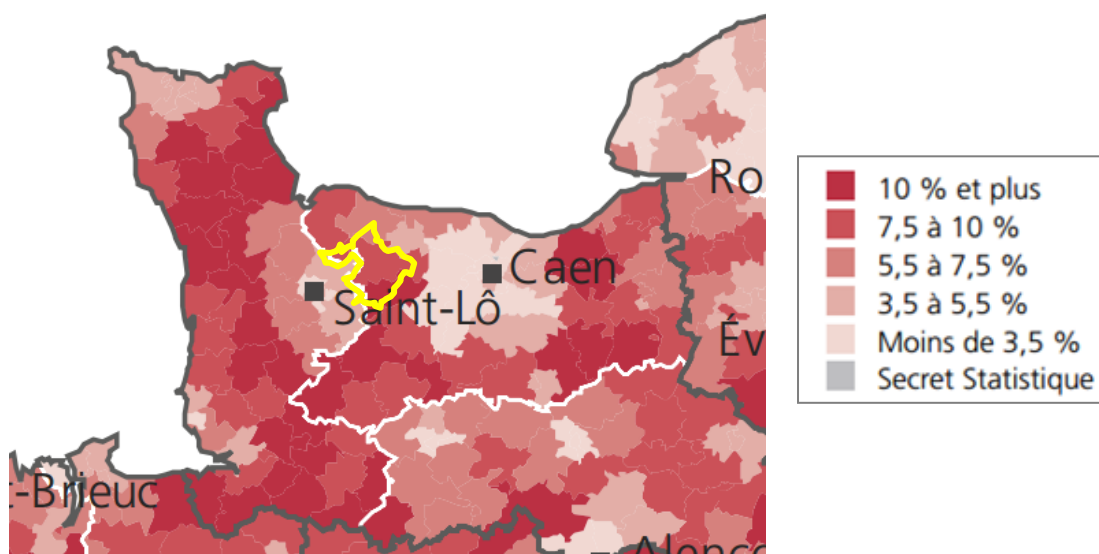
Source : PPPI 2013

685 personnes habiteraient dans ces logements potentiellement indignes, dont 49,8 % de propriétaires occupants. Des locataires (44,4 %) habiteraient toutefois dans des logements indignes, alors qu'il convient de rappeler que les propriétaires ont pour obligation de louer des logements décents.

Près de la moitié des occupants auraient plus de 60 ans.

Enfin, le PPPI compterait 156 ménages d'une seule personne.

⁸ Le Parc Privé Potentiellement Indigne est un outil statistique d'approche de l'habitat potentiellement indigne. Le PPPI est un indicateur établi par l'Anah à partir du fichier FILOCOM et des revenus des ménages.



Part des résidences principales privées potentiellement indignes 2011 au canton (en pourcentage des résidences principales privées)

Source : Memento de l'habitat privé – Anah

Ces logements seraient plutôt anciens puisque 72,3 % du PPPI serait construit avant 1949, soit 225 résidences principales.

Les communes où le nombre de logements potentiellement indignes serait le plus important sont Le Molay-Littry (80), Balleroy (32), Cormolain, Sainte-Marguerite-d'Elle, Saint-Paul-du-Vernay (21 chacune) et Castillon (16). Les autres communes du territoire intercommunal sont couvertes par le secret statistique.

Enfin, le risque de saturnisme est lié à la présence de plomb dans un logement et a des conséquences sur la santé. Il est plus important lorsque le parc de logements est : ancien et dégradé, sur-occupé, par des ménages à faible ressource, ayant des enfants de moins de 6 ans. Cela concernerait 26 logements du territoire.

Copropriétés fragiles

L'Anah a croisé différents indicateurs pour aider au repérage des copropriétés fragiles (seuil de pauvreté, revenu, suroccupation, logements de qualité médiocre, vacance de longue durée). Les copropriétés ont ainsi été classées en 4 catégories, par ordre croissant de fragilité (de la « A » à la « D », la « A », la meilleure n'est pas représentée ici).

Aucune copropriété fragile n'est recensée sur le territoire.

2.6. Le marché immobilier

Les tendances du marché immobilier reposent sur des contacts auprès des professionnels de l'immobilier, des communes, des données CLAMEUR, ainsi que des retours des ateliers.

2.6.1. Le marché locatif

Globalement, l'offre de logements locatifs est jugée insuffisante par rapport à la demande. Les segments non couverts concernent notamment les corps de ferme, produit recherché.

	Appartement	Maison	Ville	Bourg	Campagne
Personne seule	✓			✓	
Couples sans enfant	✓	✓		✓	✓
Couples avec enfants		✓	✓	✓	
Personnes âgées					

Les biens recherchés par les locataires, source : Professionnels de l'immobilier

Les couples et personnes seules recherchent des logements à louer, majoritairement dans les bourgs.

Marché locatif privé : loyers de marché (€/m²)

Calvados : 11,3 €/m²

Intercom Balleroy Le Molay Littry : 7,9 €/m²

Les niveaux de loyers s'établissent à un prix moyen au m² inférieur à la moyenne départementale, pouvant offrir la possibilité aux ménages de venir s'installer sur le territoire. Toutefois, l'offre locative n'est pas toujours en adéquation avec les ressources des demandeurs. La tendance est à la baisse des loyers aujourd'hui.

Le niveau moyen de loyer pratiqué est de 600 € pour une maison en secteur rural.

Les logements proposés nécessitent des travaux d'adaptation pour les personnes âgées et/ou handicapées : peu sont accessibles pour des personnes à mobilité réduite.

L'absence d'ascenseur dans les immeubles collectifs est un frein à la location.

Le rythme des rotations de locataires tourne autour d'un an, notamment sur les biens en copropriété horizontale (loyers trop élevés, mésentente entre voisins, cour commune).

Les logements en pleine campagne éloignés de tous commerces apparaissent plus difficiles à louer.

2.6.2. Le marché de l'accession

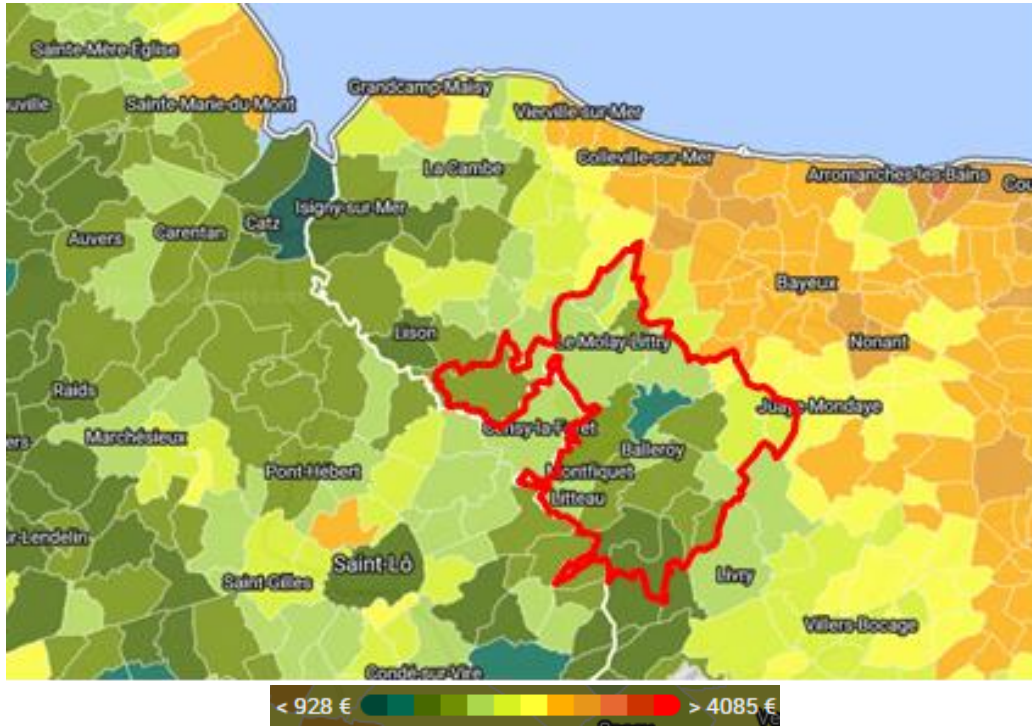
Les biens proposés sur le marché nécessitent souvent des travaux d'adaptation, d'accessibilité notamment pour des personnes en situation d'handicaps (personnes âgées, PMR).

La durée moyenne de vente d'un logement peut aller de 6 mois à plus, fonction du prix.

Les acquéreurs dans l'ancien sont très divers, tant des personnes seules (plutôt pour des appartements que des familles ou des personnes âgées. Elles recherchent plutôt des logements en ville.

	Appartement	Maison	Ville	Bourg	Campagne
Personne seule	✓		✓		
Couples sans enfant		✓	✓	✓	
Couples avec enfants		✓		✓	✓
Personnes âgées	✓		✓		

Les biens recherchés par les acheteurs, source : Professionnels de l'immobilier



Prix de l'immobilier, Source : Meilleurs Agents.com, 2016

Le territoire bénéficie d'une certaine attractivité, en raison de prix de l'immobilier plus bas que dans l'agglomération de Bayeux, de la proximité et rapidité d'accès à cette dernière.

Le prix moyen de l'immobilier est estimé entre 1 000 et 1 500 € le m², contre 1 500 à 1 800 € le m² dans l'agglomération bayeusaine.

Ces données sont confortées par les informations obtenues auprès des professionnels de l'immobilier.

Le prix de vente moyen selon les professionnels de l'immobilier :

	Maison	Appartement
Ville, bourg	75 000 €	120 000 €
Campagne	110 000 €	

A l'échelle de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry, selon PERVAL, les données sont les suivantes, pour les maisons :

- ❖ **Niveau des prix** : prix médian de vente de **120 000 €**
- ❖ **Etat du marché** : les prix oscillent dans une fourchette comprise entre **77 000 €** et **155 800 €**

❖ **Tendance des prix :**

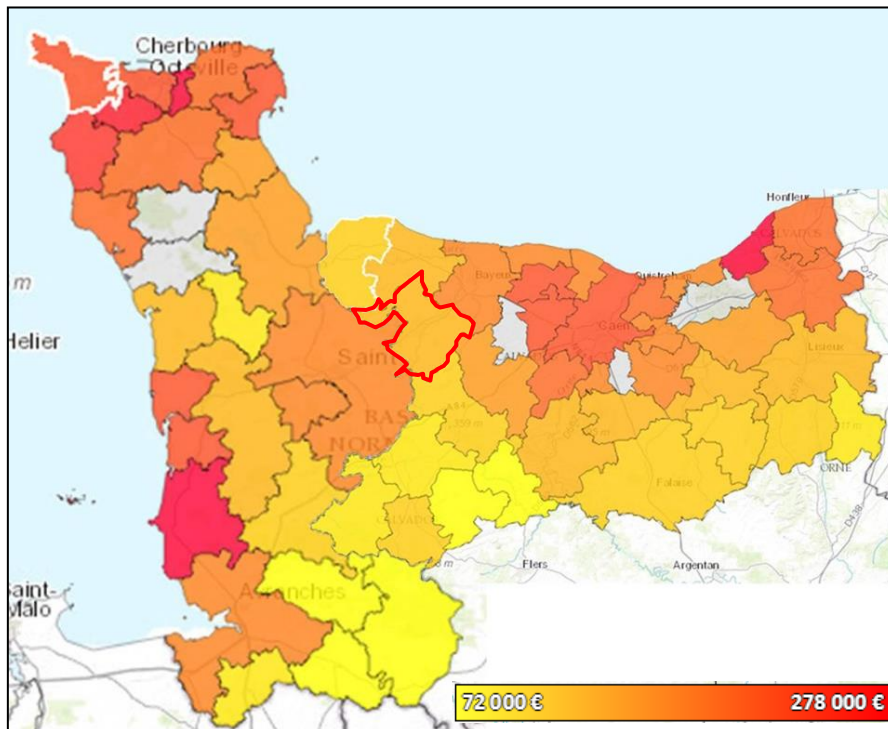
- évolution des prix médians sur 5 ans de **-1,2 %**
- évolution des prix médians sur un an de **-3,9 %**
- évolution des prix médians sur 3 mois de **-7,7 %**

❖ **Répartition des ventes :**

- **16,3 %** de maisons de 1 à 3 pièces
- **21,3 %** de maisons de 4 pièces
- **25,0 %** de maisons de 5 pièces
- **37,5 %** de maisons de **6 pièces et plus**

Le prix médian apparaît peu élevé alors que le territoire est constitué de grandes maisons.

Période de calcul : les données sont issues de la période du 01/08/2015 au 31/07/2016



Niveaux et tendances des prix dans l'ancien,

Source : baromètre immobilier des notaires de France – base de données PERVAL

3. L'HABITAT ET LES POPULATIONS SPECIFIQUES

3.1. Les populations spécifiques

La part d'élèves, étudiants et stagiaires représente en 2013, 9,4 % des 15-64 ans. Cette part est inférieure à la moyenne départementale (11,3 %).

Le territoire ne propose pas d'établissement d'enseignement supérieur.

Les jeunes décohabitants semblent trouver assez facilement leur 1^{er} logement.

3.2. Les personnes en difficultés

Le parc locatif social composé de 347 logements, dont 254 sur Le Molay Littry, semble convenir à la demande et tenir son rôle d'accueil de ménages en difficulté.

3.3. Une proportion de personnes âgées qui s'accroît

L'Intercom recense une présence croissante de personnes âgées avec 2 636 habitants de plus de 60 ans, dont 1 627 ayant entre 60 et 74 ans et 1 009 âgés de 75 ans ou plus, soit 279 personnes supplémentaires par rapport à 2008). Elles vivent majoritairement à domicile.

Aussi, des services à domicile sont proposés par divers organismes : CLIC du Bessin, ADMR (Balleroy, Le Molay Littry) qui interviennent auprès des personnes isolées et il est souligné une forte solidarité familiale et entre habitants. Ses services semblent suffisants.

Parallèlement sont présents des établissements d'hébergements adaptés :

- Maison de retraite sur Balleroy : résidence Les Montgolfières, 48 lits
- Maison de retraite sur Le Molay-Littry : résidence Harmonie, 54 places

Le manque de logements adaptés est un sujet qui est revenu régulièrement lors de l'élaboration de cette analyse.

Le besoin d'une production de logements adaptables se fait ressentir.

3.4. L'accueil des gens du voyage

Le territoire ne dispose pas d'aire d'accueil des gens du voyage. Il est ponctuellement constaté du stationnement de caravanes sur des terrains non réglementés.

Aussi, le Schéma Départemental d'Accueil et d'Hébergement des gens du voyage préconise la création d'une aire de petit passage de 10 places au Molay Littry. Il conviendra de réfléchir à la localisation de cette aire et de se réinterroger sur la thématique de la sédentarisation des gens du voyage.

4. L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

4.1. Un bassin d'emploi structurant

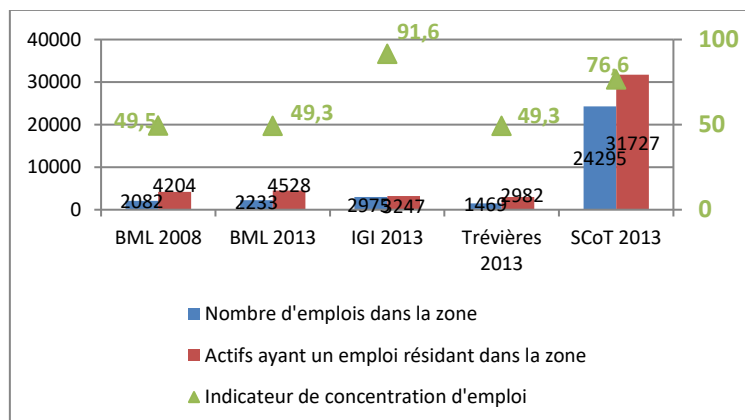
En raison de sa proximité, la Communauté de Communes est soumise à l'attraction et à l'attractivité des aires urbaines de Bayeux, Caen et Saint-Lô. L'INSEE définit l'aire urbaine comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Or le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom est un territoire rural qui dépend grandement des bassins d'emplois bayeusains et caennais : nombreux flux vers l'unité urbaine de Bayeux, Caen et Saint-Lô, près de 1 850 actifs, soit 42% de la population active d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud s'y rendent chaque jour pour travailler.

Le territoire intercommunal est également un bassin d'emplois non négligeable pour les actifs venant de l'extérieur à la CDC : ceux-ci viennent principalement des communes de Bayeux (85 actifs), Luc-sur-Mer (36), Caen (28) et Isigny-sur-Mer (27). Ainsi, 758 actifs extérieurs à la CDC y travaillent chaque jour, s'additionnant aux 1 425 actifs résidant sur le territoire et restant y travailler. Au total, Isigny-Omaha Intercom secteur Sud compte 2 233 emplois. Le nombre d'emplois est stable depuis 2008 et on dénombre plus d'actifs occupés que d'emplois en 2013. Le nombre d'actifs occupés est, d'ailleurs en augmentation (+7,7%) sur la période 2008-2013.

L'indicateur de concentration d'emploi calculé par l'INSEE, mesure le rapport entre le nombre total d'emplois d'un territoire sur le nombre d'actifs résidants sur celui-ci. Cet indicateur permet ainsi d'évaluer l'attractivité d'un territoire.

Sur Isigny-Omaha Intercom secteur Sud, l'indicateur de concentration d'emploi est faible avec 49,3 emplois pour 100 actifs résidant sur le territoire, soit un taux inférieur à celui d'Isigny-Omaha Intercom secteur Ouest (91,6%), du SCoT du Bessin (76,6%), du département du Calvados (99,6%) et de la région Normandie (97%).

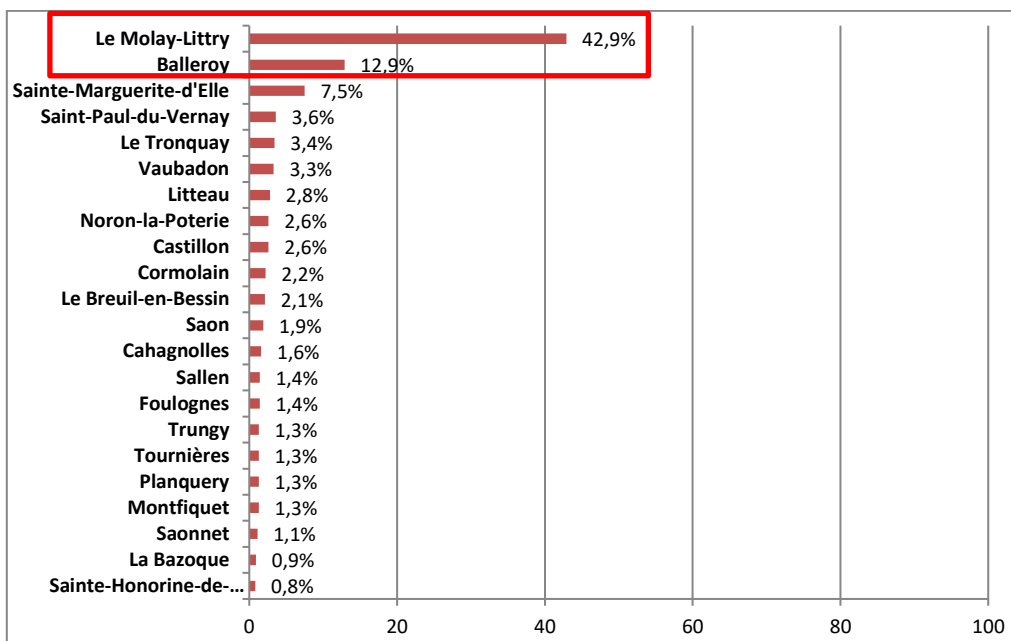


Emploi sur Isigny-Omaha Intercom secteur Sud en 2013 (ex-IGI), source : INSEE 2013

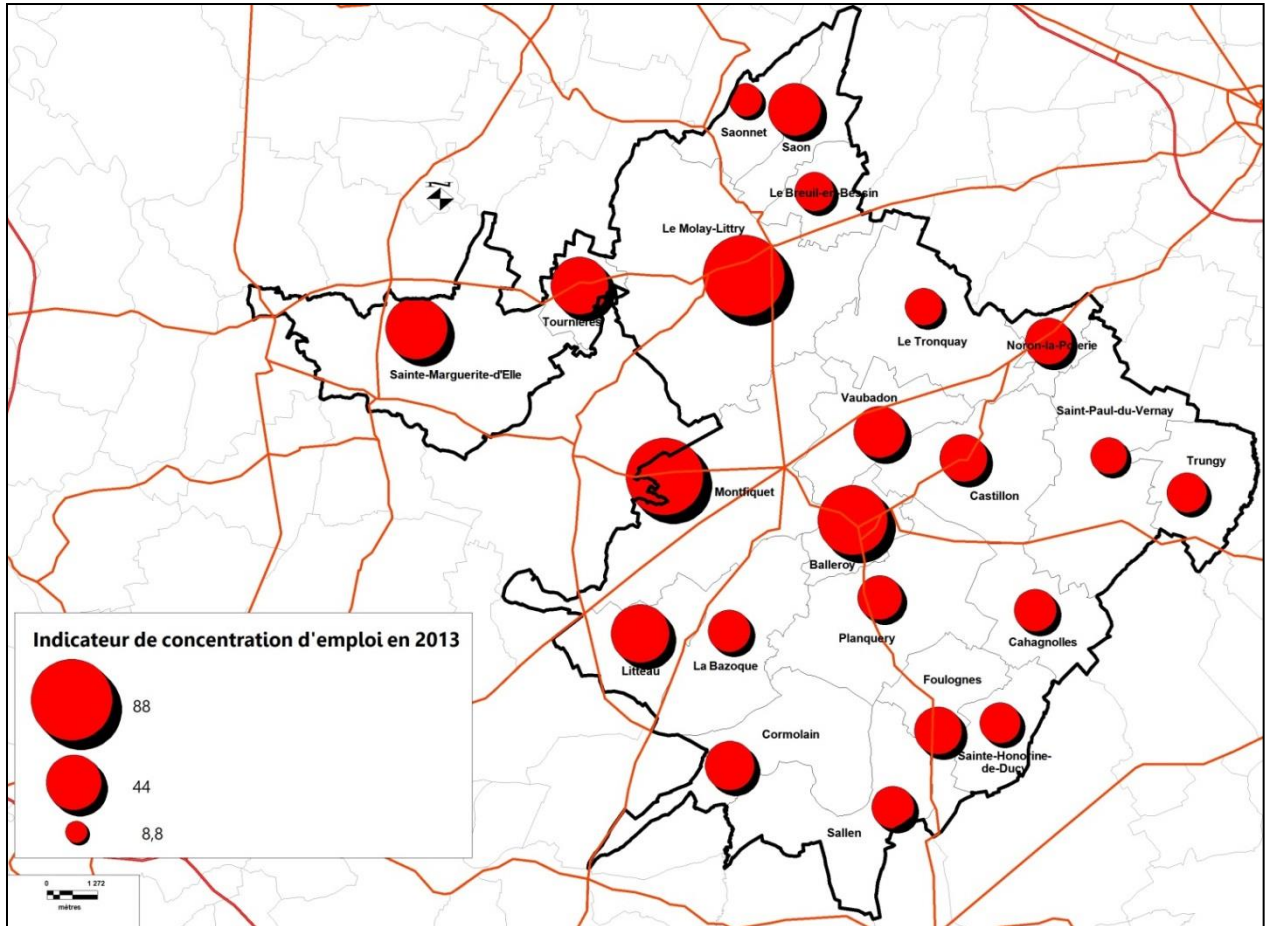
De grandes différences sont à noter en termes de concentration d'emploi, en fonction des communes.

La prédominance de l'emploi se trouve sur Le Molay-Littry, avec un indicateur de concentration d'emploi de 88. La deuxième commune en termes de concentration d'emploi, Montfiquet, a un indice de 81 (population de 96 habitants en 2014); Balleroy a quant à elle un indice de 66. Les autres communes présentent des indices plus faibles, caractéristiques de communes rurales

Aussi, la commune du Molay-Littry capte à elle seule plus de 40% des emplois de la Communauté de Communes (957 emplois sur les 2 233 du territoire). Le Molay-Littry constitue ainsi le principal pôle d'emplois du territoire. Il accueille les zones d'activités principales ainsi que deux des principaux établissements de grande taille Danone (plus de 100 salariés) et Super U (plus de 50 salariés). La part de l'emploi dans les autres communes est très inférieure. La commune déléguée de Balleroy occupe le second rang avec 13% des emplois d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud ; les autres communes occupent des parts bien plus faibles, comprises entre 7,5 et 0,8%.



Part du nombre d'emplois par commune ou commune déléguée sur Isigny-Omaha Intercom secteur Sud en 2013 (ex-IGI), source : INSEE 2013

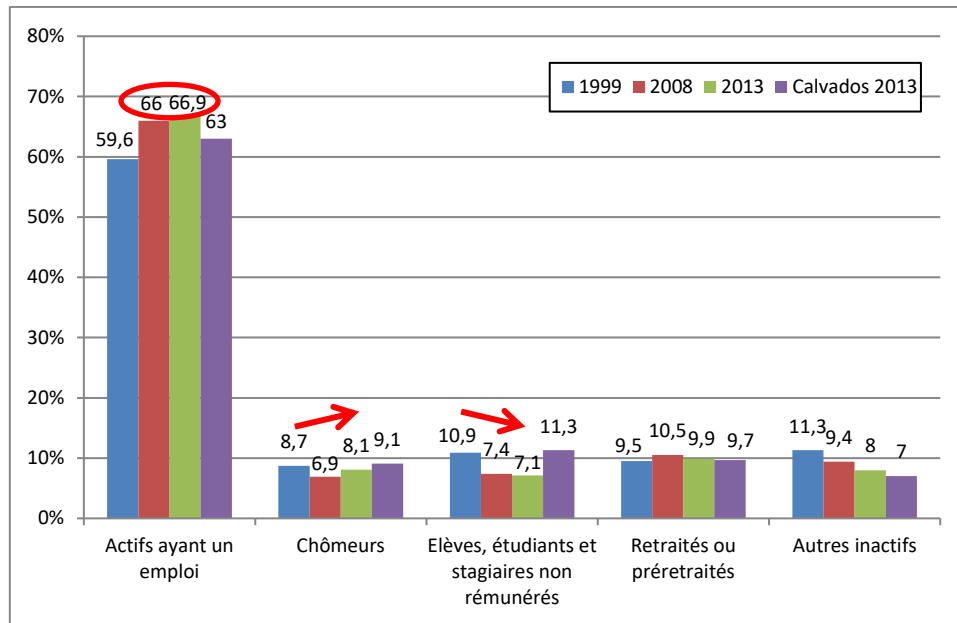


Indicateur de concentration d'emplois par commune ou commune déléguée sur Isigny-Omaha Intercom secteur Sud en 2013 (ex-IGI), source : INSEE 2013

4.2. Une population active en évolution

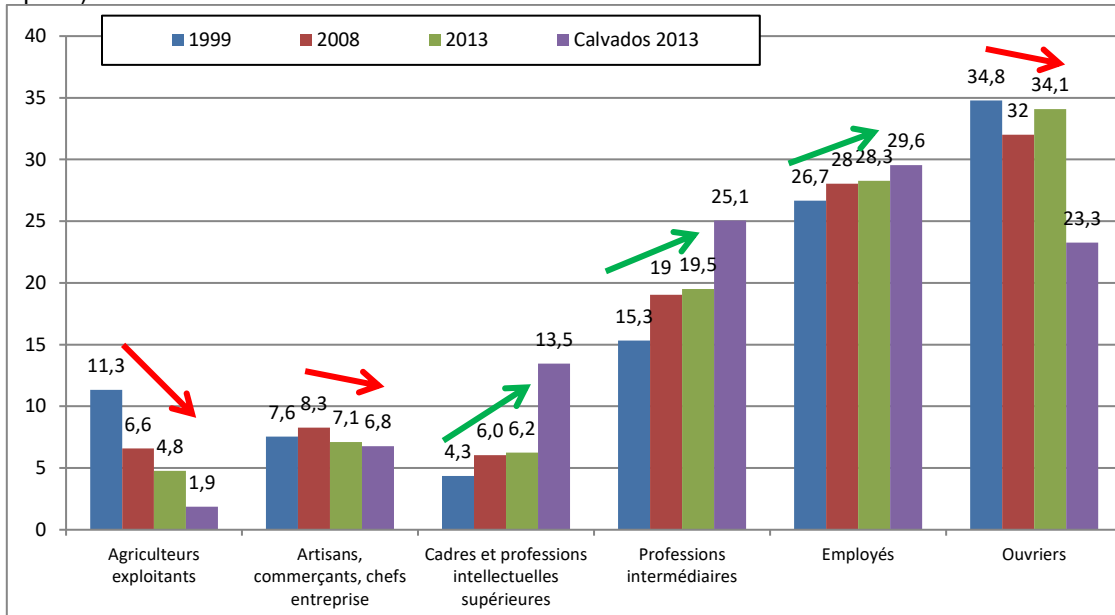
La proportion d'actifs ayant un emploi se maintient autour de 67% des 15-64 ans depuis 2008. La part de chômeurs est relativement importante (8,1 %), mais reste inférieure à la moyenne du département (9,1%) ou la moyenne nationale (10%) en 2013. Cette proportion est également en légère augmentation depuis 2008.

Sur la période 1999-2013, la tendance générale est à une baisse de la population d'élèves et étudiants (-3,8 points) tandis que le nombre de retraités et de préretraités a augmenté (+0,4 point).



Répartition des actifs de 15 à 64 ans par type d'activité, source : INSEE 2013

La proportion de cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et d'employés augmentent de manière continue sur la période 1999-2013 (respectivement +1,9 point, +4,2 points et +1,6 point). A l'inverse, la proportion d'agriculteurs exploitants a fortement baissé (-6,5 points) sur la période, mais reste cependant supérieure au département. La catégorie socioprofessionnelle des ouvriers a légèrement diminué (-0,7 points) malgré une représentation toujours importante (34,1% des actifs en 2013). Cette proportion reste supérieure à celle du département. La catégorie socioprofessionnelle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises a également légèrement diminué (-0,5 point).



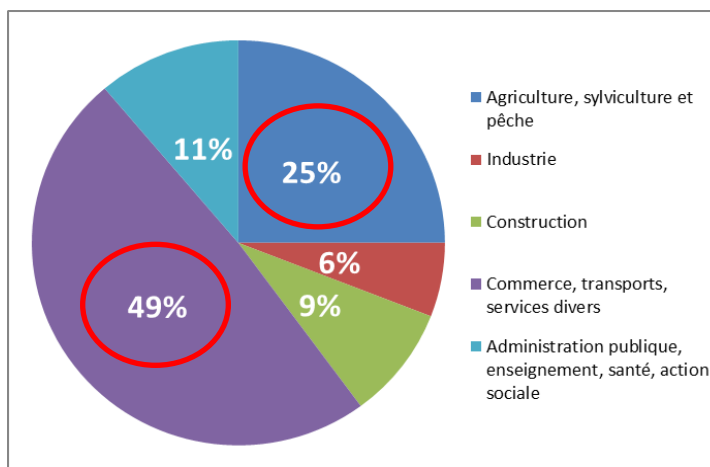
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle, source : INSEE 2013

4.3. Les activités économiques du territoire

Le territoire communautaire compte 896 établissements économiques au 31 Décembre 2014.

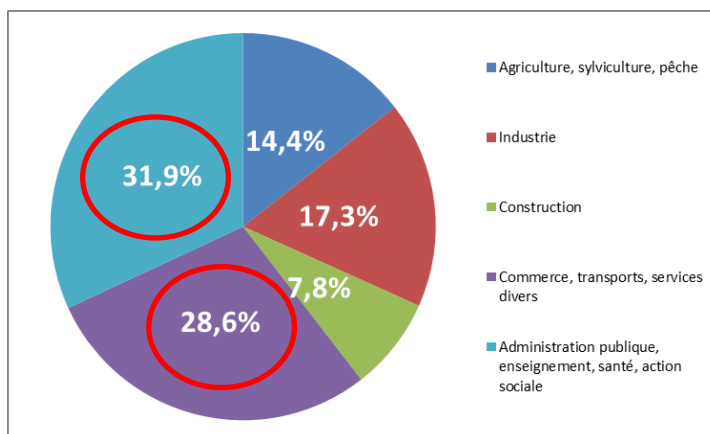
Près de la moitié (49%) de ces établissements se rapporte au secteur du commerce, transports et services divers. L'agriculture, sylviculture et pêche représente le second secteur d'activités en nombre d'établissements avec 25% des structures d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud. Le secteur industriel ne représente que 6% des établissements économiques du territoire.

Néanmoins, il s'agit pour certains d'établissements d'importance en termes d'emplois.



Répartition des établissements par secteur d'activité au 31 Décembre 2014, source : INSEE

Les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (31,9%), mais aussi du commerce, transports et services divers (28,6%) emploient le plus. Le secteur industriel (17,3%) arrive en troisième position, avec une part relativement importante. Le territoire compte par ailleurs quelques grands établissements : 1 a plus de 100 salariés, 2 ont plus de 50 salariés, et une dizaine emploient de 20 à 49 personnes. Ces grandes entreprises sont principalement issues du secteur administratif et de la santé.



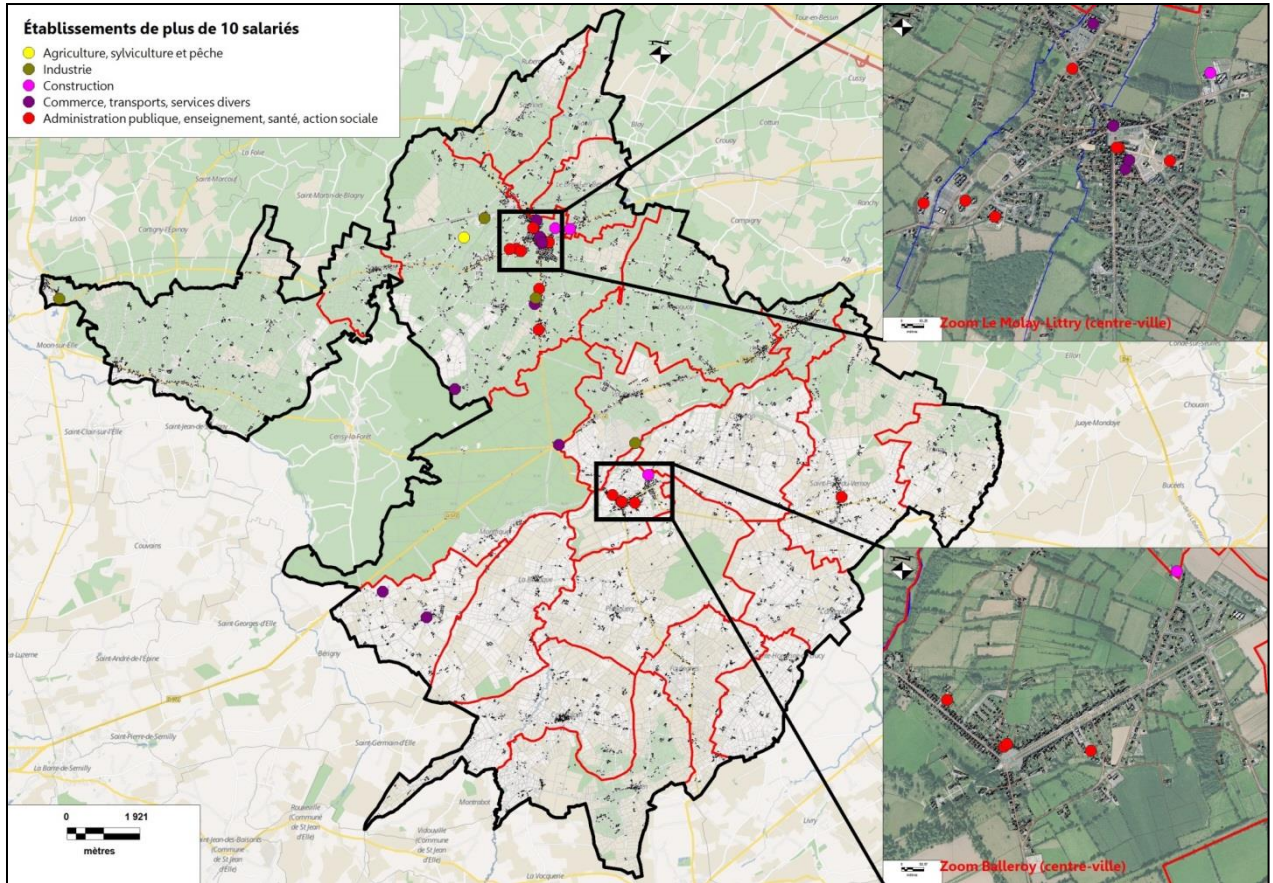
Répartition des emplois par secteur d'activité au 31 Décembre 2014, source : INSEE

Entreprise	Activité INSEE	Commune ou Commune déléguée	Nombre de salariés
Danone Produits Frais France	Industrie	Le Molay-Littry	Plus de 100
Agrolis (fabrication de cacao)	Industrie	Sainte-Marguerite-d'Elle	Plus de 50
Moldis (Super U)	Commerce, transports, services divers	Le Molay-Littry	Plus de 50
La Poste	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Le Molay-Littry	20 à 49
SCEA Ferme du Mesnil	Agriculture, sylviculture et pêche	Le Molay-Littry	20 à 49
Auvence Résidence Balleroy Les Montgolfières	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Balleroy	20 à 49
ONF - Le Roulley (commerce bois de chauffage)	Commerce, transports, services divers	Le Molay-Littry	20 à 4
ASS Locale ADMR du Molay Littry	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Le Molay-Littry	20 à 49
Collège de la Mine	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Le Molay-Littry	20 à 49
Mairie du Molay-Littry	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Le Molay-Littry	20 à 49
Ecole primaire publique Centre	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Le Molay-Littry	20 à 49
Résidence Harmonie (EHPAD)	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Le Molay-Littry	20 à 49
CDC Isigny-Omaha Intercom	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	Le Molay-Littry	20 à 49

Établissements de plus de 20 salariés, sources : INSEE 2013, Societe.com, Réalisation : PLANIS

Mis à part ces quelques grandes structures, le territoire compte tout de même 653 établissements économiques n'ayant pas de salariés (autoentrepreneurs, artisans, commerçants...), soit 72,9% de l'ensemble.

La grande majorité des établissements de plus de 10 salariés sont localisés sur la commune du Molay-Littry et commune déléguée de Balleroy.



Établissements de plus de 10 salariés, sources: INSEE 2013, Societe.com, Réalisation : PLANIS

4.4. Les zones et secteurs d'activités économiques d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud

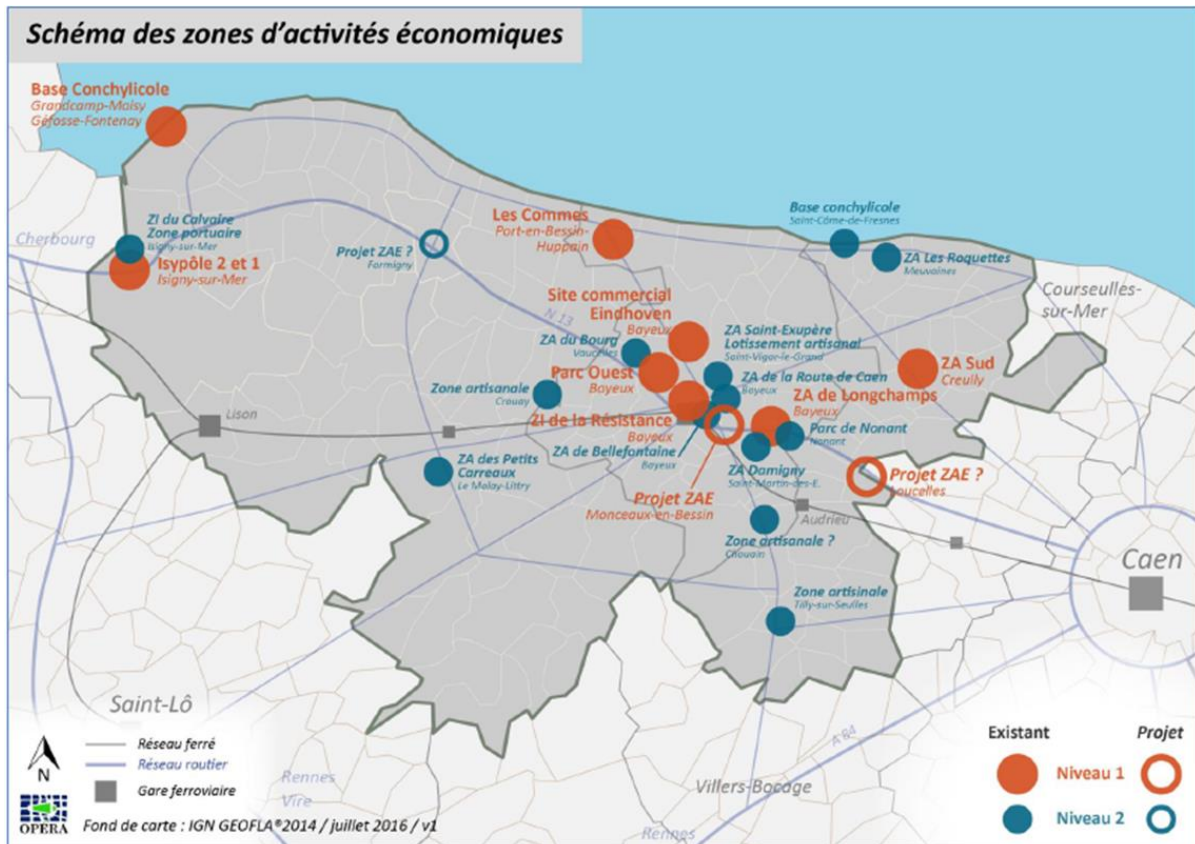


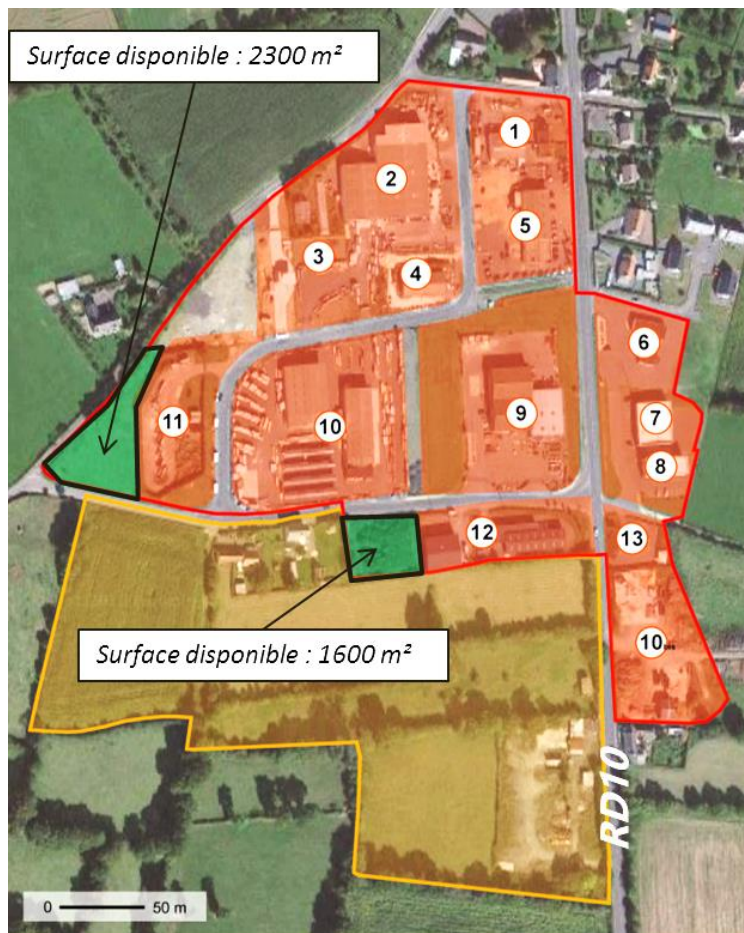
Schéma des zones d'activités économiques du SCoT du Bessin, Source : SCoT du Bessin

Le SCoT du Bessin identifie 3 niveaux de zones d'activités (ZA) :

- Niveau 1 : ZA stratégique, correspondant aux zones de plus de 20 hectares de surface actuelle,
- Niveau 2 : ZA de proximité, correspondants aux zones de moins de 20 hectares,
- Niveau 3 : correspondant aux activités hors zones identifiées et intégrées au tissu urbain.

A l'échelle du Bessin, une dizaine de ZA de niveau 1 ont été identifiées, deux sont également en projet à Loucelles et Monceaux-en-Bessin. Une ZA de niveau 2 est identifiée sur le territoire d'Isigny-Omaha secteur Sud : la ZA des Petits Carreaux située sur la commune du Molay-Littry.

4.4.1. La Zone d'Activités économiques des Petits Carreaux



- Périmètre ZA des Petits Carreaux
- Espace occupé
- Projet d'extension de la ZA
- ① Desvages Dominique Rival'Concept
- ② SARL Cobrenis
- ③ Club éducation canine
- ④ Baloche Artisan tailleur de pierre
- ⑤ Garage Bessin Automobiles
- ⑥ Maison Funéraire du Bessin
- ⑦ Cuisines ARCS
- ⑧ SARL Gilles, AS Auto Secure
- ⑨ SA Districo PointVert
- ⑩ ⑩ SA Le Roulley
- ⑪ Déchetterie
- ⑫ Ambulances et Taxis du Molay Littry
- ⑬ Lavage Mouss'Auto

Située en entrée de ville à 1 km au sud du bourg du Molay-Littry (lieu-dit Les Planquettes), la zone d'activités des Petits Carreaux s'étend sur une surface de 7,6 hectares. Elle regroupe une dizaine d'entreprises (industries, commerces, artisans) ainsi que la déchetterie. 5 nouvelles entreprises s'y sont installées depuis 2005.

L'ex-Intercom Balleroy-Le Molay-Littry a conduit un projet d'extension de la ZA. La commune s'est déjà portée acquéreuse des terrains concernés, soit environ 6,5 hectares au Sud de la zone existante. Une première tranche d'aménagement est en cours sur les parcelles le long de la RD.10.

Ce secteur souffre actuellement d'une absence d'identité ainsi que d'un manque d'intégration paysagère. En effet, ses abords ne sont pas traités, l'absence de charte architecturale ainsi que de liaisons douces est à souligner, comme l'hétéroclisme de la signalétique. Enfin la vitesse excessive des véhicules sur la RD10, particulièrement accidentogène est à déplorer.

Des aménagements sont à envisager pour améliorer la qualité de ce secteur situé en entrée de bourg.

Zone d'Activités des Petits Carreaux au Molay-Littry, source : Isigny-Omahia Intercom – ZACAL – Google Maps Street View



Zone d'Activités des Petits Carreaux au Molay-Littry, source des photos : Google Maps Street View - PLANIS

En dehors de la ZA des Petits Carreaux, plusieurs espaces de concentration activités économiques d'importance peuvent être identifiées sur le territoire : le secteur de Danone et de la Ferme du Mesnil au Molay-Littry, et la carrière Girard et Fossez et Cie (GFCIE) à Vaubadon.

4.4.2. Le secteur de Danone et de la Ferme du Mesnil au Molay-Littry

Situés en au Nord du bourg du Molay-Littry, au lieux-dits de la Sablonnière et du Vieux Bois le long de la RD.190, ce secteur d'environ 28 hecatres accueille de deux de plus importantes entreprises du territoire :

- Danone Produits Frais France spécialisée dans la fabrication de lait liquide et de produits frais (100 à 199 salariés),
- La SCEA Ferme du Mesnil spécialisée dans l'élevage de volailles (20 à 49 salariés).



Usine Danone, source : Google Maps Street View

4.4.3. La carrière Girard et Fossez et Cie (GFCIE) à Vaubadon

Située sur le territoire de la commune déléguée de Vaubadon, à 800 mètres du bourg, la carrière s'étend sur une surface d'environ 70ha. Sur cet espace 3 entreprises cohabitent :

- La SAS Girard et Fossez et Cie qui exploite la carrière,
- La Centrale Colas des Enrobés de Vaubadon,
- La Centrale d'enrobés Toffolutti.

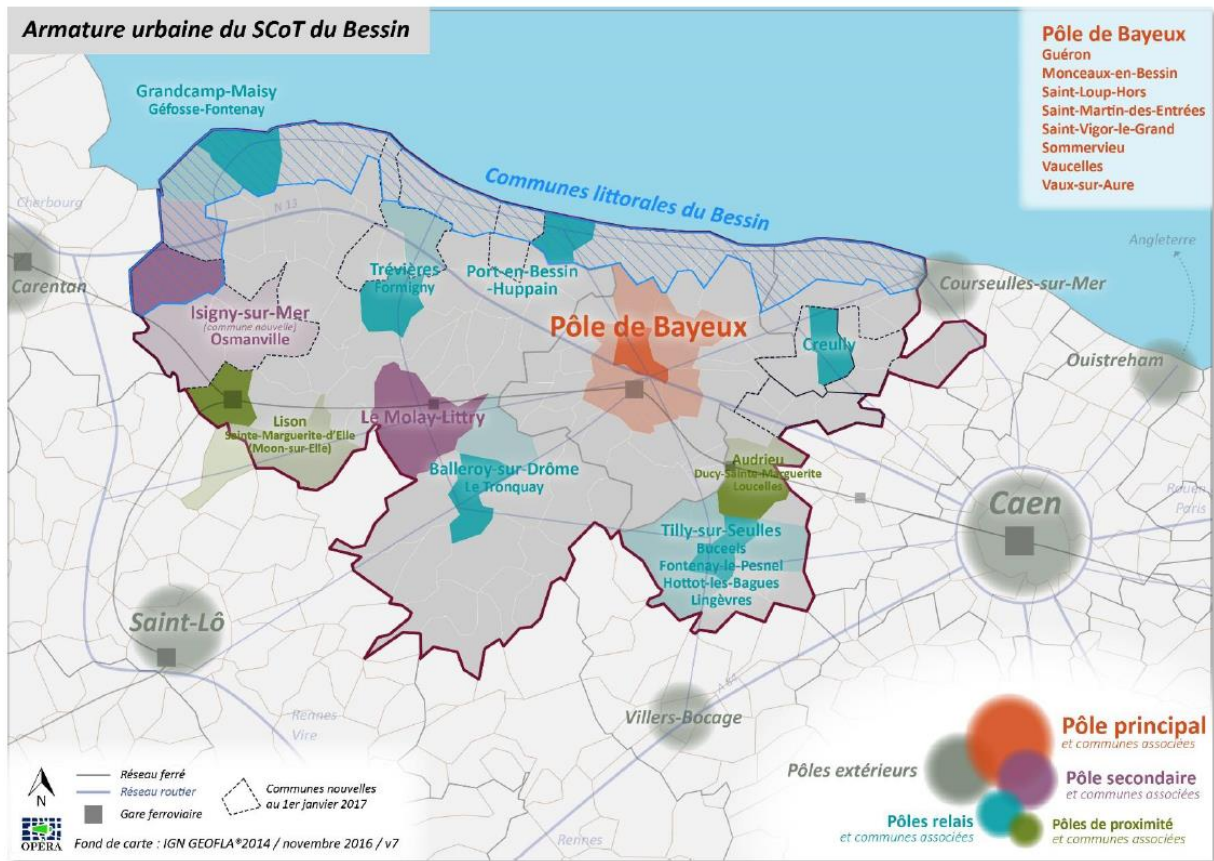
L'extraction et le traitement des granulats de la carrière initialement autorisée jusqu'en 2019 et pour un rendement d'1 million de tonnes par an est en cours d'agrandissement. Le projet de renouvellement du permis d'exploitation jusqu'en 2039 ainsi que de l'extension de la carrière sur 8 hectares, pour une production atteignant 1,5 millions de tonnes par an a été validé par arrêté préfectoral.



- Limite de la demande d'autorisation
- Emprise de la demande de renouvellement
- Emprise de l'extension
- Limite communale

Carrière de Vaubadon, source : GFCIE - ENCEM

4.5. Le commerce et les services de proximité

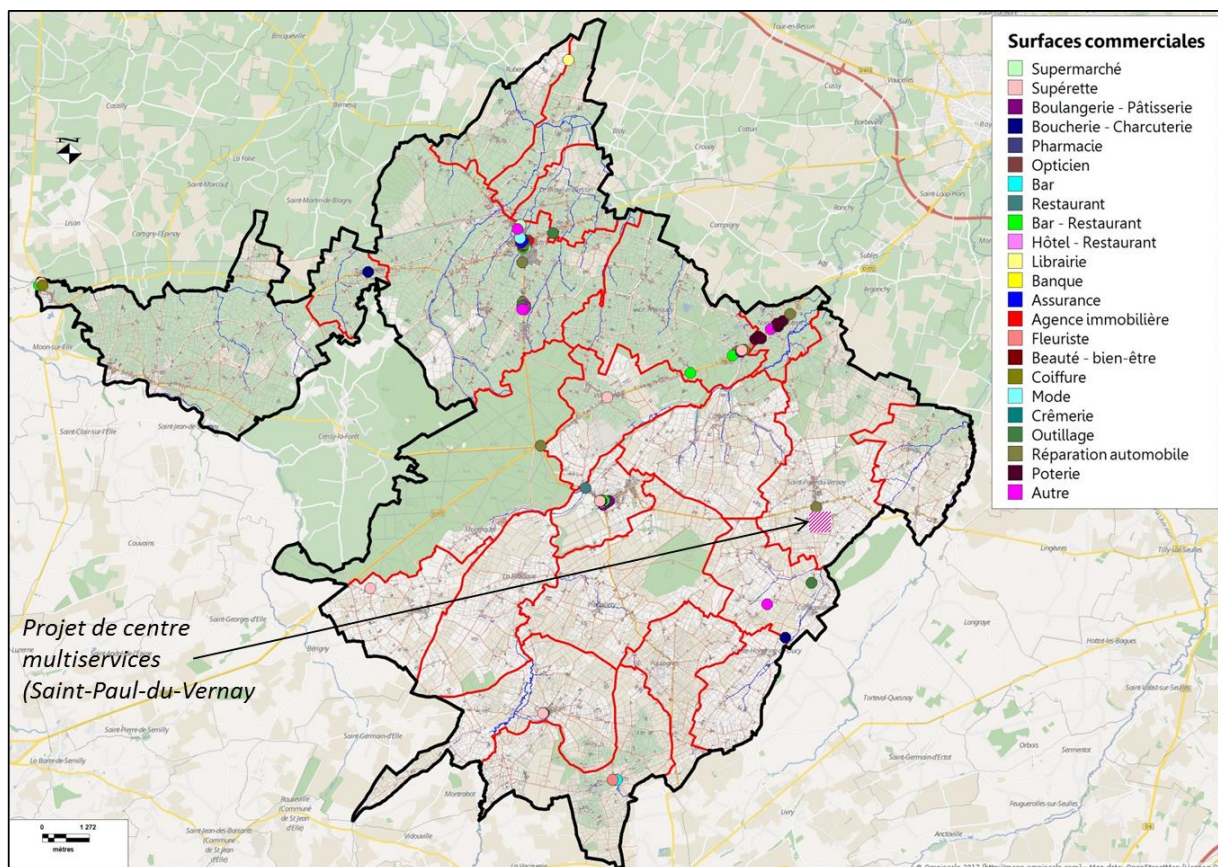


Armature urbaine du SCoT du Bessin, source : SCoT du Bessin

Le SCoT du Bessin, dans sa version en cours de révision, identifie les centralités urbaines commerciales de Balleroy-sur-Drôme (Balleroy centre) et du Molay-Littry centre, et les sites commerciaux périphériques du Molay-Littry Gare. Le SCoT préconise par ailleurs des commerces de surface de vente inférieure à 300 m² dans les « centralités urbaines principales » et « sites commerciaux périphériques ». De plus, les nouvelles implantations de commerces de surface de vente supérieures à 300 m² sont exclues des sites « commerciaux périphériques ».

- La principale polarité commerciale est Le Molay-Littry qui dispose d'un tissu de commerces de détails de type centre-bourg,
- Les polarités principales extérieur au territoire mais qui ont une influence directe sur celui-ci pour les achats quotidiens : Caumont-sur-Aure, les Monts d'Aunay, Tilly-sur-Seulles pour la partie Nord et Evrecy pour la partie Est,
- Une polarité secondaire sur la commune déléguée de Balleroy
- Une autre polarité sur la commune de Noron-la-Poterie est caractérisée par la présence de commerces de la poterie.

Le territoire communautaire est, par ailleurs, situé à proximité de plusieurs pôles extérieurs majeurs : Bayeux, Saint-Lô, Caen. Ces influences extérieures sont particulièrement grandes, notamment celle de Caen, dont la polarisation diffuse s'exerce sur un large espace incluant le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom.

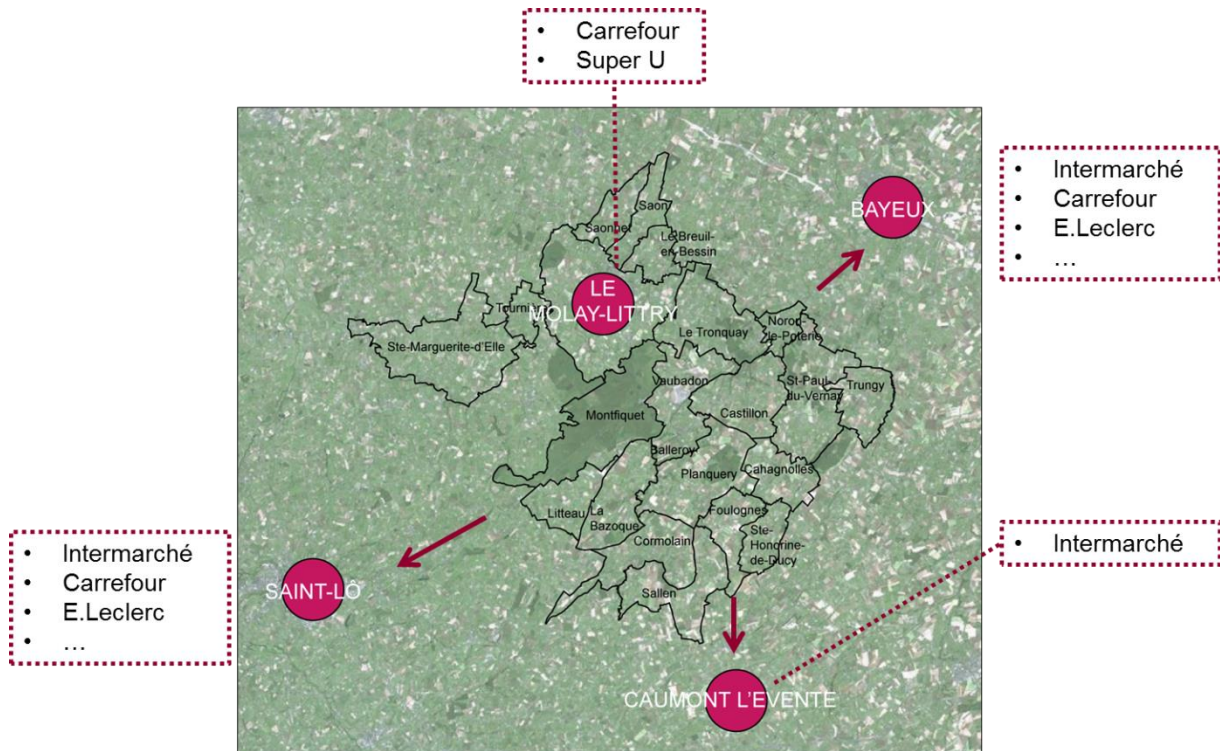


Localisation des commerces.

sources : INSEE 2013, Societe.com, Google Maps Street View – Etude de terrain Planis 2016, Réalisation : PLANIS

Le tissu commercial est ainsi très développé sur les communes du Molay-Littry, Balleroy et Noron-la-Poterie. Quelques commerces se localisent sur les communes du Tronquay, Cahagnolles, Sallen et Montfiquet. Il est à noter un projet de centre multiservices sur Saint-Paul-du-Vernay

La commune du Molay-Littry dispose ainsi d'un tissu commercial très développé, dense, complet et de qualité renforcée par la présence de grandes surfaces (alimentaire, équipements, bricolage). On comptabilise 2 supermarchés (Carrefour, Super U) sur le territoire communautaire, tous situés au Molay-Littry.



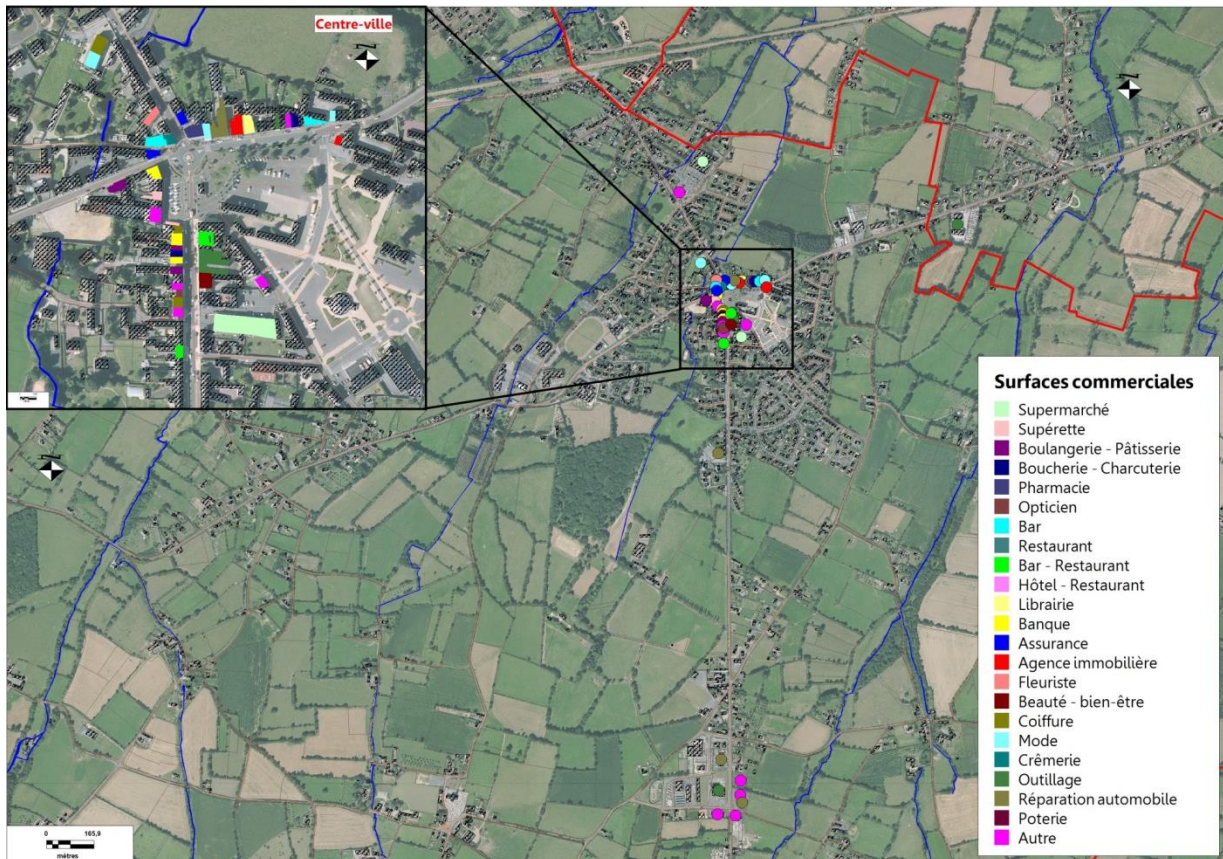
Grandes surfaces commerciales sur le territoire ou à proximité,
source : INSEE 2013, Societe.com – Etude de terrain Planis 2016, Réalisation : PLANIS

Hormis les grandes surfaces présentes sur le territoire, les habitants peuvent se rendre rapidement dans les supermarchés de Saint-Lô, Caumont-sur-Aure ou encore Bayeux.



Grande surface commerciale du Molay-Littry, *source : PLANIS*

4.5.1. Commerces sur Le Moly-Littry



Tissu commercial du Moly-Littry,

sources : INSEE 2013, Societe.com, Google Maps Street View – Etude de terrain Planis 2016, Réalisation : PLANIS

Au niveau de la commune du Moly-Littry, nous trouvons deux pôles commerciaux principaux : le centre-ville et la ZA des Petits Carreaux. Un pôle commercial secondaire se localise plus au nord de la commune, au niveau de Super U.

Il est à noter quelques commerces délaissés en centre-bourg, comme l'ancien bar du commerce, l'ancienne quincaillerie Hinard et le Cours des Halles. Ces bâtiments pourraient ainsi être réutilisés pour développer de nouveaux commerces, à moins que les élus ou propriétaires privés ne préfèrent y faire des logements.



Commerces du Moly-Littry, source des photos : PLANIS

COMMERCES DÉLAISSÉS EN CENTRE-BOURG

Ancien bar
du
commerce



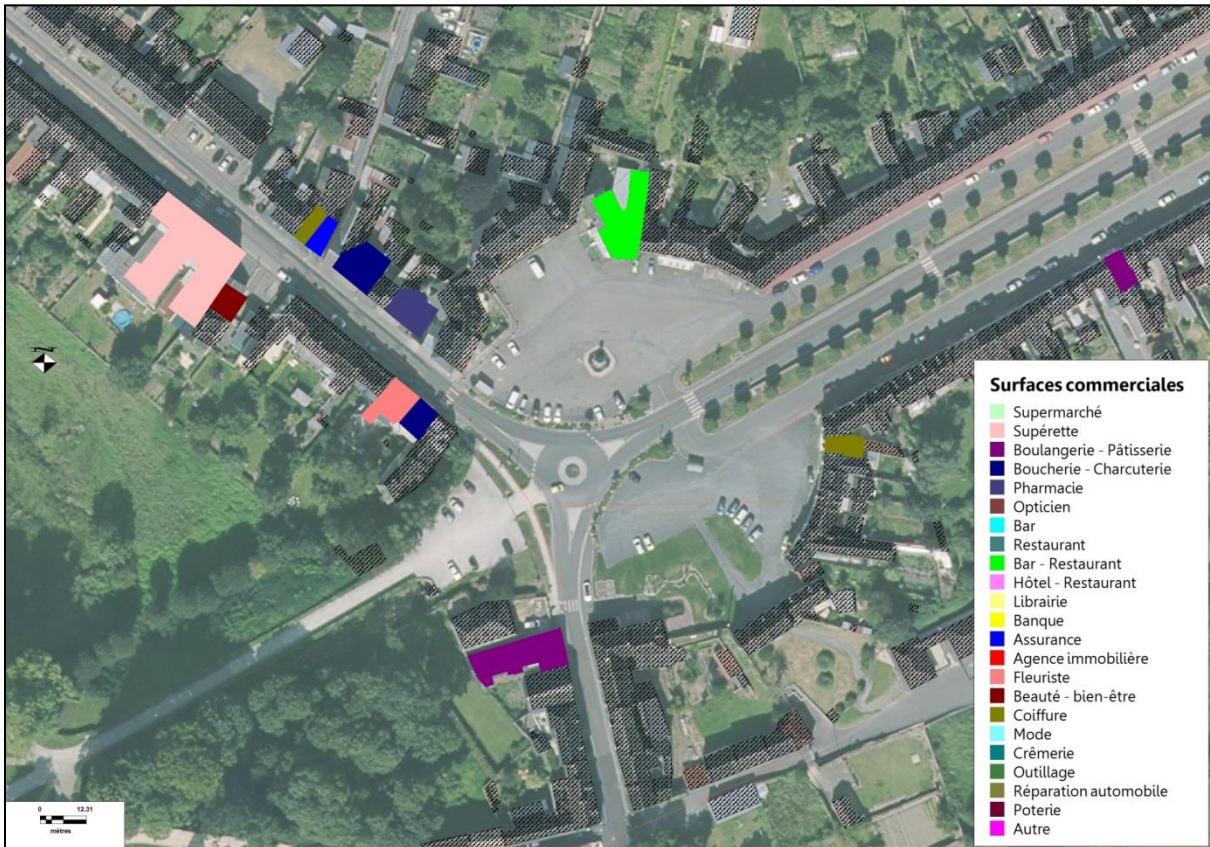
Friche de
l'ancienne
quincaillerie
Hinard

Au Cours des
Halles



Commerces délaissés du Molay-Littry, source des photos : PLANIS

4.5.2. Commerces sur Balleroy



Tissu commercial de Balleroy,

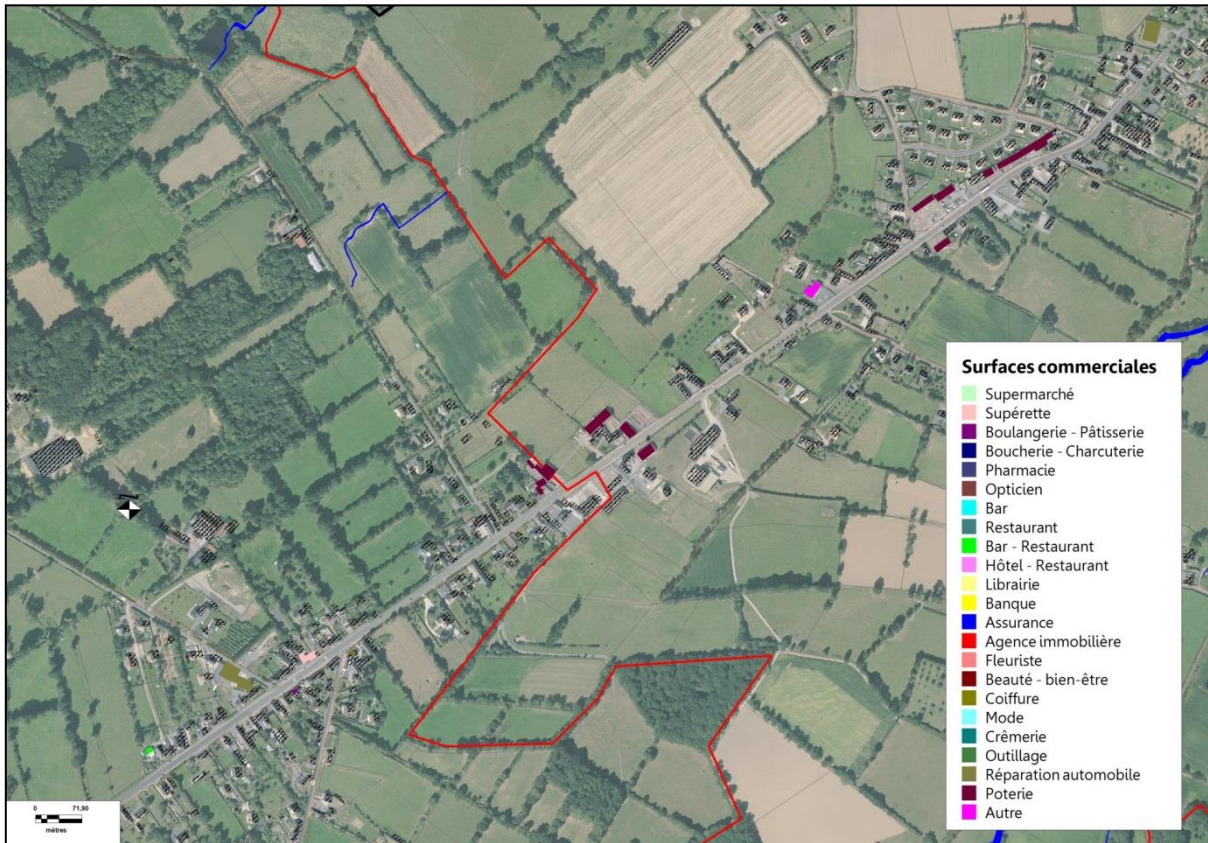
sources : INSEE 2013, Societe.com, Google Maps Street View – Etude de terrain Planis 2016, Réalisation : PLANIS

On trouve quelques commerces sur Balleroy, dont une supérette, une pharmacie, deux boulangeries.



Commerces de Balleroy, source des photos : PLANIS

4.5.3. Commerces sur Noron-la-Poterie / Le Tronquay



Tissu commercial de Noron-la-Poterie / Le Tronquay,

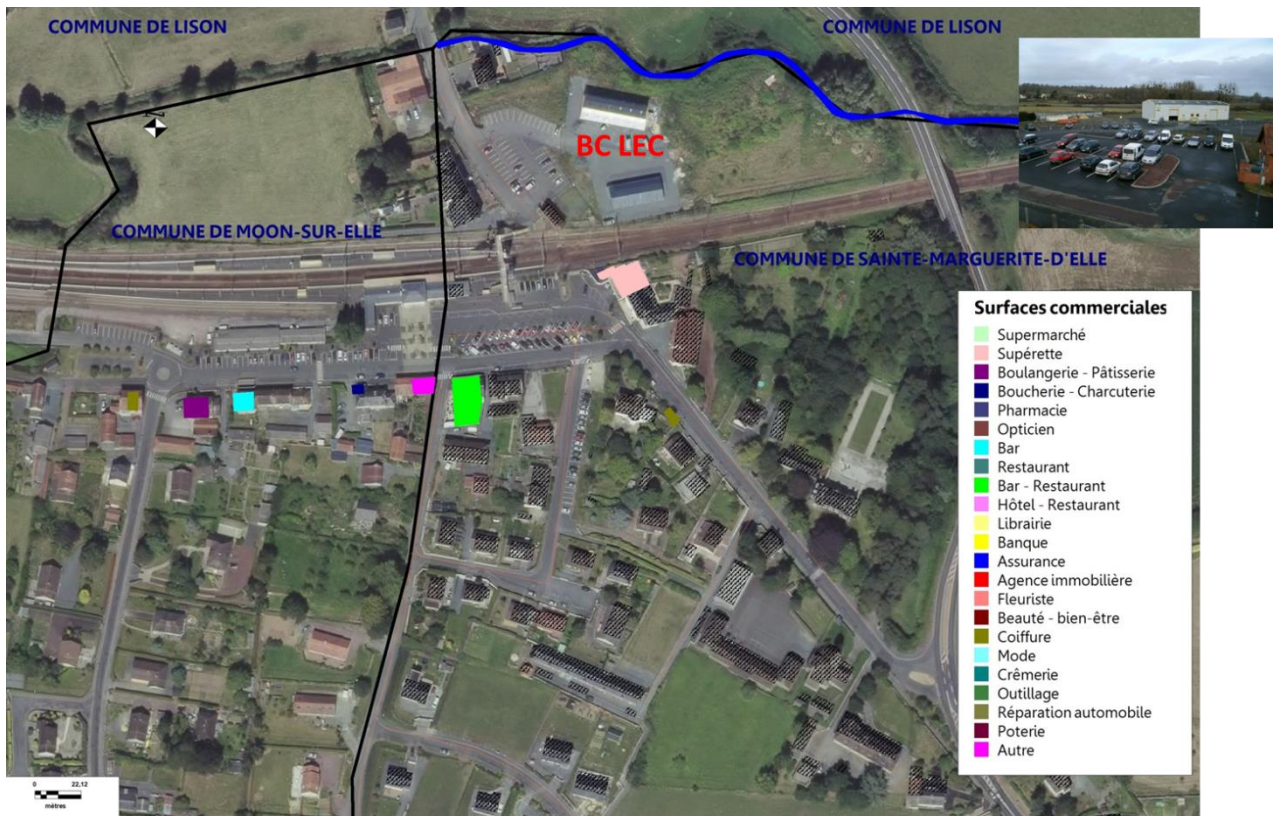
sources : INSEE 2013, Societe.com, Google Maps Street View – Etude de terrain Planis 2016, Réalisation : PLANIS

On trouve quelques commerces sur Noron-la-Poterie / Le Tronquay, essentiellement à vocation de commerce de poterie.



Commerces de Noron-la-Poterie / Le Tronquay, source des photos : PLANIS

4.5.4. Commerces au niveau du quartier de la Gare à *Sainte-Marguerite-d'Elle



Tissu commercial de Sainte-Marguerite-d'Elle (quartier de la Gare),

sources : INSEE 2013, Societe.com, Google Maps Street View – Etude de terrain Planis 2016, Réalisation : PLANIS

Les commerces se développent sur le secteur de la gare de Lison, mais aussi sur la commune voisine de Moon-sur-Elle (Manche). Il est à noter l'implantation récente de l'entreprise artisanale BC LEC, et la refonte des parkings aux abords de la gare ces dernières années. Ce quartier apparaît ainsi de plus en plus attractif. L'entreprise Agrolis, principal employeur du territoire (plus de 50 salariés), se trouve également à proximité, en allant vers le sud.



Sainte-Marguerite-d'Elle, quartier de la Gare, source du Panorama : PLANIS

Aujourd'hui, les commerces éprouvent des difficultés à se maintenir dans les communes rurales, d'autant plus que le SCoT du Bessin privilégie les polarités existantes, et préconise d'éviter la dispersion des surfaces commerciales, l'objectif étant de concentrer les services et commerces de proximité dans des pôles. Quant à la question des friches commerciales et bâtiments délaissés en centre-bourg les élus insistent sur le fait qu'il s'agit presque exclusivement de surfaces privées et que, ne disposant pas de la maîtrise foncière, leur action ne peut être que limitée.

La possibilité pourrait être de pérenniser la vocation commerciale de certains rez-de-chaussée et de réfléchir à transformer le bâti non occupé en logements locatifs. Actuellement aucune mesure de protection n'a été mise en œuvre pour empêcher les propriétaires privés de transformer des commerces en habitations.

4.6. Le tourisme

4.6.1. Données de cadrage, fréquentation

- Calvados

En raison de l'accueil d'événement d'une portée internationale dans le Calvados (70 ans du Débarquement de Normandie, Jeux équestres Mondiaux), l'année 2014 a connu une fréquentation touristique hors-norme. En 2015, bénéficiant toujours des répercussions de cette fréquentation exceptionnelle, le Calvados était au 8ème rang des départements les plus visités par les Français avec 4,3 millions de séjours réalisés.

Le court-séjour (5 jours en moyenne) est majoritaire avec 59% des parts. L'Ile de France constitue le principal foyer émetteur puisqu'elle concentre 46% des séjours français réalisés dans le département (source : SDT TNS SOFRES 2013).

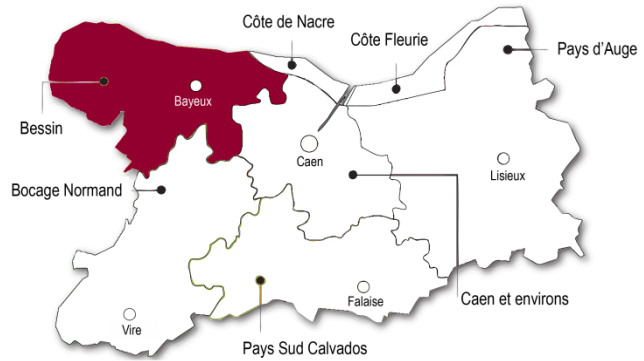
L'année 2015 a connu une fréquentation des sites et lieux touristiques du Calvados en hausse de 10% par rapport à 2013. A l'inverse, en 2016, notamment en raison d'un contexte sécuritaire incertain à l'échelle du pays, la fréquentation touristique du département était en baisse (fréquentation des sites et lieux, nuitées des hôtels et campings).

- Bessin

Calvados Tourisme identifie 7 secteurs touristiques distincts à l'échelle du département. Le Secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom appartient à la zone touristique du Bessin dont la commune principale est Bayeux.

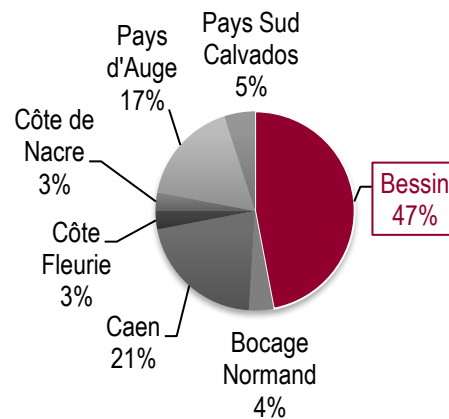
Selon les chiffres, le Bessin est le premier secteur touristique du département puisqu'il concentre 47% de la fréquentation des sites et lieux de visite en 2015. Grâce à sa frange littorale et à la richesse de son patrimoine (Plages du Débarquement, ville de Bayeux), ce secteur concentre la majorité de la fréquentation touristique du département avec près de 4 millions de visites estimées sur les 28 sites et lieux touristiques référencés par Calvados Tourisme en 2015.

La clientèle étrangère représente 45% des visiteurs. Il s'agit à 20% de Britanniques, à 17% d'Américains et à 12% de Néerlandais.



Zones touristiques du Calvados,

source : Calvados Tourisme, réalisation : Planis

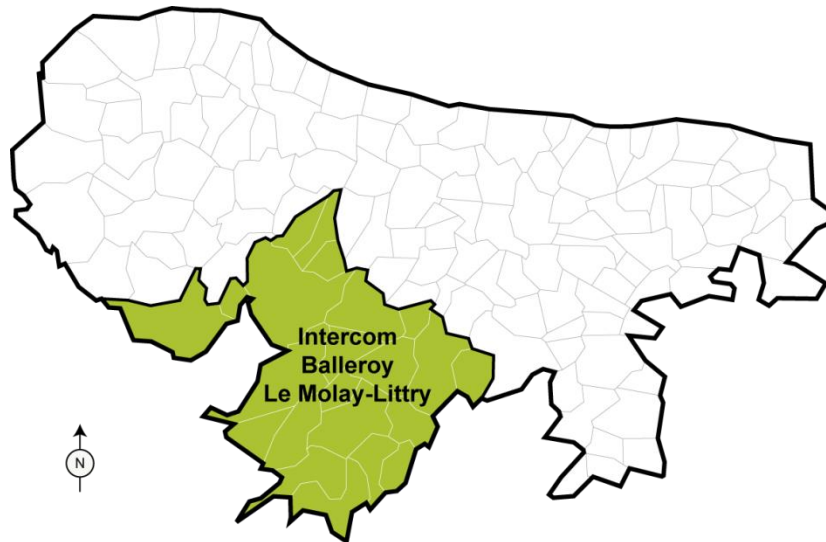


Fréquentation des lieux et sites touristiques du Calvados en 2015,

source : Calvados Tourisme, réalisation : Planis

Concernant les visiteurs français, ils sont à 25% issus de la Région Normande et à 20% de la Région parisienne (statistiques élaborées à partir des visites en offices de tourisme). Il s'agit donc d'une population touristique majoritairement extérieure.

4.6.2. Le tourisme : un enjeu de développement identifié par le SCoT



Isigny-Omaha Intercom Secteur Sud dans le SCoT du Bessin, réalisation : Planis

Extrait du SCoT du Bessin en cours de révision.

La « destination » Bessin bénéficie d'une image touristique relativement unifiée. Pour autant, les actions de développement et la coordination des acteurs du tourisme sont encore insuffisantes, notamment entre le littoral et l'arrière-pays. A l'instar du développement économique, il convient de structurer la filière en mobilisant l'ensemble des acteurs, que sont les collectivités territoriales compétentes, les offices du tourisme éventuellement organisés autour d'un office de pôle. Dans ce cadre, le SCoT poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Valoriser les différents pôles touristiques du territoire et contribuer à la qualité de l'aménagement des sites et à leur commercialisation,
- ✓ Réserver le littoral et faire connaître les différents atouts du territoire qui se situent dans les terres,
- ✓ Développer en priorité les structures d'hébergement au sud de la RD514 afin de préserver le littoral d'une urbanisation trop massive,
- ✓ Axer les propositions alternatives sur d'autres entités naturelles essentielles (accompagner la fréquentation de la forêt de Cerisy, valorisation des marais du Bessin, de Ver/Meuvaines, de Graye sur Mer, de Reviars, découverte des vallées de la Vire, de la Seullès, de la Drôme, de la Thue, de l'Aure, etc.) et autour d'un tourisme vert (loisir, artisanat, agrotourisme, etc.).

Dans ce cadre, et concernant plus directement le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom, les axes à développer s'articulent autour du tourisme vert avec l'accent porté sur la pratique de la randonnée (pédestre, équestre, cycliste), l'hébergement en milieu rural, et la valorisation de la forêt de Cerisy identifié comme espace naturel remarquable.

4.6.3. Des atouts en termes d'attractivité

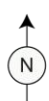
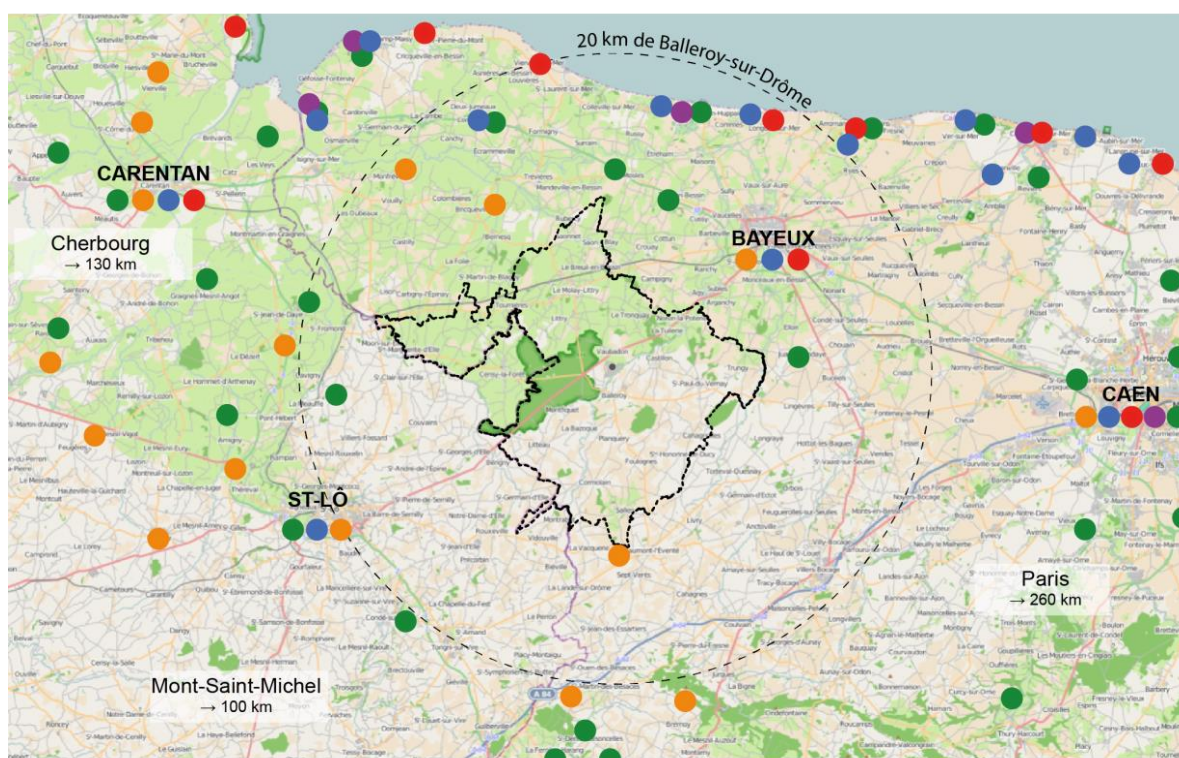
Le territoire intercommunal bénéficie de multiples atouts, aussi bien relatifs à sa localisation, ses paysages, ou son patrimoine que liés aux aménagements à vocation de loisirs et de tourisme réalisés.

Une position stratégique

La communauté de communes est située au cœur du système touristique de la Basse-Normandie, entre les pôles urbains de Caen, Bayeux, Saint-Lô et Vire, et à proximité des grands pôles touristiques :

- Le Mont-St-Michel
- Les Plages du Débarquement
- La Côte fleurie
- La Suisse Normande
- Les plages de la Manche.

Le littoral et les grandes villes (Caen, Bayeux, Saint-Lô,...) concentrent la majorité des sites et lieux d'attractivité mais le secteur bénéficie de manière générale d'une offre touristique et d'activités de loisirs variée : tourisme de mémoire (5 millions de visites dans le Calvados en 2014), tourisme culturel, tourisme vert, tourisme gastronomique, ainsi que de structures d'accueil et d'informations touristiques.



- Sites du Débarquement, Bataille de Normandie
- Activités de loisirs
- Visites
- Gastronomie
- Offices de Tourisme, Syndicats d'initiative

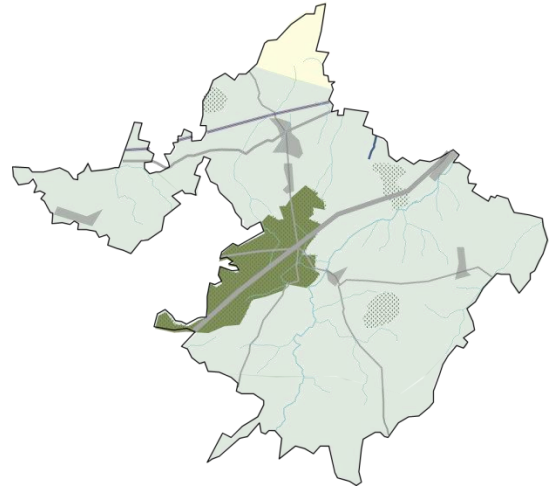
Sites et lieux d'attractivité autour d'Isigny-Omaha Secteur Sud, réalisation : Planis

Des paysages bucoliques à découvrir

Le territoire intercommunal présente différentes entités paysagères constitutives de son caractère rural.

La majeure partie du paysage intercommunal est constituée d'une mosaïque bocagère constitutive du caractère bucolique du territoire. Néanmoins les communes du Nord, (San, Saonnet, Le Breuil-en-Bessin) disposent d'un paysage plus humide, la vallée ouverte de la Tortonne.

Élément marquant du paysage et de l'identité du territoire, la forêt de Cerisy s'étend sur plus de 2100 hectares et recouvre la majeure partie de la commune de Montfiquet. En raison de sa richesse en matière de biodiversité, cette forêt domaniale est une réserve naturelle nationale depuis 1976 et a été classée en zone Natura 2000 sur près de la moitié de sa surface.



Vue sur la forêt de Cerisy depuis Montfiquet



Vallée encaissée de la Drôme (Vaubadon)



Zone cultivée et paysage ouvert dans la vallée de la Tortonne



Vue sur le bourg de Balleroy



Forêt de Cerisy



La mosaïque bocagère de collines, vallées, petits bois et zones planes



La vallée ouverte de la Tortonne



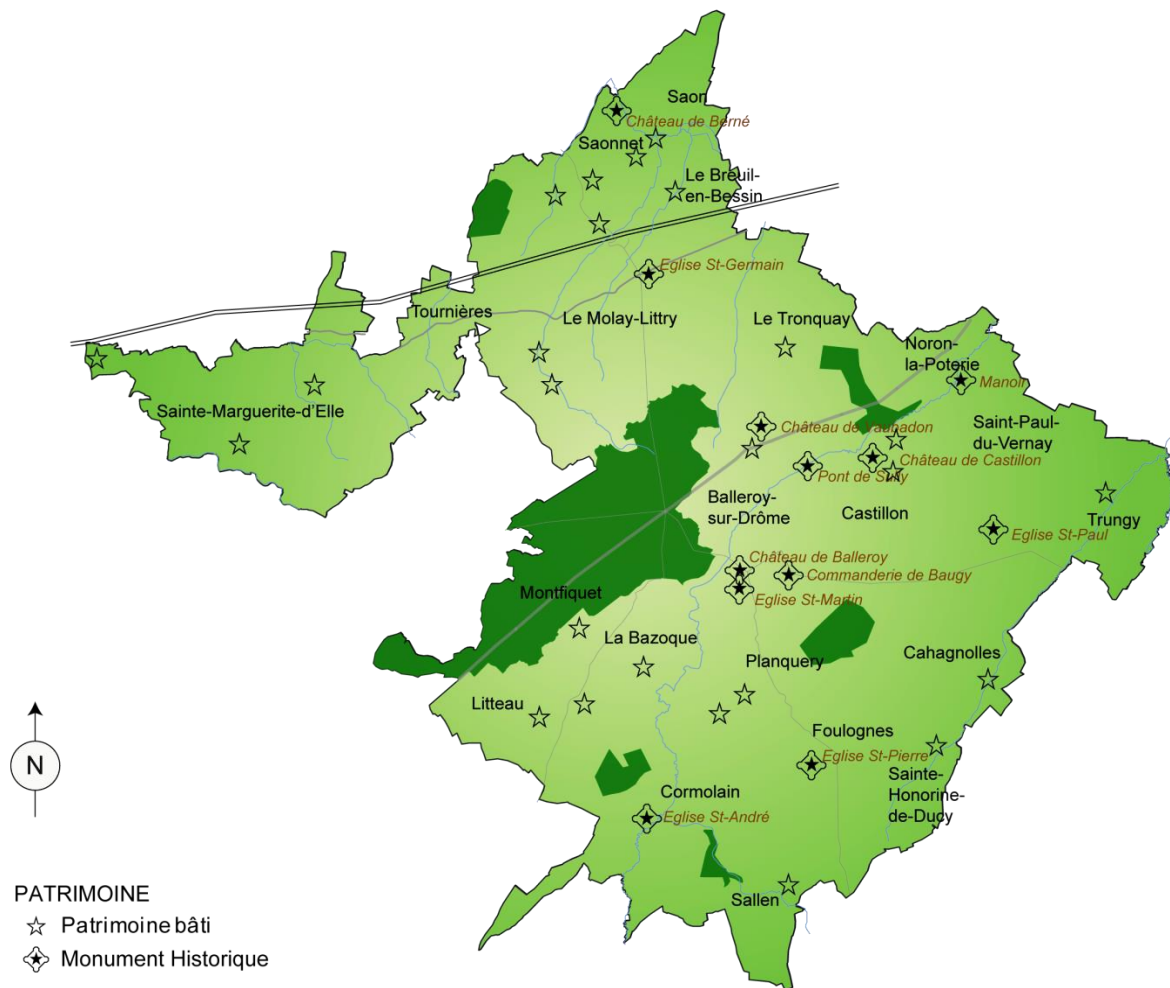
Le paysage urbanisé

Entités paysagères du secteur, photos : Planis

Ces paysages bocagers et naturels préservés constituent un atout en termes d'attractivité pour le tourisme vert, ils composent un espace idéal pour le développement des itinéraires de randonnées. Il s'agit également d'un attrait majeur pour les habitants des pôles urbains périphériques désireux de profiter de la campagne proche.

Un patrimoine architectural rural riche et diversifié

Avec plus de 900 sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le département du Calvados est le territoire comptant le plus de monuments historiques après Paris (source : Calvados Tourisme).



Patrimoine architectural du secteur, réalisation : Planis

Le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom dispose d'un patrimoine architectural et historique riche et diversifié, églises et châteaux sont nombreux sur le territoire intercommunal. On dénombre quelques monuments historiques comme la commanderie de Baugy, l'église Saint-Pierre de Foulignes ou le château de Balleroy.

Le patrimoine vernaculaire (ou petit patrimoine) est également très présent : lavoirs, fermes-manoirs, anciens four à chaux parsèment le paysage rural.



Château de Balleroy, Eglise St-Paul-du-Vernay, Pont de Sully (Castillon-Vaubadon), If remarquable (Castillon)

Quelques exemples du patrimoine inscrit/classé au titre des monuments historiques



Manoir (Planquery), chapelle (Le Tronquay), lavoir (Cormolain), puits (Cormolain)

Quelques exemples de patrimoine vernaculaire



Active sur le territoire intercommunal, l'**Association de Développement Territorial Local du Bessin (ADTLB)**, fondée en 1980, œuvre pour la valorisation du patrimoine et l'accès pour tous à la culture en milieu rural à travers notamment l'ensemble des manifestations culturelles qu'elle organise (« veillées de village », concerts, théâtre organisé dans les églises, ou les fermes-manoirs du Bessin par exemple).

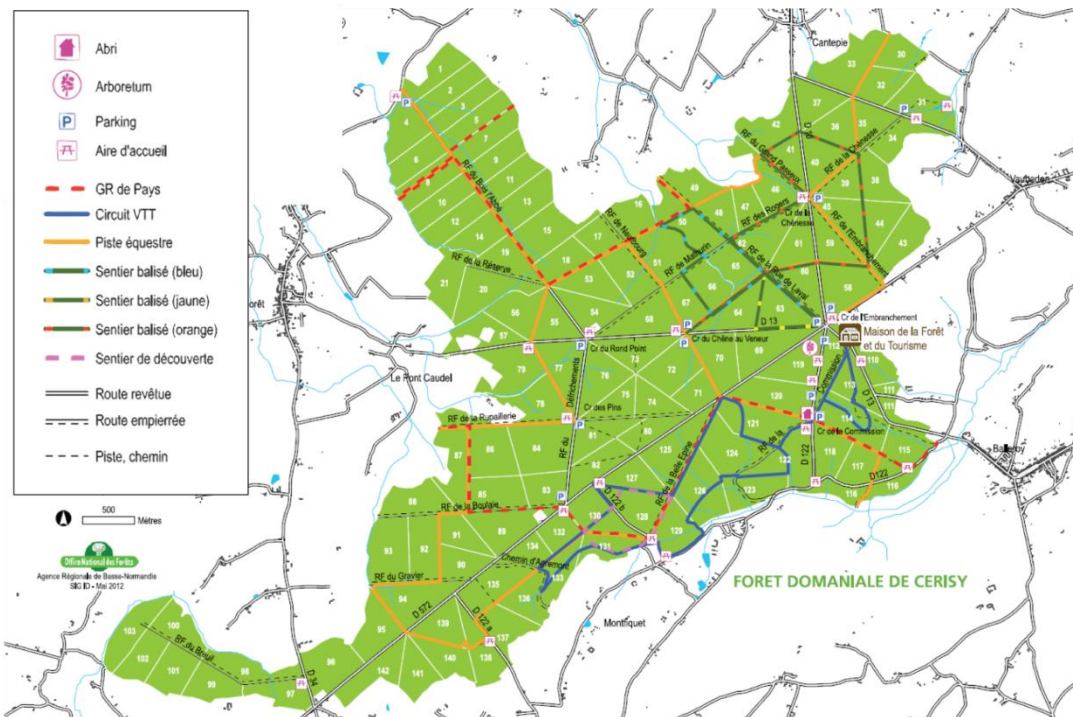
Parmi les actions menées par cette association on peut citer la publication d'un guide du patrimoine du Bessin, la réalisation de panneaux d'interprétation « Mémoire locale du Bessin : mon village se raconte » ou encore un inventaire du petit patrimoine rural. L'association s'est ainsi donnée comme objectif de tenter d'inscrire les objets de patrimoine (matériels et immatériels) au cœur de la société, parties prenantes de la vie locale, car « *une politique de valorisation vivante du territoire, accompagnant les projets d'acteurs locaux, permet d'assurer une appropriation par la population de ces éléments constitutifs de l'identité du territoire* ».

Des aménagements et équipements autour d'une offre de tourisme vert

L'offre d'activités touristiques et de loisirs d'Isigny-Omaha Secteur Sud s'appuie sur les atouts de son territoire (patrimoine architectural, paysages, forêt...) et tend à les faire découvrir aussi bien aux visiteurs qu'à ses habitants.



Aménagements et équipements de tourisme, loisirs, randonnées, réalisation : Planis



Zoom sur les itinéraires de randonnées dans la forêt de Cerisy, source: MFT

L'intercommunalité s'est dotée en 2007 d'une structure d'accueil et d'information touristique : la Maison de la Forêt et du Tourisme (MFT), située en lisière de la forêt de Cerisy à Montfiquet, et qui joue le rôle d'office de tourisme pour le territoire. Son objectif est de garantir l'animation et la promotion du patrimoine culturel et naturel de Balleroy-Le Molay-Littry et de sensibiliser la population à l'environnement forestier. A l'intérieur de la MFT, les visiteurs peuvent découvrir une exposition permanente présentant les richesses patrimoniales,



naturelles et touristiques de la forêt de Cerisy mais également de l'ensemble du territoire intercommunal et de ses alentours. Des activités sont organisées à destination de divers publics : visites guidées des villages, sorties nature, randonnées, ateliers pédagogiques pour les scolaires... La MFT publie également des supports d'information tels que des livrets et brochures « rallye découverte » à destination du jeune public. Durant l'année 2016, la MFT a accueilli 12 836 visiteurs.

Bien que limitée, l'offre d'activités et de loisirs compte quelques équipements offrant des possibilités de visite. Parmi les 112 sites et lieux touristiques majeurs recensés par l'Observatoire Calvados Tourisme à l'échelle du département, 3 sont situés sur Isigny-Omaha Secteur Sud : le château et le musée des ballons de Balleroy, le musée de la mine du Molay-Littry, et le musée de la meunerie du Moulin de Marcy au Molay-Littry.

COMMUNES	SITES	2015	2014	2013	2012	2011
BALLEROY	Château et musée des Ballons	10 695	12 540	12 081	12 957	13 914
LE MOLAY	Musée de la Meunerie	4 486	6 950	5 877	6 654	7 246
LITTRY	Musée de la Mine	4 166	4 191	4 482	5 184	4 924

Fréquentation des sites touristiques du secteur, source : Calvados Tourisme

Sites touristiques phares du secteur, ces trois lieux subissent néanmoins une baisse progressive de fréquentation ces 5 dernières années, malgré un pic de visites en 2014. D'autres sites et lieux de loisirs présentant un intérêt touristique peuvent également être mentionnés.





Musée des Ballons (Balleroy-sur-Drôme), Musée de la Mine (Le Molay-Littry), Jardin de Castillon, étangs de Planquery
Photos : Calvados Tourisme, Mapio

Labellisés « Jardin remarquable », les Jardins de Castillon se composent d'une succession de jardins thématiques mettant en valeur plus de 2000 variétés de plantes. La visite se termine par un arboretum et un labyrinthe en buis. Une pépinière a également été aménagée pour la vente directe.

Les étangs de Planquery, haut lieu de la pêche à la truite dans le Calvados, accueillent promeneurs et pêcheurs dans un parc de 10ha autour de 4 étangs. Le site, labellisé Normandie Qualité Tourisme, offre également des possibilités d'hébergement (gîte et roulotte).

Le territoire dispose enfin d'une offre de tourisme équestre dispensée par plusieurs établissements tels que le Haras des Louveaux au Molay-Littry, la Ferme équestre de la Noë à Castillon ou les Ecuries d'Orage situées à Saint-Paul-du-Vernay qui proposent des randonnées accompagnées aux visiteurs.

L'offre d'activités touristiques et de loisirs repose également sur la pratique de la randonnée, rendue possible par les nombreux itinéraires sillonnant le territoire :

- 11 circuits de petites randonnées maillent le territoire (répertoriés dans le topoguide de la MFT),
- Des sentiers découverte, VTT, ou équestres sillonnent la forêt de Cerisy,
- Plusieurs variantes du circuit de Grande randonnée de pays (GRP) du Tour du Bessin passent sur le territoire du secteur Sud et notamment à travers la forêt de Cerisy

Dans son plan touristique 2010-2015, le Conseil Général a décidé de ne plus entretenir (entretien végétal et balisage) les itinéraires de GRP du Calvados, ce qui a conduit à leur disparition. Le Conseil Général a donc fait débaliser les boucles du Tour du Bessin, dont plusieurs tronçons passent sur le territoire. Cet itinéraire reste néanmoins présenté dans le topoguide de la MFT.



Photos : Maison de la Forêt et du Tourisme

Adopté en 2004, le Plan Vélo départemental a pour objectif de créer un réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire calvadosien afin de développer la pratique du vélo comme loisirs, pratique sportive, utilitaire ou encore comme support touristique. Le projet prévoit, à terme, l'aménagement de 700km de véloroutes constituées de pistes cyclables, de voies vertes et de voies partagées. Le Département projette ainsi de réaliser un tronçon cyclable permettant de relier Bayeux et les Plages du Débarquement à la voie verte passant à Saint-Lô.



Extrait du Plan Vélo départemental, source : Département du Calvados

Le territoire bénéficie d'un réseau dense de chemins et d'itinéraires mais quelques points noirs sont à déplorer comme le manque d'entretien des chemins de randonnées et du balisage, le manque de maillage cyclable ou de desserte en transports en communs empêchant une bonne circulation sur le territoire.

Isigny-Omaha Secteur Sud dispose d'une offre peu développée mais s'appuyant sur l'identité de son territoire : paysages, ruralité, randonnées pédestre, cycliste et équestre. L'offre de visites et de loisirs y est peu fournie mais s'évertue à valoriser le patrimoine naturel, historique et architectural de ses communes. Le potentiel touristique de l'intercommunalité repose essentiellement sur un tourisme vert, de proximité et familial.

4.6.4. Une capacité d'accueil limitée

L'offre d'hébergements

L'offre d'hébergement touristique d'un territoire est constituée d'une offre marchande impliquant une transaction commerciale entre le loueur et l'hébergeur et regroupant les hôtels, campings, résidences de tourisme, villages de vacances, gîtes ou chambres d'hôtes ; et d'une offre non marchande n'impliquant pas de transaction commerciale et comprenant l'hébergement chez un membre de la famille, chez des amis ou dans une résidence secondaire.

L'importance de cette offre sur un territoire se mesure à sa capacité d'accueil, c'est-à-dire au nombre de personnes pouvant être accueillies en même temps dans un hébergement ou un espace. La capacité

d'accueil (ou capacité d'hébergement) s'exprime en nombre de lits touristiques (un lit correspondant à l'accueil d'une personne).

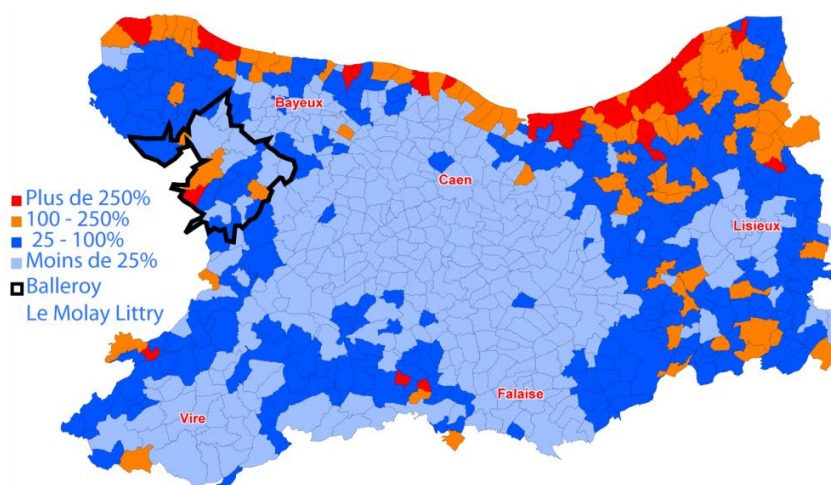
Par convention, Le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Entreprises) a établi un barème permettant le calcul de la capacité d'accueil selon les types d'hébergements :

- Hôtels de tourisme : nombre de lits = nombre de chambres x 2
- Campings : nombre de lits = nombre d'emplacements x 3 (certaines conventions internationales (Eurostat) préconisent un ratio de 4 lits par emplacement)
- Meublés de tourisme : nombre de lits = nombre de meublés x 4
- Chambres d'hôtes : nombre de lits = nombre de chambres x 2
- Résidences secondaires : nombre de lits = nombre de résidences secondaires x 5

La forme que prend cette offre d'hébergement touristique constitue un premier indicateur du développement du secteur touristique sur un territoire donné. On parle également de « touristicité » d'un territoire. « La touristicité d'un lieu exprime son degré de mise en tourisme. Le taux de fonction touristique [...] en constitue une approche statistique. Toutefois, l'existence des lits ne renseigne pas sur la qualité (touriste ou non) de l'utilisation » (Tourismes 1, Lieux communs, Equipe MIT, 2002).

Le taux de fonction touristique (TFT) est un indicateur permettant de mesurer l'importance du tourisme dans un lieu en rapportant le nombre de touristes pouvant être accueillis au nombre des habitants permanents. Un TFT de 100% indique que la population double au plus fort de la saison, soit autant de touristes que d'habitants.

A l'échelle du Calvados, les communes présentant les plus hauts TFT se concentrent principalement sur le littoral de la Côte Fleurie et le Nord du Pays d'Auge. A contrario, les autres communes du Calvados présentent très majoritairement un taux inférieur à 100%, voire inférieur à 25% pour les communes de la plaine de Caen, du Sud Calvados ou situées dans la périphérie immédiate de Lisieux ou Vire.

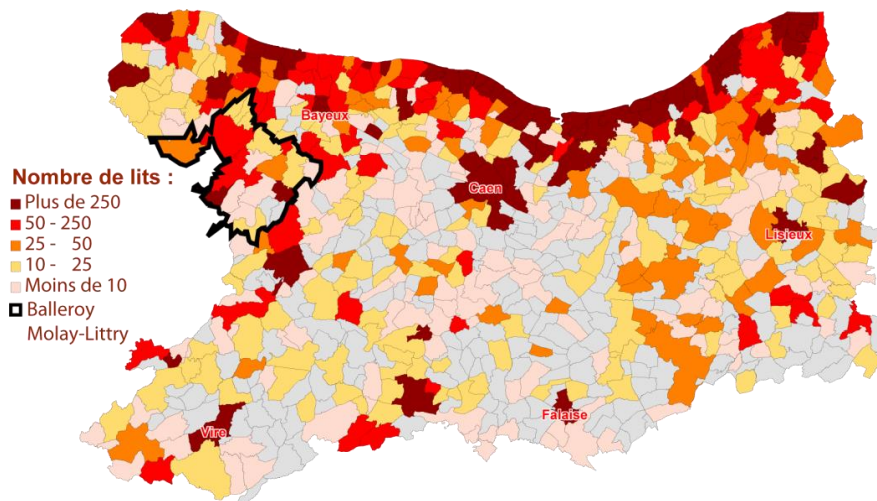


Taux de fonction touristique des communes au 01/01/2015,
Source : Calvados Tourisme 2015

Des disparités de TFT sont à noter sur le territoire d'Isigny-Omaha Secteur Sud. En effet, la majorité des communes présentent un TFT inférieur à 100%, voire à 25%, tandis que les communes de

Tournières, Montfiquet et Cahagnolles présentent un taux pouvant atteindre 250% et que la commune de Litteau, quant à elle dépasse les 250%. Il s'agit de communes disposant d'une population peu nombreuse et pouvant accueillir un nombre important de visiteurs grâce à la présence d'établissements d'hébergement touristique de grande capacité (campings). A noter que la commune de Montfiquet (96 habitants à Montfiquet en 2014) présente un TFT important au 1^{er} janvier 2015 grâce à la présence de l'hôtel-restaurant Le Relais de la Forêt (capacité d'accueil : 82 personnes), or cet établissement ayant fermé ses portes en octobre 2016, la commune présente aujourd'hui un TFT très inférieur.

Ces constats se retrouvent pour partie dans la répartition des établissements d'hébergements touristiques sur le territoire. En effet, le littoral concentre près de 50% de l'offre du département (environ 100 000 lits classés ou labellisés dans le Calvados) en 2015, le secteur touristique du Bessin est 2^{ème} du Calvados derrière le secteur de la Côte Fleurie (37 000 lits) en termes de capacité d'accueil, avec près de 23 700 lits touristiques, soit 24% de l'offre départementale.



Lits touristiques marchands classés ou labellisés au 01/01/2015,
source : Calvados Tourisme 2015

Concernant les communes du secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom, les capacités d'accueil sont très variables d'une commune à l'autre. Certaines comme Le Breuil-en-Bessin, Foulognes ou Sainte-Honorine-de-Ducy ne disposent d'aucun établissement d'hébergement touristique tandis que d'autres comme Litteau ou Cahagnolles présentent une capacité d'accueil très importante en raison de la présence de campings.

Commune	Lits résidences ⁹	Lits chambres d'hôtes	Lits gîtes et meublés	Lits campings	Lits hôtels	Total lits marchands	Total lits non marchands	Total lits touristiques
Balleroy-sur-Drôme	0	0	7	210	0	217	200	417
La Bazoque	0	0	5	0	0	5	70	75
Le Breuil-en-Bessin	0	0	0	0	0	0	40	40
Cahagnolles	0	0	6	362	0	368	45	413
Castillon	0	0	2	0	0	2	55	57
Cormolain	0	0	3	0	0	3	100	103
Foulognes	0	0	0	0	0	0	45	45
Litteau	0	0	4	1920	0	1924	40	1964
Le Molay-Littry	0	4	46	0	0	50	260	310
Montfiquet	0	0	0	0	82*	82	55	137
Noron-la-Poterie	0	0	40	75	0	115	25	140
Planquery	0	8	0	0	0	8	95	103
Ste Honorine-de-Ducy	0	0	0	0	0	0	40	40
Ste Marguerite-	0	6	26	0	0	32	180	212
St Paul-du-Vernay	0	2	18	0	0	20	65	85
Sallen	0	0	12	0	0	12	105	117
Saon	0	0	11	0	0	11	40	51
Saonnet	0	0	8	0	0	8	80	88
Tournières	0	0	0	173	0	173	75	248
Le Tronquay	0	0	18	0	0	18	95	113
Trungy	0	0	6	0	0	6	15	21
Total lits touristiques	0	20	212	2740	82*	3054	1725	4779

Capacité d'hébergement classés/labellisés des communes du secteur Sud

Source : Observatoire Calvados Tourisme, au 01.01.2016

*Les données de l'Observatoire de Calvados Tourisme datant de janvier 2016, la fermeture de l'hôtel Le Relais de la Forêt de Montfiquet n'a pas été prise en compte. Par conséquent le nombre de lits d'hôtels sur la commune de Montfiquet s'élève en réalité à 0.

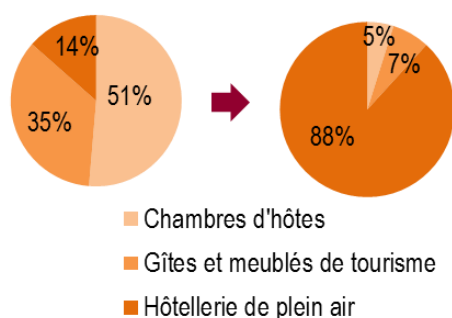
⁹ Résidences de tourisme, villages-vacances et centres de vacances.

Aux différents modes d'hébergement présentés ci-dessus, il conviendrait d'ajouter les hôtels non classés et les meublés saisonniers ou chambres d'hôtes non labellisés ou classés, dont le nombre est difficile à quantifier. Il existe également des formes d'hébergements alternatifs de plus en plus utilisées comme les locations entre particuliers (AirBnB : 45 annonces environ sur le territoire de l'intercommunalité) ou de nouvelles formes d'hébergement chez l'habitant (Couchsurfing, Echanges de maisons,...) qui ne font pas l'objet de recensements et dont le nombre et la capacité d'accueil restent difficiles à évaluer.

La capacité d'hébergement touristique marchande labellisée ou classée sur le territoire s'élève à environ 3 000 lits (données de Calvados Tourisme au 01.01.2016).

Malgré un nombre limité d'établissements d'hébergement touristique, l'intercommunalité dispose d'une importante capacité d'accueil en raison de la présence de plusieurs campings, dont le camping du Domaine de Litteau qui compte à lui seul 1 920 lits touristiques.

La typologie de l'offre d'hébergements touristiques marchands sur le territoire de la communauté de communes est caractéristique des espaces ruraux.

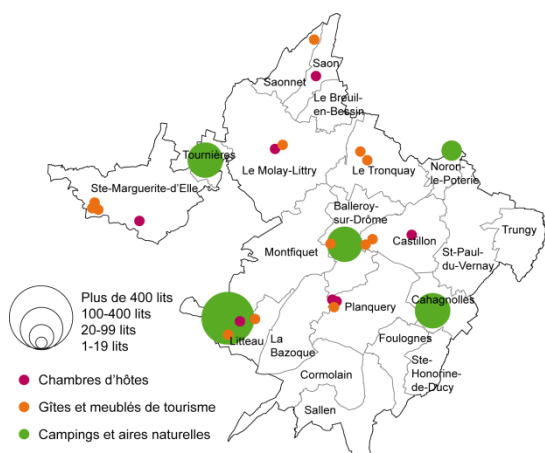


**Répartition par types
d'établissements**

**Capacité d'accueil
(nombre de lits)**

Source : OT MFT

En effet, on constate une forte présence des chambres d'hôtes (51% des établissements), des gîtes et meublés de tourisme (35%) ainsi que des campings (14%) dans les établissements d'hébergement touristiques recensés par l'office de tourisme de la MFT. A contrario, les résidences de tourisme et les hébergements collectifs (auberges de jeunesse, villages de vacances,...) sont absents. Au 1er janvier 2016, l'INSEE recensait deux hôtels sur le territoire : le Brit Hotel La Relais de la Forêt, qui a fermé ses portes le 3 octobre 2016 ; et le Château de Goville, qui n'est plus en activité depuis le 16 octobre 2016. A l'heure actuelle il n'existe donc pas d'hôtels de tourisme sur le territoire.



**Répartition géographique des hébergements
référencés par la MFT**

Source : OT MFT, réalisation : Planis

Ces établissements sont globalement bien répartis sur l'ensemble du territoire. La majorité des communes dispose d'au moins un établissement d'hébergement touristique (souvent gîte ou chambre d'hôte).

Concernant la capacité d'accueil, les hébergements de plein air sont nettement supérieurs puisqu'ils représentent près de 90% des lits touristiques référencés par l'office de tourisme contre seulement 5% pour les chambres d'hôte et 7% les gîtes et meublés de tourisme.

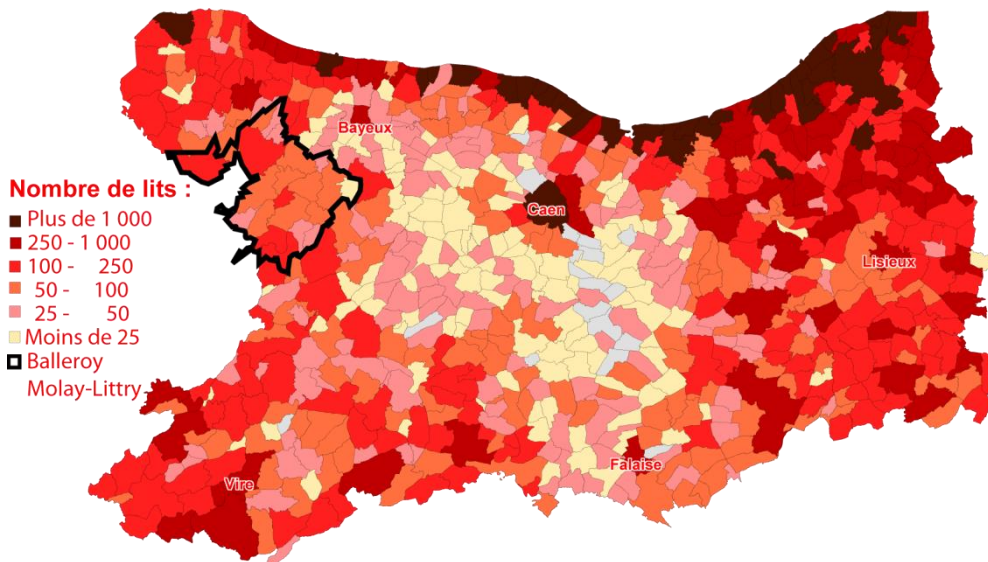
L'offre de d'hébergement de plein air sur le territoire est caractérisé par un niveau de prestation élevé (locations de mobil-homes, piscines, terrains de sport, animations,...) avec 4 établissements sur 5 classés 3 étoiles ou plus. Néanmoins, l'offre reste diversifiée avec la présence d'une aire naturelle de camping à Noron-la-Poterie labellisée Qualité Tourisme qui propose des prestations plus simples à des prix plus modestes.

A noter également, la présence de quelques hébergements spécifiques :

- Hébergement de groupes : le Château du Molay-Littry avec la société britannique Travelbound spécialisée dans l'accueil de groupes scolaires ou de séjours linguistiques pouvant accueillir 196 personnes (Le Molay- Littry)
- Accueil cavalier : les gîtes et chambres d'hôte du Moulin de la Drôme (Balleroy-sur-Drôme), La Cour Blanche (Castillon), Le Domaine de Maspas (Saonnet)
- Hébergement insolite : les roulottes (Planquetry).

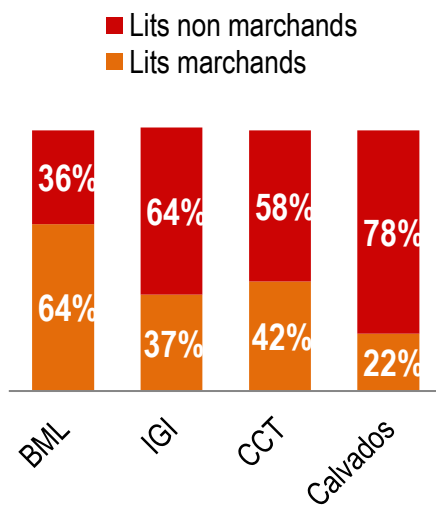
Il s'agit d'une offre encore peu développée, limitée à quelques établissements. Aucune offre n'est prévue pour l'accueil du public cycliste.

L'hébergement touristique comprend également l'hébergement non marchand constitué des résidences secondaires. Les communes littorales, de l'Est du département notamment, disposent, une fois encore, d'un nombre de lits non marchands plus important puisqu'elles concentrent près de 80% des 352 000 lits en résidence secondaire que compte le parc départemental.



Lits en résidences secondaires au 01/01/2015, source : Calvados Tourisme 2015

Sur le Secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom, le nombre de résidences secondaires concerne 347 logements (INSEE 2013) ce qui représente 7% du parc de logements, soit un nombre comparable à celui des logements vacants (6%). La capacité d'hébergement touristique non marchand du secteur s'élève ainsi à environ 1 725 lits.

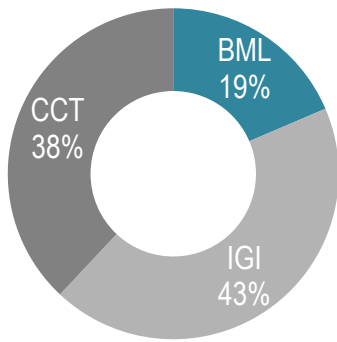


**Répartition de l'offre d'hébergement touristique
(nombre de lits)**

Source : 01/01/16 Calvados Tourisme 2015

L'hébergement marchand (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes...) représente 64% de la capacité d'accueil totale du territoire, les 36% restant correspondent aux lits disponibles en résidences secondaires (hébergement non marchand). Sur les secteurs voisins, Nord et Ouest, ainsi qu'à l'échelle du Calvados, la part occupée par l'hébergement non marchand est bien plus importante (respectivement 64%, 58% et 78%).

Sur les 78% de lits touristiques du département représentés par les résidences secondaires, 4% appartiennent à des étrangers selon les données de 2015 de Calvados Tourisme.

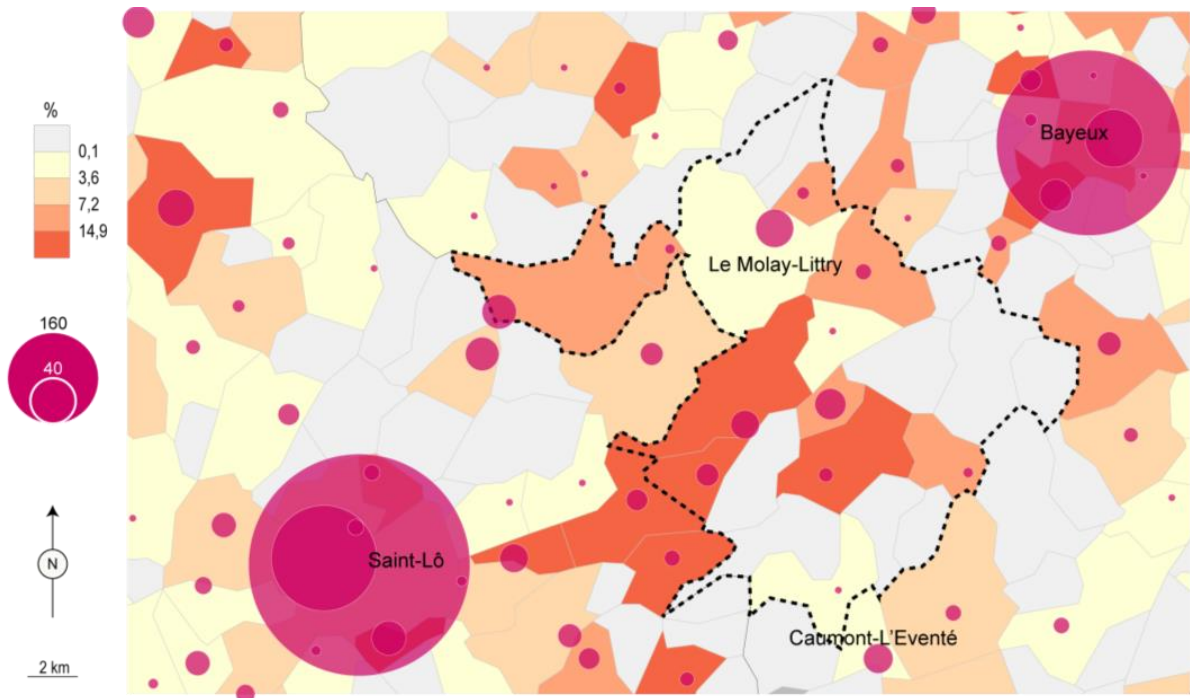


Part du secteur Sud dans la capacité d'hébergement d'Isigny-Omaha Intercom, source : 01/01/16 Calvados Tourisme 2015

L'offre d'hébergement touristique totale (marchande et non marchande) s'élève à près de 4 800 lits sur le territoire du secteur Sud. A titre de comparaison, le secteur Ouest d'Isigny-Omaha Intercom dispose d'environ 11 200 lits touristiques, le secteur Nord d'environ 9 800 et le Calvados 452 000.

A l'échelle de la nouvelle communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom, le secteur Sud représente 19% de la capacité d'accueil touristique totale. Quant aux secteurs Nord et Ouest, ils représentent chacun près de 40% de la capacité d'accueil du territoire.

Un poids dans l'économie limité



Nombre et part des emplois de la filière « tourisme – sport – loisirs », source : SISTER Normandie 2010

Situé entre 2 pôles émetteurs d'emplois liés à la filière tourisme-sport-loisirs, Saint-Lô et Bayeux, le territoire intercommunal se situe en retrait. La filière tourisme-sport-loisirs occupe tout de même 114 actifs sur le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom, soit 14% des emplois du territoire. Bien que la commune du Molay-Littry dispose d'un nombre conséquent d'emplois de la filière (28), il n'existe pas réellement de pôle dominant à l'échelle du territoire. En effet, les communes de Balleroy (20 emplois), de Sainte-Marguerite-d'Elle (23), de Litteau (10) ou de Montfiquet (16 emplois avant la fermeture de l'hôtel restaurant du Relais de la Forêt) disposent d'une offre du même ordre et contribuent à répartir les emplois liés à la filière touristique sur différents points du territoire. La répartition de ces emplois reste tout de même plus concentrée autour de la forêt de Cerisy et les petites communes rurales périphériques comme Saon, Sainte-Honorine-de-Ducy, Trungy ou Saint-Paul-du-Vernay sont parmi

celles qui ne disposent pas d'emplois touristiques. En 2010, la filière tourisme-sport-loisirs représentait un poids important dans l'économie de 3 communes : Litteau (14,9% des emplois de la commune) grâce notamment à son camping, Planquery (20% des emplois) grâce aux étangs de pêche, et Montfiquet (69,6% des emplois) principalement occupés par les employés de l'hôtel-restaurant Le Relais de la Forêt.

4.7. L'agriculture

L'article L151-4 du Code de l'urbanisme précise que les orientations du PLUi doivent se baser - entre autres - sur « un diagnostic établi au regard des prévisions et des besoins répertoriés en matière de surfaces et de développements agricoles ».

Le diagnostic agricole du PLUi a pour objectif d'effectuer un état des lieux de l'agriculture sur le territoire et d'analyser son évolution. Au-delà de cet aspect reconnaissant, l'étude agricole du PLUi doit aussi comporter un aspect prévisionnel. En effet, les élus doivent pouvoir disposer de suffisamment de données pour comprendre les enjeux actuels de l'agriculture sur leur territoire, et ses besoins pour les années à venir. Le diagnostic agricole sert donc de base pour identifier les éléments dont la prise en compte dans la suite du PLUi, permettra de répondre aux besoins des exploitations en termes de maintien, de développement, d'installation, d'évolution, etc., et ce pour la période couverte par le PLUi à savoir 10 à 15 ans. Ces éléments seront mis en relation avec les besoins issus des autres thématiques prises en charge par le PLUi (logements, protection de la nature, etc.).

4.7.1. Méthodologie du diagnostic agricole

Le présent travail de diagnostic s'est d'abord **basé sur des données statistiques** telles que le recensement général agricole de 1988, de 2000 et de 2010 (traitement à l'échelle intercommunale, SRISE). Des éléments de la base de données nationale d'identification des animaux, à date de fin décembre 2015, ont également été utilisés. Pour compléter, des données issues de la Chambre d'agriculture du Calvados ont pu être mobilisées.

En parallèle, une **base de données cartographique** a aussi été utilisée. Il s'agit du registre parcellaire graphique anonyme, issu des déclarations PAC de l'année 2014.

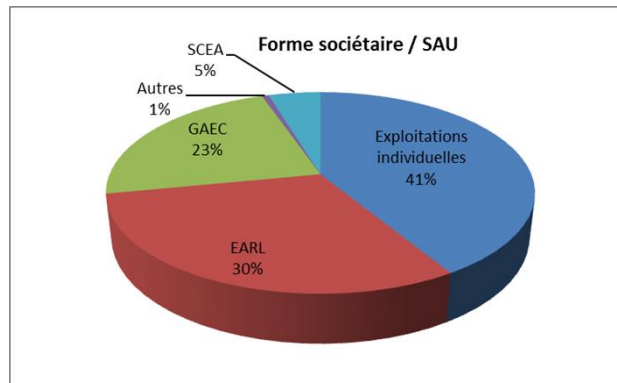
Ces données statistiques et cartographiques **ont ensuite été complétées, temporisées, ou actualisées par les exploitants agricoles du territoire**. Ces derniers ont été rencontrés entre le 2 et le 9 décembre 2016, lors de 4 réunions. Une soixantaine d'entre eux ont pu y participer, s'exprimer et travailler sur des cartes. De plus, un questionnaire agricole a été envoyé à tous les exploitants connus pour avoir leur siège sur le territoire, ou à proximité. Une cinquantaine de réponses ont été obtenues et ont permis d'alimenter le travail de recueil de données¹⁰. Par ailleurs, 25 exploitants ont assisté, le 9 mars 2017, à un retour des résultats, pratiqué lors d'une réunion au Molay Littry.

Les élus locaux ont également pu éprouver et discuter les données recueillies, lors d'un **atelier qui s'est tenu en le 13 janvier 2017**.

A la fin du travail de diagnostic, **les agriculteurs et les élus locaux sont venus étoffer les enjeux agricoles** relevés pour le territoire, grâce à leurs connaissances de proximité.

4.7.2. Les exploitations agricoles du territoire

Le statut des exploitants et des exploitations



Le statut juridique des exploitations, source : *Chambre d'Agriculture du Calvados*

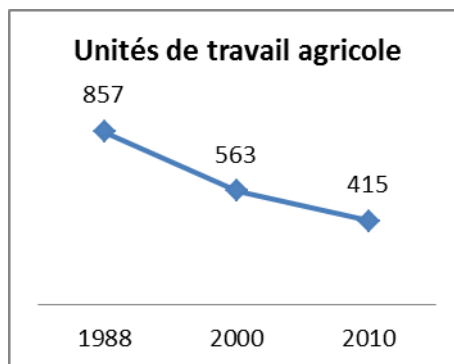
Les exploitations individuelles représentent près de 60% du nombre d'exploitation et 40 % de la SAU.

Les exploitations en sociétés, EARL et GAEC majoritairement, avec jusqu'à 4 associés, 2,3 associés en moyenne, mettent en valeur près de 60 % de la SAU.

Forme juridique	Exploitations individuelles	EARL	GAEC	SCEA	Autres formes
% SAU Calvados	42,2%	30,6%	19,3%	6,1%	1,8%

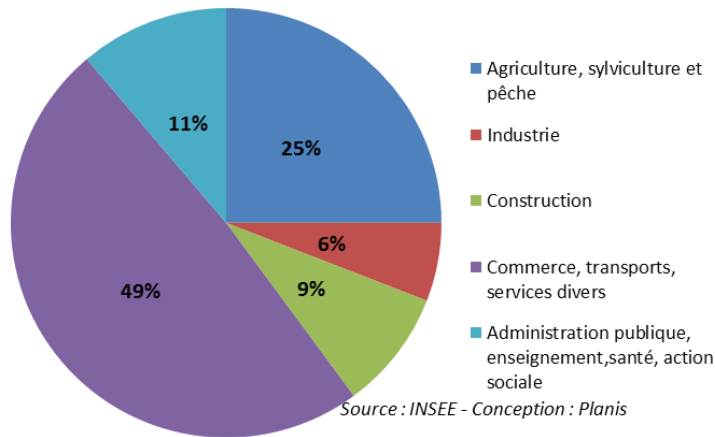
Les emplois agricoles

Suivant de près la tendance départementale, **l'emploi au sein des exploitations agricoles** du secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom **a diminué d'un peu plus de la moitié depuis 1988**. En effet, en 1988 il était dénombré 857 Unités de Travail Annuel (UTA) tous types d'emplois confondus, tandis qu'en 2010 il n'en était plus quantifié que 415.



Nombre d'Unités de Travail Annuel source : *Chambre d'Agriculture du Calvados*

C'est l'évolution du nombre d'unités de travail annuel des chefs d'exploitation et des coexploitants qui marque cette tendance baissière. En effet, le nombre de salariés est stable sur le territoire entre 2000 et 2010 alors que la catégorie des chefs d'exploitation et des coexploitants baisse de près de 20 %.



Nombre d'emplois par secteur d'activité en 2013 source : *Chambre d'Agriculture du Calvados*

Malgré ce constat de la diminution de l'emploi agricole au sein des exploitations, l'agriculture reste le deuxième secteur d'activité du territoire en nombre d'emplois. Elle comptabilise 25% des entreprises du territoire et se retrouve juste derrière le commerce, le transport et les services divers qui en regroupent près de la moitié.

Du fait de son lien avec la terre, la production agricole est une activité difficilement délocalisable qui génère des emplois induits (agroéquipement, entreprises agroalimentaires, services, etc.) en local. Sans comptabiliser ces activités associées, l'agriculture représente près de 15% de l'emploi local, avec 315 actifs en 2013.

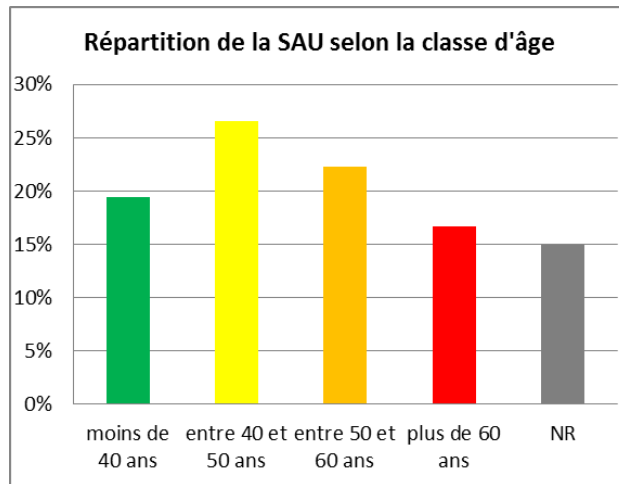
ENJEU :

Créer un climat favorable pour l'exercice de l'activité agricole sur le territoire afin de maintenir autant que possible les emplois de ce secteur.

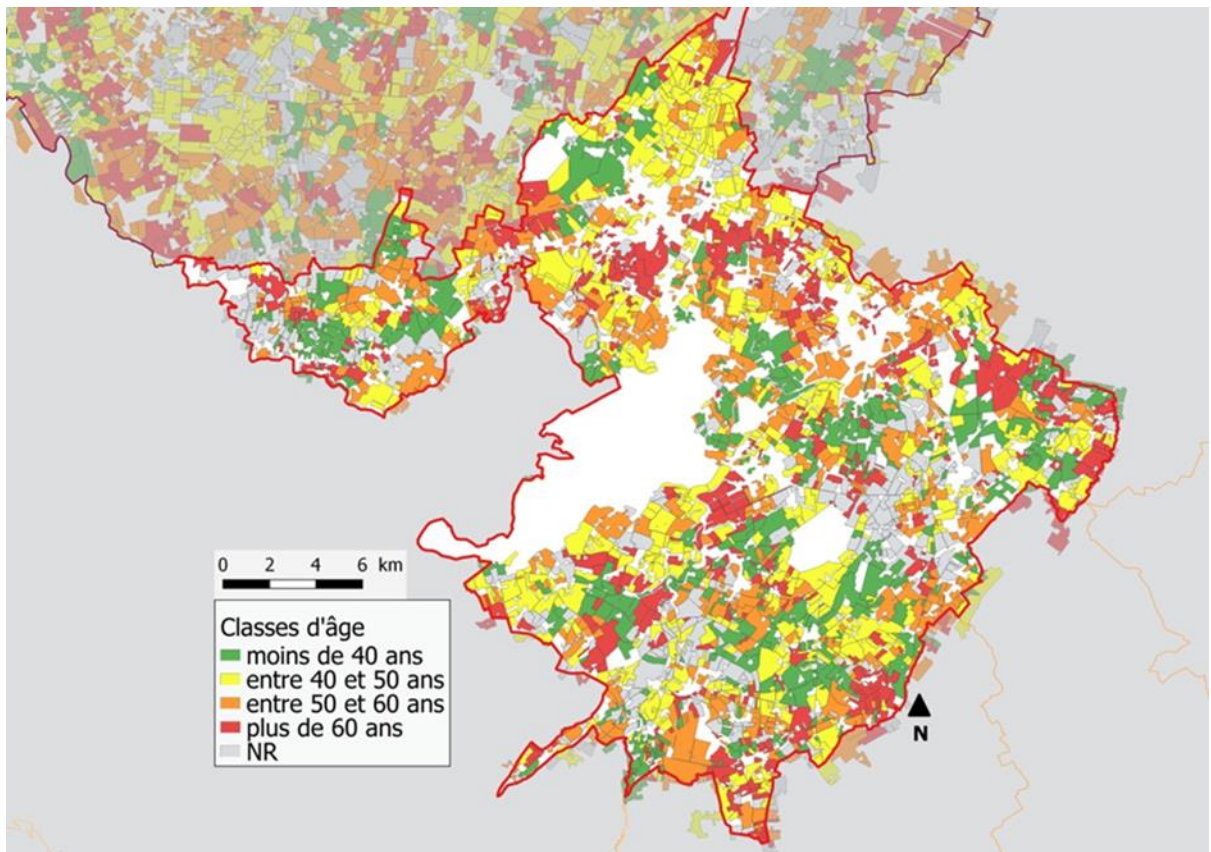
L'âge des exploitants

L'agriculture sur le territoire intercommunal est un secteur économique important tant au regard du nombre de sièges présents que par la surface qu'elle occupe. Toutefois, l'analyse de la pyramide des âges révèle la fragilité de cette activité soumise au renouvellement des générations.

En effet, dans les 10 à 15 années à venir, près de 40% de la SAU sera concernée par le départ à la retraite des chefs d'exploitation.

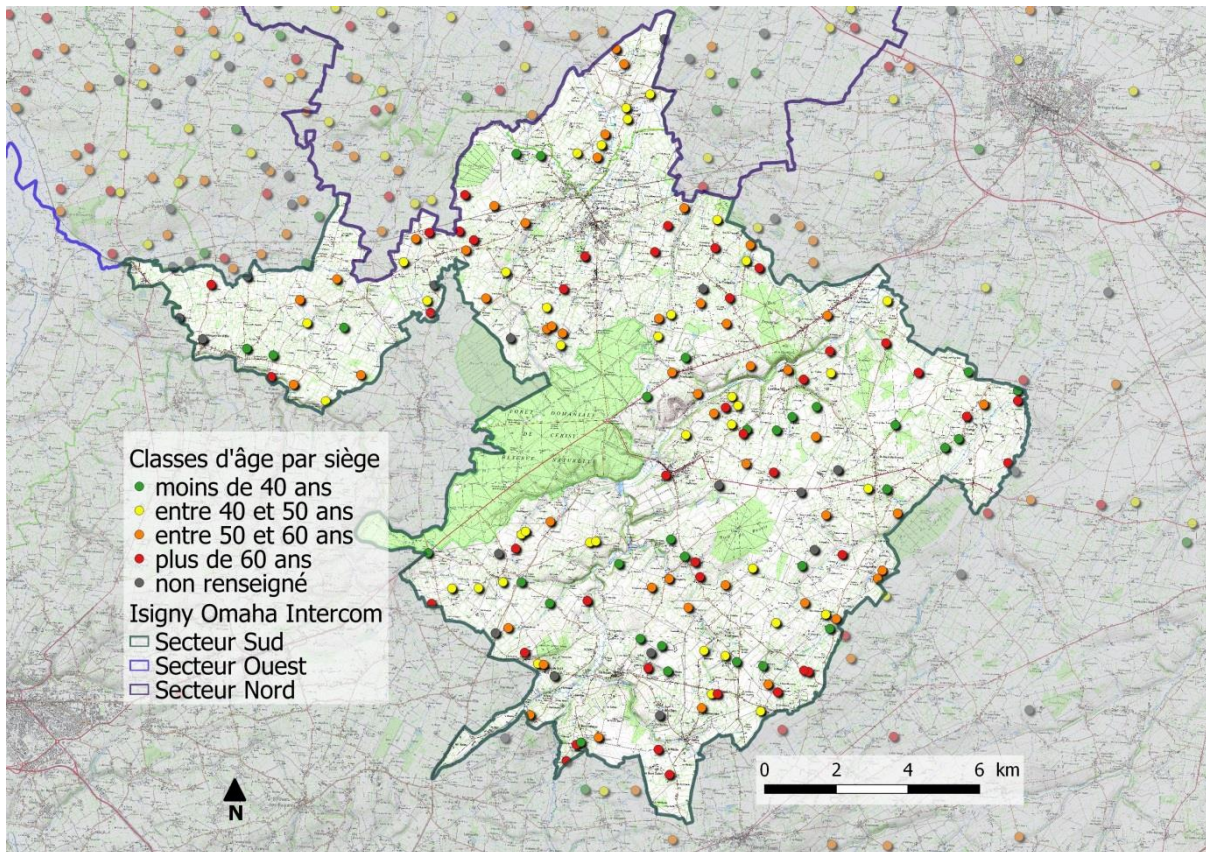


Source : RPG 2014 / BD CA14



Sièges d'exploitations et parcellaire agricole, en fonction de la classe d'âge de l'exploitant.

Source : RPG 2014 / BD CA14



Sièges d'exploitations et parcellaire agricole, en fonction de la classe d'âge de l'exploitant.
Source : RPG 2014 / BD CA14

ENJEUX :

- préserver les sièges d'exploitation de l'urbanisation et protéger les structures foncières.
- porter une attention particulière au parcellaire des jeunes agriculteurs pour lesquels l'activité est sensée perdurer encore de nombreuses années, et au parcellaire des plus de 50 ans (transmission d'exploitations).

4.7.3. Le renouvellement des exploitations

Concernant les installations agricoles aidées, le territoire en a recensé une par an entre 2014 et 2016. Ces installations représentent 2% des installations agricoles survenues à l'échelle départementale durant cette même période, alors que, pour mémoire, le territoire représente 4.5% de la SAU départementale.

Il s'agit d'installations de jeunes agriculteurs en productions laitières pour 2 d'entre eux, généralement en société et dans le cadre familial. La troisième installation concerne une activité équine.

ENJEU des aides nationales à l'installation :

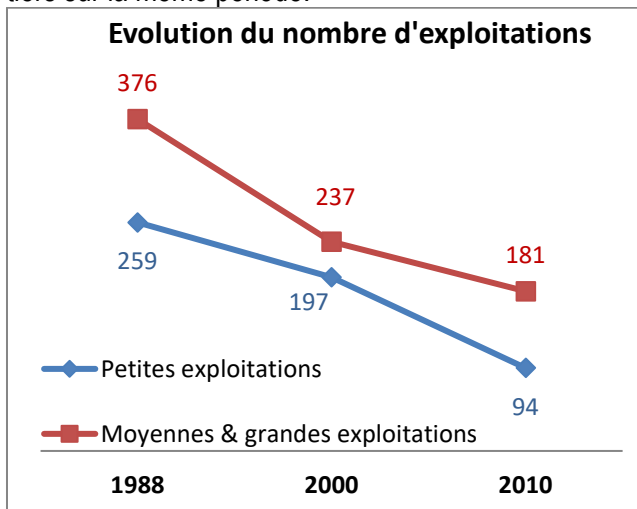
Les bénéficiaires des aides nationales sont des jeunes qui ont obtenu un diplôme agricole de niveau 4 (équivalent baccalauréat) au minimum et qui ont présenté un projet d'installation réputé viable, c'est-à-dire qui permette au jeune agriculteur de dégager un revenu de son activité au bout de 5 ans d'activité.

Les aides se traduisent par une aide à la trésorerie et confère une priorité sur de nombreux dispositifs. Elles permettaient également jusqu'en 2014, d'obtenir des droits à produire supplémentaires.

4.7.4. Les sièges des exploitations

A l'image de ce qui se passe dans le Calvados et dans bon nombre de territoires dans la frange ouest, le nombre d'exploitations a été divisé par plus de 2 entre 1988 et 2010 sur le secteur Sud de Isigny-Omaha Intercom.

Cette évolution concerne majoritairement les petites exploitations, dont le nombre a été réduit de deux tiers sur la même période.

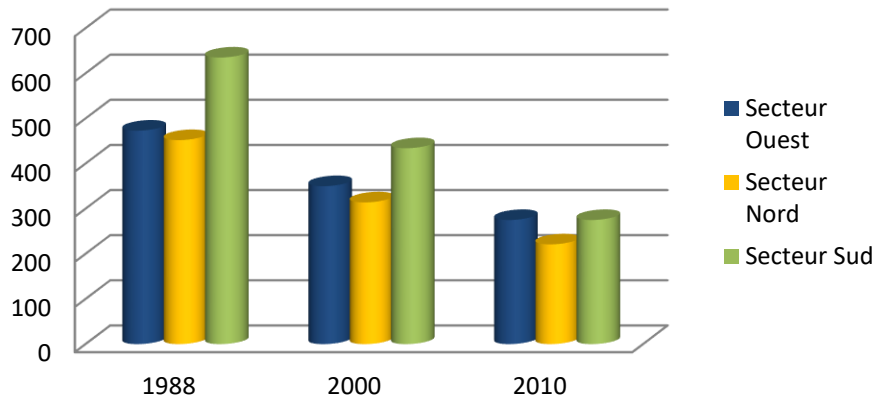


Source SRISE/RGA

La **diminution du nombre de sièges d'exploitation** doit aussi être rapprochée de l'évolution statutaire des exploitations, par exemple en GAEC¹¹, où plusieurs agriculteurs exploitent sur un seul siège administratif.

En 2014, ce ne sont pas moins de 391 exploitations (professionnelles ou non) qui effectuaient une déclaration PAC sur le territoire, dont au final 166 identifiées y ayant leur siège, et 70 localisées hors du territoire, pour une densité moyenne de 1 exploitation pour 80 ha environ.

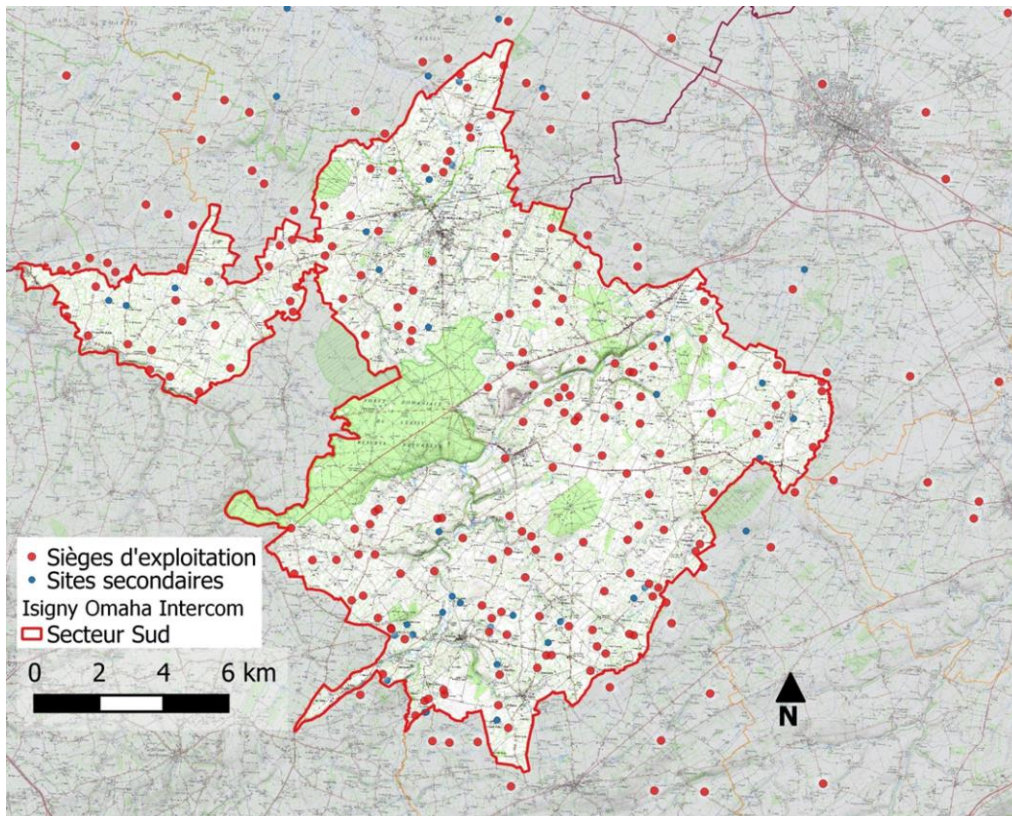
¹¹ Groupement Agricole d'Exploitation en Commun



Evolution du nombre de sièges d'exploitation 1988-2010, en fonction des secteurs de la Communauté de Communes

Source : CA14

Il est à noter que le secteur Sud du territoire d'Isigny-Omaha Intercom est **le plus touché par cette diminution du nombre d'exploitation** avec une chute de -57% (Département : -52% ; Secteur Nord : -51% ; Secteur Ouest : -42%).



Source : CA14

Enjeux:

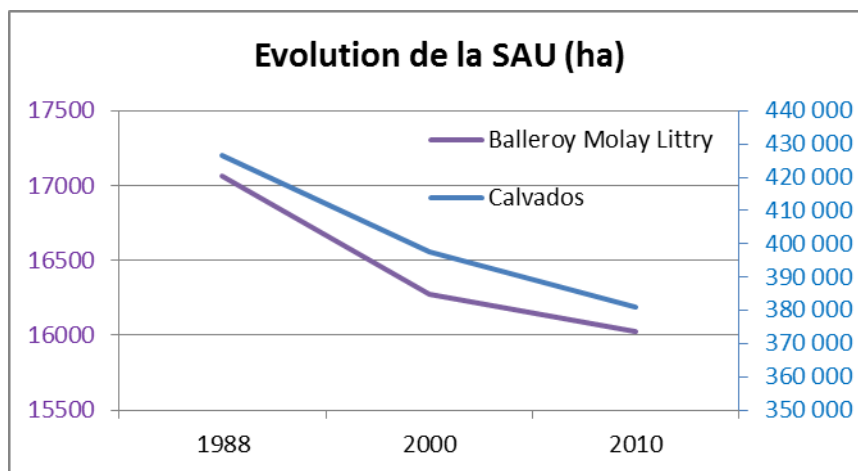
- créer un climat favorable à l'exercice de l'activité agricole sur le territoire, afin de ne pas aggraver le phénomène de diminution des d'exploitations et la déprise associée.
- proportionner les protections (naturelles, paysages, risques) afin de permettre à l'activité agricole de « vivre » autant que possible, voire de se développer.

4.7.5. Le parcellaire des exploitations

La SAU des exploitations

L'intégralité des communes du secteur Sud de Isigny-Omaha Intercom est située en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates. Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, peut compromettre l'alimentation en eau potable.

Sur la base des données du Registre Parcellaire Graphique, issu des déclarations PAC, actualisées par la présente étude, la SAU représente fin 2016 environ 16 214 ha soit 75% du territoire.

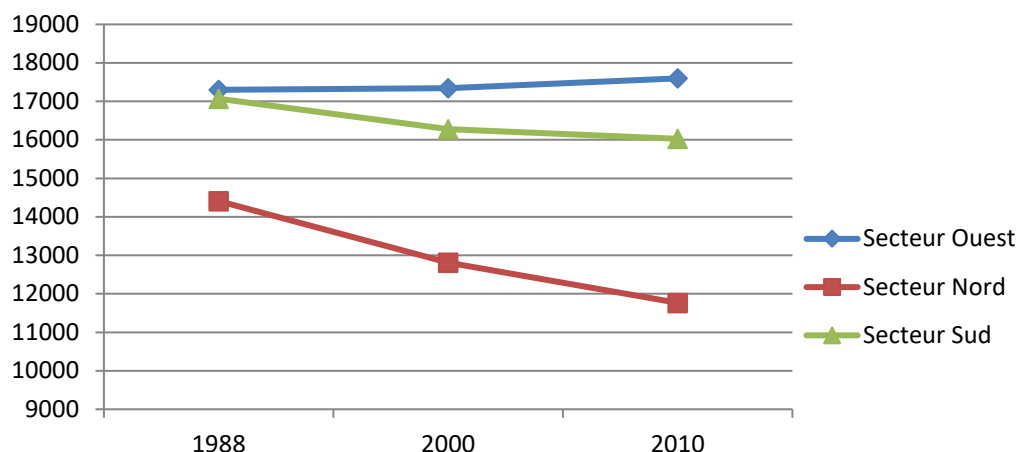


Source SRISE/RGA

Selon le RGA, la Surface Agricole Utile (SAU) du secteur Sud de Isigny-Omaha Intercom a diminué de 1.5 % entre 2000 et 2010, ce qui est nettement inférieur à la baisse de 4,2 % constatée dans le Calvados sur la même période.

Les 250 ha consommés correspondent à 3 exploitations moyennes du secteur environ.

Depuis 1988, la SAU locale a régressé de 6%, contre 18 % à l'échelle du secteur Nord, 11 % à l'échelle du département, alors que le secteur Ouest d'Isigny-Omaha Intercom augmentait légèrement dans le même temps (+2%).



*Evolution de la SAU 1988-2010, en fonction des secteurs de la
Communauté de Communes*

Source SRISE/RGA

Selon les données du RGA, la SAU moyenne des exploitations professionnelles (moyennes et grandes) était de 83 ha en 2010 (92 dans le Calvados) contre 64 ha en 2000 (74 dans le Calvados).

En 2014 les surfaces travaillées par des exploitations spécialisées équine n'étaient pas déclarées à la PAC. A l'issue des enquêtes et des réunions de terrain, un certain nombre d'entre elles ont pu être mises en évidence : il est à présager que cette part de valorisation de l'espace par l'agriculture, soit donc encore un peu plus importante.

Selon les données de la PAC de 2014, les deux tiers des exploitations travaillant des terres sur le territoire exploitent un parcellaire inférieur à 50 ha. En revanche, les trois quarts de la surface agricole du territoire sont exploités par des structures faisant plus de 50 ha.

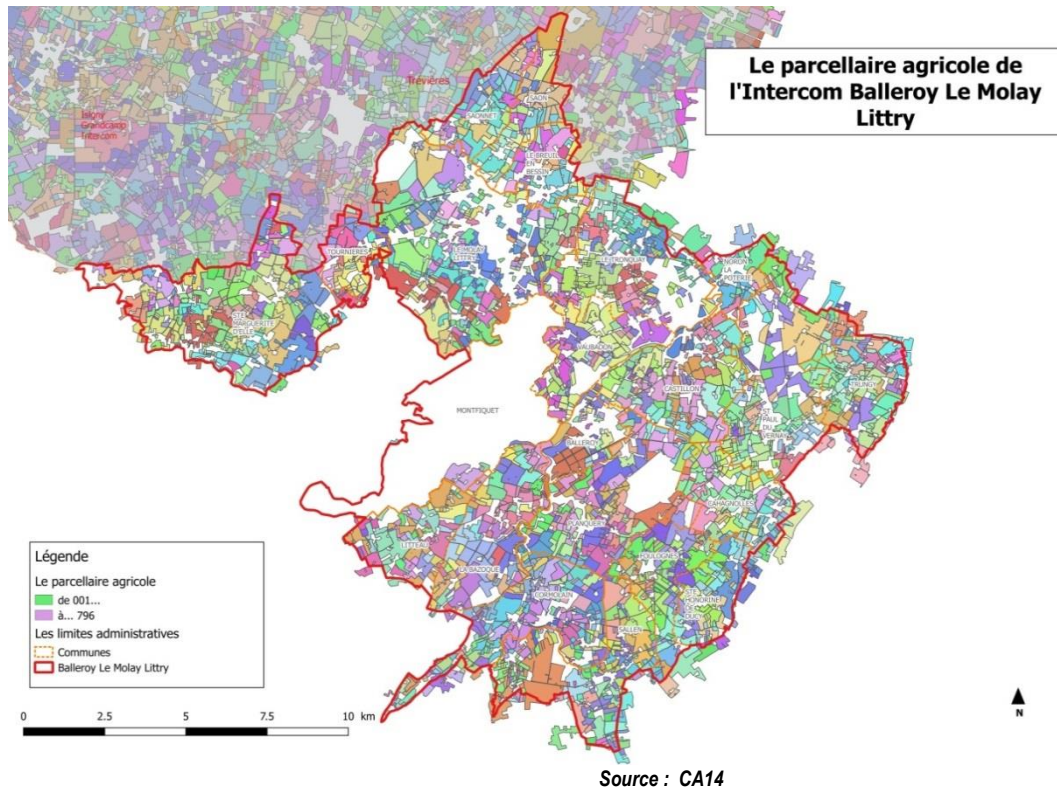
SAU (ha)	Nombre d'exploitations	Répartition en nombre	Répartition en surface
SAU < 50	255	65%	23,2%
50 < SAU < 100	88	23%	38,1%
100 < SAU < 200	45	12%	36,0%
SAU > 200	2	1%	2,7%

ENJEU :

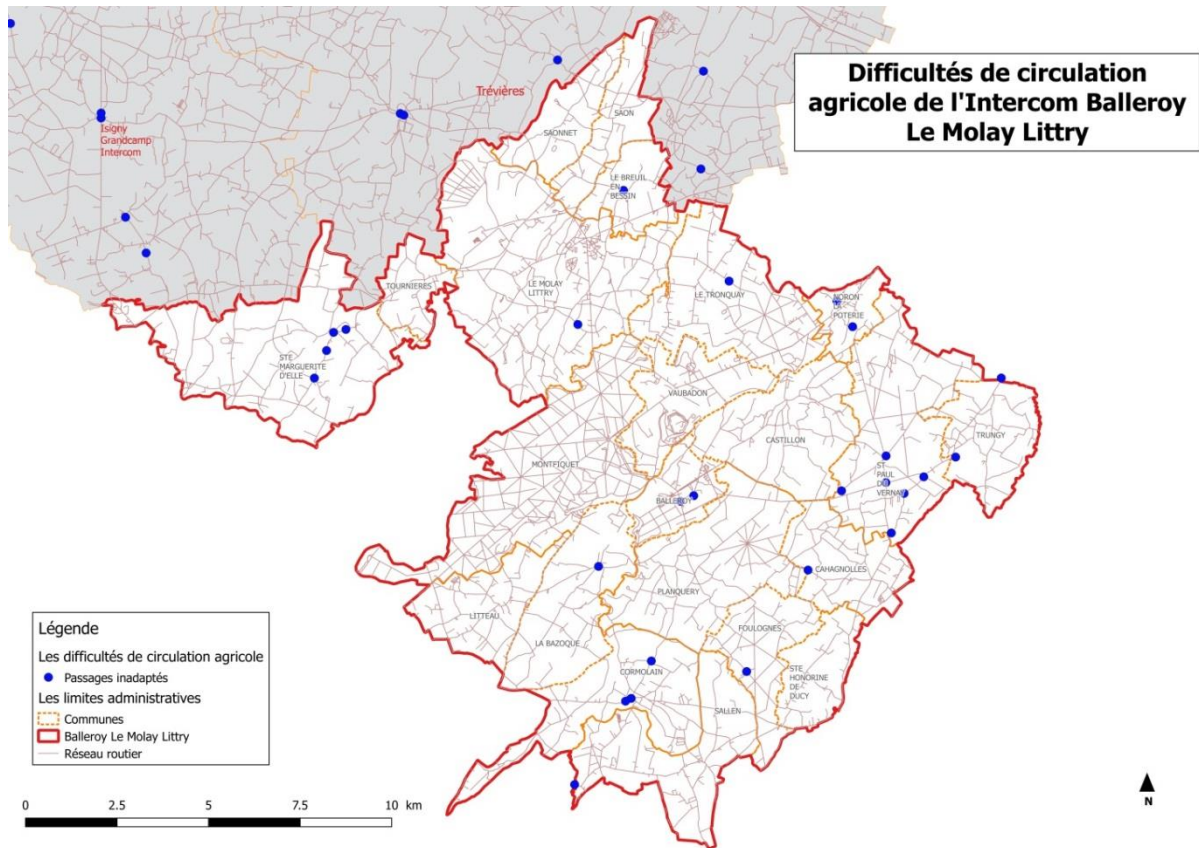
- limiter la consommation d'espaces agricoles afin de permettre aux exploitations de se maintenir, de se développer et d'assurer leur rentabilité économique.

La configuration du parcellaire et les difficultés de circulation agricoles

391 exploitations (ayant leur siège à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire) travaillent des terres sur le secteur Sud de Isigny-Omaha Intercom (base RPG 2014). Les ilots exploités disposent d'une couleur ; chaque couleur renvoyant à une exploitation unique. Cette illustration met en relief un parcellaire plutôt éclaté et dispersé, comportant parfois de tout petits ilots.



Des difficultés de circulation pour les engins agricoles ont été mises en avant à plusieurs endroits du territoire. Lors des réunions de concertation, ce ne sont pas moins de 26 points noirs qui ont été relevés : en premier lieu, ce sont des voies trop étroites et des carrefours non adaptés (44 et 30 % des cas), qui posent problème. En second lieu, ce sont des traversées de bourgs ou des accès à certaines parcelles qui peuvent s'avérer complexes (25 % des cas).



ENJEUX :

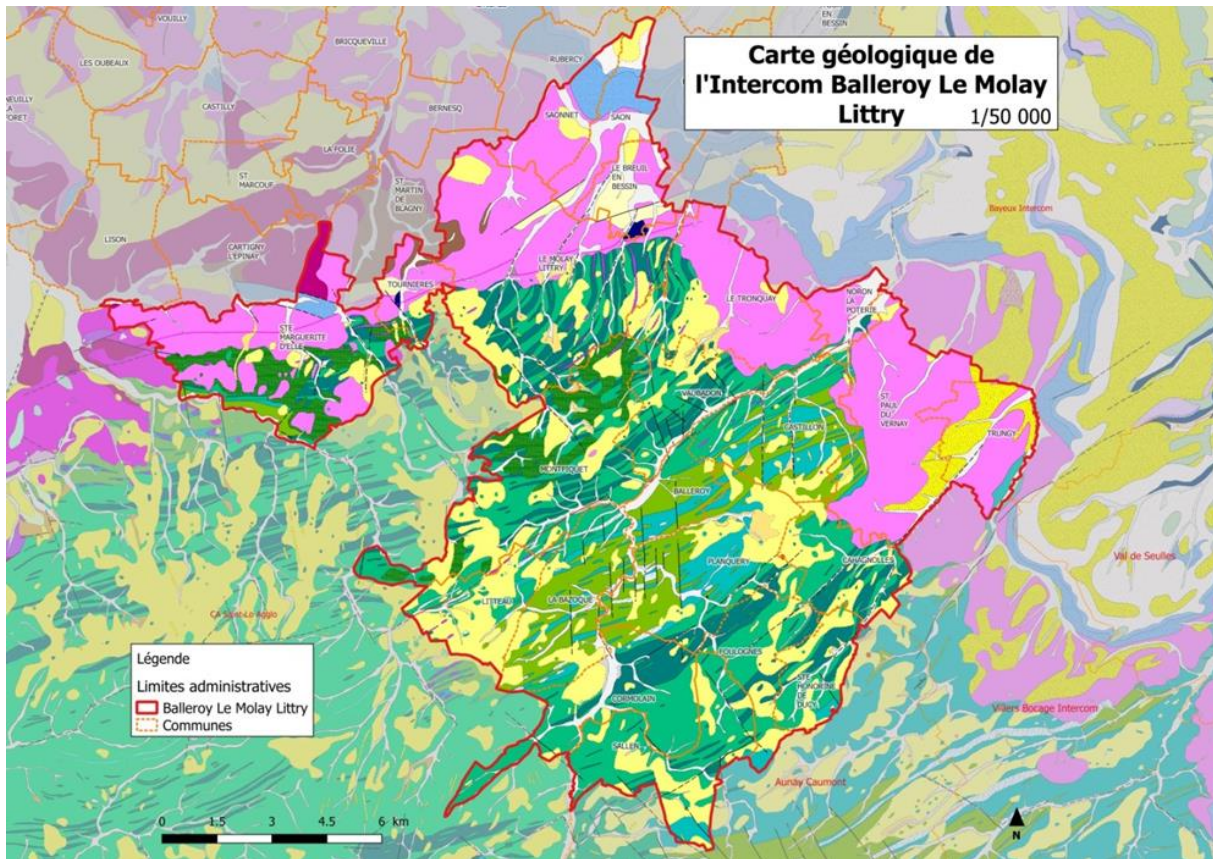
- ne pas aggraver l'éclatement du parcellaire agricole par une démultiplication et une mauvaise localisation des zones constructibles.
- prendre en compte les circulations agricoles dans la réalisation des futurs aménagements.
- favoriser la circulation des engins agricoles et l'accès aux parcelles.
- nécessité d'accompagner la structuration des exploitations (tendance à l'agrandissement) pour faciliter l'intégration de l'activité dans la vie du territoire (voisinage, circulation, ...).
- gérer les espaces de rencontres (bordures d'urbanisation, circulation, ...).

Le potentiel agronomique des sols

La caractéristique locale en la matière est une très grande variété pédologique, synonyme de disparité en termes de qualité.

Certains sols disposent ainsi d'un bon potentiel agronomique, de par leur structuration de placages de limons : on les retrouve disséminés sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, des sols ayant un potentiel plus limité sont repérés, soit du fait de leur faible épaisseur sur schistes, au sud et au centre et sur calcaire en bordure nord, soit du fait de l'excès d'eau, au nord et au nord-est (argiles, sables du Trias).

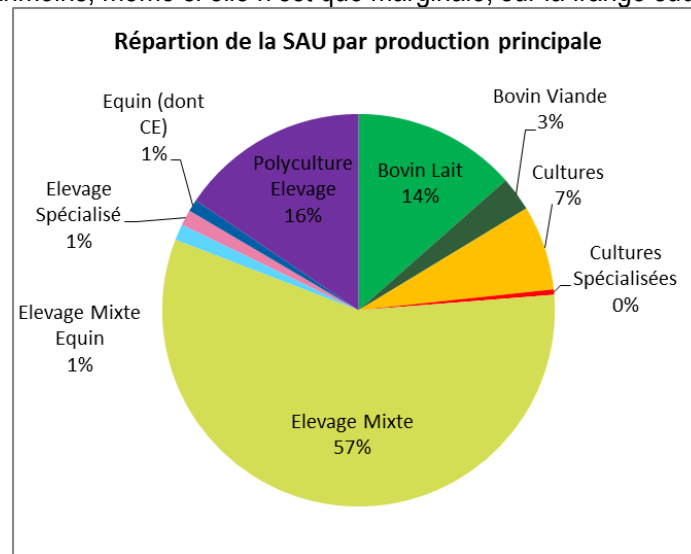


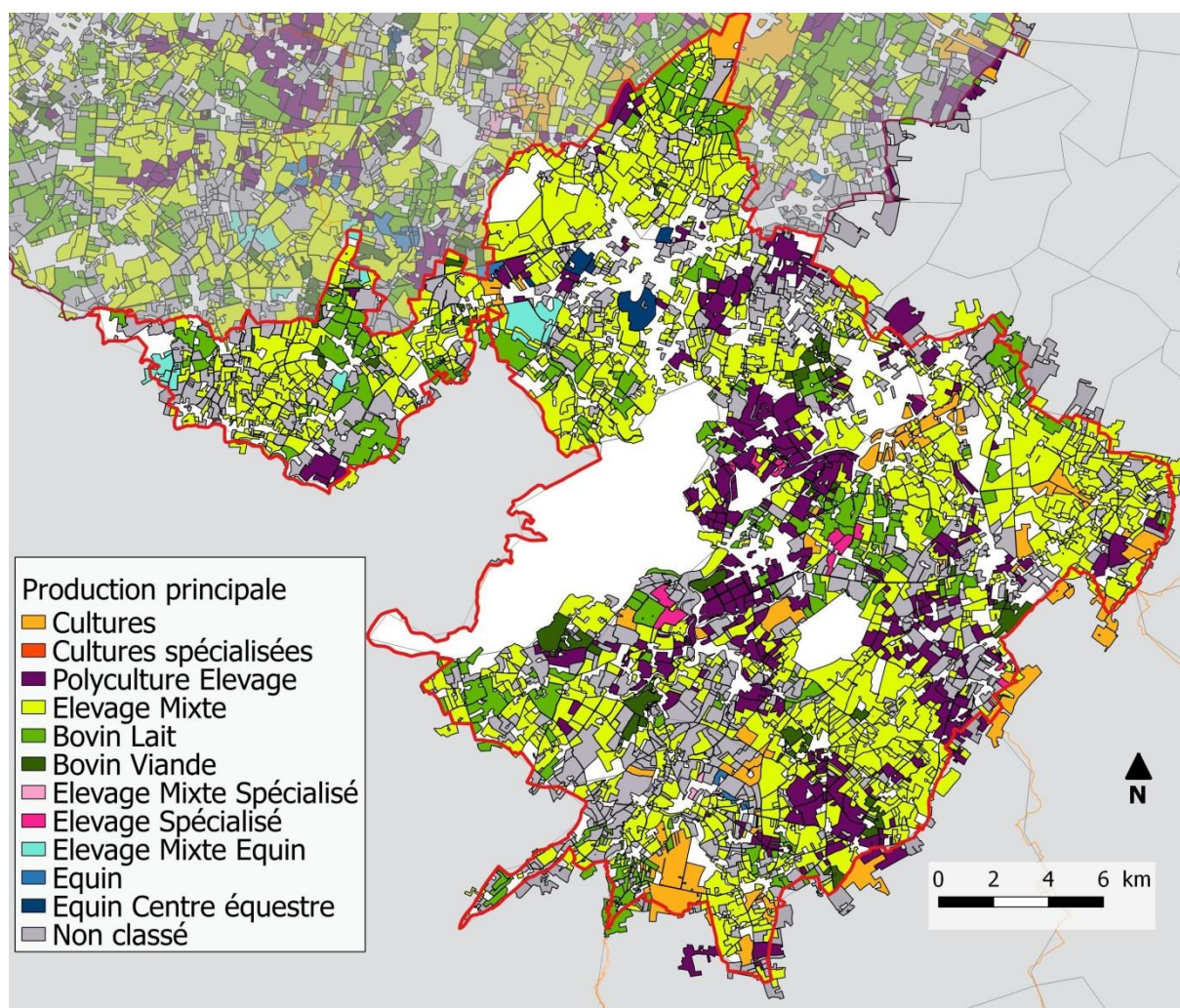
ENJEU :

- ne pas artificialiser les secteurs dont le potentiel agronomique est le meilleur.

4.7.6. Les productions

Sur le territoire, la dominante élevage s'affiche, principalement dans le domaine bovin, avec une majorité d'exploitations regroupant les activités de productions de lait et de viande. Une spécialisation « culture » existe néanmoins, même si elle n'est que marginale, sur la frange sud-est du territoire.





Répartition des productions principales, en SAU et en nombre d'exploitations.

N.B. Cette répartition est exprimée sur la base des exploitations répertoriées sur le secteur Sud de Isigny-Omaha Intercom, représentant plus de 90% de la SAU.

(Sources : RPG 2014 ; BD CA14)

4.7.7. L'élevage laitier

Les exploitations agricoles du territoire produisent majoritairement du lait. En 2015, le territoire recense 107 élevages laitiers, avec une moyenne de 68 vaches laitières par élevage ce qui est dans la moyenne bas-normande (66 vaches laitières). 20 troupeaux comptent alors plus de 100 vaches.

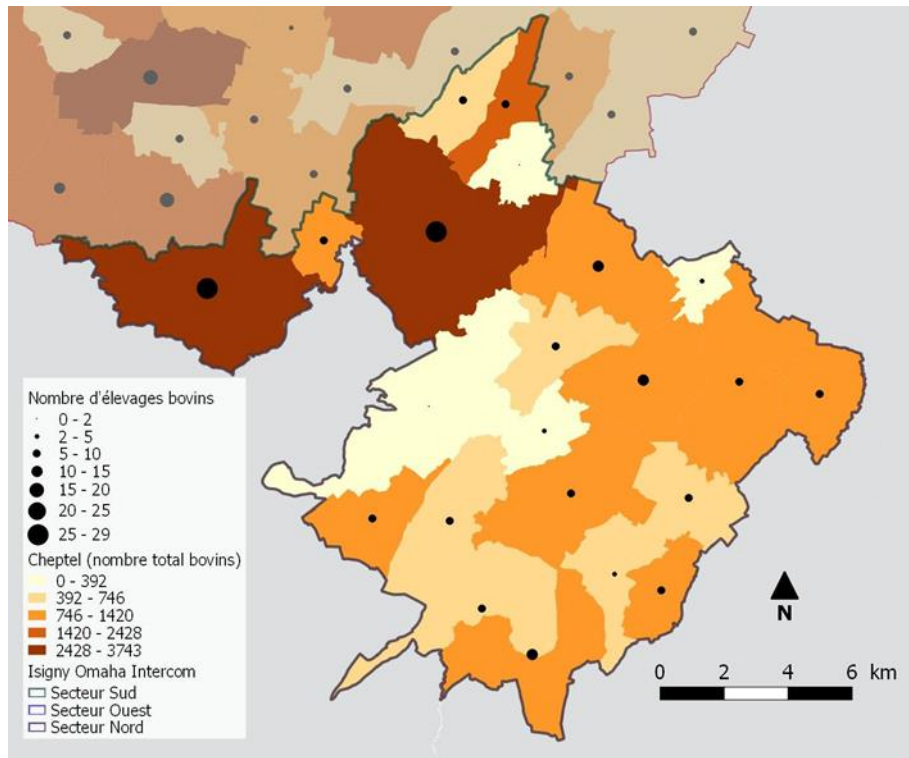
Entre 2010 et 2015, la tendance est à la baisse du nombre d'élevages laitiers (-18%), avec un cheptel qui se réduit, mais moins fortement : la taille moyenne des troupeaux a donc tendance à grossir (progression de 13 vaches en moyenne).

4.7.8. L'élevage de bovins viande

Le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom totalise 95 élevages de bovins viande sur son territoire en 2015, élevages de taille modeste car ils ne comptent que 15 vaches allaitantes en moyenne.

Un seul troupeau recense plus de 100 vaches allaitantes.

Contrairement à la Basse Normandie, l'élevage de bovins viande s'est maintenu sur le territoire entre 2010 et 2015, aussi bien en nombre d'exploitations concernées qu'en taille globale du cheptel.



Carte matérialisant la concentration des bovins et des élevages bovins sur le territoire.

Les élevages bovins sont davantage présents au Nord du territoire, avec deux communes particulièrement d'élevage, Le Molay Littry et Sainte Marguerite d'Elle.

ENJEUX :

- permettre aux élevages, notamment laitiers, d'adapter et d'agrandir leurs bâtiments, du fait de la croissance de leurs troupeaux.
- préserver cette activité de polyculture élevage contribuant à l'économie locale et à l'entretien des espaces agricoles et naturels.

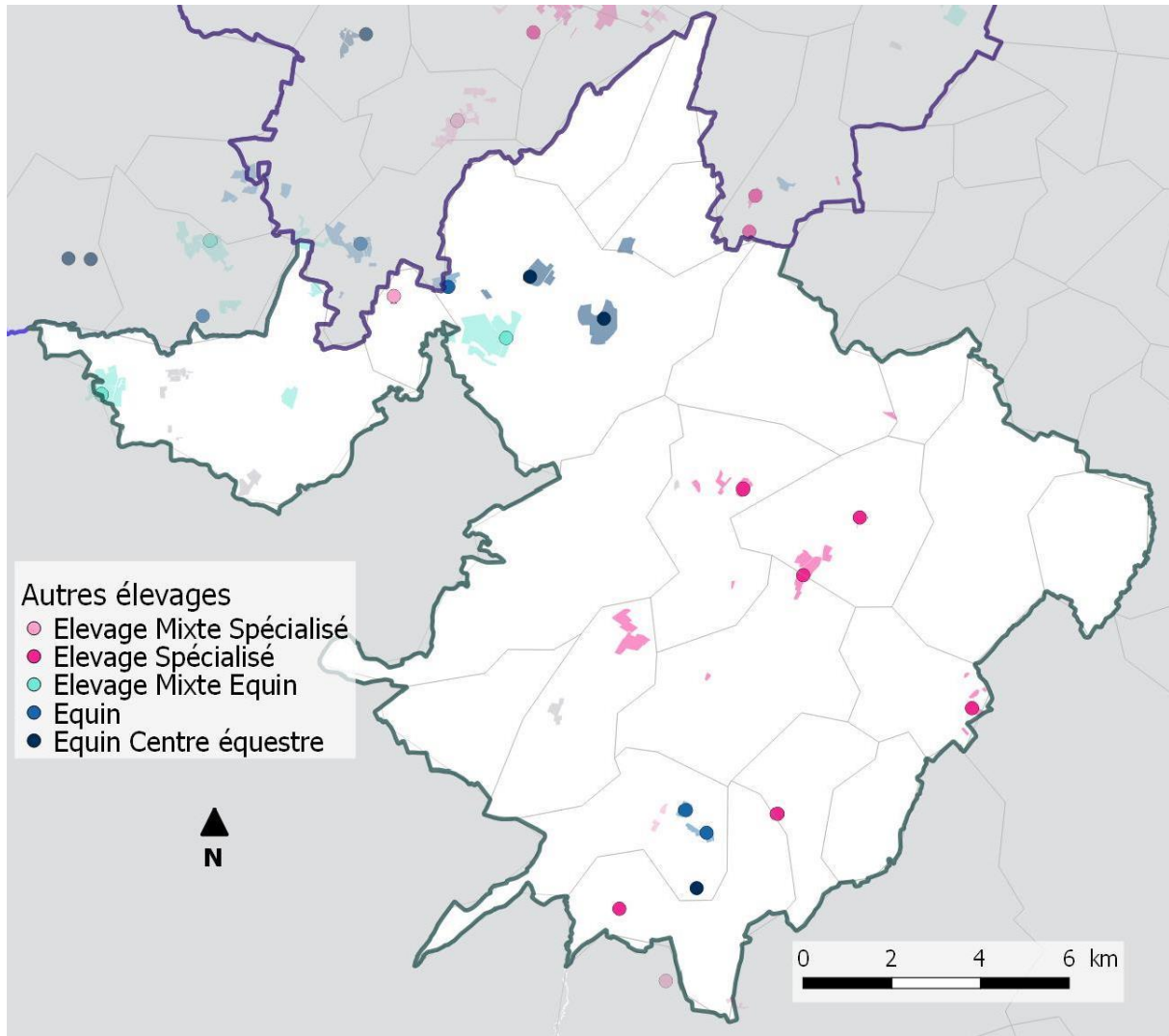
La globalité des élevages

Plus à la marge, d'autres types d'élevages sont pratiqués sur le territoire.

Par rapport aux autres types d'élevage, l'élevage bovin lait/viande représente 87% du cheptel global (tous types d'animaux confondus) du secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom.

A signaler le poids relatif important pour ce qui concerne les porcins et les lapins, deux productions significativement présentes sur le territoire en termes de productions (nombre de têtes).

Unités de gros bétail (UGB) 2010	Total
Equins	509
Ovins et Caprins	203
Porcins	7833
Volailles (hors pondeuses)	51469
Pondeuses	1457
Lapines	1469



Carte localisant les élevages mixtes, spécialisés, et les équins.

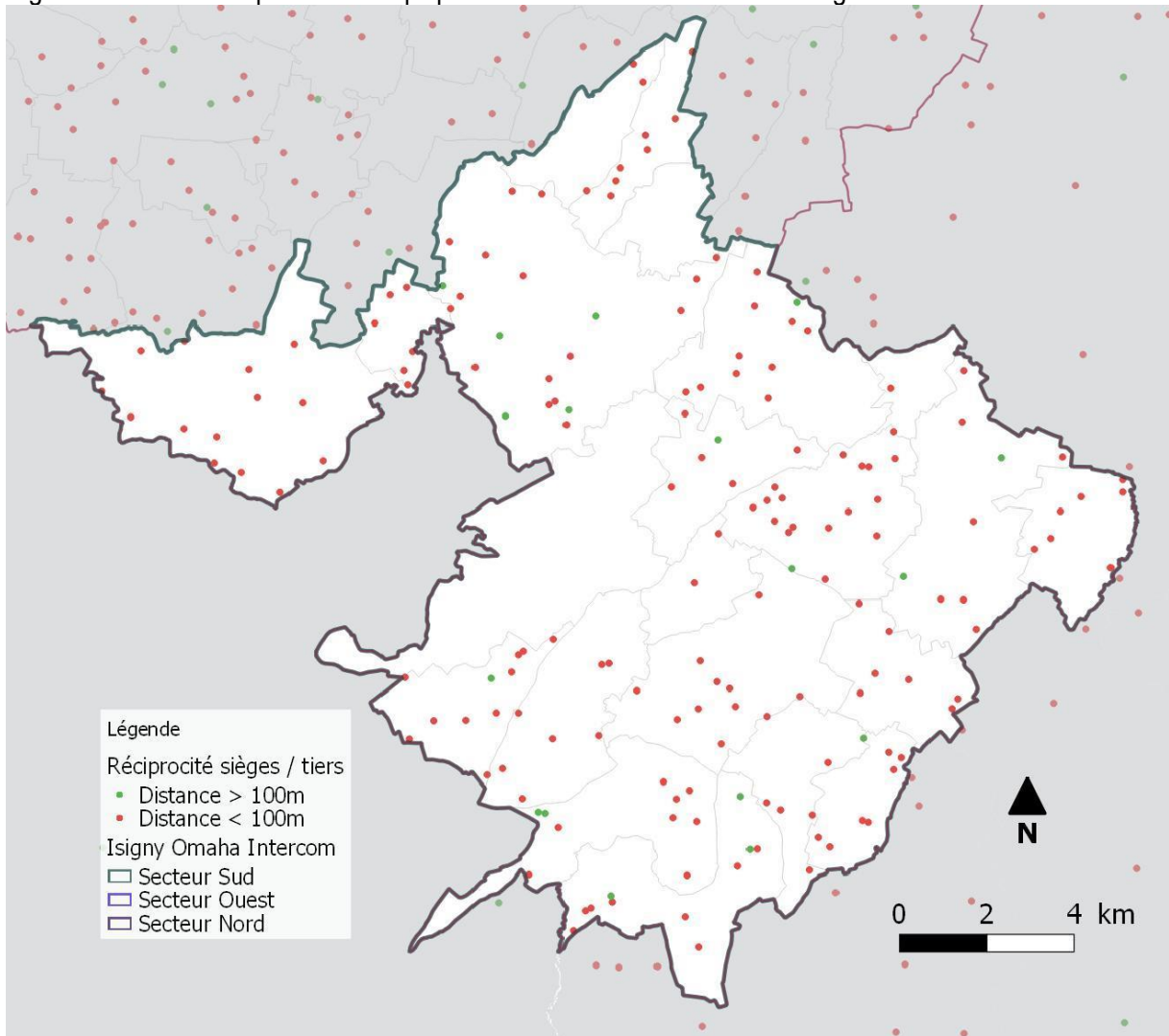
Source : Base de Données Nationale d'Identification des animaux (BDNI), actualisée fin 2015 à l'échelle de la Normandie.

4.7.9. Réciprocité

Sur les 166 sièges agricoles recensés sur le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom, à peine une vingtaine se situe à plus de 100 mètres de leur voisin le plus proche. Cette proximité avec le voisinage engendre des contraintes pour le développement des exploitations ; surtout pour celles comprenant un élevage. En effet, ces élevages sont soumis à des réglementations qui leur imposent de ne pas construire certains types de bâtiments agricoles à moins de 50 ou de 100 mètres de leurs voisins. Ce recul des possibilités de construire peut parfois être bloquant pour une exploitation agricole qui nécessite de construire pour pouvoir se développer.

Les élevages très importants en nombre de têtes, ou ceux comportant des animaux pouvant entraîner des nuisances (sonores, olfactives, etc.), sont généralement soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). C'est cette réglementation qui impose un recul des constructions agricoles de 100 mètres.

Les élevages moins importants ou ceux engendrant moins de nuisances, sont généralement soumis au règlement sanitaire départemental qui prévoit un recul des constructions agricoles de 50 mètres.



Source : CA14

La carte ci-dessus matérialise en rouge, les sièges d'exploitations situés à moins de 100 mètres de leur voisin le plus proche. Ce sont ces sites qui seront les plus contraints.

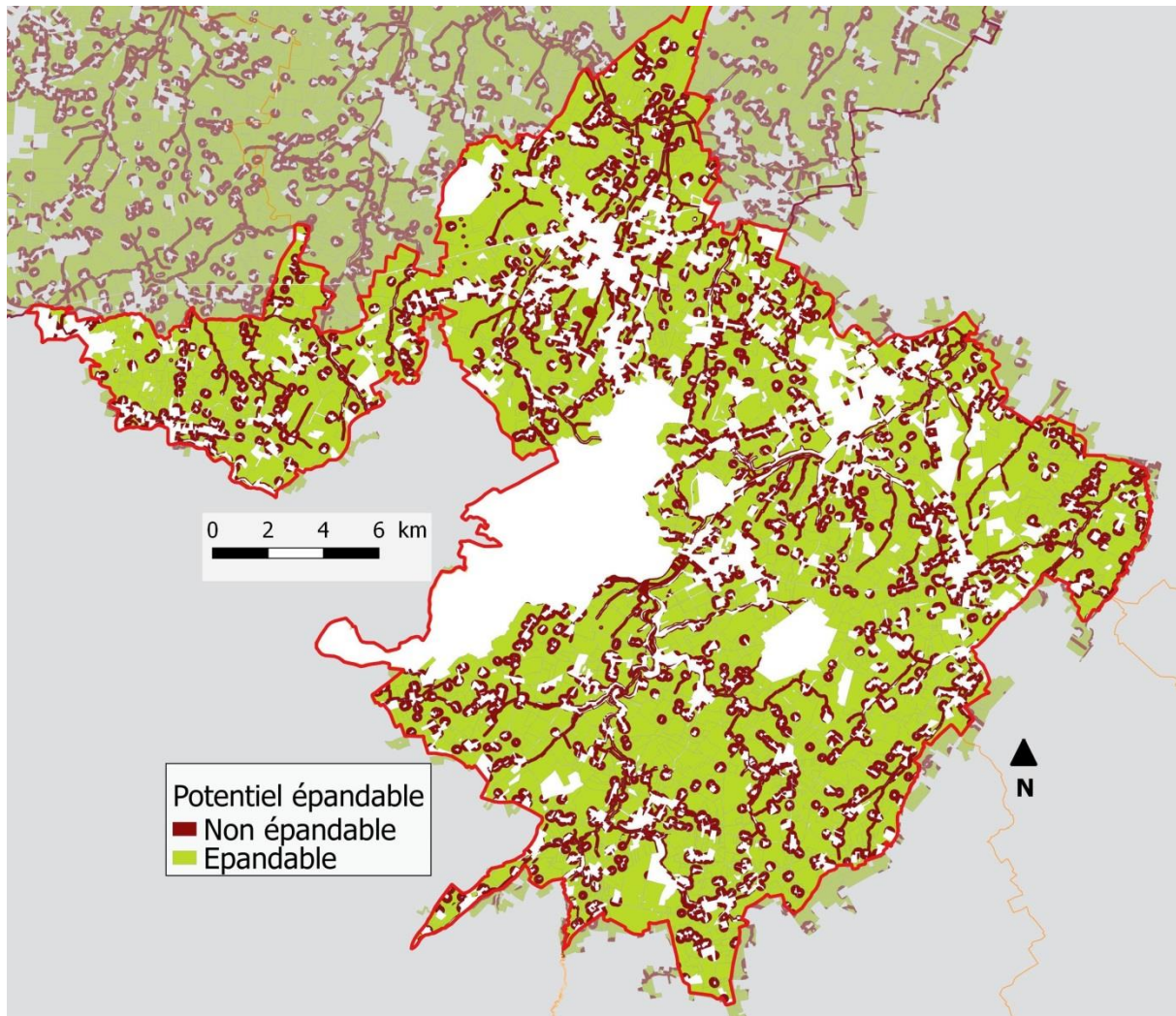
4.7.10. Epandage

Les matières fertilisantes, principalement issues des déjections animales, ne peuvent être épandues à proximité directe de zones construites, de cours d'eau ou de points d'eau. En effet, la réglementation impose une zone tampon entre ces éléments du territoire et les surfaces d'épandage allant généralement de 35 à 100 m.

Les surfaces d'épandage sont très importantes pour les structures d'élevage. Elles permettent de gérer les déjections animales produites au sein d'une exploitation, tout en améliorant la qualité agronomique d'un sol à moindre coût.

Disposer d'une surface épandable suffisante est également une nécessité économique pour tous élevages soumis aux réglementations environnementales.

27.7 % de la surface agricole du territoire est non épannable. Ce chiffre est inférieur à la moyenne départementale, pour laquelle la part non épannable est voisine de 30 %.



Carte du potentiel épannable du territoire.

Source: RPG 2014 – BD Topo IGN - Traitement : CA14

Le maintien d'un bon potentiel épannable dépend d'un mitage limité de l'espace rural. En effet, une construction isolée peut entraîner une perte de surface épannable allant jusqu'à 4 ha.

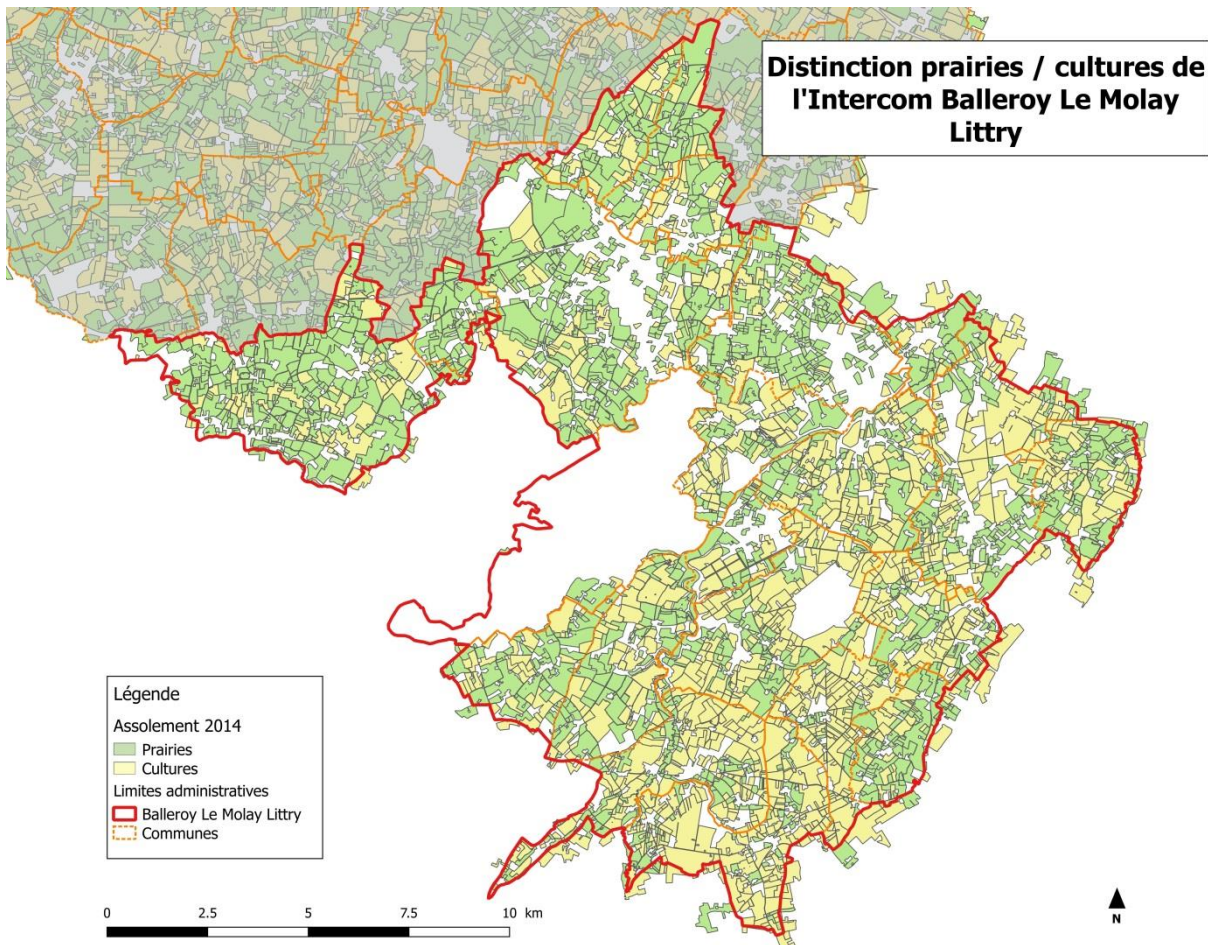
L'occupation agricole du sol et les autres productions

4.7.11. Le ratio prairies / labours

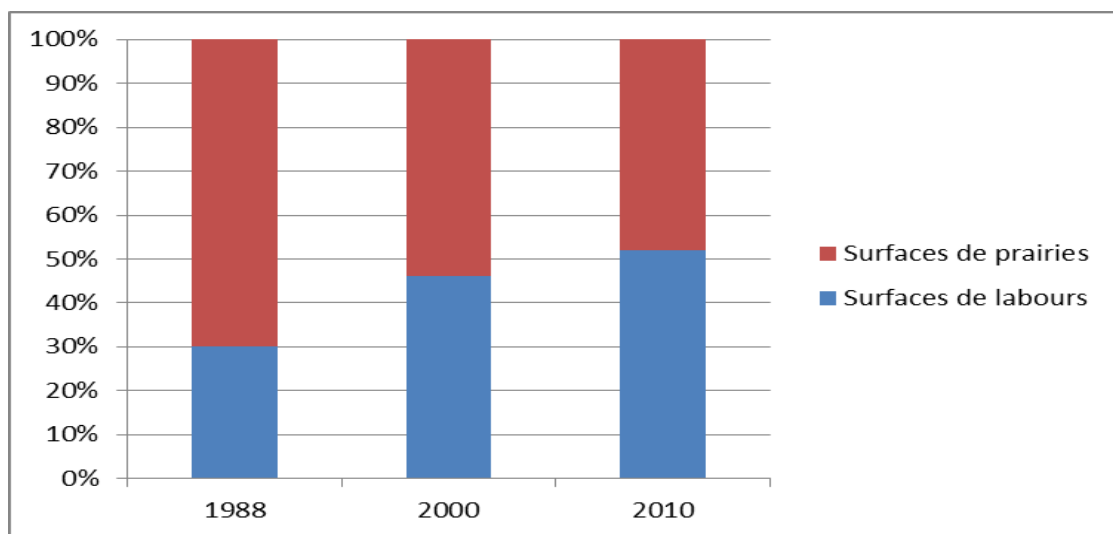
Les surfaces de prairies permanentes ont continué à régresser depuis 2011 pour atteindre 44 % de l'assolement, dans la moyenne du Calvados (45% de prairies dans l'assolement), soit pratiquement – 3500 ha.

Cette proportion ne devrait pas continuer à baisser aussi fortement, compte-tenu du potentiel agronomique des parcelles, des systèmes d'exploitation favorables au maintien des surfaces en herbe (productions bovines ou nouvelles activités) ainsi que des contraintes réglementaires (voir encadré ci-après).

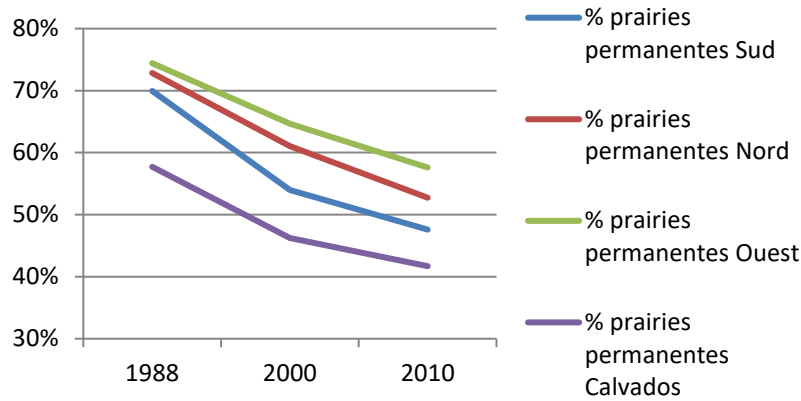
Dans ce contexte, les surfaces labourables, qui ont augmenté de 30% de la SAU en 1988 à 56 % en 2014, soit pratiquement un doublement des surfaces, devraient également se stabiliser.



Source : PAC 2014 / assolement GP



Evolution de la proportion prairie/labour sur le territoire

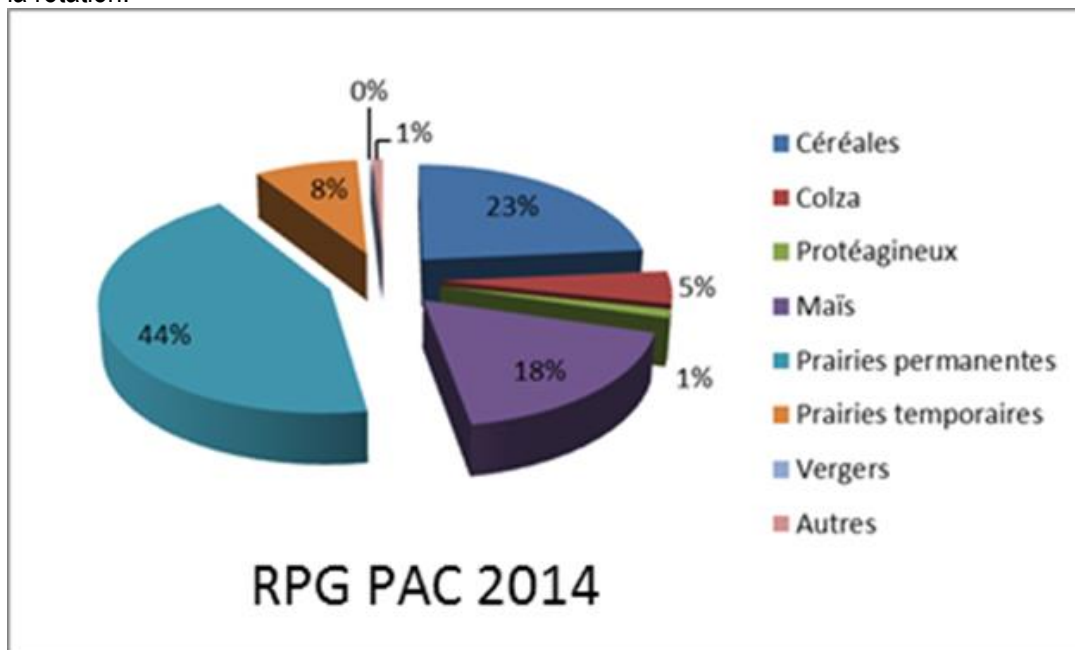


**Diminution comparée des surfaces de prairie
entre les différents secteurs de la Communauté de Communes et l'échelle départementale.**

Cette tendance s'observe également dans les autres secteurs de la Communauté de Communes et à l'échelle départementale. Cependant, les variations observées sont moins prononcées (+40% d'augmentation des surfaces de labour entre 1988 et 2010, à l'échelle du département).

4.7.12. Les cultures

Après les prairies, les surfaces agricoles du territoire sont exploitées pour produire du maïs ensilage (18%), à destination de l'alimentation des animaux, mais aussi des céréales (principalement du blé) à hauteur de 23 % de la SAU et quelques cultures diverses telles que colza ou protéagineux. Une part significative de l'assolement est constituée de prairies temporaires, labourables et susceptibles d'entrer dans la rotation.



ENJEUX :

- instaurer des règles d'urbanisme favorables aux élevages nécessitant de s'agrandir (augmentation du nombre d'animaux par élevage).
- respecter les périmètres de réciprocité et éviter d'approcher l'urbanisation nouvelle trop près des sièges (afin de ne pas limiter leurs capacités actuelles et futures de développement).

- bien positionner l'urbanisation nouvelle afin de ne pas augmenter les contraintes à proximité des sièges d'exploitation (circulation, relations de voisinage, etc.).
- éviter d'accroître le mitage de l'espace en vue de maintenir le potentiel épandable du territoire.
- ne pas entraver la mutation de l'activité agricole (diminution du nombre d'élevages et augmentation des surfaces en labour), en ne bloquant pas l'agrandissement des ilots agricoles (protections de haies mal placées ou mal dosées) et l'évolution des systèmes (diversification, ...).
- concerter la profession agricole dans l'instauration des protections de haies.
- préserver l'accessibilité aux corps de ferme et aux sites secondaires : en cette zone d'élevage, les déplacements agricoles entre les deux pôles doivent être pris en compte dans les futurs projets d'aménagement. Ceci en lien également avec l'augmentation de la SAU moyenne par exploitation.

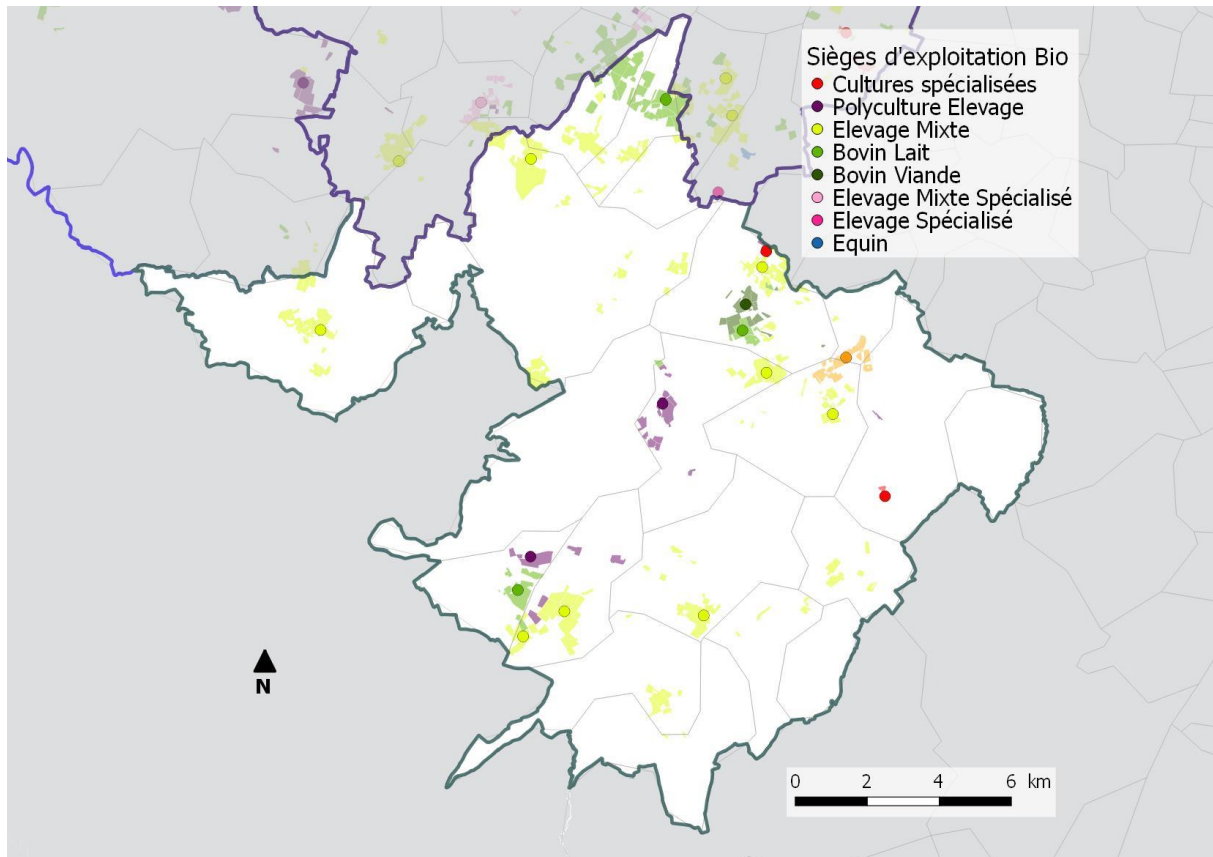
Les démarches qualité

Le système des signes d'identification de la qualité et de l'origine s'appuie sur l'engagement conjoint de l'Etat et des professionnels (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, etc.) pour garantir aux consommateurs des produits d'origine et de qualité répondant à leurs attentes et éclairant leur choix.

4.7.13. L'agriculture biologique

En 2014, l'agriculture biologique représente environ 6 % de la surface agricole du territoire, soit 25 % de plus que le ratio Calvados ou Normandie qui est de 4.7 %. Ces surfaces certifiées « agriculture biologique » se répartissent plutôt sur tout le territoire et concernent majoritairement une production de lait et de viande. Elles sont travaillées par 15 exploitations.

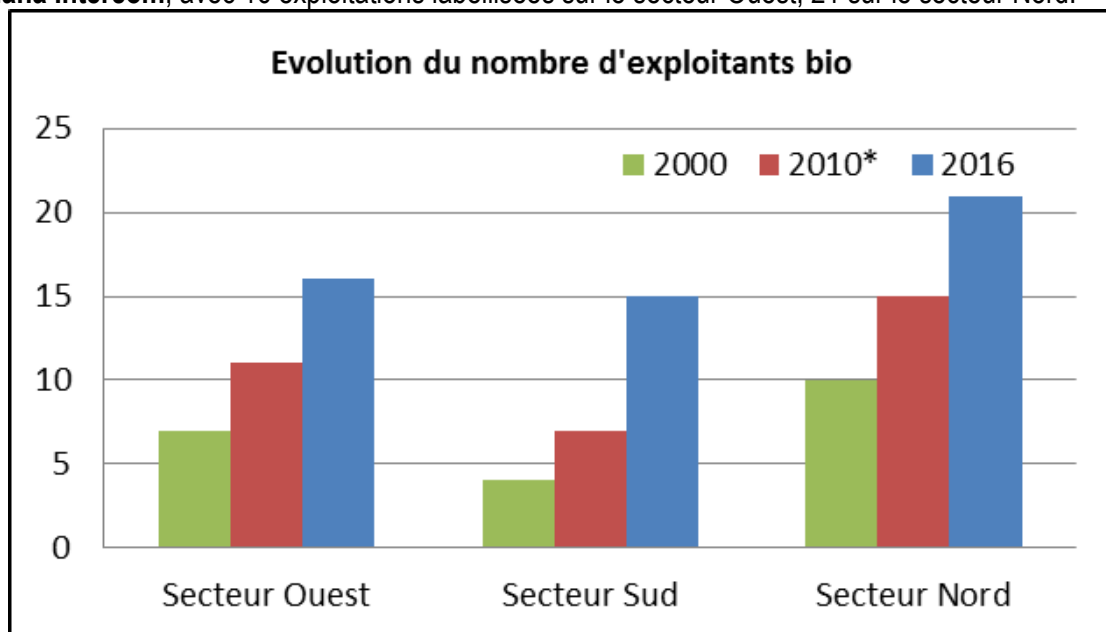
Pour passer d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique, il faut plusieurs années au cours desquelles les pratiques doivent être conformes au cahier des charges de l'agriculture biologique, avec une utilisation de produits de synthèse limitée. Ce temps de conversion est nécessaire et obligatoire pour pouvoir commercialiser les productions avec le label « AB » : il convient donc de mettre en place une politique foncière protectrice de ces espaces, quel que soit le système de production, élevage ou cultures.



Carte localisant les surfaces agricoles biologiques sur le territoire en 2014.

Source : RPG 2014 / Etude CA14

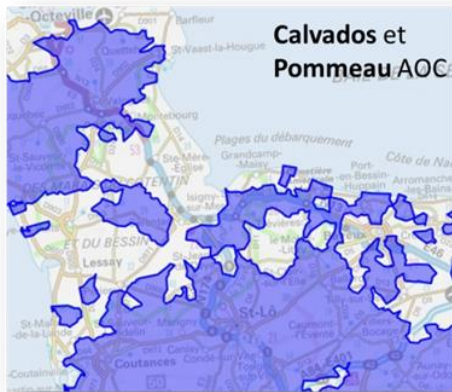
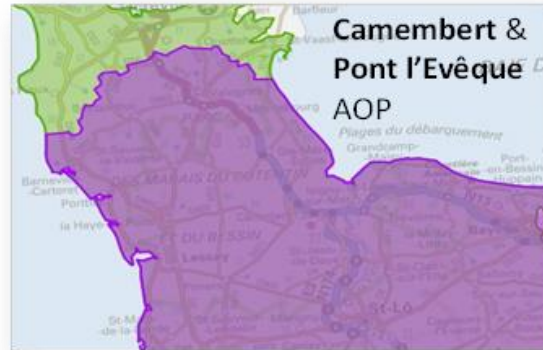
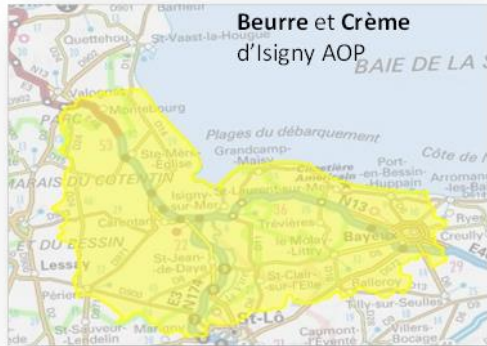
La progression de l'agriculture biologique s'observe également dans les autres secteurs d'Isigny-Omaha Intercom, avec 16 exploitations labellisées sur le secteur Ouest, 21 sur le secteur Nord.



Avec la crise agricole, notamment dans le secteur laitier, il est à présager que l'agriculture biologique continue sa progression au cours des années à venir : le marché est demandeur, le territoire bénéficie d'une infrastructure dynamique et bien implantée (usine Danone du Molay Littry) et les politiques de soutien françaises et européennes sont faites pour stimuler les conversions.

4.7.14. Les AOC/AOP

Le territoire Sud d'Isigny-Omaha Intercom est inclus dans deux aires de production AOP. Elles concernent le beurre et la crème d'Isigny, et le camembert et le pont l'évêque pour les fromages. 2 producteurs sont répertoriés sur le territoire, pour l'AOP Pont l'Evêque.



Ainsi, le territoire présente un potentiel notoire de productions sous signes de qualité.

Ces productions sont reconnues internationalement et bénéficient de débouchés très larges.

ENJEU :

- préserver de l'urbanisation les surfaces support d'une agriculture biologique, d'une agriculture en conversion ou d'une agriculture faisant l'objet d'une production AOC/AOP

4.7.15. La diversification de l'activité agricole

L'activité agricole peut se diversifier de multiples façons en proposant des services se trouvant dans le prolongement de l'acte de production ou ayant pour support l'exploitation¹². Cette diversification est source d'un complément de revenu pour les agriculteurs. Elle permet aussi l'animation de territoires ruraux et le maintien du lien agriculteurs/non agriculteurs.

Au titre de la diversification, il faut entendre en premier lieu la vente de produits en direct ou en circuits courts (avec un intermédiaire), mais aussi la transformation, l'hébergement à la ferme, l'accueil à des

¹² Article L311-1 du Code rural

fins pédagogiques, et aujourd'hui la production d'énergie et de services divers aux particuliers ou aux collectivités.

En 2010, le territoire comptait 8 exploitations agricoles pratiquant de la vente directe à la ferme, et 16 exploitations agricoles commercialisant au moins une partie de leurs productions dans des circuits de proximité.

Au début de l'année 2017, 13 producteurs fermiers ont été recensés sur l'ensemble du territoire majoritairement pour de la viande de volaille et pour des productions laitières.

ENJEUX :

- instaurer de la souplesse dans les règles de constructibilité attachées à l'activité agricole afin de permettre aux exploitants d'innover dans leurs productions et dans leurs diversifications.
- autoriser les changements de destination sur les sites d'exploitation pour des activités de diversification, telles que l'accueil.
- garder aux corps de ferme leur fonctionnalité actuelle et future en optant pour un classement en zone A dans le règlement.

4.7.16. Les projets des exploitations

Les projets d'activité

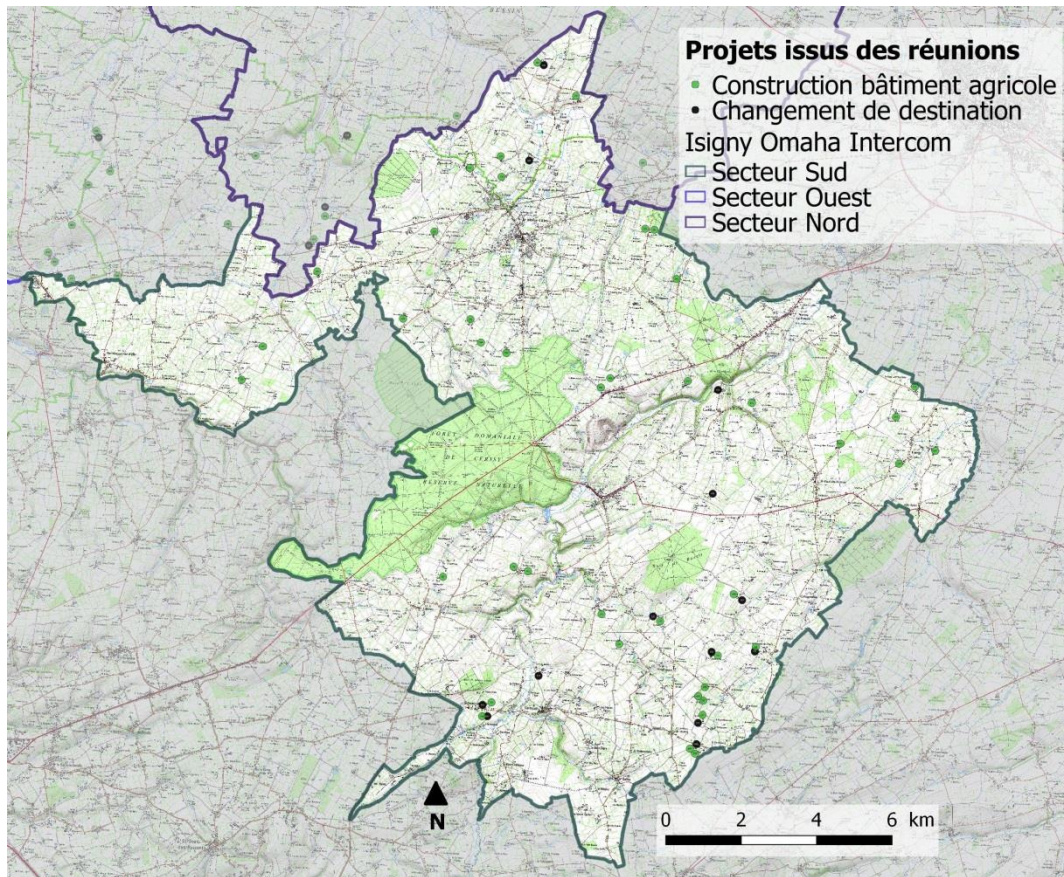
Les exploitations agricoles du territoire sont en constante évolution. En effet, il est assez difficile de trouver une structure qui n'a pas du tout de projet dans un avenir plus en moins proche, que ce soit un projet de retraite, un projet touchant à un bâtiment, à la SAU, au cheptel, ou encore à la main d'œuvre.

ENJEU :

- limiter la consommation de foncier agricole afin de prendre en compte les besoins d'agrandissements des exploitations (SAU, cheptel, bâtiments), et leur permettre de maintenir leur main d'œuvre (associés, salariés, etc.).

Les projets de construction

Au-delà des questionnaires, les réunions agricoles, qui se sont déroulées sur le territoire, ont permis de localiser une quarantaine de projets de constructions/extensions de bâtiments agricoles et une dizaine de projets de changement de destination de bâtiments existants.



Source : CA14

Les projets recensés sont pour la plupart des projets de construction ou d'extension de bâtiments agricoles dans la durée du PLUi, principalement en lien avec des activités d'élevage (stockage de fourrages ou logement des animaux, principalement bovins).

ENJEU :

- prendre en compte les besoins de construction des exploitants lors de l'élaboration du zonage agricole et des règles de constructibilité.

4.7.17. Synthèse des enjeux agricoles

LES ENJEUX AGRICOLES DU TERRITOIRE	
Les sièges agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le maintien et la pérennité des sièges agricoles (n°1 en réunion élus) : en limitant les contraintes qui pourraient peser sur eux (ex : proximité du voisinage), prise en compte du principe de réciprocité, en ne venant pas gêner leur fonctionnement et leur capacité de développement en limitant la consommation de foncier agricole. - Préserver le développement des sièges agricoles (n°5 en réunion élus) : en permettant la diversification de l'activité agricole (ex : chambres à la ferme, vente directe).
Les espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les contraintes sur les espaces productifs (n°3 en réunion élus) : Préserver les surfaces épandables : en évitant le mitage, en construisant à l'intérieur de secteurs déjà urbanisés, en aménageant des zones tampons - Classer en zone A, les espaces à vocation agricole. Maintenir l'affectation agricole des terres en les préservant, Assurer leur constructibilité pour l'activité agricole. - Favoriser le regroupement du parcellaire autour des sièges d'exploitation : par le biais d'échanges de terres, pour limiter les déplacements des engins agricoles.
Les circulations agricoles (n°2 en réunion élus)	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la sécurité des engins agricoles sur les voies de circulation, en créant des zones de croisement ou en structurant des itinéraires de délestage. - Conserver l'accessibilité aux parcelles et aux corps de ferme.
L'urbanisation nouvelle	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le mitage, impactant sur les plans d'épandage, - Lutter contre la consommation d'espaces agricoles, en favorisant l'urbanisation concentrée et en zone urbaine - Identifier les bâtiments susceptibles de changer de destination (n°6 en réunion élus) à croiser avec la présence des réseaux, avec les règles de réciprocité, avec le système de défense incendie.
Le paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer le réseau de haies de manière moins « réglementaire » (n°4 en réunion élus) : en associant environnement et agriculture dans les actions sur les haies (entretien, utilisation, autorisation de suppression, obligation de replantation, etc.). Prendre en compte les nécessités d'arrachages de haies (accessibilité aux parcelles agricoles, agrandissements d'ilots, etc.).

4.8. L'aménagement numérique du territoire

Un élément important de l'attractivité d'un territoire pour les entreprises est son équipement en technologies de l'information et de la communication.

Ainsi, dans le cadre de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 (Loi Pintat), le Conseil Régional de Basse-Normandie a approuvé en octobre 2010 la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN).

Cette stratégie a été élaborée dans le cadre des travaux de la gouvernance du numérique en Basse-Normandie, instance regroupant les départements bas-normands et l'agglomération Caen la Mer et coprésidée par l'Etat et la Région.

Elle porte sur trois axes : les infrastructures, les usages et services (développement des usages du numérique), ainsi que la formation (développement des compétences dans le champ du numérique).

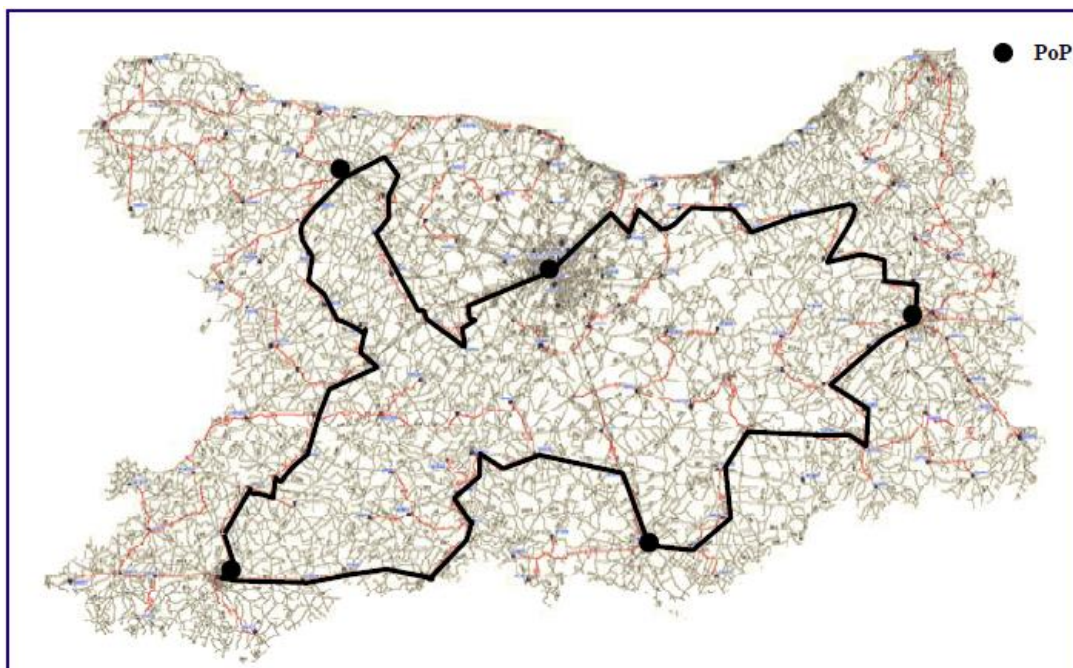
L'axe « infrastructures » fixe 6 objectifs concernant le déploiement du haut et du très haut débit :

- aller vers le très haut débit sur le territoire bas-normand, avec notamment pour objectif le déploiement dans les meilleurs délais de la fibre optique,
- raccorder les sites stratégiques à une offre de services Très Haut Débit,
- garantir le développement et l'évolution des accès mobiles en raccordant les points hauts existants à un réseau de fibre optique,
- assurer une offre d'accès à un service internet au moins à 2 Mbit/s sur l'ensemble du territoire régional avant fin 2013,
- garantir une démarche écoresponsable en valorisant les infrastructures existantes mobilisables,
- prendre en compte les enjeux du développement durable.

La SCORAN est déclinée dans chaque département à travers un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Le SDTAN du Calvados est un projet ambitieux de déploiement massif de la fibre optique sur le territoire départemental visant à doter tous les foyers calvadosiens d'une connexion à 10 Mbit/s en FTTH (Fiber To The Home, Fibre à domicile). Il s'agira d'un réseau d'initiative publique avec une délégation de service public attribuée à la société Tutor.

Notamment en raison de sa densité de population et de ses zones d'activités économiques, le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud se situe sur le parcours de la « boucle primaire » du réseau départemental Calvadosien qui constituera la base de ce déploiement.



Boucle primaire de l'infrastructure de transport du SDTAN du Calvados), source : SDTAN du Calvados, version complète du 20 décembre 2011

Le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud n'accueillera en revanche pas de PoP (Point of Presence), c'est-à-dire une interface réseaux offrant une connexion avec les infrastructures secondaires.

5. SYNTHÈSE ET ENJEUX

5.1. Analyse socio-démographique et habitat

Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une croissance démographique, principalement portée par le solde migratoire ➤ Un territoire plutôt jeune, où sont présentes de grandes familles ➤ Un taux de vacance plutôt faible ➤ Des prix de l'immobilier peu élevés, attirant notamment des jeunes familles et des ménages en séparation ➤ Un caractère fortement résidentiel du parc de logements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une baisse progressive de la taille des ménages (phénomène national) ➤ Une production de logements très majoritairement dans l'individuel (consommateur d'espaces), avec de grands logements (présence de familles) ➤ Une offre locative peu développée, notamment au regard des besoins et de l'évolution de la population (personnes âgées, ménages séparés,...) ➤ Un parc locatif peu développé ➤ Un parc de logements plutôt ancien ➤ Qualité du parc globalement moyenne, au niveau énergétique (E à F) et/ou d'accessibilité (adaptation au vieillissement/handicap) ➤ Une activité à la construction très faible ces dernières années ➤ Des difficultés soulevées par les élus pour assurer la sécurité incendie

Enjeux :

- Le renforcement du parc de logements pour garantir la croissance démographique et absorber le desserrement des ménages
- La diversification du parc de logements à mettre en œuvre au service d'un parcours résidentiel cohérent et adapté (vieillesse de la population, jeunes ménages, séparations-recompositions)
- La prise en compte des besoins (logements/services) face au vieillissement de la population
- L'adaptation et la diversité de l'offre de logements
- L'amélioration du parc (salubrité, accessibilité, isolation...) à soutenir
- Un équilibre à trouver entre extension de l'urbanisation et nouvelles formes urbaines
- Une articulation entre la politique de logements et la notion de services / équipements / déplacements

5.2. Economie et emploi

Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tissu économique assez développé ➤ Un bassin d'emplois non négligeable avec plus de 2200 emplois sur le territoire et plus de 750 actifs extérieurs à la CdC ➤ Près de 900 établissements sur la Communauté de communes en 2014 ➤ Présence de quelques grands établissements économiques (Danone, Agrolis, Super U,...) ➤ Un projet d'extension de la zone d'activités du Molay-Littry, avec de premières installations programmées ➤ Un secteur agricole qui représente 25% des établissements du territoire en 2014 et 15% des emplois ➤ Des activités implantées de longue date sur le territoire, en lien avec ses atouts naturels (agro-alimentaire, bois, carrière,...) ➤ Une localisation stratégique à proximité des grands bassins de vie : Bayeux, St-Lô, Caen ➤ La Maison de la Forêt et du Tourisme : un outil d'éducation, de valorisation, et de promotion touristique ➤ La présence du train : une opportunité d'accessibilité touristique ➤ Une offre d'activités touristique diversifiée ➤ Une offre importante de sentiers de randonnées (notamment dans la forêt de Cerisy) permettant de découvrir le patrimoine et les paysages, mais manquant parfois d'entretien ➤ Des hébergements touristiques typique des territoires ruraux : offre constituée de chambres d'hôtes, gîtes et meublés, campings ➤ Quelques hébergements touristiques spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des petites entreprises, commerces et artisans qui peinent à se maintenir ➤ La présence de friches commerciales en centres-bourgs ➤ Un tissu économique orienté sur des filières essentiellement traditionnelles, peu porteuses et innovantes ➤ Des établissements touristiques en perte de vitesse (baisse de la fréquentation au Château et Musée des Ballons de Balleroy, Musée de la Mine, Musée de la Meunerie) et dépôt de bilan de l'hôtel-restaurant Le Relais de la Forêt ➤ Un raccordement au numérique (fibre) peu aisé qui ne favorise pas le développement économique local ➤ Un manque d'aménagements de transports qui freine la mise en tourisme (pistes cyclables, desserte en bus, ...)

Enjeux :

- Une position stratégique entre différents pôles d'attractivité à valoriser
- Une économie liée à l'agriculture et à la sylviculture à soutenir
- Le maintien et l'évolution des activités dans les petites communes
- Le maintien des établissements administratifs, écoles, ...
- Le maintien des petits commerces et services dans le centre du Molay-Littry et Balleroy
- Le maintien et l'évolution des commerces et services dans les communes rurales : Sainte-Marguerite-d'Elle, Le Tronquay, Vaubadon, Saint-Paul-du-Vernay,...
- Le maintien des établissements artisanaux spécifiques (poterie, briqueterie, bois, ...)
- La qualité urbaine de la ZA du Molay-Littry et de son extension

- Le devenir des bâtiments délaissés (ancienne quincaillerie, hôtel-restaurant, maison de retraite,...)
- Le développement d'activités autour de la gare de Lison/Sainte-Marguerite-d'Elle ?
- La captation des flux touristiques périphériques en développant une offre diversifiée et de qualité, voire un produit original
- Une desserte à améliorer par l'aménagement de continuités cyclables, et piétonnes et le renforcement des liaisons de transports en commun, notamment au départ de la gare de Lison
- Développer l'offre d'hébergements touristiques spécialisés à destination des cavaliers, cyclistes et groupes
- Le renforcement des circuits de randonnées pédestres, cyclistes (VTT) et équestres (balisage, entretien) dans et hors forêt de Cerisy
- Le développement et/ou renforcer les spécificités locales : forêt, pêche, patrimoine minier, ...
- Le maintien et le rayonnement de la Maison de la Forêt et du Tourisme

III. FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE

La première partie du diagnostic a permis de dresser le constat socioéconomique du territoire et de mieux comprendre ses particularités.

S'inscrivant sur un territoire constitué, le développement du territoire devra prendre en compte les dynamiques actuelles, pour les renforcer, les améliorer, ou les corriger en fonction du projet défini (PADD). Il apparaît ainsi indispensable de s'intéresser au fonctionnement même du territoire, à son organisation, sa morphologie et ses relations.

A ce titre, les conditions de déplacements jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et l'animation territoriale, et constituent souvent des vecteurs de développement.

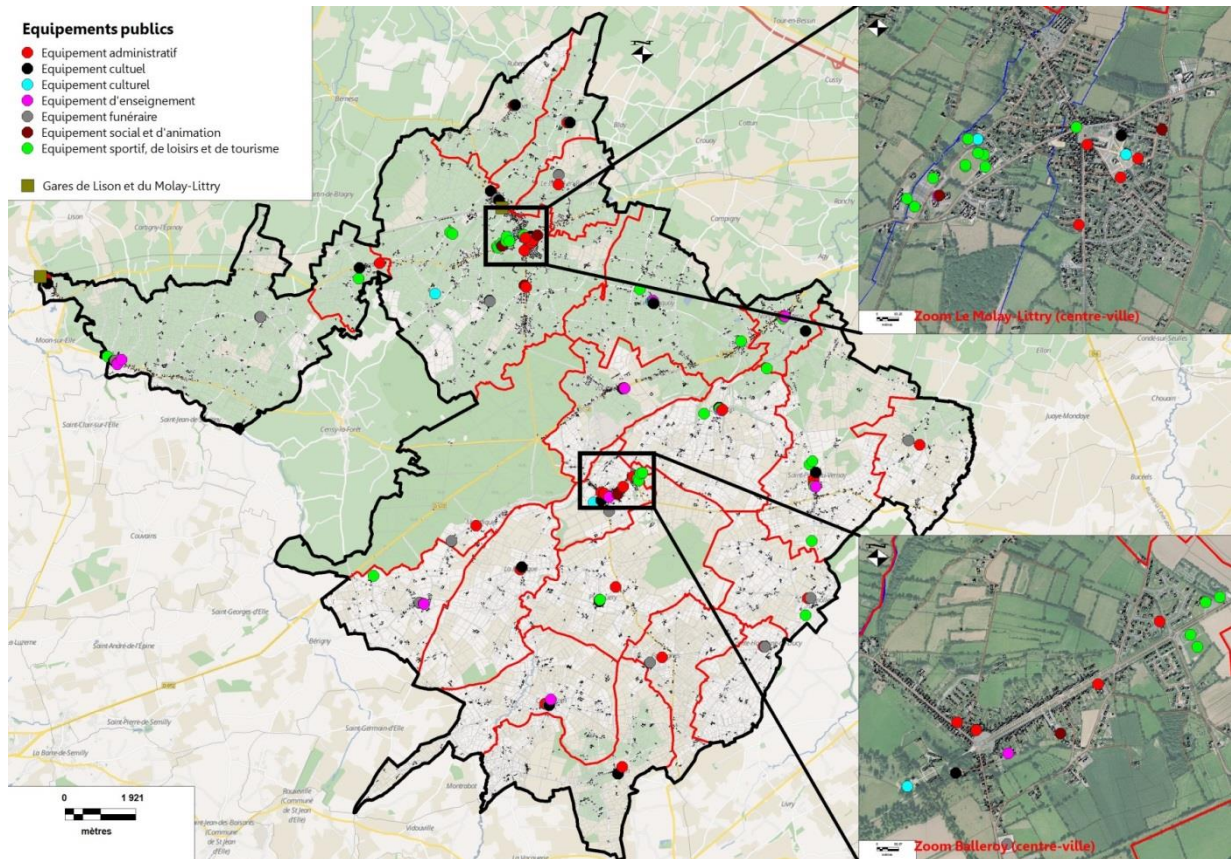
1. L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

1.1. Les points structurants du territoire : les pôles générateurs de déplacements

1.1.1. Services et équipements

Le secteur Sud dispose d'une offre d'équipements commerciaux (commerces de centre-ville ou centre-bourg et supermarchés) et de loisirs (étangs à Planquery, etc.). Une partie importante des besoins en équipement peut donc être satisfaite sur le secteur.

Bien que la plupart des communes (ou communes déléguées) ne disposent pas d'équipements, on peut remarquer que celles qui regroupent une majorité de la population du secteur Sud sont également celles qui regroupent les équipements : Le Molay-Littry et Balleroy-sur-Drôme. Dans une moindre mesure, on observe de petites concentrations d'équipements autour de quelques centralités du territoire comme à Sainte-Marguerite d'Elle (secteur de la gare à cheval sur plusieurs communes), à Saint-Paul du Vernay (bourg) ou à Cormolain (bourg). La répartition de ces concentrations garantit à la majorité des habitants du territoire un accès rapide à des équipements, mais aussi à des commerces, à quelques minutes de chez eux.



Les équipements recensés sur le territoire, sources : Aucame, OpenStreetMap, Planis, réalisation : Planis

1.1.2. Des déplacements qui ne se résument pas aux activités industrielles et artisanales présentes sur le territoire

Bien qu'étant en partie couvert par un bassin d'emploi local identifié par l'Insee (le « bassin de vie rural animé par le pôle moyen » du Molay-Littry), le secteur Sud concentre deux fois moins d'emplois qu'il ne compte d'actifs occupés (taux de concentration d'emplois en 2013 : 49,5%). On observe d'ailleurs que ses franges Ouest, Est et Sud se trouvent dans les zones d'influence de Saint-Lô, Bayeux, Villers-Bocage et Torigny-les-Villes. Par ailleurs, les emplois proposés sur le secteur Sud ne correspondent pas nécessairement aux métiers exercés par ses habitants.

Le secteur Sud ne répond donc pas au besoin d'emploi de tous ses habitants qui se déplacent donc sur de longues distances pour aller travailler sur d'autres territoires.

A l'inverse, un tiers des emplois présents sur le territoire sont occupés par des actifs extérieurs qui se déplacent également pour venir y travailler.

Cette disposition pose la question des déplacements automobiles dont la pertinence augmente plus la distance à parcourir est longue.

1.1.3. L'automobile qui s'impose comme une condition de la vie sur le territoire

Comme partout en Europe, l'avènement de l'automobile individuelle a modelé le territoire et les mentalités. Ce constat est particulièrement vrai sur l'ancienne communauté de communes de Balleroy

Le Molay-Littry où le taux d'équipement automobile des ménages de (90,2% des ménages possèdent une voiture).

Ce taux est bien supérieur aux moyennes départementale et régionale. Mais ces dernières couvrent d'importantes agglomérations (Cherbourg, Caen, Rouen, Le Havre...) où les alternatives à la voiture individuelle sont nombreuses.

Territoire	Nombre de ménages	Taux de ménages sans voiture	Taux de ménages avec voiture	Taux de ménages avec au moins un stationnement
Foulognes	83	7,5 %	92,5 %	77,5 %
Le Molay-Littry	1 305	16,2 %	83,8 %	70,5 %
Intercom Balleroy Le Molay-Littry	4 363	9,8 %	90,2 %	69,9 %
Calvados	303 280	15,3 %	84,7 %	67,3 %
Normandie	1 450 908	15,9 %	84,1 %	65,3 %

Equipement automobile des ménages, source : INSEE 2013

Par ailleurs, la moyenne du secteur Sud cache d'importantes disparités entre les communes disposant d'équipements, où la nécessité de posséder une voiture est moins prégnante, du fait de la proximité entre les pôles générateurs de trafic et l'habitat, et celles qui en sont dépourvues. Ainsi, au Molay-Littry, près d'un cinquième des ménages ne dispose pas de voitures, alors que Foulognes ne compte que 7,5% de ménages non-motorisés.

L'équipement automobile des ménages dépend aussi grandement des possibilités de stationnement. On observe ainsi que près de 70% des ménages du secteur Sud disposent d'un ou plusieurs emplacements de stationnement réservé, un taux un peu supérieur aux moyennes du Calvados et de la Normandie, mais qui peut aussi expliquer l'importance de la voiture individuelle.

1.2. Les pratiques de déplacements

1.2.1. Les modes des transports utilisés : une utilisation importante de la voiture au détriment des autres modes alternatifs

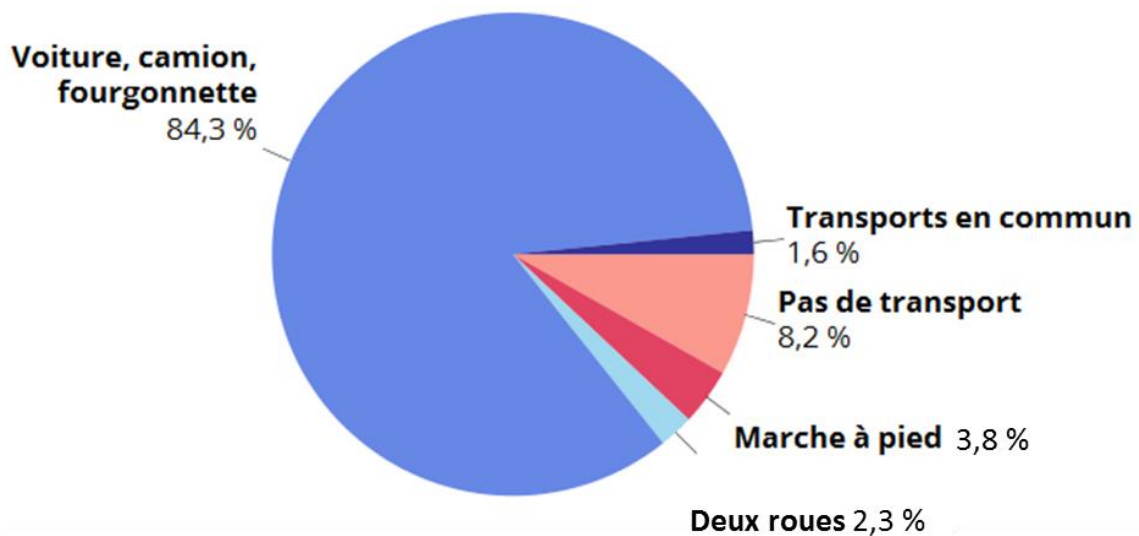
L'automobile individuelle s'impose comme moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail.

Cette situation s'explique probablement par plusieurs facteurs, comme le relief par endroit un peu marqué, ou la longue distance entre les lieux d'habitat et les lieux de travail.

Cette distance expliquerait les faibles parts modales de la marche à pied (3,8%) et des deux roues (2,3%).

Cependant, elle ne se traduit pas par une part modale des transports en commun plus importante que sur des territoires où emplois et domiciles sont plus proches (1,6%, encore moins que sur le secteur Ouest (1,7%) qui est pourtant marqué par une certaine proximité entre emploi et domicile). Le secteur Sud bénéficie pourtant d'une desserte par les Bus Verts du Calvados et le train (gare de Lison et halte ferroviaire du Molay-Littry).

Il semble donc que l'usage de la voiture soit avant tout ancré dans les habitudes. En effet, elle est souvent perçue comme une alternative plus souple et plus simple au quotidien. Pour le réduire, il convient d'agir pour faciliter les modes doux pour les habitants travaillant localement et le covoiturage et les transports en commun pour ceux travaillant plus loin.



Parts des moyens de transports utilisés par les habitants du secteur Sud pour se rendre au travail, source : INSEE 2013

En comparant les parts modales d'autres territoires de taille similaire aux alentours (cf. tableau ci-après), on constate que l'usage de la voiture particulière dans le secteur Sud figure parmi les plus prépondérants.

Le secteur Sud s'inscrit ainsi parmi les territoires périurbains.

Parts des moyens de transports pour se rendre au travail en 2013





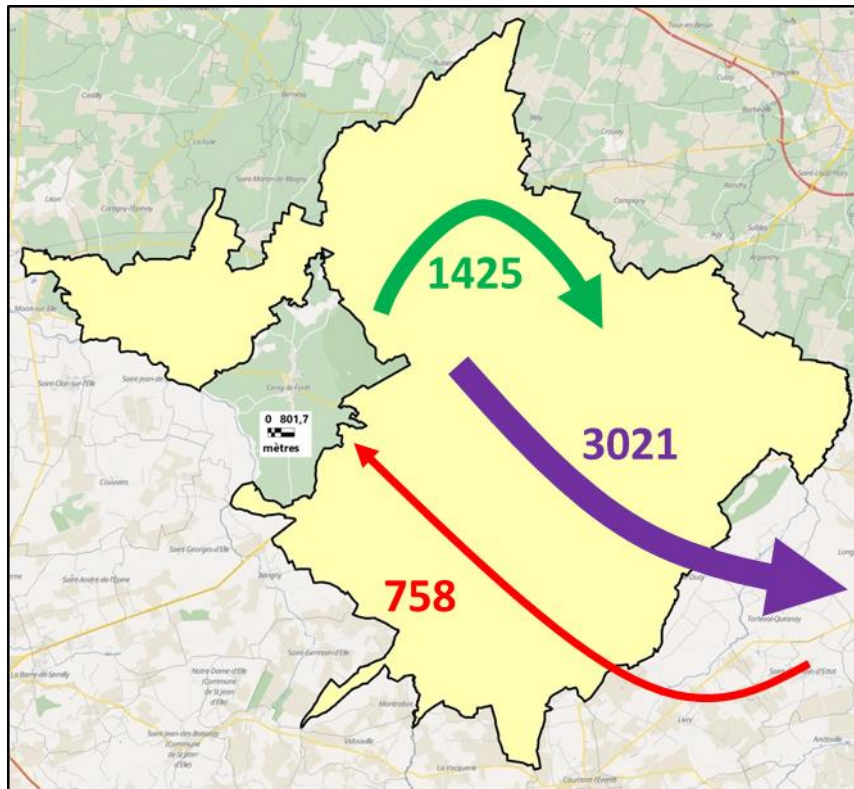
Territoire	Pas de transports ✕	Marche à pied 	2 roues 	TC 	VP 
Intercom Balleroy – Le Molay-Littry	8,2 %	3,8 %	2,3 %	1,6 %	84,3 %
Isigny-Grandcamp Intercom	9 %	8,5 %	4,2 %	1,7 %	76,6 %
CdC de Trévières	7,4 %	3,7 %	2,5 %	1,5 %	84,9 %
CdC de la Baie du Cotentin	7 %	6,6 %	3,4 %	2 %	81 %
Villers-Bocage Intercom	5,6 %	4,9 %	2,4 %	1 %	86,1 %

Tableau comparatif des parts modales dans les déplacements quotidiens, source : INSEE 2013

1.2.2. Organisation des flux



Flux d'actifs depuis, vers et sur le secteur Sud, source : INSEE 2013

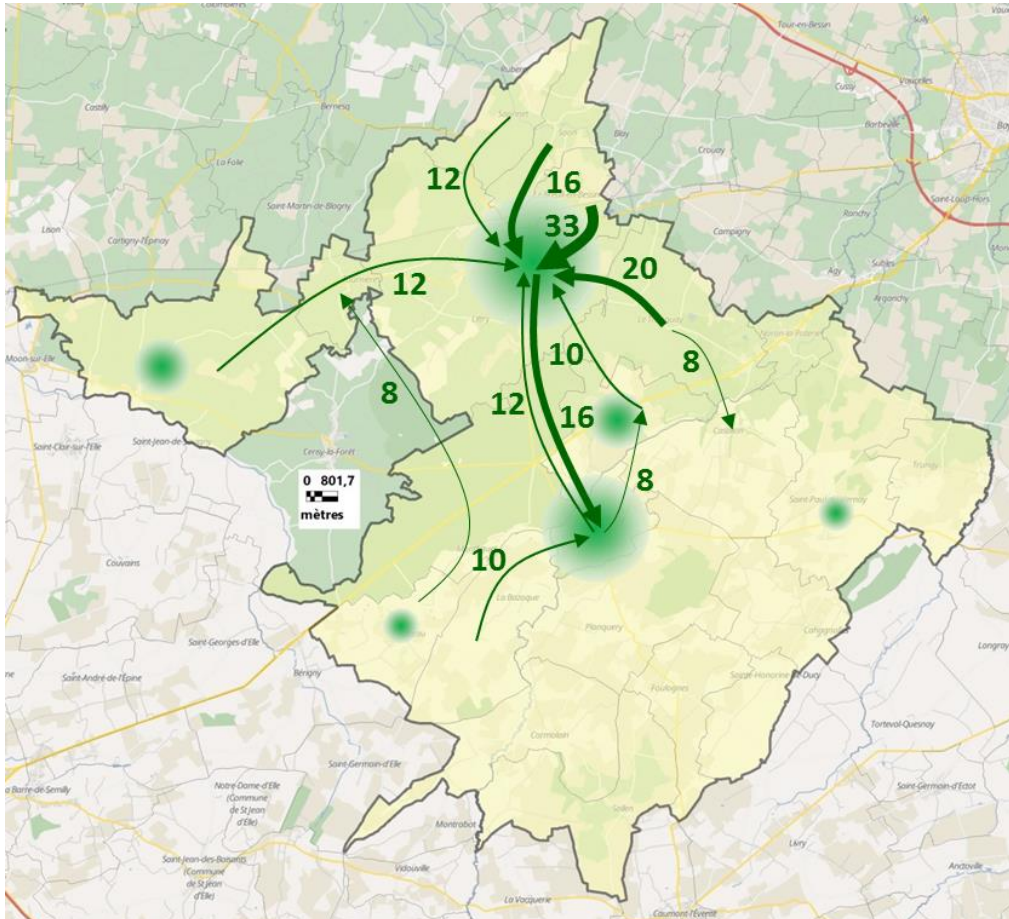
Organisation des flux externes domicile – travail

Selon les données INSEE 2013, parmi les 4 446 actifs ayant un emploi qui habitent sur le secteur Sud, seul un tiers exerce ce dernier sur le secteur (1 425 personnes). Inversement, les deux tiers (3 021 personnes) quittent le territoire pour aller travailler. Parmi ces derniers, 31% travaillent dans l'unité urbaine de Bayeux (940 personnes), et 22,5% dans l'unité urbaine de Caen (679 personnes).

Ces proportions montrent la faible importance du bassin d'emploi du Molay-Littry pour les habitants du territoire, qui s'inscrivent dans l'aire urbaine grandissante de Bayeux.

Cela révèle une certaine attractivité économique du territoire, mais aussi une relative adéquation entre le type d'emplois existant sur le territoire et le type d'emplois occupés par les actifs du territoire puisque les deux tiers sont occupés par des locaux, mais cela pose aussi la question de l'accès au territoire depuis l'extérieur.

Organisation des flux internes domicile – travail



Flux d'actifs sur le territoire, source : INSEE 2013, réalisation : Planis

A l'échelle du secteur Sud, la commune du Molay-Littry et la commune déléguée de Balleroy captent la grande majorité des actifs : ainsi, sur les 1 425 actifs restant travailler sur le territoire, 507 (36%) travaillent la première et 183 (13%) sur la seconde.

La grande majorité des communes du territoire envoient des actifs sur la commune pôle du Molay-Littry, et dans une moindre mesure sur Balleroy (CD).

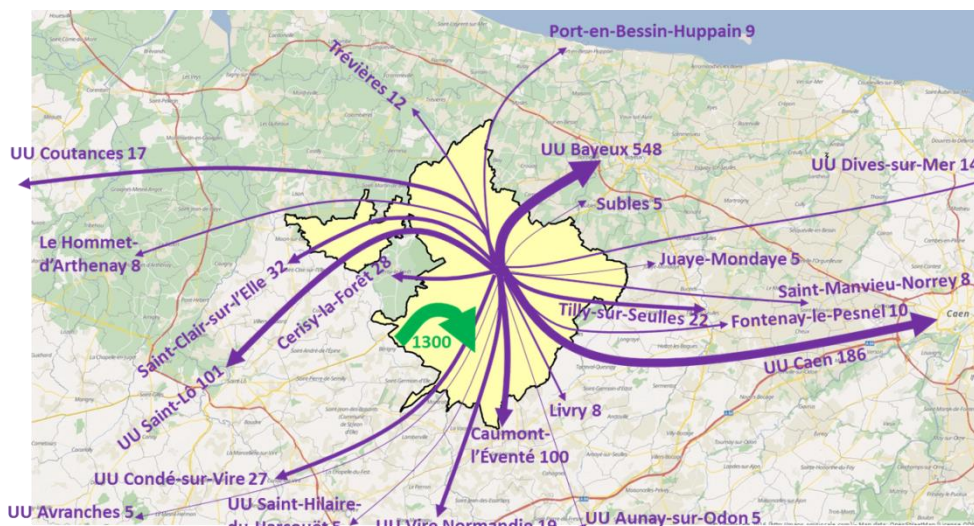
Ste-Marguerite d'Elle et Vaubadon (CD) captent chacune 80 actifs du territoire

Celle de St-Paul du Vernay 63 actifs

Celle de Litteau 60 actifs.

Organisation des flux domicile – études

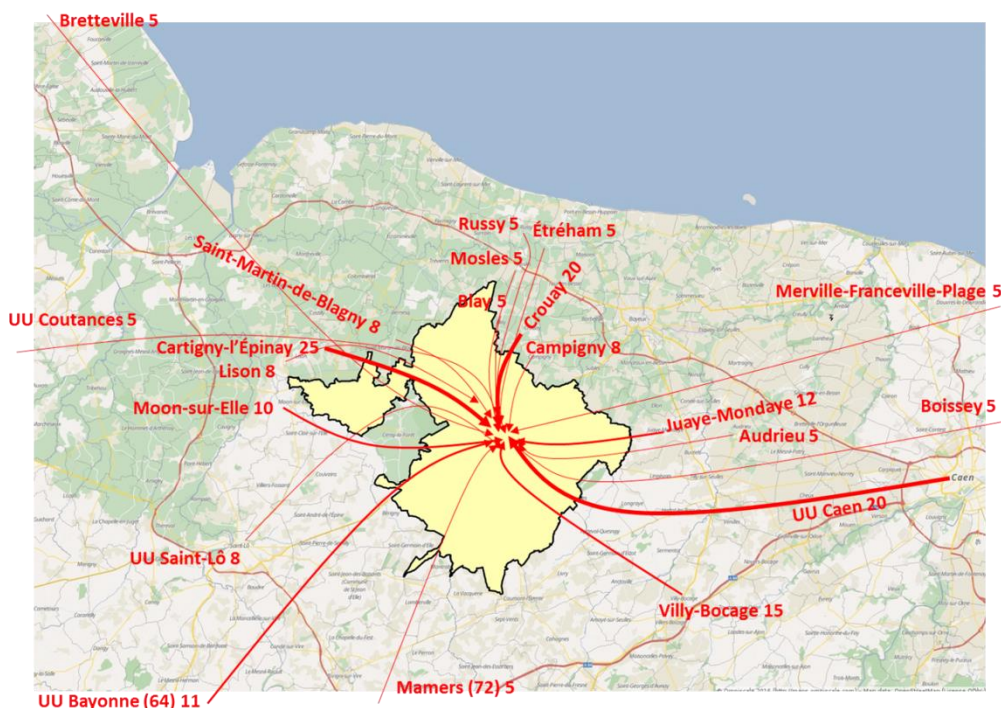
Selon les données INSEE 2013, environ la moitié des scolaires¹³ du territoire y étudie, tandis qu'une autre le quitte pour étudier, principalement à Bayeux (548 personnes) dont les établissements scolaires sont desservis par les Bus Verts. Viennent ensuite parmi les destinations pour les études : Caen (186 personnes), Saint-Lô (101) et Caumont-l'Éventé (CD de Caumont-sur-Aure) (100).



Flux de scolaires (de 5 personnes ou plus) depuis le territoire,

source : INSEE 2013, réalisation : Planis (UU = Unité Urbaine)

Par ailleurs, le territoire attire des scolaires d'un peu partout en Normandie, voire d'autres régions, probablement en stage pour beaucoup.



Flux de scolaires (de 5 personnes ou plus) vers le territoire, source : INSEE 2013, réalisation : Planis (UU = Unité Urbaine)

¹³ Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés.

2. LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS ET L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE

2.1 Le réseau viaire, circulation et stationnement

2.1.1 La structure du réseau viaire et ferroviaire irrigant le territoire

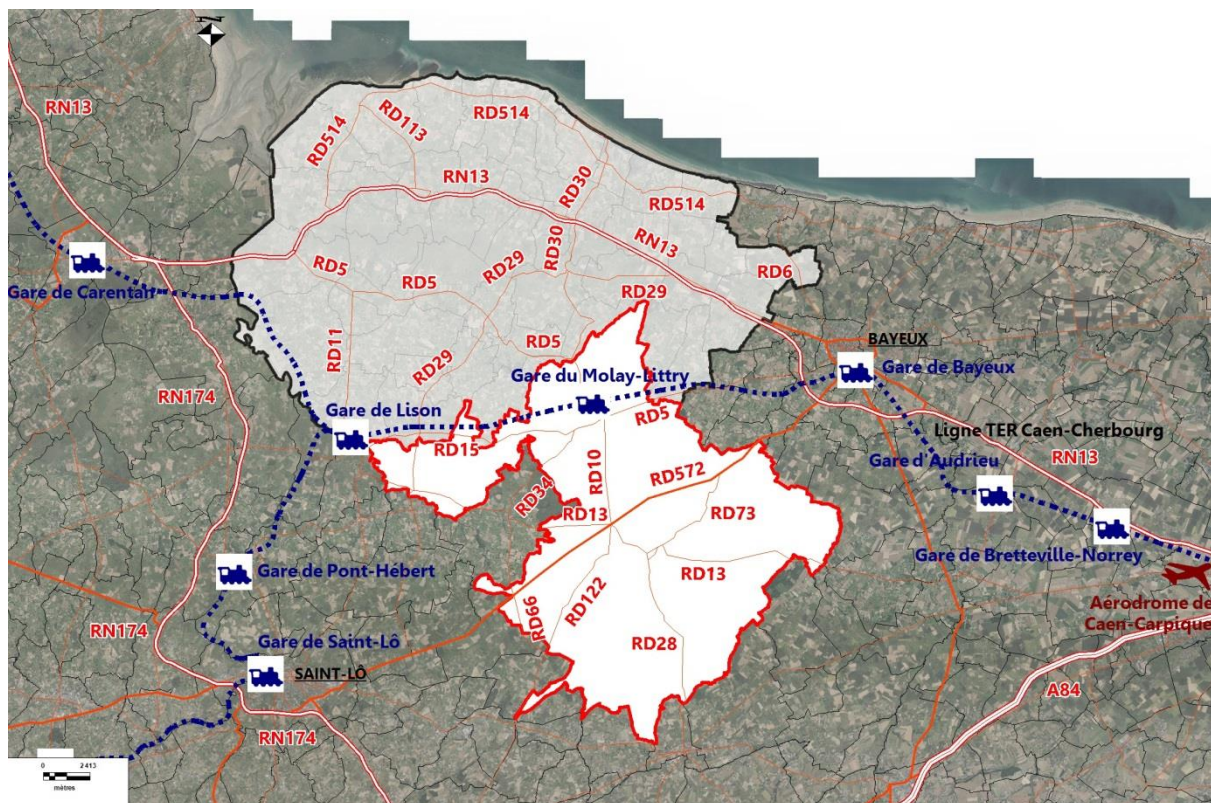
Le secteur Sud se trouve au centre d'un triangle autoroutier dessiné par la RN13, la RN174 et l'A84, mais aucun de ces axes ne le dessert. Le territoire se trouve donc à l'écart des axes majeurs.

Néanmoins, il est tout de même traversé du Nord-Est ou Sud-Ouest par un axe structurant : la RD572 qui relie Bayeux à Saint-Lô.

A une échelle un peu plus fine, le secteur est également maillé par :

- 2 axes Est-Ouest : la RD5 Le Molay-Littry – Bayeux et la RD13, Montfiquet – Caen
- 2 axes Nord-Sud : la RD10 Montfiquet – Le Molay-Littry et la RD28, Balleroy – Caumont-sur-Aure.

Le Nord du territoire est également desservi par la voie ferrée Caen-Cherbourg (qui permet également de relier Saint-Lô et Coutances, mais aussi Lisieux).



Réseaux viaire et ferroviaire irrigant le territoire, source : INSEE 2013, réalisation : Planis

L'organisation du réseau viaire et ferroviaire traduit l'orientation du territoire vers des pôles extérieurs, notamment Bayeux.

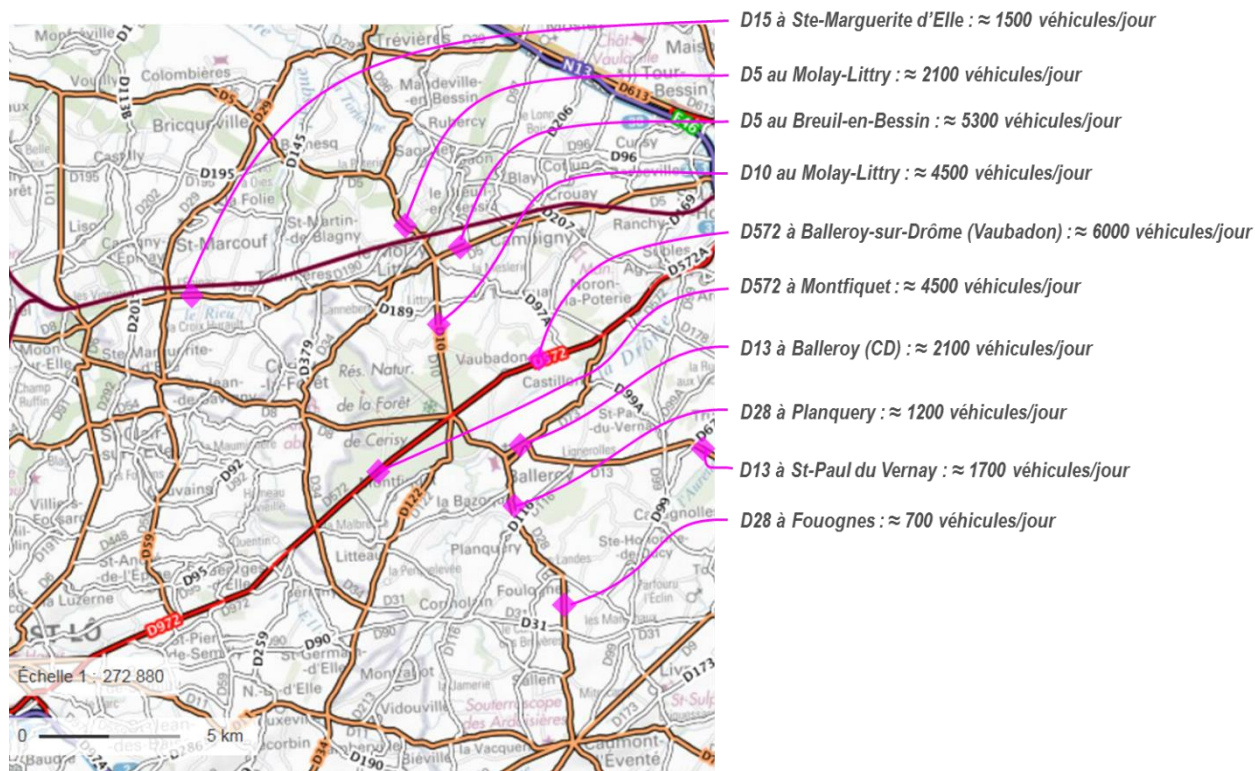
2.1.2 Les trafics routiers observés

La RD572, qui relie le secteur Sud à Bayeux et Saint-Lô représente logiquement l'axe qui enregistre le plus fort trafic sur le territoire (jusqu'à 6 000 véhicules/jour à Balleroy-sur-Drôme).

Vient ensuite la RD5, qui enregistre 5 300 véhicules/jour au Breuil-en-Bessin et qui permet de rejoindre Bayeux depuis Le Molay-Littry où convergent plusieurs voiries. Ces caractéristiques font de la RD5 le second axe le plus emprunté du territoire, notamment entre ces deux villes.

Le troisième axe le plus emprunté sur le secteur Sud est la RD10, notamment entre Le Molay-Littry et l'embranchement sur la commune de Montfiquet. Ce tronçon enregistre ainsi 4 500 véhicules/jour. Cette importance s'explique par le fait qu'il s'agit d'un des rares axes Nord-Sud sur le secteur (toutes importances de voiries confondues) et la liaison la plus directe entre Le Molay-Littry et Balleroy (CD).

Viennent ensuite la RD5 au Nord du Molay-Littry (2 100 véhicules/jour) qui permet de rejoindre cette ville depuis Isigny et Trévières, puis la RD13 (2 100 véhicules/jour à Balleroy (CD)) qui permet de rejoindre l'Est du secteur (1 700 véhicules/jour à Saint-Paul du Vernay), mais aussi Caen en évitant Bayeux.



Comptages routiers sur les principaux axes du territoire, sources : CD14 2012 à 2015, réalisation : Planis

De façon générale, les axes routiers du secteur Sud enregistrent un important trafic qui met en exergue l'importante part modale occupée par l'automobile.

En outre, les comptages routiers montrent aussi un trafic qui s'intensifie au fur et à mesure qu'on se dirige vers Bayeux, traduisant ainsi l'orientation périurbaine du secteur vis-à-vis de ce pôle extérieur.

Dans l'ensemble, le maillage routier est de bonne qualité et apte à absorber le trafic des véhicules.

2.1.3 Un tissu bâti globalement conçu pour la voiture

Plusieurs bourgs présentent un tissu bâti caractéristique de la période préindustrielle:

- Constructions à l'alignement, concentrées autour de voiries étroites, avec une visibilité réduite et des croisements délicats à aborder par les véhicules,
- Des cheminements piétons ou cyclistes rendus parfois compliqués par la place prise par la chaussée pour les véhicules.



Rues étroites et carrefours sans visibilité à Cormolain et à Litteau

Ce tissu bâti est souvent marqué par des croisements délicats à aborder par les véhicules et n'offrant parfois qu'une visibilité réduite.

Mais ce tissu reste une exception car il y a peu de bourgs anciens véritablement formés. Aussi, les plus grands noyaux bâtis (Balleroy (CD) et Le Molay-Littry) se sont développés le long d'axes rectilignes et larges et autour de grandes places. Enfin, une part importante de la surface bâtie est occupée par des lotissements ou des zones d'activités qui se sont développées ces dernières décennies. Ces tissus bâtis récents intègrent l'usage de la voiture et sont conçus autour de celui-ci.



Grande place dans le centre du Molay-Littry



Stationnement à la laiterie du Molay-Littry



Voirie dans un lotissement à Noron la Poterie

2.1.4 Le stationnement, un levier de la mobilité

Les politiques de stationnement

Le stationnement réglementé est reconnu comme un outil en matière de mobilité. En effet, il peut permettre de gérer la concurrence entre les différents usagers (actifs, résidents, visiteurs), offrir une

augmentation des taux de rotation (évitement des véhicules ventouses notamment des actifs), et avoir un impact fort en matière d'urbanisme (lien entre disponibilité d'une place au travail et automobilité).

Les enjeux en termes de stationnement sont donc multiples :

- garantir une accessibilité optimale pour faciliter l'activité économique,
- limiter les nuisances dues au stationnement gênant,
- permettre un partage de la voirie,
- favoriser le report modal de l'automobile vers les modes dits durables lorsque c'est possible...

Une offre globalement correcte

Concernant la sphère privée, 69,9% des ménages du territoire disposent d'un ou plusieurs emplacements de stationnement.

Dans la sphère publique, on constate une offre globalement suffisante sur l'ensemble des communes, avec un total de 1 503 places dans l'espace ouvert au public. Ramené au nombre d'habitants sur le secteur Sud (10 915 habitants en 2013), il y a donc 1 place de stationnement dans l'espace ouvert au public pour 7,26 habitants.

L'offre de stationnement est entièrement gratuite et importante au Molay-Littry (658 places, avec notamment la présence de parkings dans le centre-ville). Balleroy-sur-Drôme compte également de nombreuses places.



Parkings à Balleroy-sur-Drôme et à Litteau

Certaines places font l'objet d'une mutualisation de fait. Il s'agit principalement des places situées sur le parking des supermarchés situés dans le centre du Molay-Littry et de celles situées à la Maison de la Forêt à l'Embranchement (Montfiquet) qui servent beaucoup au covoiturage en semaine et plutôt aux visiteurs de la forêt le weekend.

Des cas de stationnement anarchique sont observables sur le territoire. Le plus souvent, cela se fait au détriment des cheminements doux, notamment piétons, avec un stationnement sur le trottoir, obligeant ses usagers à emprunter la chaussée. Il convient de clarifier les emplacements de stationnement (souvent avec des marquages au sol).



Stationnement anarchique sur un cheminement piéton à Sainte-Marquerite d'Elle

Le stationnement réservé (GIG-GIC – livraisons...)

Sur le territoire, on recense 12 places GIG-GIC (Grands Invalides de Guerre – Grands Invalides Civils). A l'échelle du secteur, elles ne sont pas en nombre suffisant pour répondre aux normes issues de la loi Handicap (une place GIG-GIC par tranche de 50 places), mais la plupart présentent des caractéristiques répondant à la loi (signalisation verticale et au sol, largeur, etc.).

Une réflexion similaire est à faire au niveau des aires de livraison en ville au Molay-Littry et à Balleroy-sur-Drôme, mais aucun besoin particulier n'est remonté, justifiant la création d'aires dédiées.

Les aires de convoyeurs de fond sont en revanche bien existantes.

Le territoire compte aussi une borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques qui a été installée par le SDEC à la Mine (hameau de la Fontaine), au Molay-Littry. Elle est accompagnée de deux places réservées. Des projets d'installations existent au Tronquay, à Cormolain et à Balleroy-sur-Drôme.



Borne SDEC au Molay-Littry, Photo : Planis

Les transports collectifs ferroviaires

Le secteur Sud compte une gare à Lison et une halte ferroviaire au Molay-Littry.

La gare de Lison a vu transiter 174 642 voyageurs en 2015¹⁴. Elle est desservie par des Trains Express Régionaux (TER) et des Trains Intercités affrétés par la Région et la SNCF. Suite à un accord entre la Région et l'Etat, la totalité de la desserte de la gare devrait être assurée par des TER à l'horizon 2020. Actuellement, tous les trains passant par Lison y marquent un arrêt, garantissant à cette gare une desserte aussi bonne que celle de Bayeux. En correspondance avec les trains, la gare est également desservie par des cars TER assurant la liaison depuis Coutances. Au total, en semaine, il y a chaque jour 30 départs en direction de Caen, Lisieux ou Paris ; 21 départs en direction de Saint-Lô, Coutances ou Rennes et 11 départs en direction de Cherbourg. La gare de Lison est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et dispose d'un guichet ainsi que d'un distributeur de billets régionaux.

La halte ferroviaire du Molay-Littry a vu transiter 24 533 voyageurs en 2015¹⁵. Elle est desservie par des TER. Au total, en semaine, il y a chaque jour 8 départs en direction de Caen ou Lisieux et 9 départs en direction de Saint-Lô ou Coutances. La halte ferroviaire du Molay-Littry bénéficie de beaucoup moins de services que la gare de Lison. Elle n'est pas accessible aux PMR ; il est même nécessaire de traverser les voies pour se rendre sur le quai Nord ; et elle ne dispose d'aucun guichet ni d'aucun distributeur de billets régionaux.

2.2.2 L'intermodalité

Les conditions existent pour le développement de l'intermodalité (le fait de passer d'un mode de déplacement à un autre) sur le territoire.

La présence de transports en commun dits « lourds », en l'occurrence le train, fait de la solution intermodale une véritable solution pour se rendre au travail, car les gares ferroviaires sont souvent les lieux privilégiés pour des aménagements favorisant l'intermodalité.

La gare de Lison ne fait pas exception. Avec plusieurs parkings voitures comptabilisant un total de 152 emplacements¹⁶, tous aménagés ou réaménagés récemment, avec des stationnements vélos couverts, avec des arrêts de bus équipés (abris) et accessibles (trottoirs réhaussés), la gare de Lison est certainement le point du territoire où l'intermodalité est la plus visible.

La halte ferroviaire du Molay-Littry ne présentent pas les mêmes conditions : bien qu'il existe un cheminement piéton (trottoir) depuis le centre du Molay-Littry, l'espace de stationnement véhicules ne compte aucun emplacement clairement matérialisé et le stationnement vélo est possible (arceaux) mais ni couvert, ni sécurisé.

L'intermodalité autour de ces deux points d'entrée ou de sortie sur le réseau ferroviaire pourrait être renforcée avec une meilleure desserte en bus (ce qui suppose qu'ils soient desservis par les Bus Verts ou par le réseau régional à venir) et en vélo (ce qui suppose des cheminements cyclables pour les rejoindre).

¹⁴ Source : comptages SNCF. A titre de comparaison, la gare de Bayeux a vu transiter 545 474 voyageurs en 2015.

¹⁵ Source : comptages SNCF.

¹⁶ Parkings situés à Lison et à Sainte-Marguerite d'Elle, auxquels il faut ajouter une soixantaine de places situées sur la commune de Moon-sur-Elle.

L'intermodalité train-vélo est un enjeu important car plusieurs études ont montré que, pour les distances inférieures à 5 km, le vélo peut avantageusement remplacer la voiture si son usager trouve au point d'intermodalité que constitue la gare une offre de stationnement et de services lui permettant de laisser son vélo sur place et d'en garantir l'intégrité le temps de sa journée de travail ou d'études. Les enquêtes menées par l'ancienne Région Basse-Normandie ont montré que les usagers des TER soulignent entre autres les lacunes en matière de cheminement cyclable et de sécurité pour leur déplacement vers et depuis les gares. La Région accompagne les collectivités locales dans la mise en place de réseaux cyclables à travers une assistance à l'ingénierie pour l'élaboration d'études. Elle propose aussi des aides pour la réalisation de cheminements cyclables reliés aux points d'arrêt ferroviaires dans une zone de pertinence train/vélo.



Stationnements vélos couverts à Sainte-Marguerite d'Elle, à côté de la gare de Lison, source : Planis

L'intermodalité est aussi possible autour des arrêts de bus et des aires de covoiturage. Ainsi, des stationnements vélos couverts peuvent être aménagés à proximité des principaux arrêts de bus sur le territoire (au Molay-Littry, à la Tuilerie (Le Tronquay) et à Balleroy (CD)). Il n'existe aucune aire officielle de covoiturage sur le secteur Sud. L'accessibilité en vélo ou à pieds depuis les zones d'habitat et le stationnement vélo ou un banc abrité sont à concevoir en même temps qu'un projet d'aire de covoiturage.

Il convient dans le PLUi de réfléchir à la mise en œuvre de tels aménagements pour entre autres répondre à l'obligation légale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2.2.3 Des pratiques de covoiturage en développement

Le territoire ne dispose d'aucune aire de covoiturage, mais la pratique est observée à l'Embranchement (Montfiquet) où les espaces de stationnement existant autour de la Maison de la Forêt semblent suffisants et suffisamment bien aménagés pour un bon fonctionnement.

Un besoin est remonté par les élus au Molay-Littry, sur la RD°5, à la sortie de la Mine, en direction de Bayeux. Un terrain non bâti y est d'ores et déjà occupés par des véhicules, dont certains pour du covoiturage qu'il conviendrait d'encadrer avec une véritable aire de covoiturage.

La localisation de l'aire et les cheminements doux possibles pour s'y rendre influenceront beaucoup sur l'intermodalité qui y sera possible.

Le financement d'un tel projet reste cependant inconnu (Intercom, Département ou Région).

2.3 Les modes doux et l'accessibilité pour tous

2.3.1 Le réseau cyclable

Une offre de loisirs existante mais encore à développer

L'offre cyclable sur le territoire est composée principalement de circuits touristiques VTT bien développés, mais pas facilement praticables par tous.

Le Département envisage de réaliser un itinéraire cyclable le long de la RD572, entre Bayeux et Saint-Lô. Certains tronçons existent déjà à Hardy (commune déléguée de Vaubadon, Balleroy-sur-Drôme) et à la Commune (Le Tronquay).

Des aménagements ont été réalisés en 2016 à la Tuilerie (Le Tronquay), mais ces derniers ne donnent pas pleinement satisfaction. L'itinéraire cyclable n'est pas matérialisé partout et n'est pas traité uniformément (enrobé par endroit, gravillons à d'autres). C'est également le cas des espaces de stationnement qui ne sont pas toujours clairement identifiés. Les véhicules sont ainsi le plus souvent stationnés sur le cheminement piétonnier et cyclable.



Stationnements véhicules et itinéraires piétonniers et cyclables peu ou pas matérialisés (à gauche et au centre) et bien matérialisés avec un revêtement uniforme en enrobé (à droite) avec des pratiques de stationnement qui diffèrent en fonction, source : Planis

Il est prévu à courte échéance la création d'un nouveau tronçon entre l'Embranchement (Montfiquet) et l'entrée de bourg de Vaubadon (Balleroy-sur-Drôme), à l'occasion de la réfection de la RD572 sur ces 2 km.

Par ailleurs, au Nord de l'Embranchement, la commune du Molay-Littry envisage la création d'un itinéraire cyclable entre le centre des Mines et la zone d'activités des Petits Carreaux.

Une pratique cyclable quotidienne timide

Les parts modales pour se rendre au travail relevées par l'INSEE en 2013 montre que 2,3% des actifs ayant un emploi se rendent au travail en 2 roues. L'INSEE ne faisant pas de distinction entre les différents 2 roues, on ne peut que supposer que la moitié de ces actifs utilise le vélo pour aller travailler. Ce taux est très faible et presque deux fois moindre que sur le secteur Ouest (4,2% de part modale des 2 roues) et reste inférieur aux moyennes départementale (3,2%) et régionale (2,9%). Il traduit ainsi l'absence des 2 roues, et notamment du vélo, dans les habitudes de déplacements sur le secteur Sud.

Le faible nombre d'aménagements actuellement existants peut en partie expliquer cette situation. Les déplacements cyclables quotidiens nécessitent en effet des aménagements différents des circuits VTT (voies bitumées sécurisées). Ils doivent se calquer sur les itinéraires les plus empruntés par les actifs du territoire y travaillant.

2.3.2 Les cheminements piétonniers

Des aménagements récents de qualité

Plusieurs communes ou communes déléguées ont récemment réalisé des aménagements pour améliorer la pratique piétonne en centre-bourg ou centre-ville. C'est notamment le cas à Balleroy (CD), ou à Saint-Paul du Vernay.

Ainsi, plusieurs secteurs sont délimités par des zones 30, sécurisant ainsi la traversée des piétons et favorisant un sentiment de sécurité. Les cheminements piétonniers sont clarifiés et parfois physiquement séparés de la chaussée pour éviter du stationnement anarchique qui viendrait interrompre le cheminement piétonnier.



Cheminement piétonnier dans le centre-ville de Balleroy-sur-Drôme



Cheminement piéton dans un quartier récent à Saint-Paul du Vernay



Zone 30 dans le centre-bourg du Tronquay

Un réseau piétonnier à vocation de loisirs très développé

Le territoire de l'ancienne Intercom dispose de chemins permettant de réaliser des randonnées pédestres, notamment autour de la forêt domaniale de Cerisy, sur la commune de Montfiquet. Plusieurs circuits ont d'ailleurs été balisés sur le territoire. Ceci étant, le Conseil Départemental a changé de politique, abandonnant depuis le 1^{er} janvier 2013 l'entretien des GR de Pays (comme le GRP de Suisse Normande qui traversait le Sud du territoire), au profit de la mise en œuvre de circuits « qualité ». La multiplication des petits circuits ne semble pas avoir nuit à la fréquentation des randonneurs.

2.3.3 Les conditions actuelles d'accessibilité pour tous

Toute personne peut être à un moment donné à mobilité réduite (femme enceinte, personnes âgées, personne avec une jambe dans le plâtre..., mais également non voyant, Utilisateur de Fauteuil Roulant (UFR), etc.). Pour autant, ces personnes doivent pouvoir rester des usagers de l'espace public et des consommateurs pour les commerces. Rendre l'espace public accessible à tous les handicaps, c'est donc bénéficier à tous.

C'est pourquoi, en application d'une directive européenne, la loi française du 11 février 2005 prévoit que « la chaîne du déplacement est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées et à mobilité réduite ». La chaîne de déplacements englobe le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

Le cheminement piéton (le trottoir, la zone de rencontre...) est le maillon principal de la chaîne de déplacements permettant de relier les points structurants entre eux. Si ce maillon est défaillant, c'est toute la chaîne de déplacements qui est défaillante. Il est donc désormais nécessaire d'avoir un regard global qui intègre les déplacements dans leur continuité à l'échelle d'un territoire.

La prise de conscience du développement d'aménagements favorisant l'accessibilité pour tous est en cours sur le territoire comme le montrent plusieurs exemples :

- sur voirie : plateau piétonnier à Lison, accès PMR à Cahagnolles...
- aux abords d'équipements : rampe d'accès et ascenseurs à la gare de Lison...



**Accès à niveau au module, au
Molay-Littry**



**Rampe d'accès PMR à la mairie de
Cahagnolles**

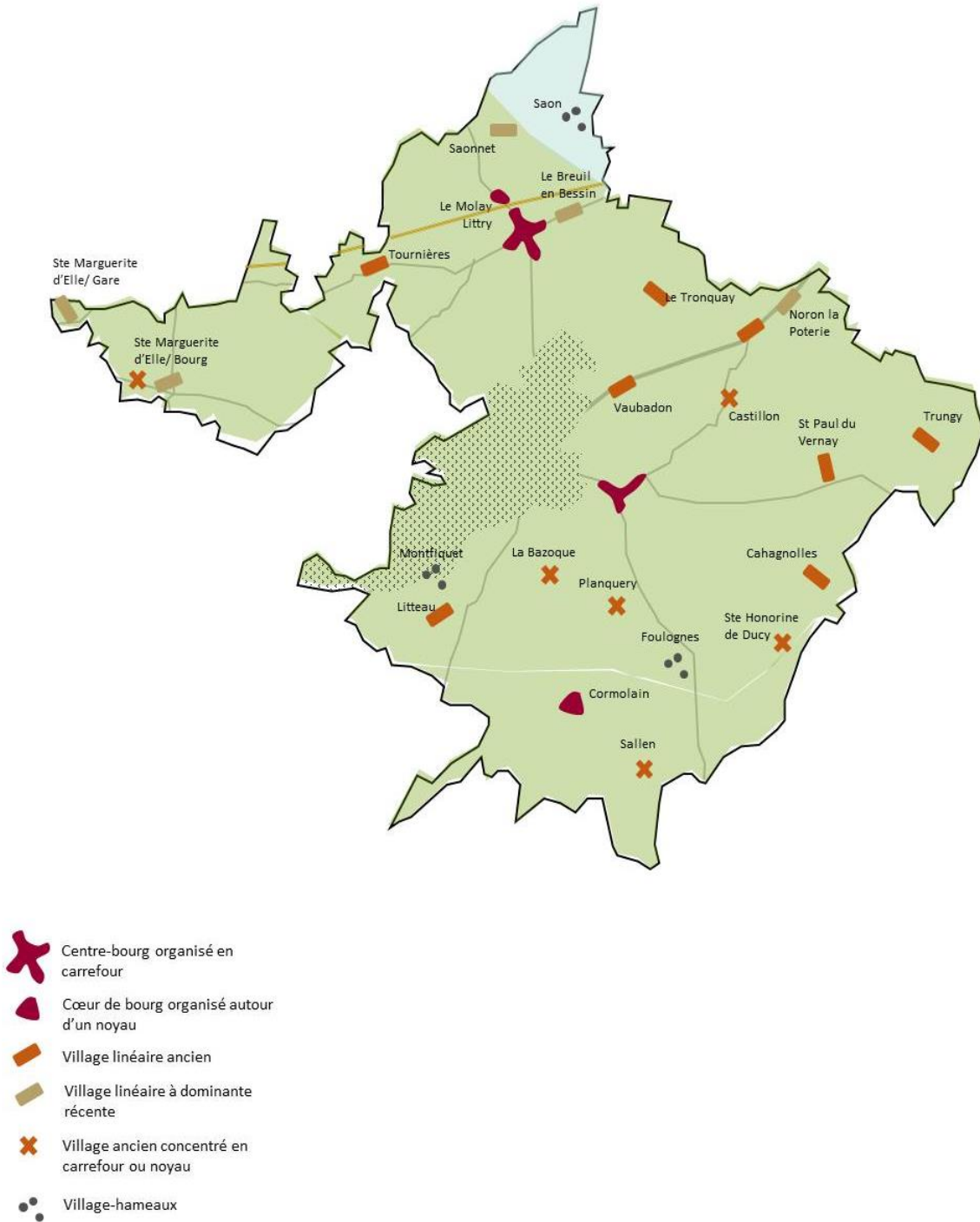


**Ascenseur à la gare de Lison
(Sainte-Marquerite d'Elle)**

Il faut également noter l'existence de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) à divers états d'avancement selon les communes.

3. LA MORPHOLOGIE URBAINE DU TERRITOIRE

3.1 Les entités urbaines du territoire

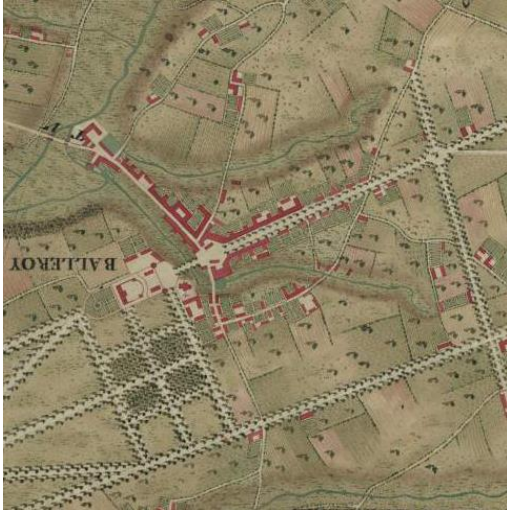


Des tissus urbains variés, réalisation Planis.

3.1.1 Centre-bourgs organisés en carrefour

Balleroy et Le Molay-Littry partagent ce point commun qu'est une structure ancienne organisée en carrefour qui fait suite à une grande mutation : au 17^{ème} siècle, avec le plan d'urbanisme de François Mansart pour Balleroy et à la fin du 18^{ème} pour le Molay-Littry avec le développement de l'exploitation minière.

La structure ancienne de Balleroy



La structure ancienne de Balleroy,

Source : Atlas de Trudaine (extrait)

Au début du 17^{ème} siècle, François Mansart dessine un plan d'urbanisme composé de trois éléments : le château, le parc et le village. Le tout mettant en scène le château. Il exploite ainsi au mieux le relief pour en tirer une perspective monumentale sur l'édifice.

La ville se développe quant à elle selon deux axes (dont un brisé) formant un carrefour à trois branches : l'Avenue du Sapin qui fait face au château et la rue des Forges/ rue des étangs.

Ce carrefour accueille une gigantesque place circulaire non aménagée et donnant sur l'entrée du parc du château.

L'Avenue du Sapin, très large (39 mètres), est constituée d'une chaussée principale (de 7 mètres) et de deux contre-allées le long desquelles se sont alignées des façades bâties continues et homogènes tant pour leur implantation, leur architecture, leurs matériaux, que leurs couleurs...).

Sur de longues parcelles en lanière, les maisons, aujourd'hui majoritairement constituées de deux niveaux, répondent à un épannelage qui suit la pente avec des décrochements.

La rue offre une densité de 13 logements à l'hectare. La relative faible densité bâtie ici (malgré la densité des façades sur rue) s'explique par une longueur importante des parcelles en lanière (jusqu'à 80m).



L'Avenue du Sapin, très large, avec sa chaussée principale encaissée en bas de la rue et ses contre-allées.



Un alignement des façades sur rue et des jardins en lanière aux longueurs généreuses et variées exposés ici Sud/Est ou Nord/Ouest par ailleurs. *Image source Géoportail.*



Des façades homogènes bien que défraîchies.

La rue des Forges, d'une largeur de 12 mètres est la rue la plus commerçante du bourg (avec des vitrines en haut de rue). Elle présente des implantations, parcellaires, hauteurs (du R au R+2, R+1 majoritairement), volumes, matériaux et styles diversifiés.

Le tissu bâti est dense sans continuité stricte avec aussi bien des alignements sur rue que des implantations avec un léger retrait (3 à 4.50m). Dans ce dernier cas, des murets de schistes avec couronnement de terre cuite, ferme la courette de transition avec l'espace-rue.

La densité est ici intéressante avec 18 logements par hectare.



La rue des Forges et son bâti aligné ou légèrement en recul. On notera, à droite, les ombres qui dessinent l'épannelage irrégulier. *Image source : Google Street View.*



Au Sud de la voie, un alignement des façades irrégulières. Au Nord, alignement ou léger recul des façades. *Image source Géoportail.*



Courettes ouvertes ou fermées permettent d'éclairer le bâti et enrichissent l'espace public. *Image Google Street View.*

La rue des étangs, moins dense que les précédentes, présente deux séquences : En bas de rue, une séquence de continuité bâtie de niveau R+1 et R+2, avec parfois pignon sur rue ; et en haut de rue, une absence de continuité avec un bâti en recul (de niveau R+combles ou R+1+combles) laissant place à des jardins souvent clos de murs de schistes.

La rue des Etangs est très dense sur sa première séquence avec 29 logements par hectare et de densité moindre sur la deuxième séquence, en sortant du bourg, avec 10 logements par hectare.



Le bas de la rue des Etangs au bâti dense et aligné sur rue. Notons l'étroitesse des trottoirs et les obstacles présents. *Image source, Google Street View.*



En bas de rue (séquence 1), un alignement sur rue des bâtiments. En haut de rue (séquence 2) un bâti dispersé souvent aligné sur rue (façade ou pignon) et connecté à celle-ci par ses murs d'où débordent les parcs et jardins. *Image source, Géoportail*



En haut de rue, un bâti plus dispersé, avec pignon ou façade sur rue. Les murs assurent la continuité de l'ensemble. Les jardins débordants sont bienvenus. *Source, Street View.*

La structure ancienne du Molay-Littry

Le Molay-Littry comprend 3 bourgs : les bourgs de Littry et du Molay (où siégeait autrefois un château fort aujourd'hui disparu), cœurs de village plutôt que bourgs à proprement dit et le bourg de la Mine, cœur de vie de la petite ville qui s'est développée avec l'essor de l'activité minière.

Le bourg de la Mine se dessine autour du carrefour de « la route de Tournières/ rue de Bayeux » avec « la rue de la Gare/ rue de Balleroy ».

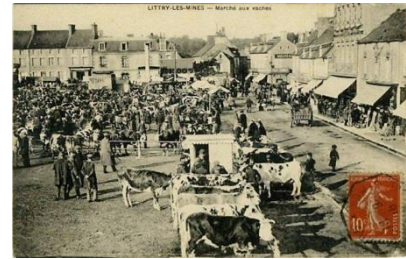
Initialement, pendant la seconde moitié du 18^{ème} siècle, le cœur de bourg s'est affirmé à proximité des puits d'extraction de houille, soit, de part et d'autre de la rue de Bayeux, avec des équipements (Poste, Chapelle...) au Sud de la voie. Ces derniers équipements seront démolis pour laisser place à un espace plus conséquent pour le marché aux bestiaux qui attirait alors beaucoup de monde. Des « cabanes » de mineurs étaient quant à elles disséminées aux alentours.



La structure ancienne du bourg de la Mine à la première moitié du 19^{ème} siècle : La concentration de bâti le long de la rue de Bayeux et l'habitat disséminé (cabanes de mineurs aujourd'hui détruites) à proximité. Carte d'Etat-Major, extrait. Source : Géoportail



La Chapelle de la Mine reconstruite et déplacée au début du 20^{ème} siècle pour laisser place au Marché aux bestiaux. Le front bâti (aujourd'hui démoli) sur la place qui accueillait la poste notamment.



Le marché aux bestiaux, route de Bayeux. Source : Communes.com

A proximité du carrefour central, la rue de Bayeux est longée, d'un seul côté (Nord) par quelques hautes maisons de maître (occupées par des commerces en rez-de-chaussée) qui présentent des décrochements ou sont séparées par un chemin d'accès à l'arrière-cour. Leur succède, du bâti plus modeste, R+1+ combles, aligné sur rue avec souvent une vitrine en rez-de-chaussée et un ou des logements aux étages. Puis, la rue se termine avec une ancienne ferme et son bâti annexe en arrière-cour.

La densité est ici de 14 logements par hectare.



La rue de Bayeux, urbanisée d'un seul côté aujourd'hui. Les jardins situés au Nord des maisons et relativement grands (une trentaine de mètres de long) semblent peu investis... Image source : Géoportail.



La rue de Bayeux et ses maisons de maître en carrefour qui présentent des décrochés



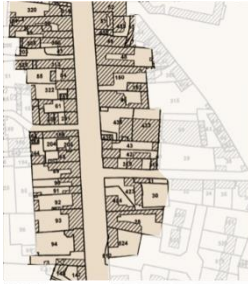
Habitat plus modeste sur la rue de Bayeux, aligné sur rue.

La rue de Balleroy mêle maisons de maître et habitat plus modeste et homogène, le tout aligné sur la rue.

La séquence la plus proche du carrefour central accueille des commerces. Sur cette séquence, l'épannelage, du fait de la dispersion des maisons de maître plus hautes, est irrégulier.

Le parcellaire, ainsi que l'emprise des façades, est quant à lui plus étriqué à l'Ouest de la rue qu'à l'Est.

La densité est ici supérieure à 15 logements à l'hectare.



La rue de Balleroy et son bâti aligné sur rue et ses parcelles plus étroites à l'Ouest qu'à l'Est.

Image source : Géoportail.



Rue de Balleroy : L'activité commerciale sur la partie la plus proche du carrefour.



Rue de Balleroy, en extrémité de rue, bâti dédié à l'habitat avec épannelage régulier.

La rue de la Gare présente une densité bâtie et alignement sur rue sur sa séquence la plus proche du carrefour central. Le parcellaire est ici « étriqué ». L'habitat est plus disséminé, éclectique et reculé sur une deuxième séquence avec une ponctuation de maisons de maître. Le parcellaire est ici lâche et irrégulier, laissant parfois place à des jardins ou des parcs.

La densité est supérieure à 20 logements par hectare sur la première partie de la rue et de 11 logements à l'hectare sur les parties les moins denses de la rue.



Rue de la Gare : Une courte séquence bâtie dense à proximité du carrefour principal avec alignement du bâti sur rue. Une deuxième longue séquence éclectique tant en parcellaire qu'en typologie de construction.

Image source : Géoportail.



Rue de la Gare : Bâti homogène aligné sur rue à proximité du carrefour principal.



Rue de la Gare : des ouvertures et des implantations en pignon créent une autre relation avec l'espace public

Les opérations récentes : lotissements et urbanisation au coup par coup

A Balleroy, hormis la Résidence de la Vallée Verte, les opérations récentes sont très éloignées du château et du cœur de bourg (à 1 kilomètre de celui-ci). Situées au carrefour de la route de Caen et de l'Avenue du Sapin/ rue de Castillon, elles prennent la forme de lotissements généreusement végétalisés.

L'absence de constructions récentes en cœur de bourg a été très certainement maîtrisée afin de protéger les abords du château.

Le Molay-Littry a connu quant à lui, dans les années 70-80, une urbanisation pavillonnaire « au coup-par-coup » le long de ses axes principaux et secondaires (route de Tournières, rue de la Gare, rue du Lavoir, rue de la Fosse Frandemiche...). La maison est implantée en milieu de parcelle avec souvent, une partie du jardin inexploitée. Cette urbanisation linéaire s'est éloignée du centre-bourg de la Mine et présente une densité relativement faible avec 6 à 10 logements à l'hectare. Ce processus d'extension se retrouve sur de nombreuses communes du territoire intercommunal.

Historiquement, au Molay-Littry, les lotissements ont d'abord été créés en périphérie quasi-immédiate du cœur de bourg. Puis ils se sont par la suite développés sur une deuxième frange plus éloignée du bourg de la Mine, déconnectés de celui-ci.

Avec une densité d'une dizaine de logements par hectare, cette typologie d'habitat se retrouve ailleurs sur le territoire, souvent sur des communes stratégiques en termes de déplacements comme Sainte-Marguerite-d'Elle, Saint-Paul-du-Vernay, Noron-la-Poterie, Vaubadon....

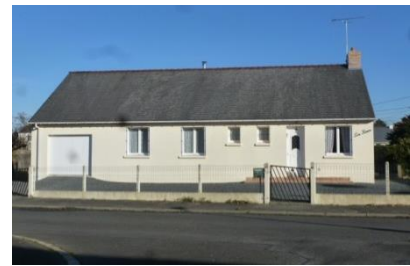


Urbanisation pavillonnaire des années 60/70, « au coup-par-coup ». Cette urbanisation fondée sur le réseau viaire est déconnectée du centre-bourg.

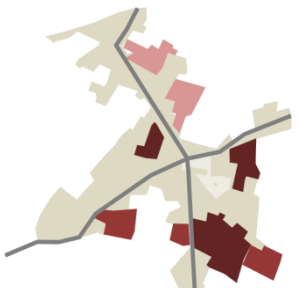
Réalisation Planis



Urbanisation pavillonnaire « au coup-par-coup », rue de la Gare, au Molay-Littry.



Le pavillon, en milieu de parcelle et exempt de végétation, n'offre aucun dialogue avec la rue. Qui plus est, l'espace interstitiel entre la maison et la clôture semble inexploité.

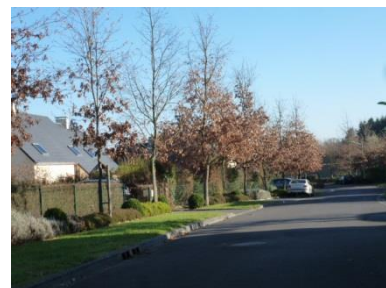


L'urbanisation du Molay-Littry avec en rose et rouge les opérations de lotissements. En rouge foncé, les opérations les plus anciennes en première frange du bourg ancien.

Réalisation Planis.



Le hameau de la « Oudinière » au Molay-Littry. Hameau des années 70 où l'enrobé domine et l'espace public laisse peu de place au végétal et au piéton. En clôture des jardins, des haies rigides qui n'agrémentent pas l'image de la rue.



Le lotissement proche du Supermarché : un effort a été porté sur la végétalisation de l'espace public améliorant le cadre de vie.

Les opérations récentes : l'habitat groupé

Intégré au lotissement ou opération isolé, ce type d'habitat prend plusieurs formes : l'habitat groupé individuel (que l'on retrouve sur d'autres communes du territoire), et l'habitat groupé collectif (sur le Molay-Littry uniquement).

Ce type d'urbanisation présente plusieurs intérêts : une densité de logements importante (permettant de répondre aux objectifs du SCOT) et souvent, une maîtrise du paysage urbain.

Aussi, l'habitat individuel groupé offre un espace extérieur à chacun de ses logements (balcon, terrasse, cour ou jardin). L'habitat collectif est quant à lui plus limité ici avec des espaces communs dédiés à l'automobile ou se résumant à un espace vert non investi.

L'habitat individuel groupé



Habitat individuel groupé au Molay-Littry.
Densité : 100 logts/ha
Hauteur : R+combles ou R+1+combles
Espaces extérieurs : jardinets ou grands balcons
Annexes : garages



Habitat individuel groupé à Balleroy.
Densité : 21 logts/ha
Hauteur : R+1
Implantation : en bande
Espaces extérieurs : jardins en lanières de 150m²
Annexes : garages



Habitat individuel groupé à Sainte Marguerite d'Elle.
Densité : 22 logts/ha
Hauteur : R ou R+1
Implantation : en cour avec pignon sur la route
Espaces extérieurs : jardins de 100 à 200m²
Espaces communs : cour technique avec parking et station d'assainissement.

L'habitat collectif (au Molay-Littry uniquement)



Immeuble collectif au Molay-Littry, au Hameau de la Fontaine
Densité : 120 logts/ha
Nb de logts : 18 logements
Hauteur : R+1+combles
Orientation Nord/Sud (avec les façades exposées Est/Ouest)
Implantation : Pignon oblique en léger recul de la rue
Espaces communs : espace vert peu investi



Immeuble collectif au Molay-Littry, route de Tournières
Densité : 130 logts/ha
Hauteur : R+1 ou R+1+combles
Orientation Ouest/Est (avec les façades exposées au Sud mais parfois ombragées par le bâti situé de l'autre côté de la rue)
Implantation : à l'alignement sur rue
Espaces communs : parkings enrobés



Immeuble collectif au Molay-Littry, rue de la Gare
Projet architectural d'une dizaine d'années intéressant avec reprise du mur existant en alignement sur rue.

3.1.2 Cœur de bourg organisé autour d'un noyau

Le bourg de Cormolain est un peu à part dans le territoire avec sa structure originale et homogène. « [...La centaine de maisons du bourg], toutes en schiste, avec toiture en ardoise et datant pour la plupart de la fin du 18^{ème} siècle sont organisées autour de l'église Saint André, placée avec son cimetière sur un terre-plein dominant la rue principale. » *Source Site de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry.*

Le bâti est majoritairement implanté à l'alignement sur rue et, dans une moindre mesure, avec un léger recul de la voie, ce qui crée des respirations bienvenues dans l'espace de la rue.

L'extension récente est très modérée.



Cormolain, organisé en noyau
Source : Géoportail



Cormolain, alignement de façades sur rue.



Cormolain, un paysage urbain intéressant avec quelques ouvertures sur les cours et jardins.

3.1.3 Les villages linéaires

Villages anciens ou récents, les villages structurés en ligne sont nombreux sur le territoire de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry. Ces bourgs ou hameaux se sont implantés le long d'une voie principale souvent rectiligne. Le bâti ancien s'est implanté densément à l'alignement de la voie ou avec un léger recul. Le bâti pavillonnaire récent s'est quant à lui reculé de l'axe de circulation sur de très grandes parcelles.

Les espaces de rencontre sont souvent inexistantes et, du moins sur les villages rectilignes, le paysage urbain est relativement pauvre.

La densité bâtie ne dépasse pas 10 logements à l'hectare sur cette typologie bâtie.

Les villages concernés sont : Tournières, Le Tronquay, Vaubadon, Saint-Paul-du-Vernay, Trungy, Litteau et Cahagnolles, pour les villages anciens ; et Saonnet, le Breuil-en-Bessin, Sainte-Marguerite-d'Elle, Noron-la-Poterie, pour les villages récents.

Villages linéaires anciens



La Tuilerie, au Tronquay, et son alignement bâti.



Tournières, village rue avec bâti ancien implanté à l'alignement de la rue (façade ou pignon) ou présentant un léger recul. La courbe de la voie offre un tableau urbain intéressant.



Saint-Paul-du-Vernay : Pignon sur rue, alignement ou recul du bâti qui donne à voir sur cours et parcs.

Les villages linéaires récents



Le Breuil-en-Bessin



Sainte-Marguerite-d'Elle
Source Google Street View



Noron-la-Poterie
Source Google Street View

3.1.4 Les villages anciens concentrés en carrefour ou noyau

Autour d'un noyau, avec un réseau viaire en boucle ou en étoile, la structure du tissu urbain ancien est basée sur une urbanisation souvent organisée autour de l'église et du cimetière.

Ces cœurs de bourgs, avec leurs maisons disposées à l'alignement (pignon ou façade) et des décrochements avec des reculs plus ou moins grands, offrent un paysage urbain intéressant.

Les villages concernés sont : Castillon, La Bazoque, Planquery, Sainte-Honorine-de-Ducy et Sallen.



Castillon
Image source, Géoportail



Castillon



La Bazoque



Sallen

3.1.5 Les villages-hameaux

Le cœur du village original se restreint à l'église, son cimetière et quelques bâtisses.

Du bâti (souvent des corps de ferme) est par ailleurs disséminé ou regroupé en hameaux parmi lesquels se sont parfois insérées des constructions plus récentes.

Aussi, dans ces hameaux, agricoles historiquement, de nombreuses annexes semblent inexploitées.

Les villages concernés sont : Saon, Montfiquet et Foulognes.



Saon, cœur de village restreint à son église, sa mairie et deux bâtisses.
Image source, Géoportail



Saon, son église et cimetière ouvert sur le grand paysage



Saon et les deux bâtisses de son cœur de village.

3.2 Architecture et paysage

3.2.1 **Les matériaux et couleurs**

L'habitat rural traditionnel est de grès et schiste sur la majorité du territoire. Seules les communes de Saon et Trungy ne répondent pas à cette règle avec leur bâti en pierre calcaire.



Les matériaux traditionnels : schiste et grès, calcaire, et torchis. Parfois, une même façade mêle calcaire et schistes.

Les enduits sont aussi très présents : des enduits à dominante grise sur l'habitat ancien qui appellent souvent une réfection ; des enduits blanc-cassé, beiges ou sable pour les pavillons récents qui s'affichent parfois ostensiblement dans le paysage. Dans certains bourgs, on note des tentatives d'interventions colorées qui mériteraient une réflexion globale.

L'usage du bois est quant à lui très rare sur les façades du bâti du territoire.



Enduits gris fréquents sur l'habitat ancien. Source Rapport de présentation du projet d'AVAP de Balleroy



Enduits colorés teinte beige, sable à ocre, souvent lumineux, sur habitat récent.



Des vitrines colorées.

La brique et la pierre calcaire se retrouvent pour les détails sur certaines communes du territoire, soit les communes aisées, soit les communes des sites d'extraction ou fabrication d'origine. Brique et

calcaire se retrouvent ainsi sur les chaînages d'angle, les entourages d'ouvertures, les linteaux, le couronnement des murs, les cheminées, les décors



Le Tronquay



Montfiquet



Noron-la-Poterie



Le Molay-Littry

3.2.2 La volumétrie, l'architecture et l'organisation du bâti

La volumétrie de l'habitat traditionnel rural est simple, de hauteur R, R+1 et rarement avec combles.

Le volume principal peut être annexé de plus petits volumes.

L'ouverture des fenêtres est toujours plus haute que large et surmontée d'un linteau constitué de plusieurs pierres de schiste, de calcaire, ou, plus rarement de bois.

Les menuiseries d'origine comportent des petits bois mais ceux-ci tendent à disparaître avec les rénovations où les menuiseries sont simplifiées.

Les toitures ont deux versants à fortes pentes (45° à 55°) et sont généralement recouverts d'ardoises.

Les ouvertures sont plus hautes que larges.

Le bâti principal ou ses annexes ont un rapport étroit avec la route ou le chemin qui les bordent : implantation avec pignon ou façade sur rue ou avec un mur pour transition entre l'espace privé et l'espace-rue.



Trungy : Petite maison avec pignon sur rue de niveau R+ combles (récemment aménagés)



Sainte-Marguerite-d'Elle : un volume principal de niveau R+1 et annexé de part et d'autre de petits volumes de niveau R. Symétrie des fenêtres avec un léger déséquilibre à gauche avec une baie plus large pour éclairer l'intérieur. Les linteaux sont constitués de plusieurs pierres de schiste.



Le Breuil-en-Bessin : Bâti organisé en cour avec la façade de l'habitation parallèle à la route et en retrait de celle-ci. Un haut mur et un portail ajouré jouent la transition entre l'espace privé et la rue.

Le volume principal est très simple avec une parfaite symétrie des ouvertures ici très hautes. Les linteaux sont en calcaire

La volumétrie dans le bourg de la Mine, au Molay-Littry, est plus diversifiée avec des maisons de maître de plan carré (R+1+ combles à R+2) et des maisons alignées et homogènes R+1+combles. Les extrémités des rues du bourg ancien présentent un bâti organisé en cour : très certainement des anciennes fermes.



Maisons de maître qui émergent dans les rues du centre-bourg.
Hauteur : R+1+combles ou R+2,
Composition : Plan quasiment carré
Nombreux décors



Maisons alignées et homogènes R+1+ combles. Typiques au niveau des combles avec des fenestrons carrés accolés à l'égout du toit. L'entourage béton des ouvertures laisse à penser à une rénovation, voire une reconstruction lors de la Reconstruction.



A la sortie du bourg ancien, ancienne ferme en schiste avec un bâtiment principal sur rue et des bâtiments organisés en cour close d'un mur.
Hauteur : R+1



Au Molay-Littry, une grande richesse de détails au niveau des encadrements d'ouvertures (cette richesse se retrouve également à Balleroy, cf. documents du projet d'AVAP).

3.2.3 Le bâti dans le paysage

Le bâti, de par son implantation, sa volumétrie, ses matériaux et couleurs, façonne le paysage urbain.



Une belle structure bâtie à Castillon qui fabrique un paysage intéressant

Le traitement des clôtures a également son importance dans l'image de l'espace rue. Or, tout comme sur d'autres territoires, de nombreuses « dérives » sont observées.



Sur une même petite route, un grand éclectisme de clôtures rigides (couleurs, formes, hauteurs, matériaux...) qui déprécie l'espace traversé (ici, une petite route de campagne, ailleurs la rue...).



Murs de pierre plus ou moins hauts, surmontés ou non d'une grille, haie bocagère sur talus, haie taillée ou haie vive assurent une qualité paysagère sur rue, route ou chemin.

Les entrées de bourgs et de villages

On peut observer sur le territoire quelques jolies entrées de village (cf. ci-dessous) où souvent végétation et bâti font corps.



Cahagnolles



Castillon



La Bazoque

Sur d'autres communes, le paysage d'entrée de bourg est plus fragile (réseaux aériens prégnants, enseignes publicitaires, clôtures, containers...).



Sainte-Marguerite-d'Elle



Saint-Paul-du-Vernay

Le paysage commercial traversé

Hier intégrés aux cœurs de bourg et découlant d'un rapport direct entre lieu de vie et lieu de travail, les espaces d'activités se sont vus, au fil du temps, repoussés le long d'axes structurants (parfois en leur extrémité), ponctuant ainsi, souvent piètrement, le paysage rural.

Ce phénomène est notable en entrée Sud du Molay-Littry avec la zone d'activités des Planquettes, mais également, plus sporadiquement, sur les villages traversés par la RD572, route de Saint-Lô à Bayeux (Montfiquet, Le Tronquay et Noron-la-Poterie).



Dans l'ordre, Montfiquet, Le Tronquay, Montfiquet, Noron-la-Poterie et le Molay-Littry. Imbraglio de signalétique, enseignes commerciales, clôtures artisanales ; et souvent, absence de traitement paysager ou encore de liaisons douces.

Les arrières de Balleroy

L'étude d'AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de Balleroy (étude en cours) montre l'enjeu de l'insertion des arrières de rues dans leur environnement avec notamment l'impact des éléments qui les composent, à savoir, les extensions, les annexes, la végétation, les escaliers, les murs, les terrasses...



Ci-dessus, en haut, les arrières de la rue du Sapin depuis la rue des Douves. Ci-dessus, en bas, les arrières de la rue des Etangs. Source, Rapport de présentation de l'AVAP, L'Agence d'Architecture Eve Richard Thinon

Les arrières de la rue des Forges. Source, Rapport de présentation de l'AVAP, L'Agence d'Architecture Eve Richard Thinon

Le bâti dans le « grand paysage »

Le paysage vallonné donne à voir (rarement) de jolis tableaux sur de petites unités bâties qui s'inscrivent naturellement dans le paysage végétal.

Notons l'imbrication et l'implantation du bâti et la présence végétale (sous toutes ses formes, du bosquet à la haie bocagère en passant par l'arbre isolé ou la haie basse taillée).



Hameau de l'Eglise à Saon



Hameau de l'Eglise à Noron la Poterie

Le végétal participe à l'intégration du bâti dans le paysage : il l'assoit, il l'accompagne, il l'isole, il le cadre...



A contrario, des coloris trop lumineux et l'absence de végétation rendent le bâti prégnant



3.2.4 L'image des espaces publics

La place de Balleroy

Cet espace circulaire est très large avec ses 100 mètres de diamètre.

Le bâti, aligné autour de cet espace circulaire manque d'homogénéité (R+1 à R+2+combles pour les hauteurs, largeur bâtie variable, pentes des toits diverses...).

Du fait de la topographie, de l'absence d'aménagement qualitatif, de la prégnance des véhicules ou bien encore de l'éloignement de l'entrée du parc du château, l'effet d'ensemble semble « raté » sur cet espace à enjeux.



Source, extrait de l'Atlas Trudaine

Sur l'Atlas de Trudaine (extrait ici), on peut lire une volonté d'espace unitaire entre la rue du Sapin et l'allée du château.



Source, Géoportail

Aujourd'hui l'unité se lit plus difficilement. Cet espace est un nœud routier plus qu'une place. L'enrobé domine sur l'ensemble en opposition au revêtement de sol du parc du château.



La partie Nord de l'espace circulaire : Le parking de l'Hôtel de ville où l'automobile domine sans mise en scène de l'édifice municipal.



La partie Sud de l'espace circulaire complètement déconnecté de la partie Nord. L'espace est aussi dédié au stationnement des véhicules.



Le parking en pente de l'Hôtel de ville depuis l'entrée du parc du château. Un manque de relation entre les deux espaces.

Les contre-allées de l'Avenue du Sapin à Balleroy

Autrefois espaces de vie quotidienne (commerces, rencontres, animations...), ces allées sont aujourd'hui complètement banalisées par les nombreux accès, l'omniprésence de véhicules stationnés et des usages hétéroclites. L'enrobé y est dominant.



Illustration du 19^{ème} siècle où la rue du Sapin et les contre-allées étaient des lieux de rencontre.

Notons les toitures en chaume.

Illustration extraite de l'AVAP. Source inconnue.



L'automobile change la donne et se fait prégnante sur les contre-allées.



L'Avenue du Sapin fait une véritable tranchée entre les deux contre-allées.

La place du Molay-Littry

Pour un œil neuf, la place de Molay-Littry paraît complètement disproportionnée (avec ses 25 000m²), au regard de la taille du centre bourg...un espace que l'on aimerait à voir plus « construit ».

Qui plus est, les espaces sont vastes, confus et non structurés par du bâti. Aussi, ils semblent dédiés à l'automobile et ne se prêtent pas à la rencontre.



La place du Molay-Littry. Un espace disproportionné qui peut paraître séduisant en plan mais qui ne répond pas à des usages urbains.

Source, Géoportail



La place du marché. Un jour lambda les parkings sont très peu investis par l'automobile.

L'enrobé domine.



Tapis d'enrobé aux abords du module dont l'architecture est contestée.

Là encore, un jour lambda, les zones de stationnement sont vides.

Les espaces publics des autres communes du territoire

Les espaces publics en cœurs de bourg ou village se restreignent aux espaces de circulation et de stationnement. Une place ou placette dans un village est une plus-value pour le cadre de vie de ses habitants.



Cormolain, parking en cœur de bourg



La Bazoque, un vaste espace structuré



Saint-Paul-du-Vernay, un espace privé,

par le bâti et dédié à l'automobile.

stratégique en cœur de bourg.

3.2.5 Friches et bâti vacant

Dans certains cœurs de bourg, la vacance d'anciens commerces ou la présence de friches ayant pignon sur rue sont dommageables.



Au Molay-Littry, ci-contre, en haut : l'ancien bar-hôtel du Commerce sur la place du marché, l'ancien primeur « Au cours des Halle » dans le carrefour central.

A Saint-Paul du Vernay, ci-contre, en dessous, anciens commerces organisés autour d'un espace commun aujourd'hui en partie privé.



De même, des façades défraîchies ne renvoient pas une belle image d'un bourg.



Ci-contre, à gauche, à Cormolain, et à droite, à Balleroy.

Dans les zones rurales, le bâti agricole ancien n'est plus d'usage.



Cahagnolles



Trungy



Littry

Par endroit, d'anciens hangars agricoles menacent ruine.



Trungy

4. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

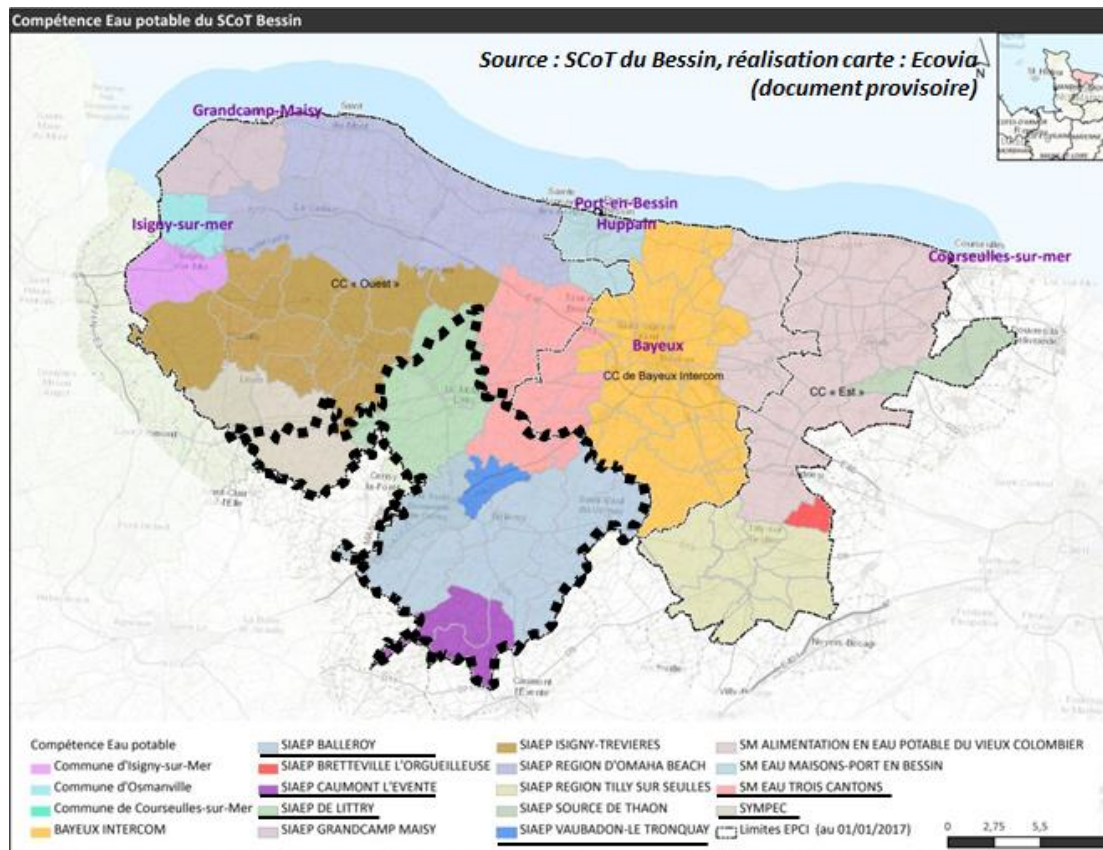
4.1. L'alimentation en eau potable

Organisation des compétences

Isigny-Omaha Intercom Secteur Sud compte plusieurs structures compétentes en matière d'eau potable :

- ❖ Deux structures compétentes uniquement sur la production d'eau :
 - le Syndicat Mixte de production d'eau du Sud Bessin – Pré Bocage – Val d'Orne (SMPE SB-PB-VO)
 - le SYMPEC
- ❖ Six structures compétentes à la fois sur la production d'eau et la distribution d'eau :
 - 3 de ces syndicats adhèrent au syndicat de production du Sud-Bessin – Pré-Bocage – Val d'Orne :
 - SIAEP Balleroy sur Drôme
 - SIAEP Caumont l'Eventé
 - SIAEP Vaubadon Le Tronquay
 - 1 syndicat qui adhère au SYMPEC
 - SIAEP de Saint-Clair-sur-Elle désormais SAINT-LO AGGLO
 - 2 syndicats qui n'adhèrent à aucun syndicat de production :
 - Syndicat AEP des trois cantons
 - SIAEP de Littry

Cartographie des syndicats de distribution d'eau à l'échelle du SCoT du Bessin



Source : SCoT – Conception : Ecovia

La ressource en eau

Le territoire exploite une ressource en eau captée en eaux souterraines sur 7 points de captage actifs recensés dont 1 en rivière (sur la Drôme). Les autres captages prélèvent soit dans les schistes et grès du Briovérien, soit dans les Sables et galets du Trias.

Nom	Commune d'implantation	type	profondeur (en mètres)	débit réglementé (en m ³ /jour ?)	aquifère	exploitant
Drome	Cormolain	Captage au fil d'eau	0	2000	Rivière la Drome	Eaux de Normandie
Lievrierie	Saint-Paul-du-Vernay	forage	91	300	Schiste et grès	Saur centre Normandie
Beau chene F1B	Saint-Paul-du-Vernay	forage	91	1300	Schiste et grès	Saur centre Normandie
Morin	Vaubadon	source	0	400	Schiste et grès	Saur centre Normandie
St Leonard	Noron-la-Poterie	source	0	400	Sables et galets du Trias	Eaux de Normandie
Saint-Clair	Saon	source	0	1000	Sables et galets du Trias	Saur centre Normandie
Gosselines	Saon	forage	20	840	Sables et galets du Trias	Saur centre Normandie

Chaque point d'eau dispose de périmètres de protection qui sont cartographiés sur la carte ci-après. L'établissement de ces périmètres fait l'objet d'une procédure administrative qui aboutit à un arrêté préfectoral qui fixe une réglementation à l'intérieur de chaque périmètre.

Il est généralement établi trois périmètres de protection :

- un périmètre de protection immédiate dans lequel toute installation ou activité est interdite en dehors de celles nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau
- un périmètre de protection rapproché qui comporte toute une série d'interdictions et de réglementations
- un périmètre éloigné, comprenant également des restrictions, mais moins contraignantes que les deux précédents périmètres plus proches définis.



Cartographie des points de captage et périmètre de protection

Source : Google Earth - Conception : PLANIS

Fonctionnement de la distribution et volumes distribués

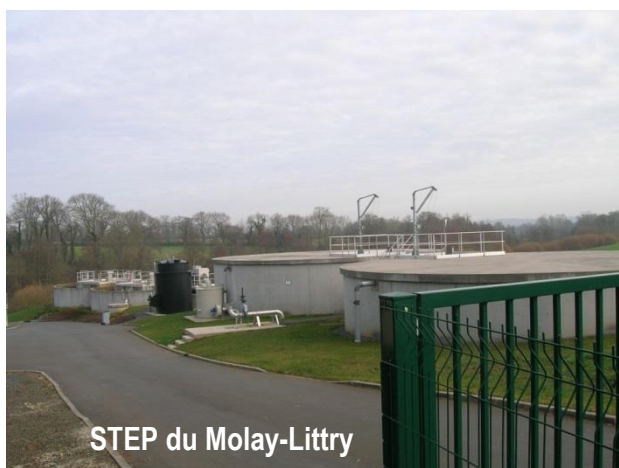
La description des syndicats d'eau présents sur le territoire du secteur Ouest est présentée dans la pièce 5.1 du PLUi.

4.2. L'assainissement des eaux usées

Assainissement collectif

Trois stations de traitement des eaux usées sont présentes sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud et traitent les eaux des zones agglomérées :

- Au Molay-Littry : une STEP d'une capacité de 4000 équivalents-habitants (EH), recevant les effluents des communes du Molay-Littry et de Saon, implantée sur cette dernière. Elle a reçu en 2015 l'équivalent de 2709 EH.



- A Balleroy-sur-Drôme : une STEP eau - boue activée aération prolongée d'une capacité de 800 EH pour environ 667 EH reçus en 2015.
- A Sainte-Marguerite-d'Elle : une STEP eau – filtres plantés d'une capacité de 350 EH pour 186 EH reçus en 2015.

Toutes les communes ou communes déléguées doivent délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif et de maîtrise des eaux pluviales (Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et décret n°94-469 du 3 juin 1994 ; article L2224 du Code général des Collectivités territoriales).

Afin d'éviter des difficultés ultérieures, c'est au moment de l'élaboration du document d'urbanisme que la question de l'assainissement doit être traitée. Il importe en effet que la politique d'assainissement soit clairement définie en accord avec les projets d'urbanisation.

Le SCoT du Bessin demande d'ailleurs de « Prendre en compte la périodicité de la fréquentation touristique dans le calibrage des équipements et des réseaux d'assainissement (fréquentation littorale estivale) » [et de] « Définir des formes urbaines et des localisations allant dans le sens d'une réduction des coûts et une optimisation de l'usage des réseaux » lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ainsi, l'assainissement est au cœur du travail effectué dans le PLU pour déterminer les zones urbanisables. Ce travail est basé sur la réalité de l'assainissement sur le territoire.

En parallèle de l'élaboration du PLUi, une étude portant sur la révision et l'actualisation des zonages d'assainissement est en cours de réalisation. On se référera au chapitre 3 de la pièce 5.1 du PLUi pour avoir des données plus récentes sur l'assainissement collectif et sur les projets liés à l'assainissement collectif.

Assainissement non collectif

En dehors des zones agglomérées et de quelques habitations de Saon, le territoire est en assainissement autonome.

En cas de souhait d'urbanisation future dans des zones non raccordées à l'assainissement collectif, l'aptitude des sols à l'épuration des eaux usées devra être prise en compte pour définir les zones à urbaniser dans ces secteurs : les sols devront être aptes à l'assainissement non collectif afin d'éviter toute pollution vers le milieu récepteur.

4.3. La gestion des déchets

Depuis le 1er janvier 2010, la collecte des déchets sur le territoire intercommunal est réalisée par le Syndicat Mixte Intercommunal des Surplus Ménagers du Bessin (SMISMB).

La collecte des déchets recyclables (dans les sacs jaunes fournis par le SMISMB) se fait en même temps que la collecte des déchets ménagers (dans les sacs noirs non fournis par le SMISMB).

La collecte des déchets recyclables (bouteilles plastiques, cartonnettes, boîtes de conserves, papiers...) est réalisée 1 fois par semaine.

Commune ou commune déléguée	Jour de collecte des déchets ménagers et des sacs jaunes
Le Molay-Littry, Noron-la-Poterie, Le Tronquay, Le Breuil-en-Bessin, Saon, Saonnet	Le mardi
Vaubadon, Castillon, Balleroy	Le mercredi
Saint-Paul-du-Vernay, Trungy, Cahagnolles, Planquery, Foulognes, Sainte-Honorine-de-Ducy, Sainte-Marguerite-d'Elle, Tournières	Le jeudi
Montfiquet, Litteau, La Bazoque, Cormolain, Sallen	Le vendredi

Le territoire dispose d'une déchèterie au Molay-Littry, gérée par le Syndicat de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados (SERO) auquel l'ex-communauté de communes de Balleroy-Le Molay-Littry adhère.

A la déchetterie du Molay-Littry, tous les habitants de l'ex-Intercom Balleroy-Le Molay-Littry peuvent venir déposer gravats, cartons, déchets verts, métaux, tout venant (meubles, canapés, sommiers...).

5. SYNTHÈSE ET ENJEUX

5.1 Fonctionnement de l'espace / dynamique urbaine

Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un territoire accueillant situé aux franges de grands pôles urbains (Bayeux, Saint-lô, Caen) et à proximité de sites et lieux touristiques majeurs du Calvados ➤ Le Molay-Littry et Balleroy-sur-Drôme, pôles majeurs pour le territoire : <ul style="list-style-type: none"> • 37 % de la population communautaire • 56 % des emplois communautaires • Concentrent l'essentiel des commerces, équipements et services • Une bonne desserte routière mais à l'écart des axes structurants majeurs ➤ La présence d'autres polarités « urbaines » : <ul style="list-style-type: none"> • 2 pôles supplémentaires identifiés par le SCoT : Balleroy-sur-Drôme et Le Tronquay jouent un rôle de pôle relais et Sainte-Marguerite-d'Elle, de pôle de proximité associé à Lison • Des communes avec des écoles : Cormolain, Litteau, Saint-Paul-du-Vernay, Castillon ➤ Un monde rural : <ul style="list-style-type: none"> • Essentiellement animé par l'activité agricole • Montrant de plus en plus de caractéristiques périurbaines au Nord-Est (revenu médian, solde migratoire plus élevé ; vacance des logements et indice de vieillissement plus faible) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un territoire ayant 2 identités, avec un nord péri-urbain et un Sud plus rural ➤ Une disparition peu à peu des équipements, commerces et services ➤ Une banalisation de l'urbanisation ➤ Un territoire globalement dépendant des pôles extérieurs de Bayeux, Saint-Lô ou Caen pour l'accès aux services et équipements de niveau supérieur (scolaires, culturels,...) ➤ Des difficultés à maintenir les services et équipements, y compris sur les pôles de la Communauté (médecin,...)

Enjeux :

- Des identités urbaines à conforter
- Une consommation d'espace à maîtriser, notamment dans les communes pôles
- Un étalement urbain à stopper pour les communes linéaires
- Du bon usage des parcelles à enjeux et des surfaces disponibles au sein des bourgs
- Des paysages d'entrée de bourg à préserver/ d'autres à requalifier
- Un bâti ancien à investir/ réhabiliter dans les cœurs de bourgs et villages
- Quel niveau de tolérance en termes de diversité du bâti et/ou de son harmonisation (formes, couleurs,...)
- Quelle transition du bâti (ou entité bâti) avec l'espace rural ?
- Des traversées commerciales à requalifier
- Un patrimoine bâti à valoriser
- Quels espaces publics à offrir aux habitants ?

5.2 Déplacements

Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none">➤ Une concentration de population suffisante pour avoir quelques équipements, commerces et services (générateurs de déplacements), concentrés dans certains endroits➤ Des transports en commun par train pour le Nord du territoire, avec deux gares.➤ L'accessibilité de l'espace public dans l'ensemble intégrée dans les aménagements récents	<ul style="list-style-type: none">➤ Un rôle prédominant de l'automobile, avec un usage ancré dans les habitudes.➤ Des actifs travaillant principalement à l'extérieur du territoire.➤ Un réseau viaire organisé par rapport à des pôles extérieurs.➤ Un usage des transports en commun très réduit malgré la présence de deux gares et de lignes de Bus Verts➤ Des transports en commun par bus surtout organisés en fonction des besoins d'un public scolaire.➤ Peu d'aménagements cyclables, mais des projets en perspective.➤ Des déplacements à pieds modestes et pris en compte dans les bourgs.

Enjeux :

- La place faite aux alternatives à la voiture individuelle (TC, modes doux, intermodalité, covoiturage).
- La fréquence d'utilisation des modes doux.
- L'aménagement de l'espace public (place faite aux modes doux, clarté du stationnement VP et vélo...)

IV. ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET LES RISQUES

1.1. Les caractéristiques physiques

1.1.1. *Un socle géologique varié à l'origine des paysages*

Le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud est situé en grande partie sur les roches du Massif Armoricain, et borde le Bassin Parisien qui se trouve au Nord et à l'Est.

Le sous-sol du Massif Armoricain est essentiellement constitué de grès, de schistes, qui se sont déposés au Briovérien (vers 550 millions d'années). Ces roches, d'origine sédimentaire, sont le résultat de la transformation de dépôts détritiques accumulés dans les anciens fonds marins, sous l'effet du métamorphisme (action conjuguée de la pression et de la température). En fonction de la nature des sédiments et du métamorphisme qu'ils ont subi, différents faciès s'individualisent et notamment des schistes et des grès en alternance. L'altération de ces terrains donne des sols à dominante limono-argileuse. L'ensemble de ces roches ont subi des phases de plissement et de fracturation. Ainsi, les phases de déformation (orogénèses cadomienne et hercynienne) ont orienté les formations briovériennes dans une direction Sud-Ouest – Nord-Est : les cours d'eau empruntent préférentiellement ces directions pour leur écoulement (érosion différentielle, avec creusement des vallées par les cours d'eau dans les roches les plus tendres).

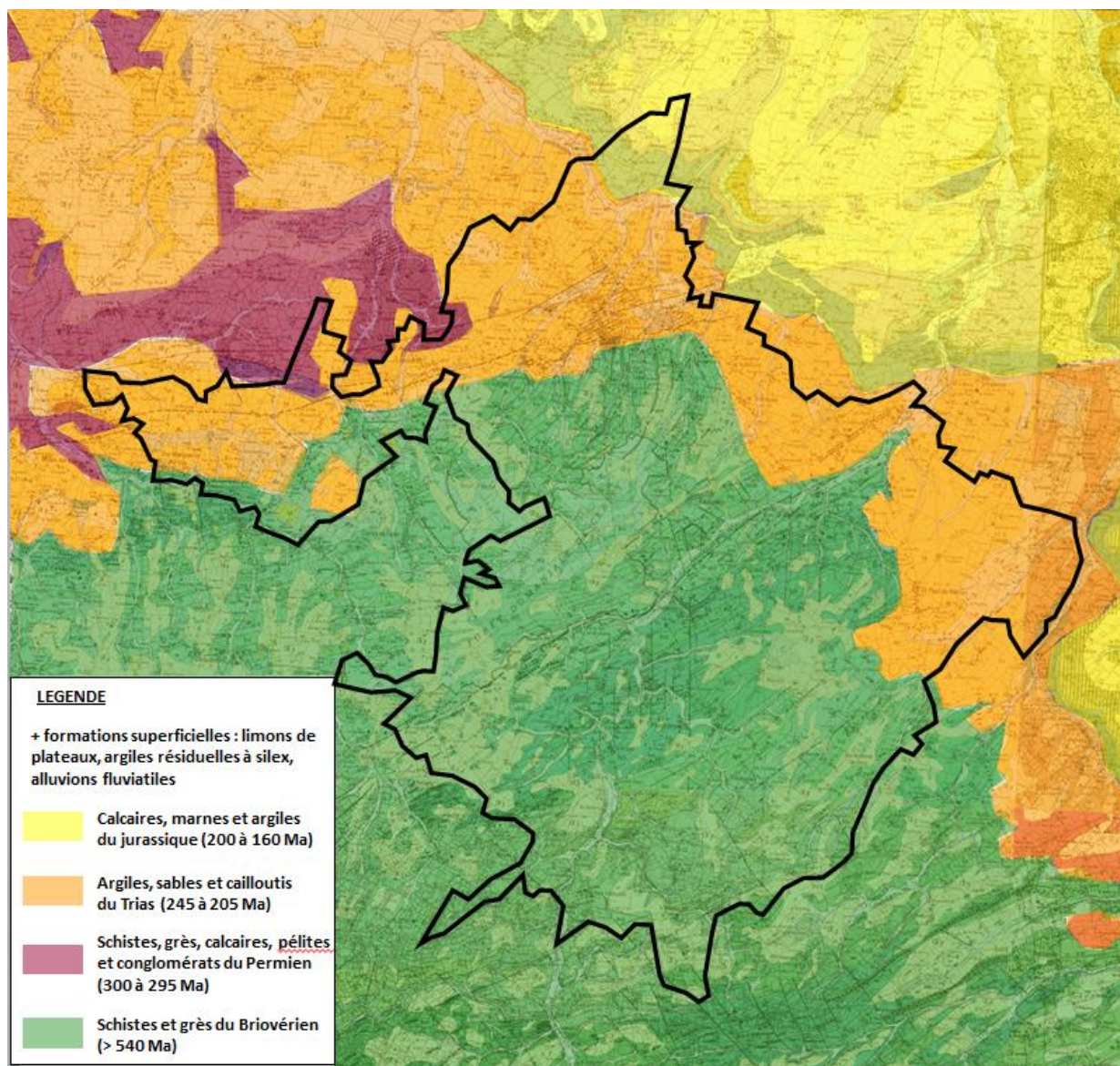
Au Carbonifère, des terrains houillers se sont formés localement dans le secteur du Molay Littry et ont fait l'objet d'une exploitation (exploitation du charbon entre 1744 et 1880 puis de 1941 à 1949).

Au Permien, et plus précisément à l'Authunien (entre 300 et 295 millions d'années), des roches sédimentaires très variées se sont déposées en limite Nord des communes de Sainte-Marguerite d'Elle, Tournières et Le Molay-Littry avec :

- des schistes, des grès et principalement des calcaires, de couleur plutôt grise,
- des schistes, grès, conglomérats et pélites, de couleur quasi exclusivement rouge, et d'origine terrigène.

Lors de la période secondaire (Trias et Jurassique), des roches sédimentaires sont venues se déposer en couches tabulaires (à plat, elles n'ont pas subi de déformation) par-dessus ces roches très anciennes. Elles sont présentes sur les bordures Nord et Est et constituent la bordure du Bassin Parisien. Ces secteurs correspondent généralement à des zones assez planes. On observe ainsi, du plus ancien au plus récent, et en progressant vers le Nord :

- Des argiles, sables et cailloutis du Trias (245 à 205 millions d'années)
- Des calcaires, marnes et argiles du Jurassique (200 à 160 millions d'années), et notamment (à Saon et Saonnet) :
 - o Formation des calcaires à Gryphées (Sinémurien)
 - o Formation des calcaires à Bélemnites (Pliensachien)



Géologie du secteur, sources : cartes géologiques du BRGM (n° 118 (Balleroy), 119 (Bayeux, Courseulles-sur-Mer), 144 (Torigni sur Vire), 145 (Villers-Bocage)), réalisation : Planis

Des formations quaternaires et des formations d'altération sont venues ensuite recouvrir ces roches. Ainsi il est observé :

- des sables de St Vigor (Pléistocène), sur la partie Nord (Le Molay-Littry, Saon, Saonnet, Le Breuil en Bessin) ;
- des altérites des terrains sédimentaires briovériens, représentées par des argiles, qui se sont développées plus particulièrement au niveau de la forêt domaniale ;
- des argiles résiduelles à silex au-dessus des formations jurassiques, qui sont issues de la décalcification des roches calcaires (présents à l'extrémité Nord du territoire) ;
- des limons de plateaux répartis sur une bonne partie du territoire : il s'agit de dépôts d'origine éolienne qui ont été apportés par les vents polaires lors des périodes glaciaires du Quaternaire ;
- des colluvions en bas de versant et en fond de vallon ;
- des alluvions fluviales dans les fonds de vallées actuelles, composées de limons argileux et de cailloutis.

Cette géologie a façonné le paysage et a influencé les sols qui la composent comme on le verra dans le chapitre sur le paysage (3. L'analyse paysagère).

Les roches présentes sur le secteur ont été une source de matière première pour la construction des habitations.

En cohérence avec la localisation de ces roches on trouvera :

- plutôt dans le centre et le Sud, des pierres de schistes et grès, de forme allongée.



Cormolain



Sallen



Cormolain



Castillon

- des pierres calcaires aux teintes assez claires, parfois jaunes, présentant généralement une structure assez carrés ou rectangulaires. Les plus belles pierres sont utilisées pour les encadrements. On observe ces pierres plutôt dans le secteur Nord du territoire (Saon, Saonnet, Le Breuil en Bessin, partie Nord du Molay-Littry), mais également à l'extrémité Est (Trungy).



Trungy



Le Molay-Littry

- D'autres constructions présentent un mixte entre les différentes pierres précédentes, des murs en schistes avec les encadrements en pierre calcaire. On observe ce mixte sur l'extrémité Est du territoire, plus particulièrement dans les communes de Trungy, Saint-Paul-du-Vernay et Cahagnolles.

Le bâti en terre est davantage repéré dans la partie Nord du territoire.



Saint-Paul du Vernay



Cahagnolles



Bâti en terre à Litteau

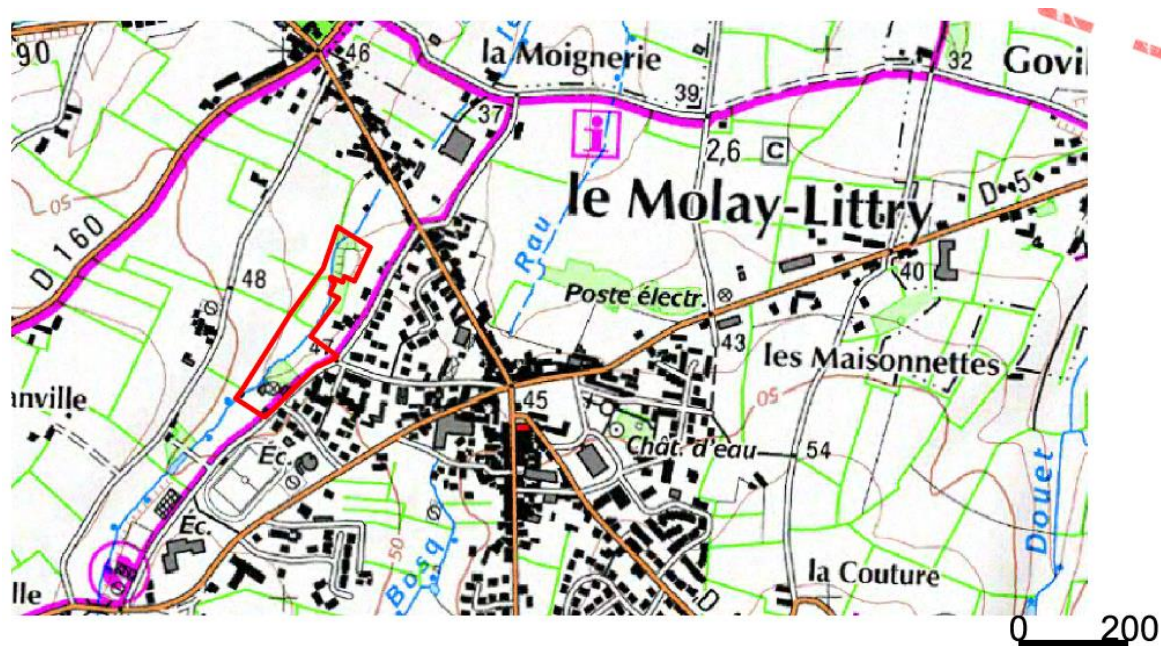


Maison St Paul du Vernay

Tout comme il existe un inventaire des zones d'intérêt écologique, floristique et faunistique, il existe aussi un inventaire des sites d'intérêt géologique, car les richesses géologiques, minéralogiques et paléontologiques font partie du patrimoine naturel comme défini dans l'article L411-5 du Code de l'Environnement.

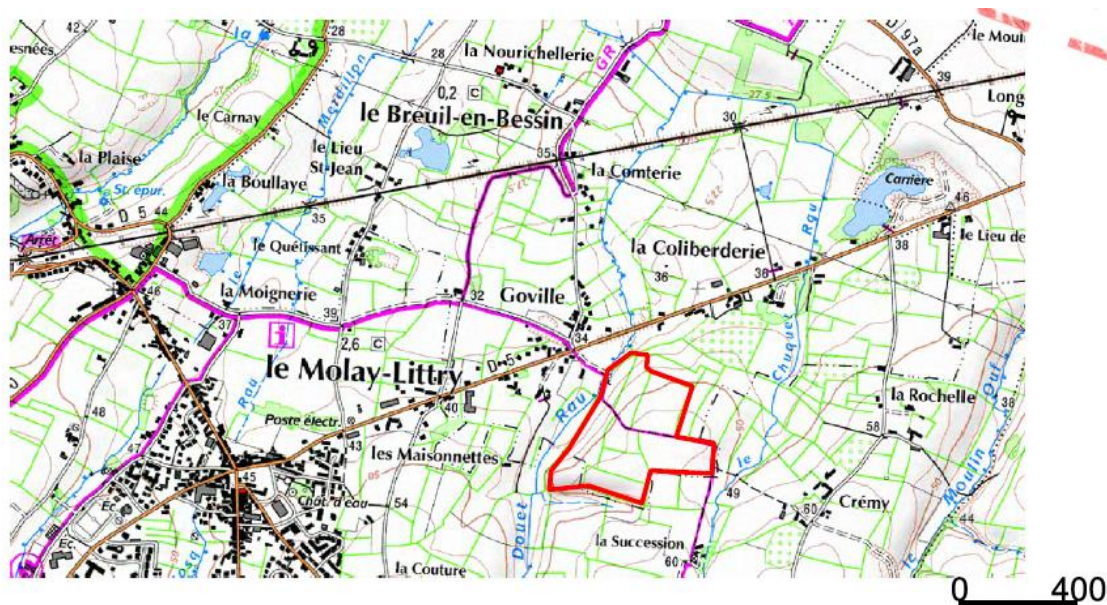
Cinq sites d'intérêt géologique sont présents sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud. Il s'agit :

- **L'ancienne mine de charbon du Molay-Littry** (BNO-0318). Ce site, avec à proximité les terrils liés à leur exploitation passée, est aménagé en musée ouvert au public appelé le "Musée de la Mine". Ce musée est le premier musée minier ouvert en France, en 1902.



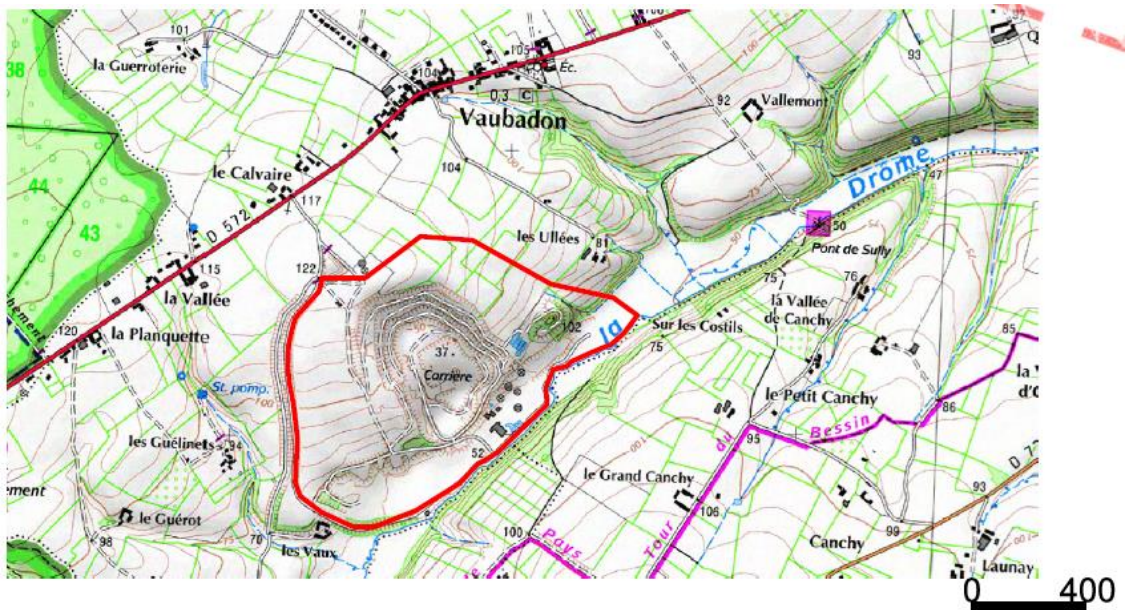
Localisation de l'ancienne mine de charbon du Molay-Littry, source : DREAL Normandie

- **Volcanisme du bassin houiller du Molay-Littry** (BNO-0368). Ce site est situé sur les communes du Molay-Littry et du Breuil-en-Bessin. Il s'agit d'un des rares sites d'affleurements de basalte connu en Basse-Normandie, témoins du volcanisme tardi-varisque au Carbonifère supérieur. Le site permet de voir un basalte en place, mais l'intérêt reste limité car l'affleurement est trop réduit pour montrer la structure de la coulée et sa relation avec l'encaissant. Ce dernier est lui-même peu visible avec quelques conglomérats altérés et affleurant mal dans le chemin d'accès au site.



Localisation du site de volcanisme du bassin houiller du Molay-Littry, source : DREAL Normandie

- **Série du Briovérien inférieur de Vaubadon** (BNO-0323). Il s'agit de la carrière de Vaubadon. Elle est en activité, sur 70 hectares, avec de nombreux fronts de taille s'étagant sur 5 niveaux, représentant un dénivelé cumulé de 80 m de hauteur. Elle est exploitée par l'entreprise Girard et Fosseuz et l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la carrière, du 28 juin 1989, permet une extraction de matériaux de 1 000 000T/an sur une durée de 30 ans. Elle représente une série terrigène, composée d'alternances de siltites ardoisières et de grès, caractéristique d'un milieu marin peu profond dans un environnement d'arc insulaire au Briovérien inférieur.

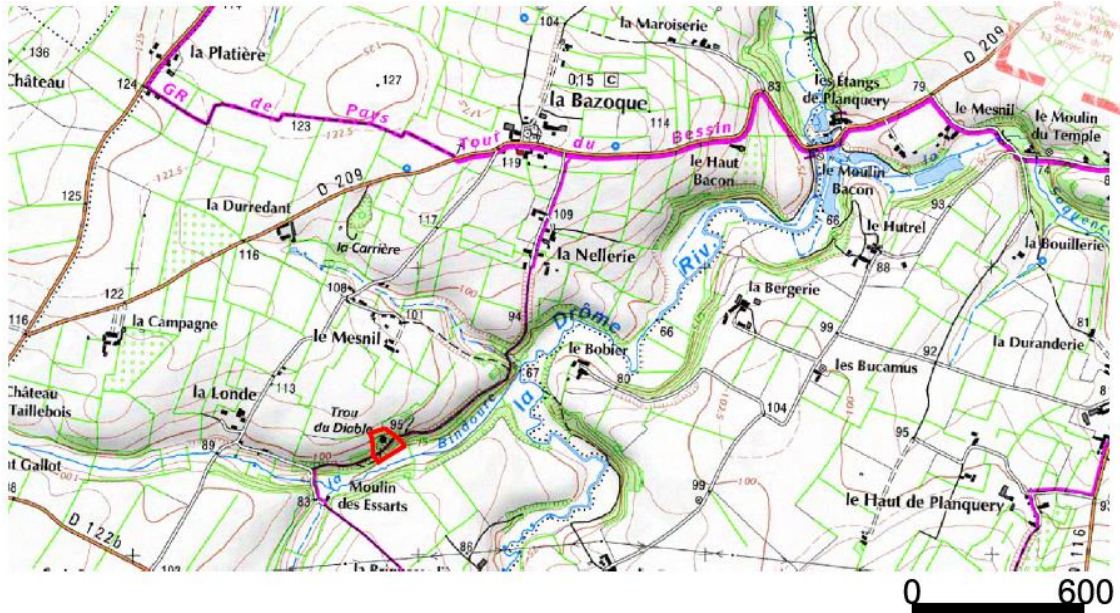


Localisation de la carrière de Vaubadon, source : DREAL Normandie



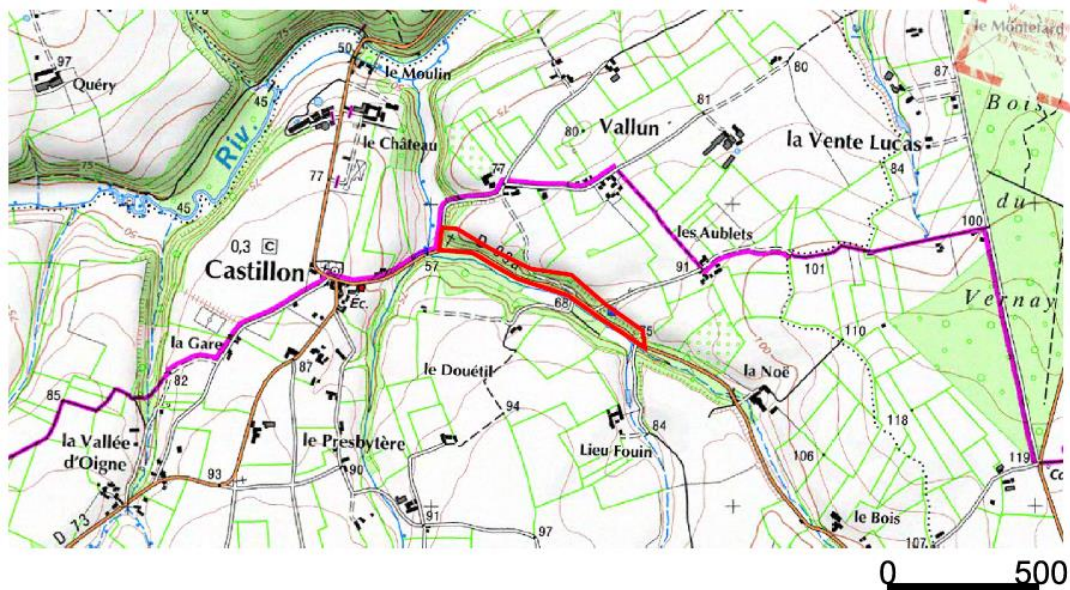
Carrière de Vaubadon observée depuis Balleroy, photo : Planis

- **Les ardoisières du Trou du Diable** (BNO-0322). Située sur la commune de la Bazoque, il s'agit d'une exploitation des ardoises précambriennes en carrière souterraine. D'une superficie de 0,83 hectare, cette ancienne ardoisière montre une excavation circulaire profonde d'une dizaine de mètres donnant accès à plusieurs salles enoyées. Elle est témoin d'une des plus importantes exploitations d'ardoises dans le Calvados au début du 19^{ème} siècle (production d'ardoises pour l'arrondissement de Bayeux et le Saint-Lois). Cet espace était également un lieu de refuge pour la population durant la seconde guerre mondiale. Ce site est aujourd'hui à l'abandon, envahi par la végétation et dont l'accès est dangereux.



Localisation des ardoisières du Trou du Diable, source : DREAL Normandie

- **Les ardoisières de Castillon** (BNO-0366). Il s'agit des nombreuses carrières, d'une superficie de 3,99 hectares, situées le long de la route départementale. Elles sont aujourd'hui abandonnées dont la plupart sont envahies par une végétation arbustive abondante. Cependant, il existe des particuliers qui effectuent des extractions ponctuelles de schistes ardoisiers. Les ardoises de Castillon étaient réputées pour une résistance et une longévité supérieures aux ardoises d'Anjou. Le secteur de Castillon a été au cœur de l'exploitation d'ardoises du Bessin depuis le Moyen-Age jusqu'au 19^{ème} siècle.



Localisation des ardoisières de Castillon, source : DREAL Normandie

1.1.2. Une topographie qui alterne les collines et les vallées

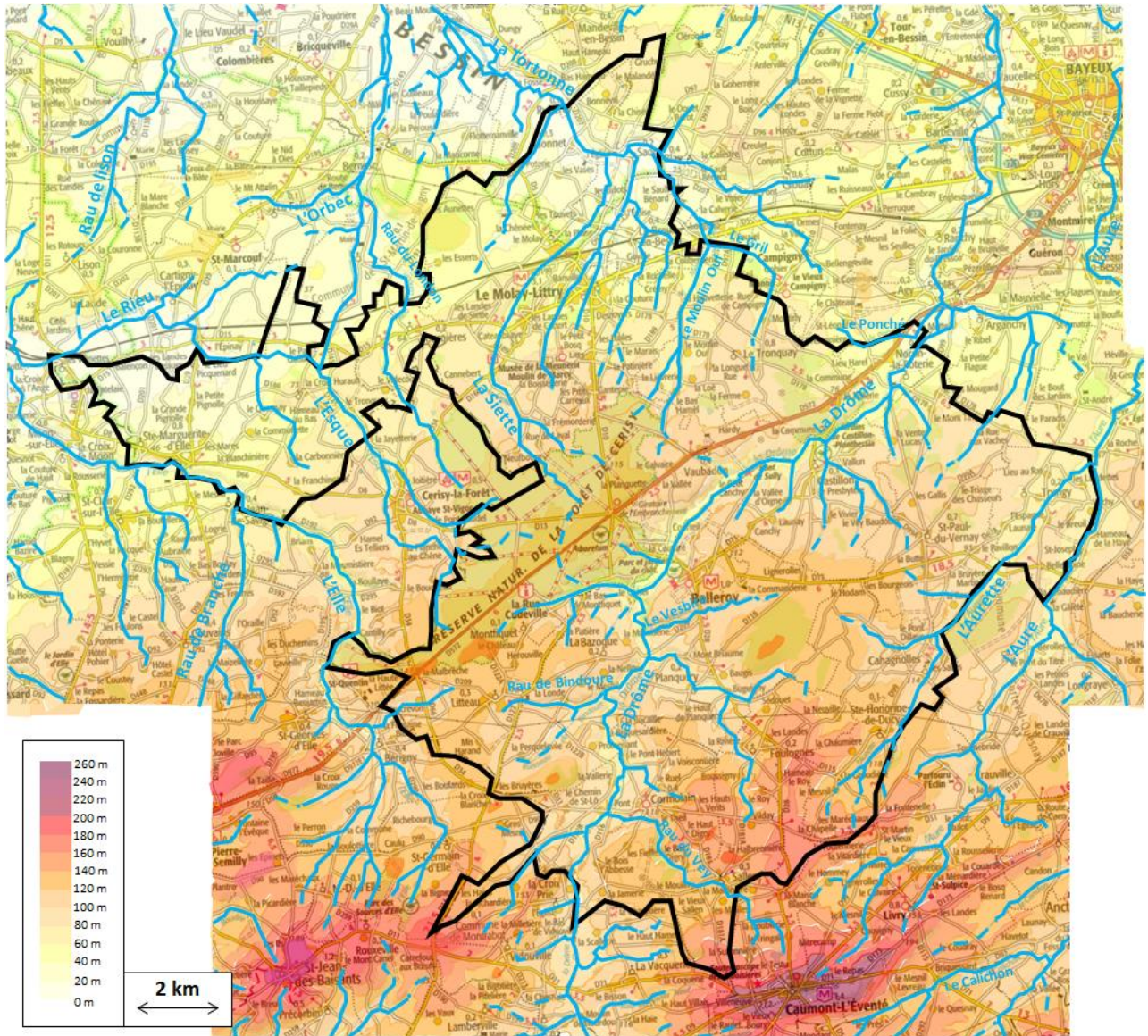
La topographie du secteur Est globalement vallonnée à plane, et s'explique plus localement par le type de roche présente dans le sous-sol. Le dénivelé total est de 181 m. Le plus haut relief est situé à Sallen, à l'extrémité Sud du territoire intercommunal, à une altitude de 190 m (lieu-dit Le Bois Crochu). Le point le plus bas correspond à l'aval de la vallée de la Tortonne, sur la commune de Saonnet, avec une altitude de 9 m (lieu-dit Bonnefontaine). Pour comparaison, l'altitude de l'aval des vallées de la Siette et de la Drôme est de 35 m.

Le territoire est globalement constitué d'une alternance de plateaux et de vallées, au relief variable et à un encaissement des vallées plus ou moins prononcé, en lien avec les structures géologiques sous-jacentes. On peut cependant distinguer deux zones :

- Le tiers Sud (secteur de Litteau, Cormolain, Planquery, Ste Honorine de Ducy) où le relief est un peu plus prononcé avec des vallées assez sinueuses ;
- Les deux-tiers Nord, où le relief est assez plat, avec des vallées qui cheminent de façon assez rectiligne.

La pente générale est dirigée vers le Nord, avec une moyenne générale de 1%. Mais les pentes peuvent être assez variables selon les secteurs :

- Une pente moyenne de 1 à 2 % pour le tiers Sud
- Une pente moyenne de 1 % pour les deux-tiers Nord
- De l'ordre de 20% pour les coteaux de la vallée de la Drôme (parfois 40% pour sa partie avale) ;
- 2 à 15 % sur les versants de plateaux des autres bassins versants.



Topographie du secteur, source : carte IGN sur Géoportail, réalisation Planis

A partir de ces éléments topographiques, il a pu être distingué 5 éléments géomorphologiques principaux sur le territoire :

- Le plateau de Sallen, à l'extrémité Sud, c'est un des points culminants du territoire qui permet d'avoir des vues à la fois vers la moitié Sud du territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud, mais aussi vers Caumont l'Eventé. Ce plateau est le support de 4 éoliennes.



Le plateau de Sallen

- Le tiers Sud du territoire correspond au bassin versant amont de la Drôme. Le relief est assez prononcé et dessine une mosaïque de collines et de vallées aux cours tortueux.



Collines et valles du bassin versant amont de la Drôme (secteur de Cormolain)



Collines et valles du bassin versant amont de la Drôme (secteur de La Bazoque)

- Les deux-tiers Nord du territoire montrent un relief assez plat comparativement au tiers Sud. Les cours d'eau y montrent un tracé plus longiligne. Ce faible relief empêche d'avoir des perspectives visuelles éloignées, et sont très vite arrêtées par la végétation. Ces zones planes reposent en grande partie sur les dépôts du Trias.



Zones de faible relief (secteur de Cahagnolles)



Zones de faible relief (secteur du Tronquay)

- La vallée de la Drôme, dans sa partie avale, montre une vallée assez étroite et encaissée. Elle est peu accessible et peu visible hormis le long de la RD25.

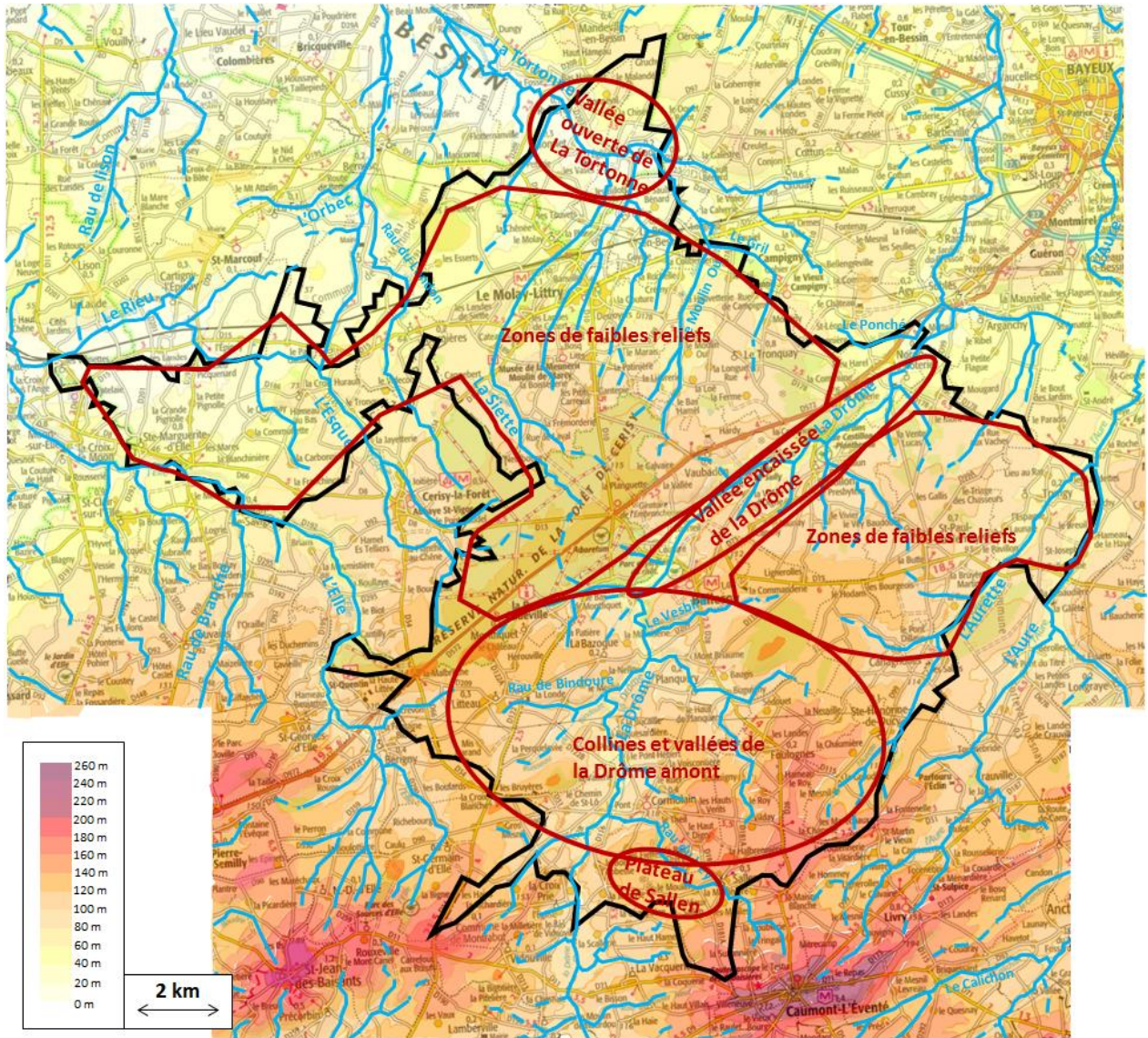


Vallée de la Drôme (entre Vaubadon et Castillon)

- La vallée de la Tortonne au Nord, contrairement à la vallée de la Drôme, montre une structure beaucoup plus large et ouverte. Ses flancs offrent des points de vue dégagés, notamment depuis le plateau de Saon (et Saonnet) qui est le point haut du secteur Nord du territoire intercommunal. Cette vallée amorce un secteur de marais.



Vallée de la Tortonne depuis Saon



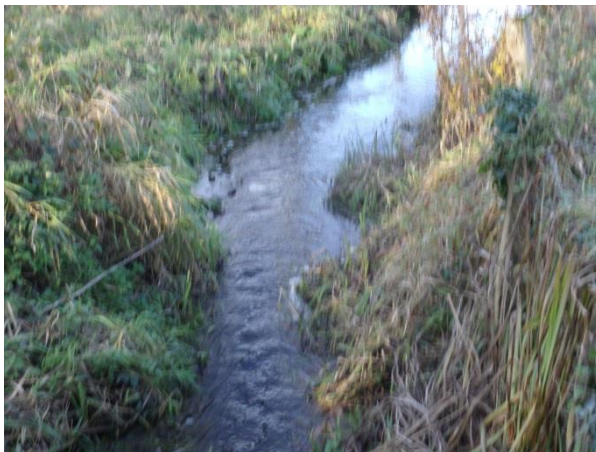
Les entités géomorphologiques du territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud,

source : carte IGN sur Géoportail, réalisation : Planis

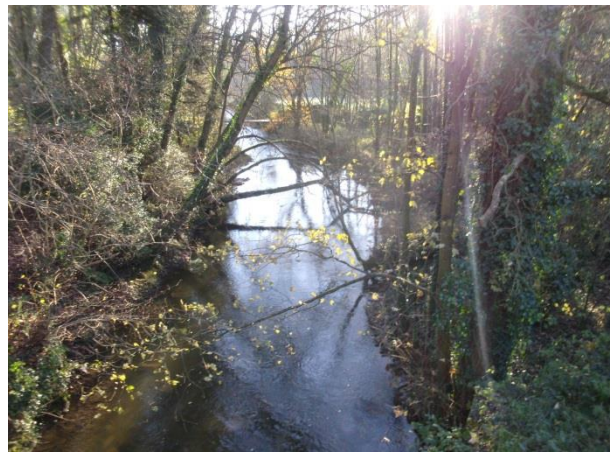
1.1.3. Hydrographie : Un territoire qui recoupe plusieurs bassins versants

Le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom se subdivise en 3 bassins versants principaux qui sont alimentés par différents cours d'eau :

- La Tortonne et la Siette, pour les secteurs Nord et centre, sont des affluents de l'Aure inférieure. L'Aure inférieure coule notamment entre Maisons et Isigny-sur-Mer avant de se rejeter dans la Baie des Veys ;
- L'Elle, L'Esque et le Rieu, présents en bordure Ouest du territoire, appartiennent au bassin versant de la Vire. La Vire prend sa source au point de rencontre des trois départements bas-normands sur le territoire de la commune de Chaulieu à la Butte-Brimbal et se jette à la mer au niveau de la baie des Veys ;
- La Drôme et ses affluents le ruisseau de Vey, le ruisseau de Bindoure et le Vesbire occupent toute la moitié Sud, Sud-Est. La Drôme est un affluent de l'Aure (supérieure) présente en bordure Est de Trunty. La Drôme et l'Aure confluent au niveau de la commune de Maisons et se rejettent à la mer au niveau de Port en Bessin après un passage en rivière souterraine (« pertes de l'Aure »).



Le ruisseau Vey à Sallen



La Drôme à Castillon



La Tortonne à Saonnet



Le Rieu à Sainte-Marguerite-d'Elle



Vallée de la Drôme, en limite d'un boisement, à Castillon



Vallée de la Siette au niveau du lieu-dit « Cannebert » (Le Molay-Littry)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal doit être compatible avec les documents supracommunaux, et notamment les SDAGE et les SAGE.

SDAGE

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands a été révisé et adopté le 5 novembre 2015. Mais il a été annulé pour vice de procédure. C'est donc le SDAGE 2010-2015, adopté le 29 octobre 2009, qui est de nouveau en vigueur.

Celui-ci fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général.

Les principales orientations de gestion du SDAGE sont les suivantes :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ;
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- Gestion de la rareté de la ressource en eau ;
- Limiter et prévenir le risque d'inondation.

Le SDAGE donne un ensemble de dispositions dont certaines peuvent être intégrées aux documents d'urbanisme :

- Maitriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives (règles d'urbanisme pour les constructions nouvelles) ;
- Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements ;
- Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme ;
- Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme ;
- Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme ;
- Etudier les incidences environnementales des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement sur le risque d'inondation ;
- Maitriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter l'aléa au risque d'inondation à l'aval.

Le territoire du secteur est essentiellement une zone de sources qui alimentent différents cours d'eau (la Drôme, la Tortonne, l'Elle, l'Aure). Ces cours d'eau sont encore modestes dans leur débit (sauf pour la Drôme), mais ont une importance pour la qualité de l'eau qu'ils vont restituer à l'aval. En effet, la qualité de ces eaux est un reflet des territoires que les cours d'eaux traversent. Une qualité de l'eau dégradée peut refléter un territoire dominé par des cultures où les éléments naturels (haies, prairies, boisements) sont peu nombreux et ne permettent pas d'arrêter les pollutions. Une bonne qualité de l'eau reflétera plutôt un territoire où les éléments naturels auront été préservés.

Le tableau ci-dessous synthétise la qualité des différentes masses d'eau qui traversent l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry (source : fiches d'état écologique des unités hydrographiques réalisées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, état des lieux SDAGE 2016-2021, Etude diagnostique Aure / Drôme (SERAMA)), ainsi que les objectifs à atteindre visés par les politiques de l'eau, et notamment la Directive Cadre Européenne (DCE) :

Unité hydrographique	Nom du cours (masse d'eau)	Etat écologique		Objectif écologique	Etat chimique		Objectif Chimique
		2006/ 2007	2010/ 2011		2006/ 2007	2010/ 2011	
Vire	La Vire du confluent du ruisseau Saint-Martin (exclu) au confluent de l'Elle (exclu) (FRHR318)	mauvais	médiocre	Bon potentiel 2027	Non renseigné	Etat très bon	Bon état 2021
	Le Rieu (FRHR319-I4420600)	médiocre	médiocre	Bon état 2021	Non renseigné	Etat très bon	Bon état 2021
	La Vire du confluent de l'Elle (exclu) au confluent de l'Aure (exclu) (FRHR356)	mauvais	moyen	Bon potentiel 2027	Non renseigné	Non renseigné	Bon état 2015
Aure	L'Aure de sa source au confluent de la Drome (exclu) (FRHR320)	moyen	bon	Bon état 2015	Etat très bon	Etat mauvais	Bon état 2027
	L'Aurette (FRHR320-I4510600)	moyen	bon	Bon état 2015	Etat mauvais	Etat mauvais	Bon état 2027
	La Drôme (FRHR321)	moyen	moyen	Bon état 2021	Etat très bon	Etat très bon	Bon état 2015
	Ruisseau du Vey (FRHR321-I4549000)	bon	bon	Bon état 2015	Etat mauvais	Etat très bon	Bon état 2015
	Ruisseau du Bindoure (FRHR321-I4552000)	bon	bon	Très bon état 2015	Etat mauvais	Etat très bon	Bon état 2015

Ruisseau la Soquence (FRHR321-I4552500)	bon	moyen	Bon état 2021	Etat mauvais	Etat mauvais	Bon état 2027
Ruisseau de la Vallée (FRHR321-I4557000)	bon	bon	Bon état 2015	Etat mauvais	Etat très bon	Bon état 2015
La Tortonne (FRHR322)	moyen	médiocre	Bon état 2015	Non renseigné	Etat mauvais	Bon état 2015
Ruisseau le Merdillon (FRHR322-I4607000)	moyen	moyen	Bon état 2015	Etat mauvais	Etat mauvais	Bon état 2021
Ruisseau de la Siette (FRHR322-I4609000)	moyen	moyen	Bon état 2015	Non renseigné	Etat mauvais	Bon état 2021
L'Aure du confluent de la Drome (exclu) au confluent de la Vire (exclu) (FRHR323)	moyen	moyen	Bon potentiel 2027	Etat mauvais	Non renseigné	Bon état 2027
L'Esque (FRHR324)	moyen	moyen	Bon état 2015	Non renseigné	Non renseigné	Bon état 2015

Pour les données des années de 2006/2007, du point de vue de l'état écologique, celui-ci est plutôt bon à moyen pour les masses d'eau de l'Aure. Cependant, les masses d'eau de la Vire présentent sur le territoire sont dans un état médiocre à mauvais. Concernant l'état chimique, celui-ci est mauvais (en lien avec des pressions agricoles), sauf pour l'Aure et la Drôme (très bon).

On peut constater quelques évolutions entre 2007 et 2011. En effet, pour l'état écologique, quelques masses d'eau ont vu leur état s'améliorer : l'Aure et l'Aurette sont passées d'un « état moyen » à un « bon état », les deux masses d'eau concernant la Vire ont également évoluées positivement : elles sont passées d'un « état mauvais » à un « état médiocre » et un « état moyen ». Au contraire certaines masses d'eau se sont dégradées : la Tortonne s'est dégradé passant d'un « état moyen » à un « état médiocre » et le ruisseau de la Soquence d'un « état bon » à un « état moyen ». Les autres cours d'eau n'ont pas évolué.

Pour l'état chimique, on remarque également quelques évolutions : l'Aure est désormais dans un état « mauvais » et le ruisseau de la Vallée est classé dans un « état très bon ».

D'après l'AESN (l'Agence de l'Eau Seine Normandie), en ce qui concerne la qualité « chimique » des cours d'eau, 25 % des eaux du bassin se sont améliorées entre 2007 et 2010, une proportion de 31% des portions de rivières en bon état est atteinte. Mais ce résultat « cache une amélioration spectaculaire, car un seul paramètre décline à lui tout seul un grand nombre de portions de cours d'eau : les "hydrocarbures aromatiques polycycliques" (HAP). Sans eux, 92 % des rivières du bassin sont en bon état chimique ». Le « bon état chimique » est donc relativement difficile à acquérir.

1.1.4. Des zones humides importantes

Les zones humides assurent différentes fonctions qui en font des milieux d'un grand intérêt. Elles assurent les rôles suivants :

- **Autoépuration des eaux** : les plantes permettent de piéger les matières en suspension contenues dans l'eau. Ces mêmes plantes, ainsi que les micro-organismes présents dans le sol, vont ensuite dégrader et stocker ces matières et notamment les matières azotées, phosphatés et certains pesticides. Lorsque la zone humide se situe entre un cours d'eau et une parcelle agricole, elle fait alors office de zone tampon en retenant les contaminants. Ce rôle d'épuration permet ainsi de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau.
- **Régulation hydrologique** : une zone humide agit comme une éponge. En période hivernale, elle stocke l'eau issue des précipitations et a pour effet d'écarter les crues lors des inondations. C'est pendant cette période que les nappes phréatiques sont rechargées. L'eau est ensuite restituée de façon progressive aux cours d'eau, retardant ainsi les débits d'étiage.
- **Réservoir de biodiversité** : les zones humides comportent une végétation spécifique dite « hygrophile », adaptée selon le degré d'humidité du sol. Elles permettent d'augmenter la diversité floristique d'un territoire, et d'accueillir des espèces remarquables et protégées. Ces milieux servent par ailleurs de zones de reproduction, de refuge et de repos à certaines espèces faunistiques (oiseaux, amphibiens...).
- **Fonctions paysagères et culturelles** : les zones humides participent également à la diversité des paysages. Des pratiques agricoles ont pu s'y développer (mise au marais...) et des activités récréatives peuvent prendre appui sur ces milieux (randonnée, observation de la nature...).
- **Valeur économique** : le maintien des zones humides est une source d'avantages financiers compte-tenu de leurs différentes fonctions. On parle aussi de services rendus. En effet, leur préservation évite de faire des aménagements trop coûteux (exemple : la fonction d'écarter des crues évite la réalisation d'aménagements hydrauliques coûteux, la fonction d'épuration évite la mise en place de station de traitement des eaux plus complexe et donc plus coûteuse).

C'est pourquoi les zones humides ou zones d'expansion des crues doivent être clairement identifiées car tout aménagement dans le lit majeur d'un cours d'eau ou d'une zone humide, peut faire l'objet d'une procédure au regard de la loi sur l'eau. En effet, un dossier de déclaration ou d'autorisation est nécessaire si au moins 1000m² de zones humides sont touchées.

L'article L2111-1 du Code de l'Environnement définit les zones humides comme suit « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, la végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles (aimant la présence d'eau) pendant au moins une partie de l'année ».

L'article R211-108 du Code de l'Environnement précise que les critères à prendre en compte pour la définition des zones humides sont relatifs « à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. »

L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en établissant une liste des types de sols des zones humides et une liste des espèces indicatrices de

zones humides. Les sols caractéristiques des zones humides s'apprécient par des traces d'hydromorphie débutant à moins de 50cm de profondeur.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Normandie met à disposition sur Internet une cartographie des territoires humides de l'ex-Basse-Normandie. Cette cartographie présente les zones à plus ou moins fortes prédispositions à la présence de zones humides. Il s'agit d'un outil d'aide à l'identification des zones humides. Cette carte montre que de nombreux secteurs (fonds de vallées et pourtours) ont une forte prédisposition à la présence de zones humides (en violet foncé sur la carte ci-après), ou une faible prédisposition à la présence de zones humides (en violet clair sur la carte ci-après). La moitié Nord (Ste Marguerite d'Elle, Le Molay-Littry, Le Tronquay, Le Breuil en Bessin, Tournières, Noron la Poterie) est concerné par de nombreuses prédispositions, en lien avec la présence de formations constituées d'argiles, sables et cailloutis datant du Trias et à un relief assez plat défavorable au drainage des terrains. Enfin, certains secteurs sont considérés comme des zones humides avérées (en bleu). Les zones humides avérées sont principalement localisées dans les fonds de vallées, notamment les vallées de la Drôme et de l'Aurette. Les prédispositions à la présence de zones humides sont situées sur les pourtours des zones humides avérées, et dans les zones de sources.

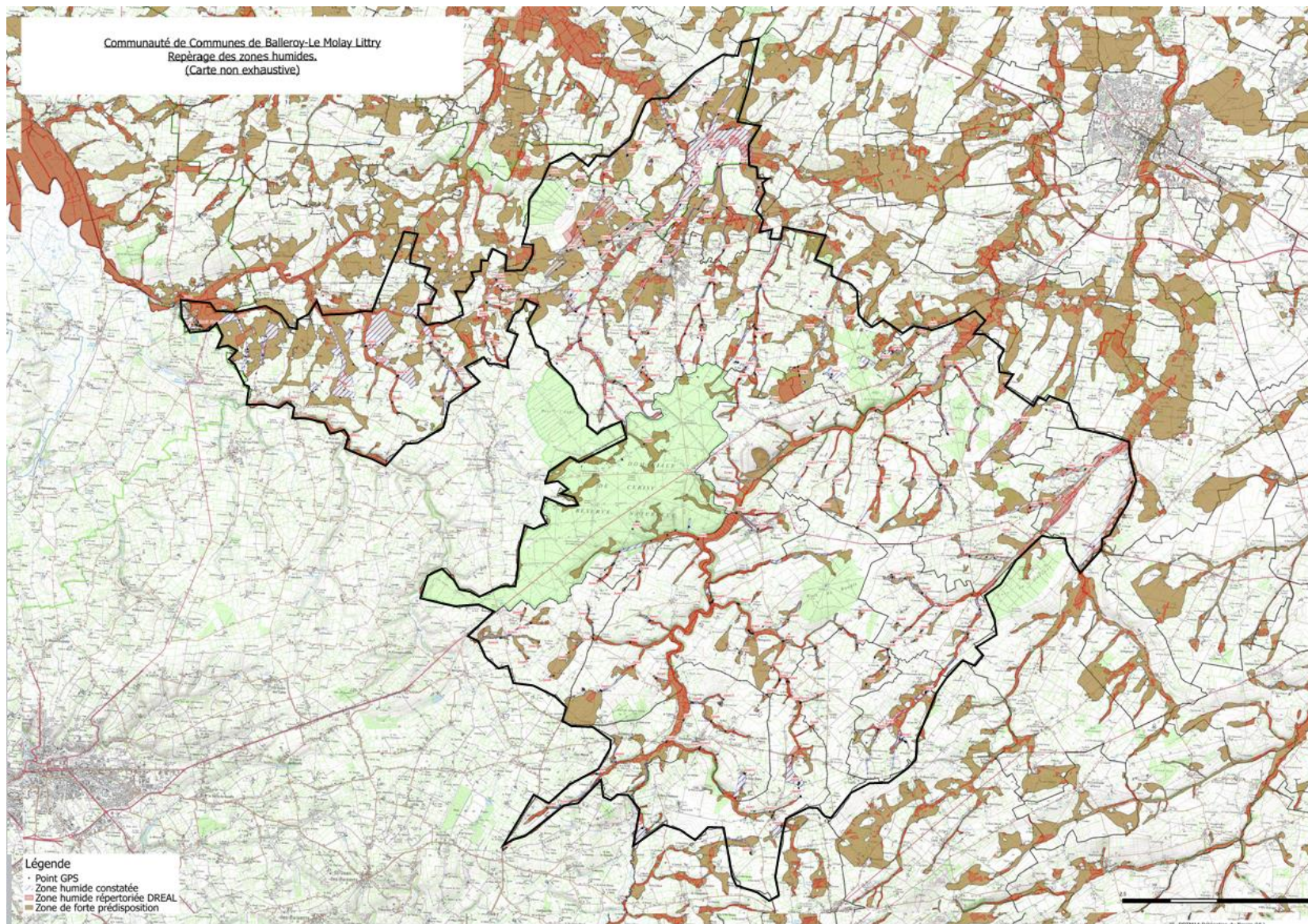


Zone humide en lien avec la vallée du ruisseau de la Bindoure, à la Bazoque (« le Champ Morin »)



Zone humide dans le secteur Nord de Sainte-Marguerite-d'Elle

Afin d'infirmer ou de confirmer la présence de zones humides sur certains secteurs à fort enjeu de développement, il pourra être nécessaire de procéder à une visite de terrain pour la recherche de flores hygrophiles et la recherche de sols hydromorphes par le biais de sondages à la tarière, ces deux éléments caractérisant des zones humides. Cela permettra de prendre en compte ces espaces dans l'aménagement de ces secteurs



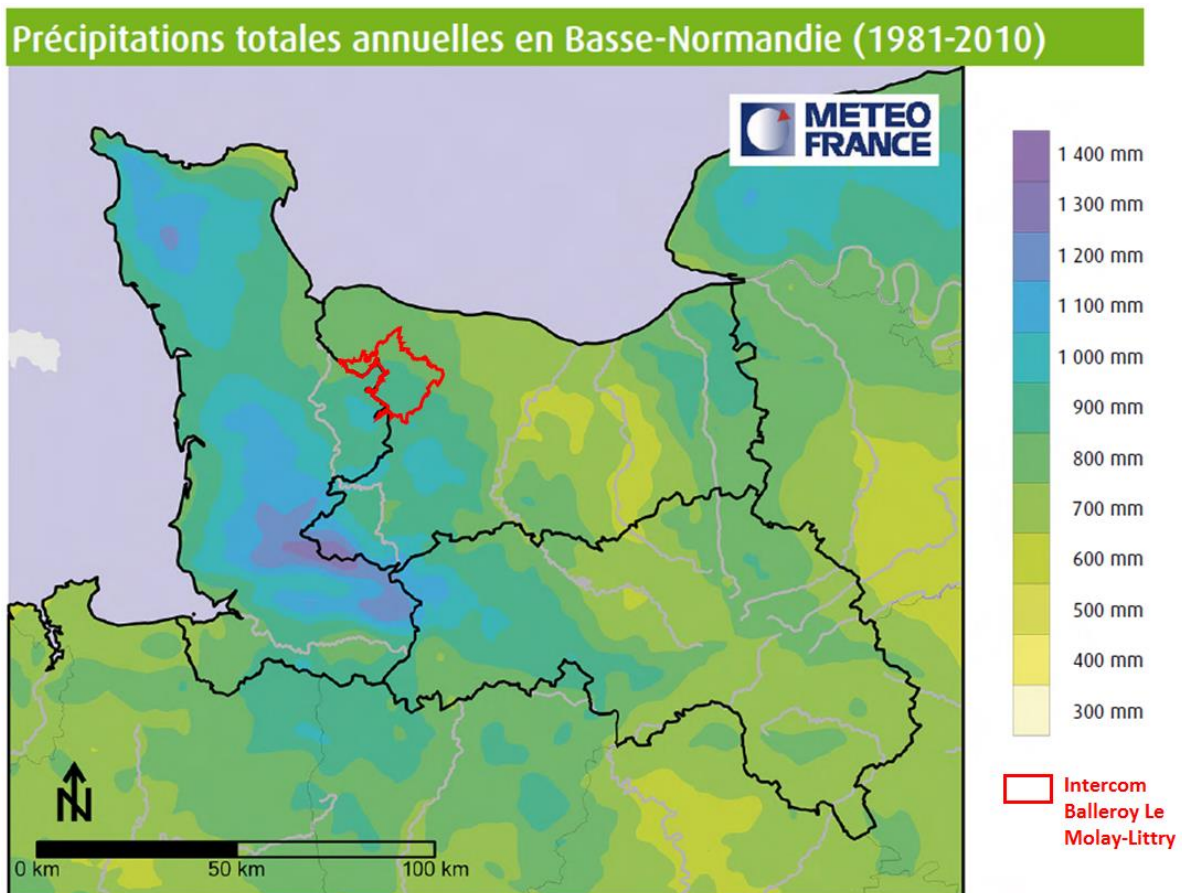
Localisation des zones humides, source : DDTM14 – Délégation du Bessin

Commune	Superficie communale (en ha)	Superficie de zones humides avérées (sans les espaces prédisposés)		Superficie de zones prédisposées à la présence de zones humides (sans les zones humides avérées)		Total zones humides	
		En ha	En %	En ha	En %	En ha	En %
Balleroy	423	43,2	10,2	21,7	5,1	64,9	15,4
Cahagnolles	717	30,2	4,2	38	5,3	68,2	9,5
Castillon	1102	38,2	3,5	171,6	15,6	209,8	19
Cormolain	1107	71,9	6,5	91,7	8,3	163,6	14,8
Foulognes	643	7,5	1,2	30,2	4,7	37,7	5,9
La Bazoque	1014	51,5	5,1	97,5	9,6	149	14,7
Le Breuil-en-Bessin	437	69,7	16	174,2	39,9	243,9	55,8
Le Molay-Littry	2712	210,2	7,8	938,1	34,6	1148,3	42,3
Le Tronquay	1307	99,1	7,6	525,9	40,2	625	47,8
Litteau	694	9,4	1,4	105,9	15,3	115,3	16,6
Montfiquet	1954	37	1,9	108,2	5,5	145,2	7,4
Noron-la-Poterie	301	77,4	25,7	73,9	24,6	151,3	50,3
Planquery	1437	51,9	3,6	117,9	8,2	169,8	11,8
Sainte-Honorine-de-Ducy	499	26,3	5,3	72,1	14,5	98,4	19,7
Sainte-Marguerite-d'Elle	2049	219,8	10,7	889,4	43,4	1109,2	54,1
Saint-Paul-du-Vernay	1513	73,1	4,8	341,2	22,5	414,2	27,4
Sallen	1121	34,8	3,1	91	8,1	125,8	11,2
Saon	524	40,2	7,7	250,1	47,7	290,3	55,4
Saonnet	534	22,7	4,3	169,8	31,8	192,5	36,1
Tournières	341	35,3	10,4	144,3	42,3	176,9	52,7
Trungy	707	43,9	6,2	149,3	21,1	193,2	27,3
Vaubadon	754	55,2	7,3	125,2	16,6	180,5	23,9
TOTAL	21887 ha	1348,68 ha	6,2 %	4727 ha	21,6 %	6075,7 ha	27,8 %

1.1.5. Climat, qualité de l'air et énergie

Climat : un territoire soumis à de fortes précipitations

Le climat est de type océanique, caractérisé par une fréquence moyenne à élevée des précipitations (de 900 à 800 mm), en position intermédiaire entre les collines du Sud Manche qui peuvent recevoir jusqu'à 1300 mm de précipitations annuelles et la Plaine de Caen qui reçoit environ 600 mm de pluies par an. Il existe un gradient négatif de précipitations allant d'Ouest en Est (et du Nord au Sud). C'est donc le secteur Sud-ouest qui reçoit le plus de précipitations. Ce secteur étant le lieu de nombreuses sources (Drôme, l'Elle), ces précipitations ont un rôle important en terme quantitatif dans l'alimentation de ces cours d'eau.



Carte réalisée par Météo-France

Source : Profil environnemental de Basse-Normandie, DREAL, Mai 2015

La température moyenne est comprise entre 10,5 et 11°C, avec des températures minimales moyennes d'environ 2 à 2,5°C et des températures maximales moyennes d'environ 20 à 21°C. Les vents dominants viennent du secteur Sud-Ouest.

Qualité de l'air

Il n'existe pas de points de surveillance de la qualité de l'air sur le secteur, le plus proche étant situé à Saint-Lô ou à Caen. C'est l'association AIR COM qui gère l'ensemble des stations de Basse-Normandie et qui procède à des inventaires et à des modélisations permettant de visualiser les concentrations de différents paramètres.

Les polluants atmosphériques pris en compte dans l'inventaire d'Air C.O.M. sont les suivants :

- Polluants sanitaires réglementés (NO₂, NO_x, benzène, PM₁₀, SO₂...);
- Polluants impliqués dans les phénomènes d'eutrophisation des sols (NH₃);
- Précurseurs de la pollution photochimique (COVNM, NO_x, CO);
- Polluants impliqués dans les phénomènes d'acidification (SO₂), les métaux lourds, les particules, les gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆).

Quelques-uns de ces polluants sont présentés ci-dessous. Les données sont tirées de la partie « Air » du Profil environnementale de Basse-Normandie (DREAL, Mai 2015). Elles permettent d'avoir un aperçu de la qualité de l'air du territoire de Villers-Bocage Intercom

Les oxydes d'azote : NO_x

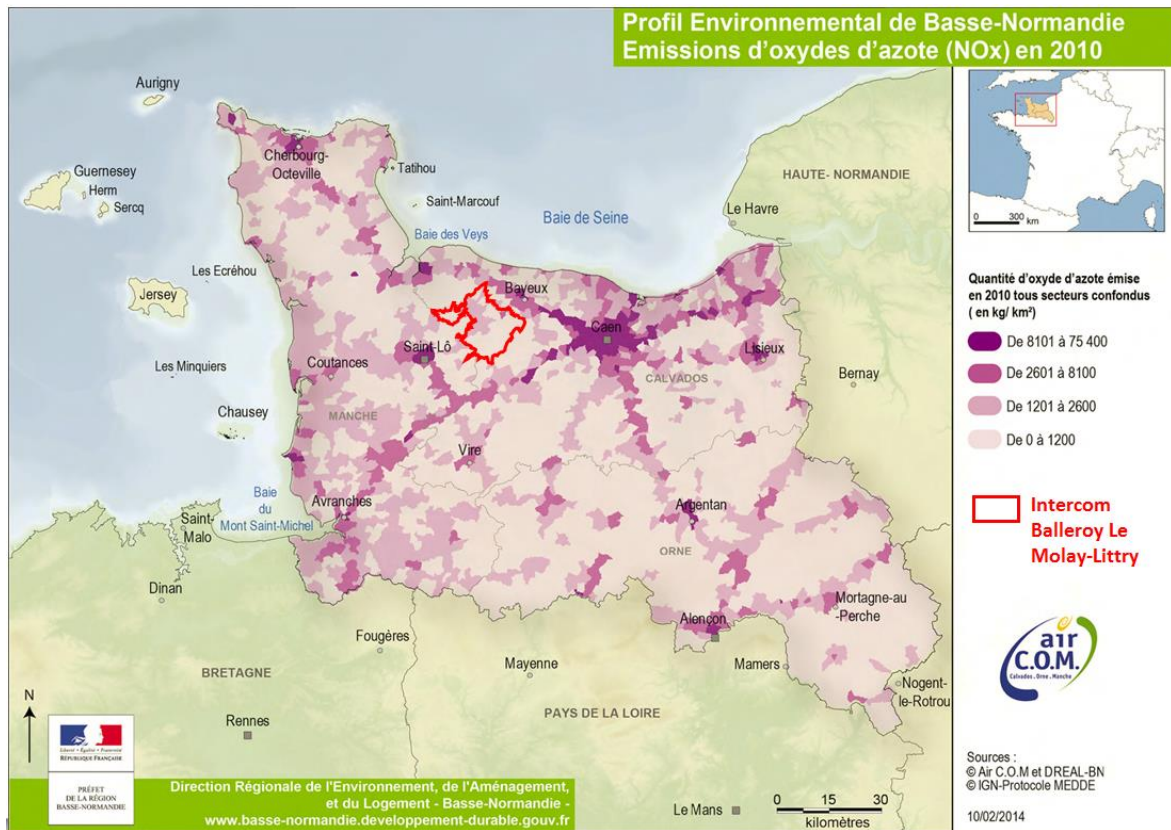
Les oxydes d'azote comprennent principalement le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ils sont émis principalement par le **trafic routier**. Le **chauffage** dans le secteur résidentiel/tertiaire **et les installations industrielles de combustion** contribuent aussi de façon non négligeable à leurs émissions.

Ces polluants sont impliqués dans les mécanismes complexes de pollution photochimique, du fait de leur rôle de précurseurs dans la formation d'ozone.

Les niveaux moyens annuels de dioxyde d'azote (NO₂) mesurés par Air C.O.M. ne présentent pas d'évolution significative entre 2001 et 2010.

Les niveaux moyens les plus forts sont enregistrés dans les plus grandes agglomérations et sur les stations à proximité de grands axes routiers. A l'écart des sources de trafic intense, il n'y a pas véritablement de problèmes de pointes de pollution au regard des exigences réglementaires.

La carte ci-après montre des valeurs d'oxydes d'azote importantes pour les communes traversées par les grands axes routiers. Sur le territoire du secteur, les grands axes routiers sont peu présents. En effet, il se situe au Sud de la N13 et au Nord de l'A84. Néanmoins, certaines communes sont légèrement impactées par la D572 et la D5 : Le Molay-Littry, Tournières, Saon, Montfiquet, Balleroy-sur-Drôme (rassemblement des communes de Balleroy et de Vaubadon), et Noron-la-Poterie. En général, les communes du territoire sont donc peu impactées par ces émissions.



Emissions d'oxyde d'azote (NOx) en 2010, source : Profil environnemental de Basse-Normandie, DREAL, Mai 2015

Les particules fines et ultrafines : PM 10 et PM 2,5

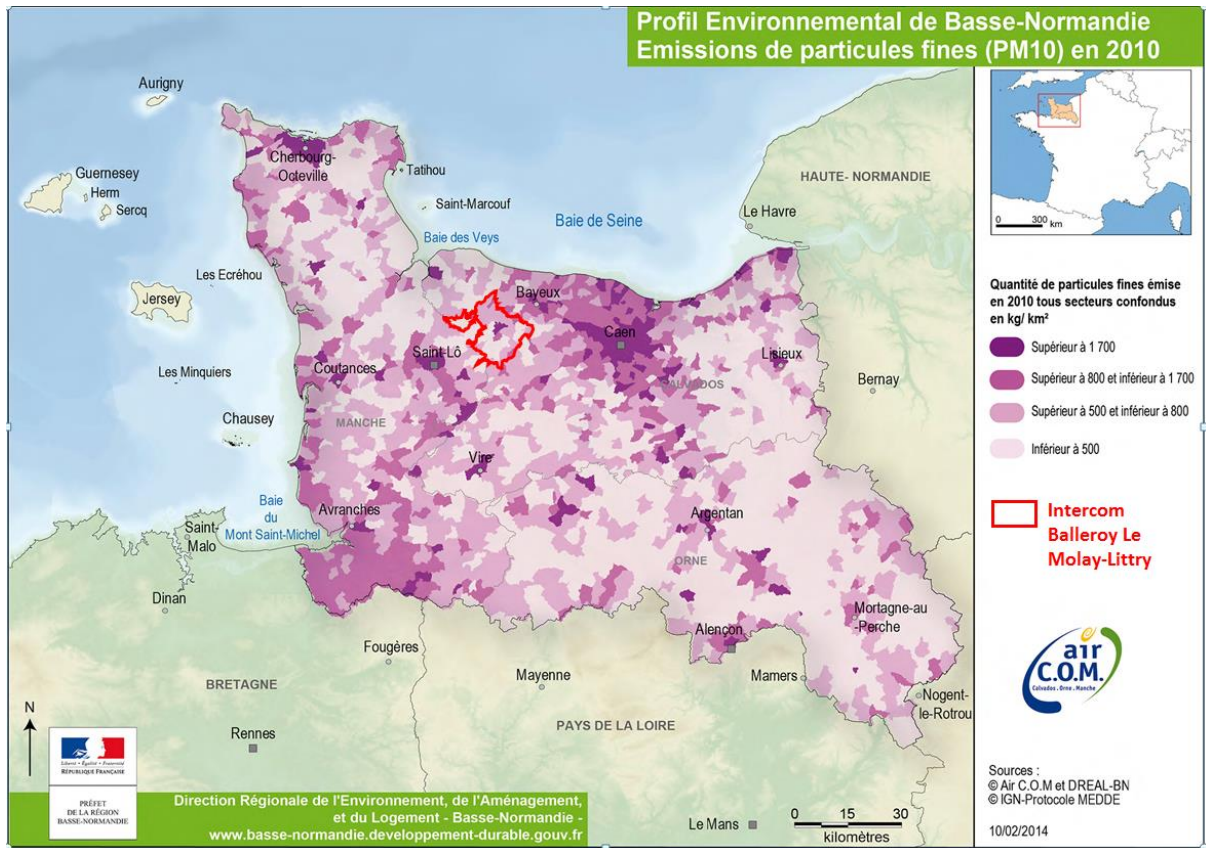
Les particules sont caractérisées par leur diamètre. Les PM 10 représentent les catégories de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres et les PM 2,5 (ou très fines particules) ont un diamètre inférieur à 2,5 micromètres.

Les **sources d'émissions** de particules sont diverses :

- le transport ;
- les activités agricoles (travail des terres, épandage d'engrais...) ;
- le chauffage individuel et collectif ;
- les activités industrielles (silos céréaliers, carrières, combustions diverses...) ;
- et certains phénomènes naturels (érosion...).

Les particules les plus fines proviennent principalement du trafic routier (moteur diesel) et du chauffage individuel et collectif (bois, fioul...) alors que les particules de diamètre important proviennent majoritairement de l'agriculture (mise en suspension de terre et activités agricoles).

La carte ci-après montre des valeurs importantes pour la commune de Balleroy-sur-Drôme, qui cumule à la fois passage d'un axe routier relativement important (D572) et émissions importantes liées au chauffage, avec une émission supérieure à 1700 kg/km². Planquery, Noron-la-Poterie et Saon montrent des émissions moindres (entre 800 et 1700 kg/km²). Les autres communes montrent des valeurs inférieures à 800 kg/km².



Emissions de particules fines (PM10) en 2010, source : Profil environnemental de Basse-Normandie, DREAL, Mai 2015

Le monoxyde de carbone : CO

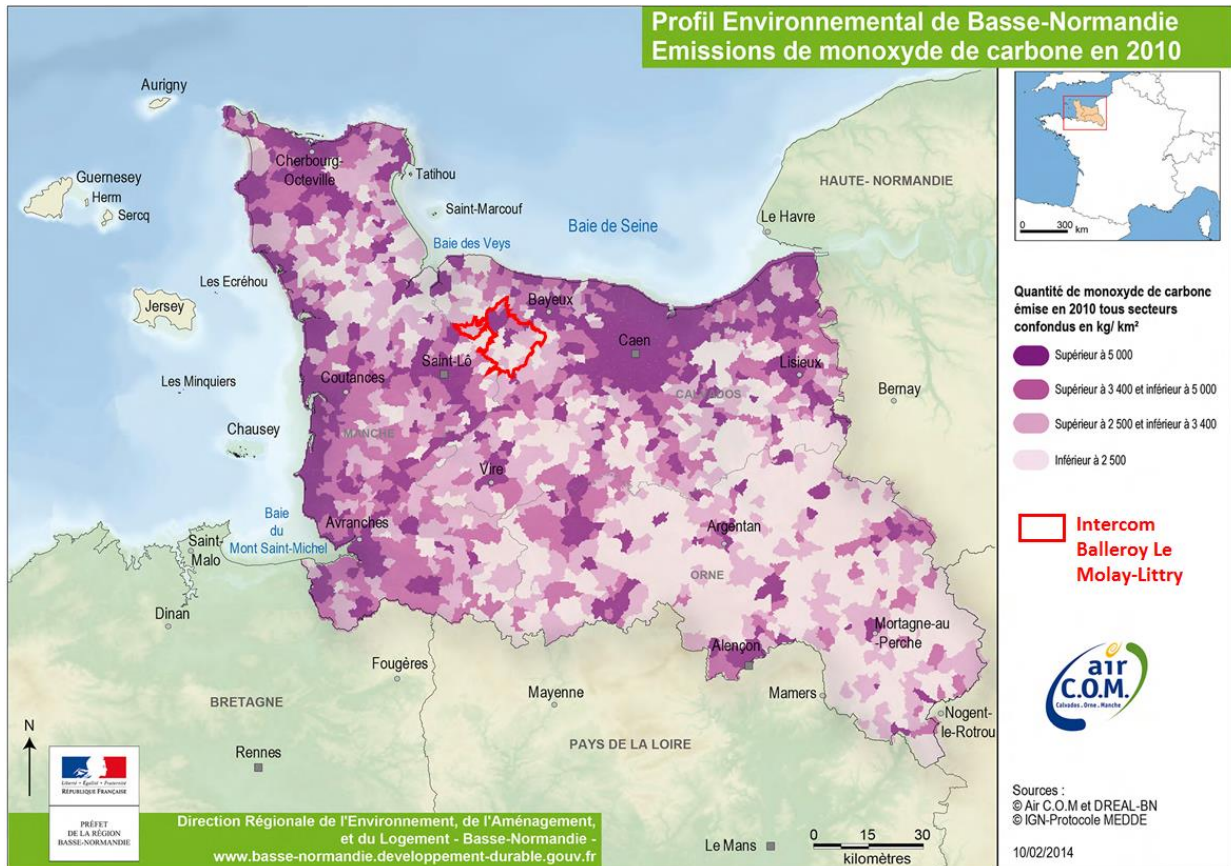
Le monoxyde de carbone provient de la combustion incomplète de composés carbonés (quantité d'oxygène insuffisante pour que la combustion soit complète).

C'est un gaz incolore, inodore et sans saveur, donc difficilement décelable. Il forme avec l'air un mélange très toxique.

Le trafic routier est une source majeure de monoxyde de carbone. Chimiquement, il évolue principalement vers une oxydation rapide en CO₂, à travers une chaîne réactionnelle générant, en produit secondaire, de l'ozone. Il est surveillé principalement en zones urbaines densément habitées, ou au bord d'axes routiers importants.

Les moyennes annuelles des concentrations dans l'air ambiant sont de faible ampleur et montrent une **tendance générale à la baisse depuis 2001**. Cette diminution est due entre autres à la diésélisation du parc automobile (moins d'émissions de CO) et à l'intégration progressive de véhicules essence équipés de pots catalytiques (diminution considérable des émissions de CO par kilomètre parcouru). Cependant, l'augmentation croissante du parc automobile tend à modérer cette tendance à la baisse. Ainsi, la valeur limite pour la santé humaine (10 000 µg/m³) est respectée sur l'ensemble des sites de mesure dans la région.

La carte ci-après montre des valeurs importantes pour les communes de Noron-la-Poterie, le Moly-Littry, le Breuil-en-Bessin et Balleroy-sur-Drôme avec des valeurs supérieures à 5000 kg/km².



Emissions de monoxyde de carbone en 2010, source : Profil environnemental de Basse-Normandie, DREAL, Mai 2015

Energie

Energie solaire

Le SCOT souligne :

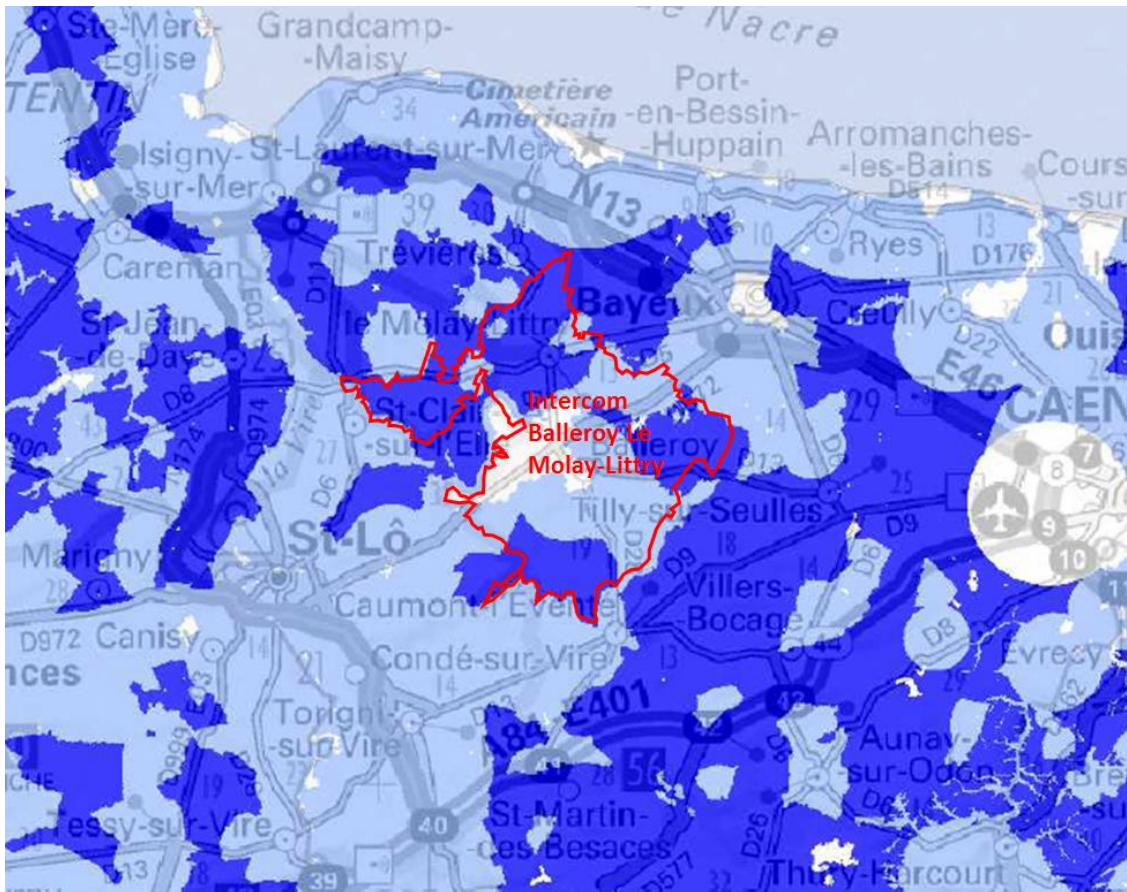
- La recommandation relative aux énergies renouvelables ;
- La prescription spécifique aux zones de développement potentielles de l'énergie éolienne.




Méthanisation

La présence de l'activité agricole et d'industries agroalimentaires sur le territoire est favorable à la mise en place d'installations de méthanisation.

Eolien

Le secteur possède un certain potentiel pour développer l'énergie éolienne. Selon le schéma régional éolien de Basse-Normandie (septembre 2012), les parties Nord-ouest, Est et Sud du territoire sont situées dans une « zone favorable au grand éolien ». La partie située dans la « zone d'exclusion » correspond à l'emplacement de la grande forêt de Cerisy. Le reste du territoire est situé dans une « zone favorable préférentiellement au petit éolien » (Tournières, le Breuil-en-Bessin, le Tronquay, Foulgones, Planquery, Litteau).



-  zones favorables au grand éolien
-  zones favorables préférentiellement au petit éolien
-  zones d'exclusion

Extrait de la cartographie des zones favorables à l'éolien, source : schéma régional éolien de Basse-Normandie, Septembre 2012

Quatre éoliennes ont été installées en 2008 sur la commune de Sallen. Elles sont localisées sur un dôme topographique à environ 150 mètres d'altitude et implantées dans des champs ouverts. C'est Ventura qui a initié dès novembre 2001 une démarche d'information et de concertation autour de la faisabilité d'un parc éolien sur ce site, le chantier de construction a ainsi démarré en Décembre 2007. La ligne d'éolienne est perpendiculaire aux vents dominants pour une meilleure exploitation du potentiel éolien, la vitesse moyenne annuelle du vent est de 6,9 m/s à 85 m de hauteur. Le fonctionnement de ce parc permet d'éviter le rejet d'environ 5 200 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent des émissions de plus de 1950 voiture circulant en France sur une année.



Les éoliennes de Sallen

Filière bois

La filière bois est peu développée.

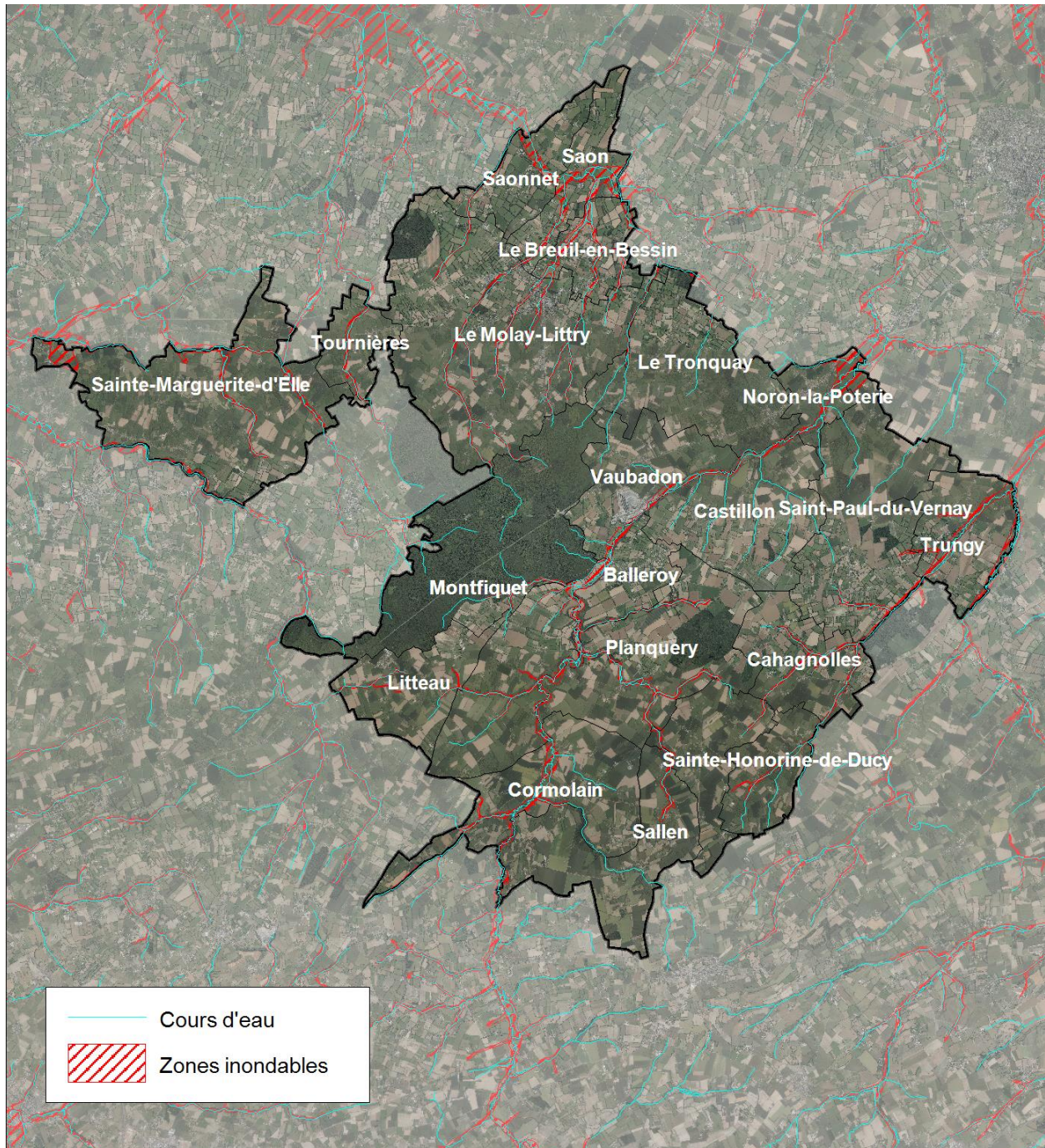
Par ailleurs, la trame bocagère est de qualité assez moyenne, et la strate arbustive est souvent absente, alors que c'est cette strate qui a le plus de potentiel dans cette filière. Cependant, il s'agit d'une filière qui pourrait se développer à la condition qu'il y ait des débouchés, et notamment des structures à l'échelle des communes déléguées utilisant le chauffage bois.

1.2. Les risques naturels

1.2.1. Les zones inondables

Au vu de l'Atlas régional des zones inondables établi par la DREAL de Normandie, certains secteurs d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud sont soumis à des risques d'inondation par débordement de cours d'eau : il s'agit des abords des différents cours d'eau.

Bien que le secteur ne soit pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondation, ces secteurs, devront être écartés de toute urbanisation.



Cartographie des zones inondables (en rouge), source ; DREAL Normandie, réalisation : Planis

1.2.2. Les zones de remontée de nappe

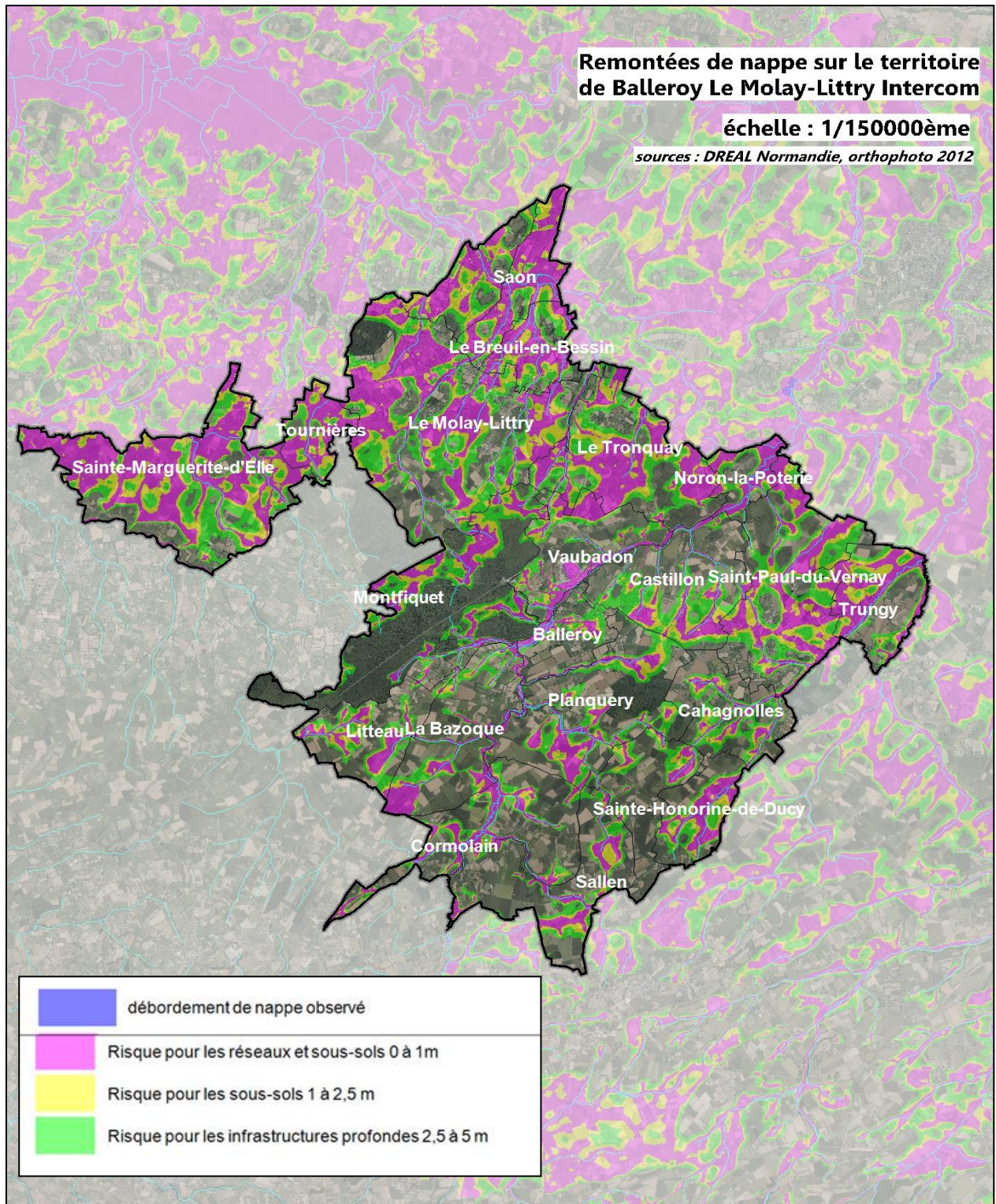
Une cartographie du phénomène de remontée de nappe a été établie par les services de la DREAL. Bien que la nappe apparaisse relativement proche de la surface du sol, il n'a pas été constaté de débordement de nappe.

La cartographie mise à jour en fonction des connaissances montre des risques plus élevés aux abords des cours d'eaux. Il convient d'en tenir compte pour la définition des futures zones à urbaniser et des conditions d'urbanisations.

On trouve ainsi sur le territoire :

- en rose, les terrains où la nappe affleure le sol en période de très hautes eaux voire parfois en temps normal. Les eaux souterraines sont en mesure d'y inonder durablement toutes les infrastructures enterrées et les sous-sols, rendant difficile la maîtrise de la salubrité et de la sécurité publique (réseaux d'eaux usées en charge, rejet d'eau sur les voiries...). Les dégâts aux voiries, aux réseaux et aux bâtiments peuvent s'y avérer considérables et la gestion des dommages complexe et coûteuse.
- en jaune, les terrains susceptibles d'être inondés durablement mais à une profondeur plus grande que précédemment (de 1 à 2,5 m). Les infrastructures des bâtiments peuvent subir des dommages importants et très coûteux ; les sous-sols sont menacés d'inondation.
- en vert, les terrains où la zone non saturée excède 2,5 m. L'aléa ne concerne plus que les infrastructures les plus profondes (immeubles, parkings souterrains...). Malgré l'imprécision cartographique, le risque d'inondation ne peut être écarté pour les sous-sols profonds.
- en incolore, les secteurs où la nappe était, en l'état des connaissances, assez éloignée de la surface lors de la crue de nappe du printemps 2001, c'est à dire à plus de 5 mètres.

Les secteurs présentant le plus de risques liés aux remontées de nappe sont la partie Nord du territoire (Ste Marguerite d'Elle, Tournières, Le Molay Littry, Le Breuil-en-Bessin, Le Tronquay, Noron la Poterie) et l'Est (Trungy, Castillon, St-Paul-du-Vernay). Du point de vue géologique, l'essentiel de ces zones se superposent à des secteurs de faibles reliefs et aux couches argileuses datant du Trias.

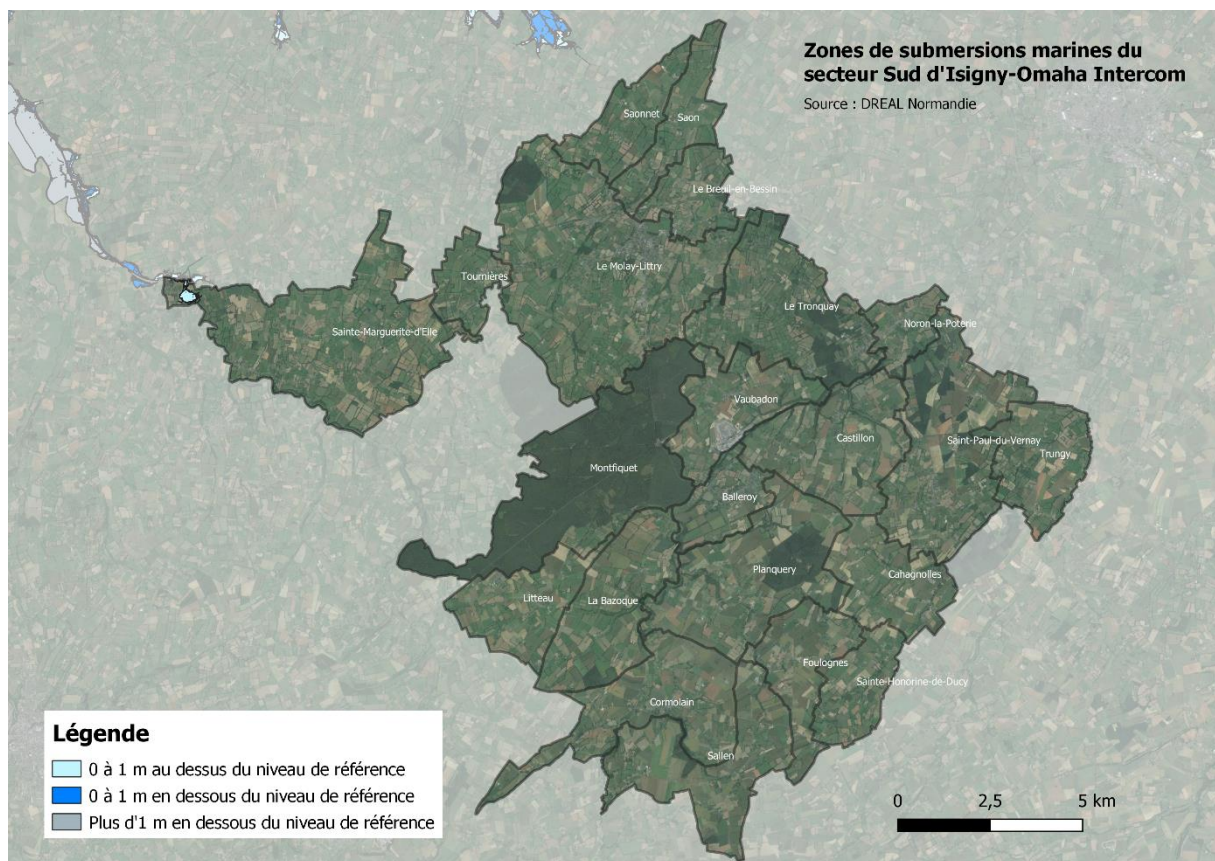


Cartographie des zones de remontée de nappe, réalisation : Planis

1.2.3. Les submersions marines

Les submersions marines sont « des inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères. Elles envahissent en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers, mais aussi parfois au-dessus si des projections d'eaux marines franchissent des ouvrages de protection».

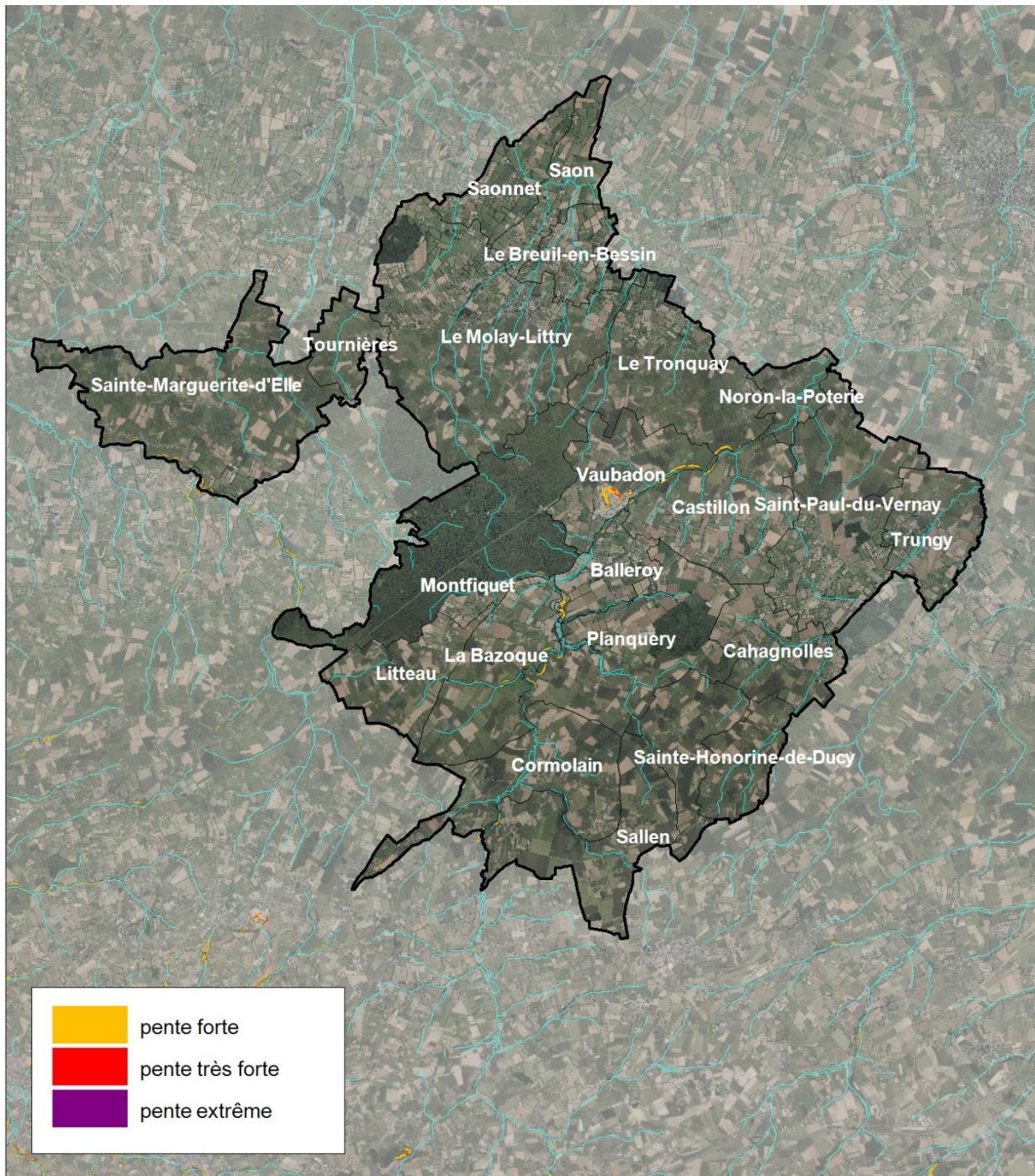
Le risque de submersion marine est un risque encore mal connu et mal appréhendé mais pour lequel les études se multiplient, du fait de l'élévation attendue du niveau de la mer. Quelques études ont été menées sur le territoire intercommunal, permettant de dégager des premières tendances. Le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom n'est que peu concerné par ce risque, seule la commune de Sainte-Marguerite-d'Elle est touchée.



1.2.4. Les chutes de blocs

La DREAL a établi une cartographie des secteurs présentant une prédisposition aux chutes de blocs rocheux.


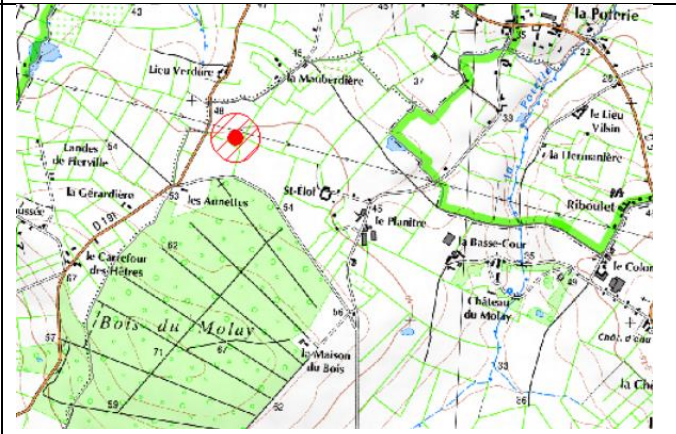
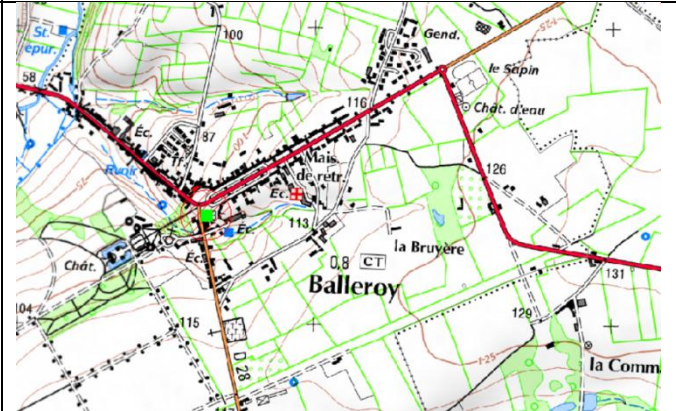
Des secteurs de ce type ont été répertoriés sur le territoire intercommunal, principalement au niveau des secteurs les plus escarpés et notamment au niveau de la carrière de Vaubadon et en bordure de vallée. Les vallées de la Drôme et de l'Elle sont les plus concernés. Ces secteurs restent néanmoins très limités du point de vue superficie.



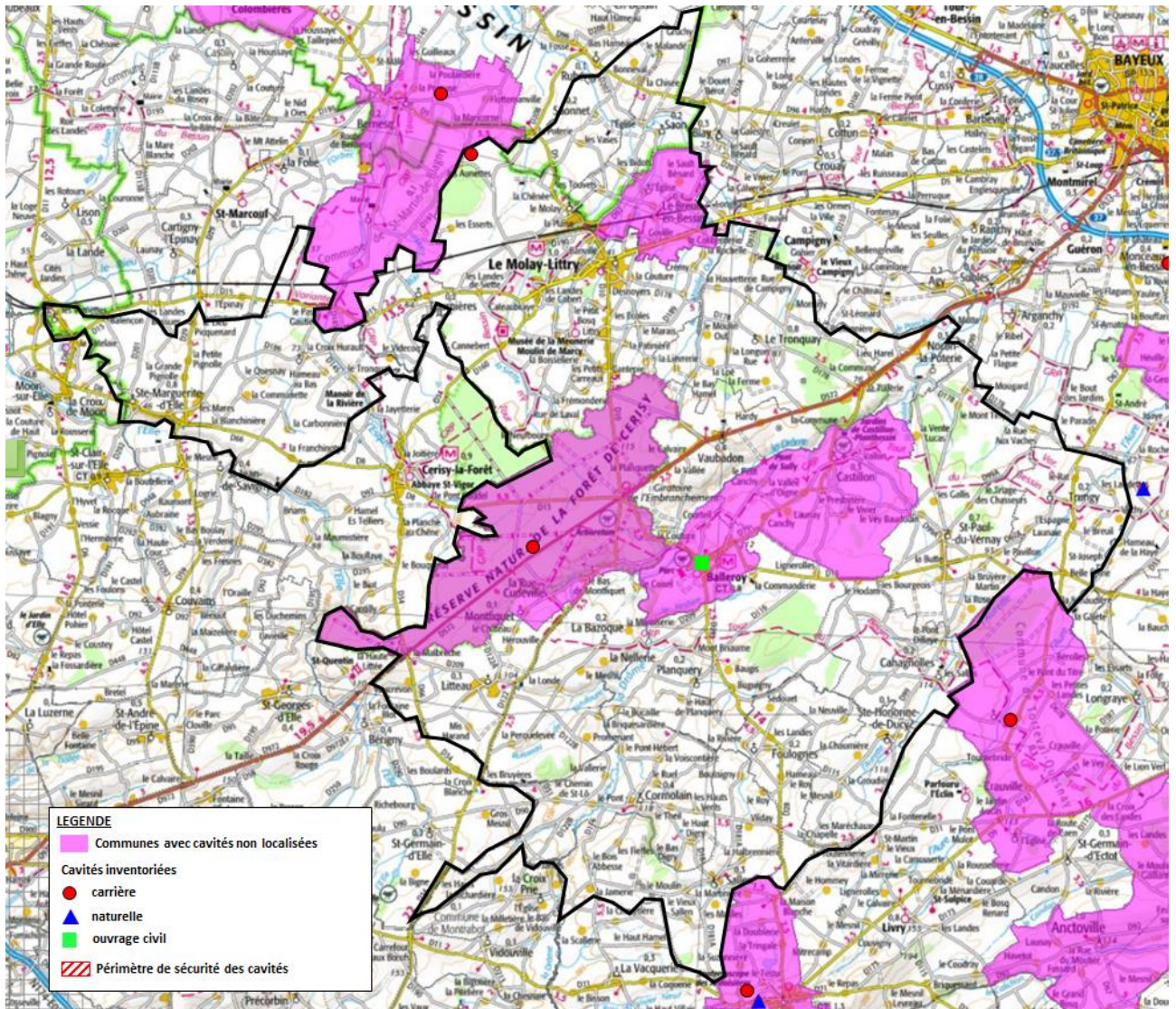
Cartographie des zones prédisposées aux chutes de bloc, source : DREAL Normandie, réalisation : Planis

1.2.5. La présence de cavités

Selon les données de la DREAL, trois cavités sont présentes sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud (source : données sur site internet Carmen) :

<p>- Une ancienne carrière au sein de la forêt de Cerisy, à proximité de la D572.</p>	
<p>- Une ancienne carrière à Le Molay-Littry, dans le secteur de « les Aunettes ».</p>	
<p>- Un ouvrage civil correspondant à la place du marché (souterrain servant de réserve d'eau), à Balleroy, dans le secteur du centre-ville.</p>	

Par ailleurs, quatre communes sont considérées comme susceptibles de disposer de cavités non localisées : Le Breuil-en-Bessin, Montfiquet, Balleroy et Castillon.



Cartographie des mouvements de terrains, source : DREAL Normandie, site CARMEN

En application de l'article L.563-6, les communes ou leurs groupements compétents en matière de documents d'urbanisme élaborent, en tant que de besoin, des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

Les informations relatives à l'inventaire des cavités souterraines du Calvados réalisé par les services de l'État sont disponibles à l'adresse suivante :

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/risques_naturels_mvt.map.

Cet inventaire n'étant pas exhaustif, il doit être complété en application de l'article L.563-6 du code de l'environnement. Les cavités recensées seront reportées sur les documents graphiques du document d'urbanisme de manière à interdire toute construction à proximité et signalées à la DREAL pour mise à jour des données par l'État.

1.2.6. L'aléa minier

De manière générale et par précaution, les constructions nouvelles doivent être évitées du fait de leur exposition ou de leur contribution à la majoration du risque. Néanmoins, dans des cas bien précis, certains projets pourraient être admis sous réserve de prescriptions réglementaires spécifiques.

Deux scénarios possibles :

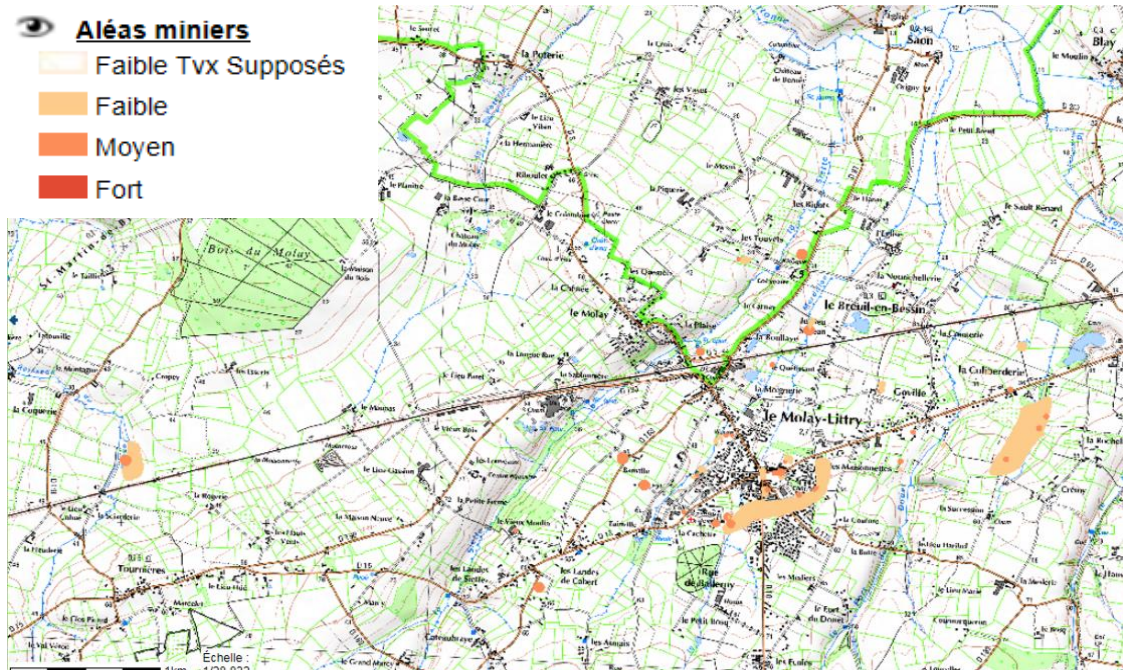
- Pour les communes présentant des surfaces d'aléas importantes et complexes et exposant de fortes populations, un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) est prescrit par l'État : Une fois annexé au PLU en tant que servitude d'utilité publique, **il fixera le droit d'occupation des sols et des règles particulières** pour les zones à risque.
- Pour les autres communes, la prévention des risques est à inscrire dans les pièces réglementaires du PLU conformément aux exigences du code de l'urbanisme : Bien qu'un PPRM ne soit pas prescrit, l'objectif est de viser une prévention pérenne des risques miniers. Le règlement du PLU doit permettre une prise en compte à la fois simple et adaptée à la nature du risque.

Une étude du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) sur le bassin houiller de Littry a été prescrite par arrêté préfectoral du 14 avril 2009.

Trois communes du territoire sont concernées par ce document :

- Le Moly-Littry : 47 effondrements localisés ou tassement inventoriés ;
- Le Breuil en Bessin : 16 effondrements localisés ou tassement inventoriés ;
- Saon : 4 effondrements localisés ou tassement inventoriés

(<http://www.calvados.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-miniers-sur-le-a6376.html>)



Cartographie des aléas miniers, source : DREAL Normandie, site CARMEN

1.2.7. L'aléa retrait-gonflement des argiles

Compte tenu des formations géologiques présentes, le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud peut être soumis à des phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux. Aussi, le BRGM a établi une cartographie des secteurs présentant un aléa lié à ces phénomènes de retrait/gonflement des argiles. Le secteur est essentiellement concerné par un aléa faible. Cet aléa devra être signalé pour tout projet de construction dans ces secteurs.

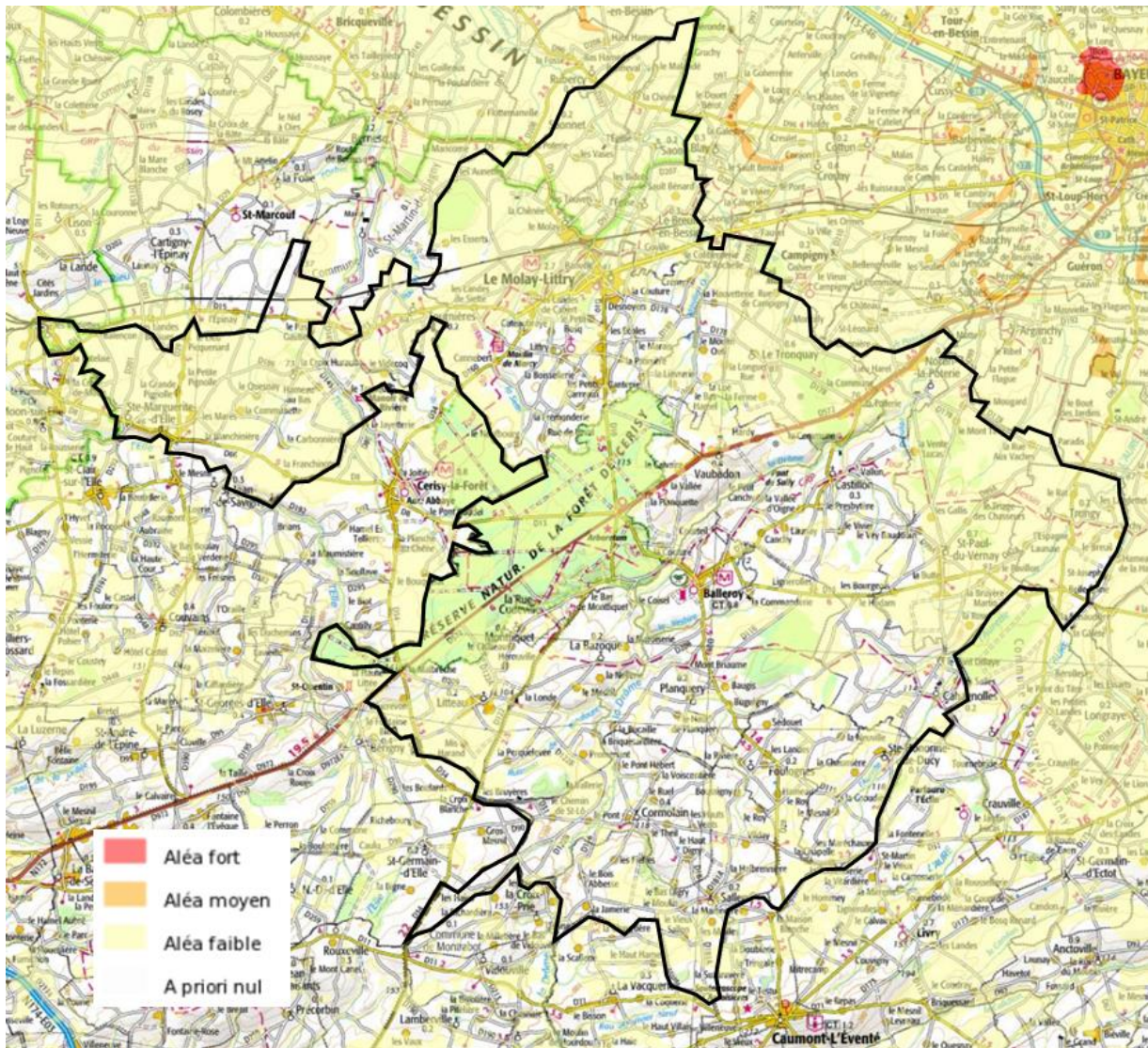
Toutefois, cette connaissance ne conduit pas à devoir interdire ou à limiter les nouveaux projets. Cependant, les constructeurs doivent être incités à :

- réaliser des fondations appropriées ;
- consolider les murs porteurs ;
- désolidariser les bâtiments accolés ;
- éviter les variations d'humidité à proximité des bâtiments.

En outre, il faut ajouter que le décret d'application de la loi ELAN du 22 mai 2019 modifiant l'article R.112-5 du code de la construction et de l'habitat a inscrit des dispositions en matière d'études géotechniques dans le cadre de la cession de biens, consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux.

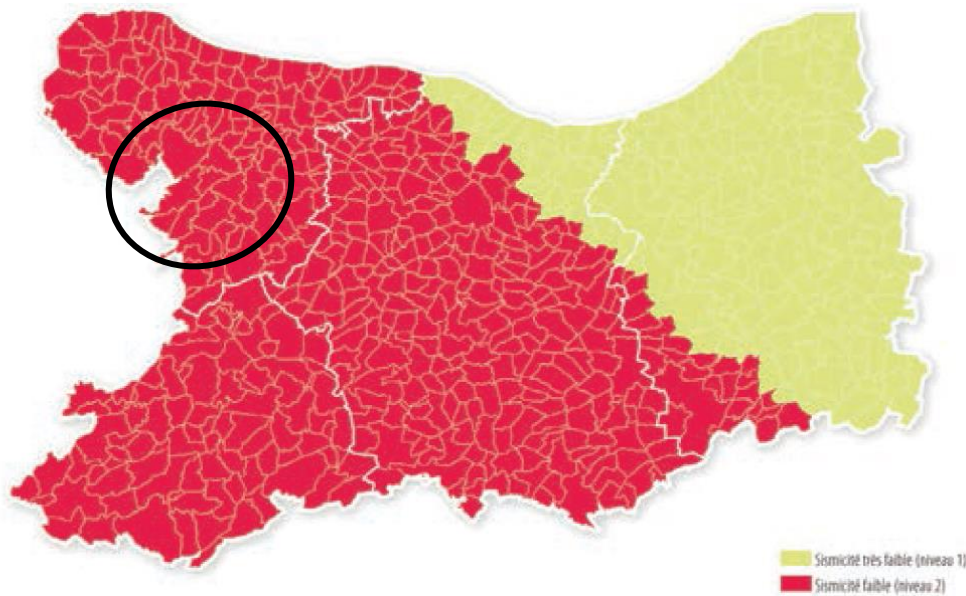
Ainsi, lors de la construction d'une maison individuelle, l'article 68 de la loi ELAN oblige :

- au vendeur du terrain de fournir une étude géotechnique dans toutes les zones exposées au risque retrait-gonflement des argiles en aléa moyen et fort ;
- au constructeur de suivre une étude géotechnique de conception ou d'appliquer des dispositions constructives forfaitaires.



Cartographie de l'aléa retrait gonflement des argiles, source : BRGM ; état de la connaissance : Mars 2011

1.2.8. Le risque sismique



Cartographie de la sismicité dans le Calvados, source : Dossier communal TIM – Transmission d'Information aux Mairies

Le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud, tout comme tout le Sud et l'Ouest de la Normandie et la Bretagne, est classé en zone sismique de niveau 2 (faible) sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (forte).

Bien que faible, le risque de séisme existe et ce classement doit être pris en compte dans les constructions, notamment au titre des articles R563-3 du Code de l'Environnement et R111-38 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le classement en zone sismique faible (niveau 2 du décret na2010-1255 du 22 octobre 2010) ne conduit pas à devoir interdire les nouvelles constructions mais soumet les bâtiments, équipements et installations de catégorie III (établissements scolaires, établissements recevant du public de catégories 1r 2, 3, bâtiments > 28mètres...) et IV (bâtiments des établissements de santé, bâtiments pour la sécurité civile...) aux règles de construction parasismique (eurocode 8).

Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite "à risque normal" situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5, respectivement définies aux articles R. 563-3 et R. 563-4.

La classe dite "à risque normal" comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.

Ces bâtiments, équipements et installations sont répartis entre les catégories d'importance suivantes :

- 1° Catégorie d'importance I : ceux dont la défaillance ne présente qu'un risque minime pour les personnes ou l'activité économique ;
- 2° Catégorie d'importance II : ceux dont la défaillance présente un risque moyen pour les personnes ;
- 3° Catégorie d'importance III : ceux dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socioéconomique ;
- 4° Catégorie d'importance IV : ceux dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public. »

1.2.9. Les risques liés aux émissions de radon

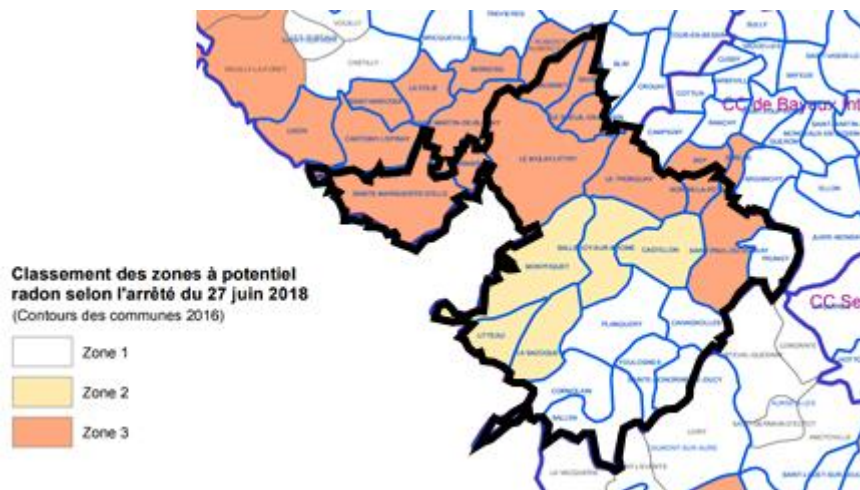
Le radon est un gaz naturel radioactif, présent partout à la surface de la planète.

Il provient de la désintégration du radium, lui-même issu de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Sa concentration varie selon la nature géologique du sol. Il émane surtout des sous-sols granitiques et volcaniques.

Le radon se diffuse dans l'air à partir du sol, directement au travers des couches géologiques et pédologiques. Sa diffusion vers la surface est favorisée par la présence de failles. A l'air libre, sa concentration est faible. A l'intérieur des bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées en l'absence de bonnes conditions de ventilation. Sa concentration dépend donc des facteurs géologiques, mais aussi de la conception des bâtiments et des modes de vie.

En 2018, il a été publié un arrêté classant les communes par zone selon l'intensité du potentiel radon :

- Zone 1 : potentiel faible
- Zone 2 : potentiel faible, mais certains facteurs géologiques peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments
- Zone 3 : potentiel significatif



Extrait de la cartographie du classement des zones à potentiel radon, selon l'arrêté du 27 juin 2018
(source : ARS Normandie)

Neuf communes sont concernées par un potentiel significatif : Sainte-Marguerite d'Elle, Tournières, Le Molay-Littry, Saon, Saonnet, Le Breuil-en-Bessin, Le Tronquay, Noron-la-Poterie, Saint-Paul-du-Vernay. Cinq communes sont classées en zone 2 : Montfiquet, Litteau, La Bazoque, Balleroy-sur-Drôme, Castillon.

1.3. Les risques technologiques

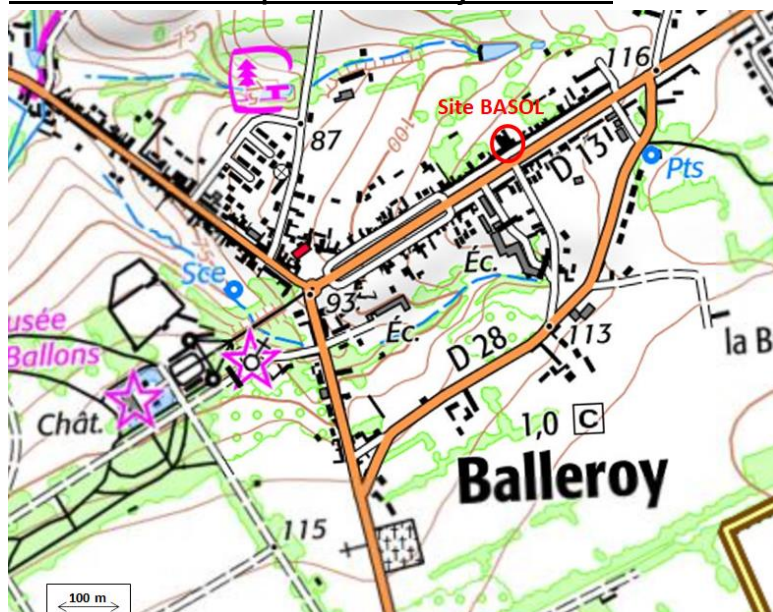
Les installations classées présentes sur le territoire sont les suivantes (Source : DREAL Basse-Normandie) :

Nom établissement	Commune déléguée	Régime	Statut Seveso
COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	Balleroy-sur-Drôme	Autorisation	Non Seveso
GIRARD ET FOSSEZ ET CIE	Balleroy-sur-Drôme	Autorisation	Non Seveso
TOFFOLUTTI	Balleroy-sur-Drôme	Autorisation	Non Seveso
DESMET (EARL)	Castillon	Enregistrement	Non Seveso
FLETOR (EARL DU)	Castillon	Enregistrement	Non Seveso
LONGUE RUE (GAEC DE LA)	Le Tronquay	Enregistrement	Non Seveso
CESAL – CENTRALE EOLIENNE DE SALLEN	Sallen	Autorisation	Non Seveso
EXPORCS (SCEA)	Sallen	Enregistrement	Non Seveso
OLIVIER Denis	Sallen	Autorisation	Non Seveso
DANONE PRODUITS FRAIS France	Le Molay-Littry	Autorisation	Non Seveso
SEROC	Le Molay-Littry	Enregistrement	Non Seveso

Aucun site n'est classé SEVESO (site industriel présentant des risques d'accidents majeurs).

La base de données BASOL (base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)) recense un site pollué sur le secteur Sud du territoire d'Isigny-Omaha Intercom. Il s'agit d'une ancienne activité de réparations mécaniques, de carrosserie, de peinture et de station-service (Les Garages du Bessin) localisée à Balleroy-sur-Drôme, et plus exactement sur la parcelle n°AB109.

Localisation du site pollué à Balleroy-sur-Drôme



Source : IGN, base de données BASOL

Voici ce que mentionne la base de données BASOL concernant ce site :

« Description du site :

M. ANQUETIL et la société Les Garages du Bessin ont successivement exercé une activité de réparations mécaniques, de carrosserie, de peinture et de station service sur la commune de Balleroy, au 74 rue du Sapin. L'activité était soumise à déclaration au titre de la législation sur les installations classées. Elle a fait l'objet d'un récépissé de déclaration initial du 9 juillet 1968 complété par un récépissé de déclaration du 31 mai 1977, suite à la reprise des activités par la société Les Garages du Bessin.

La société Les Garages du Bessin a cessé son activité à compter du 1er décembre 2012, date à laquelle la société a été vendue. Un procès-verbal de cessation d'activité actant de la cessation d'activité a été dressé le 6 février 2018.

La surface du bâti est de 500 m². Les extérieurs au nord du terrain n'ont pas été utilisés par le passé pour les activités de garage.

Description qualitative :

Les cuves enterrées de carburants et d'huiles ont fait l'objet d'un dégazage et d'un inertage par remplissage de sable. Les mesures nécessaires à la mise en sécurité du site ont été prises. Deux diagnostics de pollution des sols ont été réalisés (Rapport PAILLARD 201770 de septembre 2017 et Rapport HUB 20171124-01 du 6 février 2018). Le programme d'investigations a concerné plusieurs compartiments, au droit des zones identifiées comme potentiellement polluées :

- les sols : 7 sondages ont été réalisés ;*
- l'air du sol : 18 piézaires ont été installés et un prélèvement d'air du sol a été réalisé.*

Les prélèvements de sols et d'air du sol ont été réalisés en vue d'analyses dont les résultats mettent en évidence :

- la présence d'hydrocarbures ponctuellement au droit des anciennes zones d'activité, avec des teneurs de 1870 mg/kg à proximité de la cabine de peinture, 1050 mg/kg dans le local de stockage incendié et entre 1800 et 3500 mg/kg dans l'espace des cuves. Les hydrocarbures sont présents à des fractions lourdes non volatiles ;*
- la présence en faible concentration de tétrachloroéthylène dans les gaz du sol de l'ordre de 100 µg/m³ (à comparer à la valeur guide de qualité d'air intérieur (VGAI) long terme de l'Anses fixée à 250 µg/m³). Les autres mesures ne mettent pas en évidence d'impact significatif.*

Les études fournies dans le cadre de la cessation d'activité du site des Garages du Bessin à Balleroy confirment la compatibilité des pollutions résiduelles avec un usage futur comparable à la dernière période d'exploitation soit industriel. »

La base de données BASIAS (Inventaire historique des sites industriels et activités de service) recense 41 sites ou activités (en cours ou terminées) sur le secteur Sud du territoire d'Isigny-Omaha intercom :

Liste des sites et activités recensés sur le site BASIAS

Identifiant	Commune principale	Raison sociale	Libellé activité	Nom usuel	Etat occupation	Adresse
BNO1400121	BALLEROY	M. Lemenuet	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	l'embranchement	En activité	RN 72 carrefour de l'embranchement à Montfiquet
BNO1400122	BALLEROY	M. Anquetil	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	station service du CD 13	Activité terminée	CD 13 à Balleroy
BNO1400123	BALLEROY	M. Ménard Désiré	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		En activité	rue des anges à Balleroy
BNO1400124	BALLEROY	M. Auguste Pelhastre	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)		Activité terminée	rue,des forges à Balleroy
BNO1400895	BALLEROY	DELAFOSSÉ	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Ne sait pas	D13 BALLEROY
BNO1402386	BALLEROY		Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération et régénération	Dépôt de déchets		
BNO1401453	LE MOLAY-LITTRY	GOSSET André	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Garage de machine agricole	Activité terminée	Balleroy - rue de Balleroy
BNO1401454	LE MOLAY-LITTRY	MECQUET Robert	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Station Service Mecquet	Activité terminée	Balleroy - 7 rue de Balleroy
BNO1401455	LE MOLAY-LITTRY	SHOPPI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Station Service Shoppi	En activité	Balleroy - route de Balleroy
BNO1401456	LE MOLAY-LITTRY	MECQUET Robert	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Station service Mecquet	En activité	Bayeux - route de Bayeux
BNO1401457	LE MOLAY-LITTRY	LEFRANCOIS	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure	Station Service Lefrançois	En activité	Balleroy - route de Balleroy
BNO1401458	LE MOLAY-LITTRY	SA SOCAMO	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Station Service Socamo	En activité	Gare - rue de la Gare
BNO1401459	LE MOLAY-LITTRY	Service des chemins	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment	Stockage de goudron	Activité terminée	Gare de Molay-Littry

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal
ISIGNY-OMAHA INTERCOM**

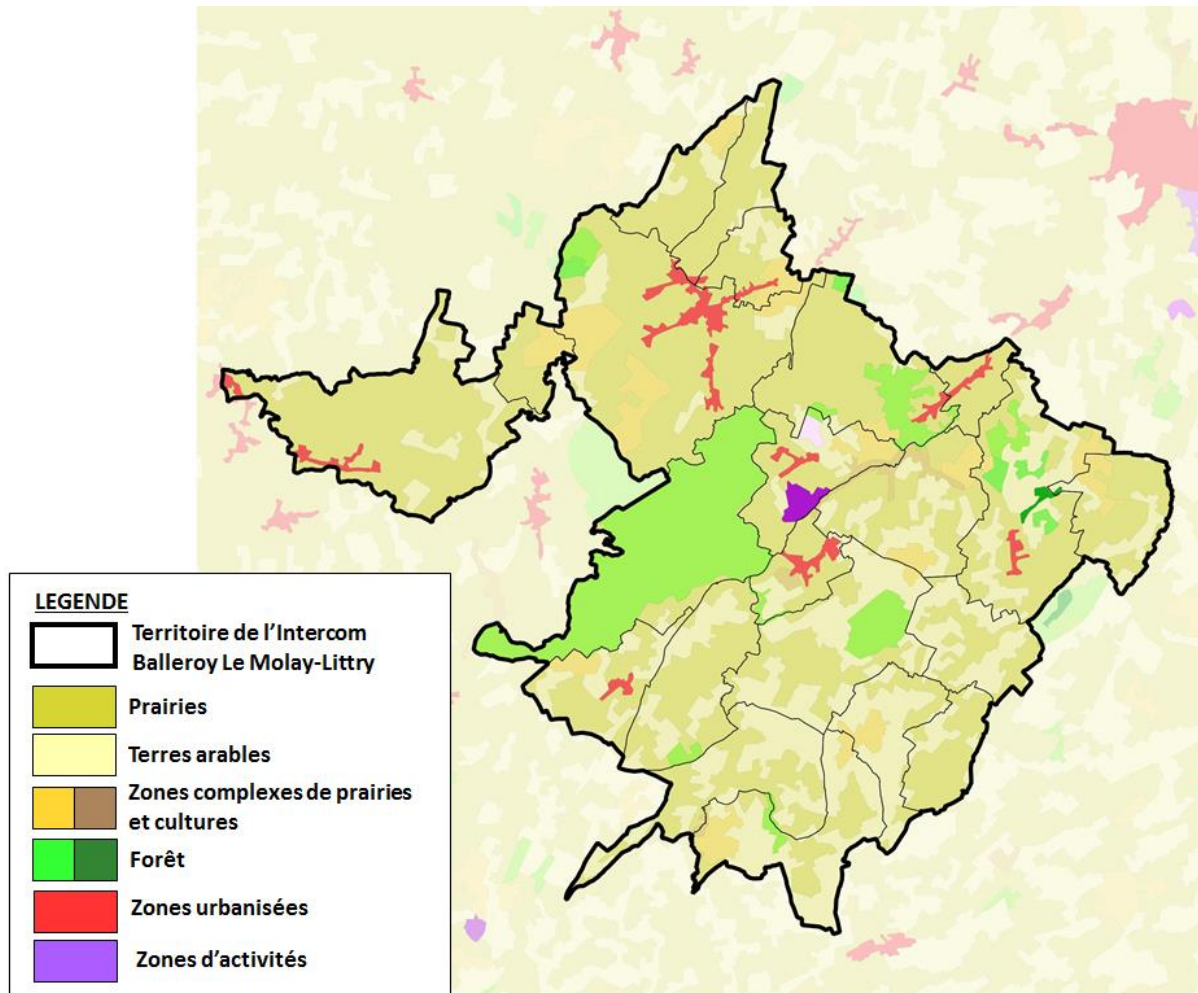
		vicinaux du Calvados	ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai			
BNO1401460	LE MOLAY-LITTRY	VAN DE CASTEELE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Station Service Van de Castele	En activité	pas d'adresse précise
BNO1401461	LE MOLAY-LITTRY	GERVAIS DANONE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Dépôt gervais.	En activité	Sablanière - Usine "La Sablonière"
BNO1401463	LE MOLAY-LITTRY	SA ARATERA	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Carrière d'argile réfractaire	Activité terminée	
BNO1401464	LE MOLAY-LITTRY	HINARD	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Stockage Hinard	En activité	Tournière - 20 rue Tournière
BNO1401465	LE MOLAY-LITTRY	SA des Produits Bio-chimiques PIERRE MAZE	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	Usine du Molay-Littry	Activité terminée	Usine du Molay-Littry
BNO1402305	LE MOLAY-LITTRY	Entreprise Fichot	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Atelier de menuiserie	Activité terminée	pas d'adresse
BNO1402306	LE MOLAY-LITTRY	Commune Mairie	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	Station d'épuration de Saon	En activité	pas d'adresse
BNO1402307	LE MOLAY-LITTRY	Commune	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	Dépôt d'immondices	Activité terminée	pas d'adresse
BNO1402308	LE MOLAY-LITTRY	Entreprise LEROUX et Fils (transporteur)	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Dépôt d'explosifs	Activité terminée	Village - lieu dit : "Village de Cantepie"
BNO1402360	LE MOLAY-LITTRY		Extraction de houille	Mines de littry	Ne sait pas	
BNO1402433	MONTFIQUET		Dépôts de gravats	Dépôt de déchets		
BNO1401512	NORON-LA-POTERIE	ROLAND Jeanne	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	Atelier Menuiserie Charpente	Ne sait pas	Saint - route de Saint Lô
BNO1401513	NORON-LA-POTERIE	TURGIS Gilbert	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	Fabrique de produits céramiques	Ne sait pas	
BNO1401547	PLANQUERY	FLAMOT	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Carrière de schistes	Activité terminée	Carrière - "Les Carrières"
BNO1401548	PLANQUERY	CAILLET Entrepreneur	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Carrière temporaire Caillet	Activité terminée	Vesbire - "Le Vesbire" (bord du chemin de garde communication n°28 de Balleroy à Caumont)
BNO1401631	SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE	USINE DE LISON - LES TUILLERIES DE BEAUVAIS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Dépôt d'hydrocarbures de l'usine de Lison	Activité terminée	Lison
BNO1401632	SAINTE-	DESHAYE	Commerce de gros, de détail, de	Station Service	Activité	pas d'adresse

	MARGUERITE-D'ELLE		désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Deshaye	terminée	précise
BNO1400890	SAINT-PAUL-DU-VERNAY	LAIR	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	station TOTAL	Activité terminée	CD 13 ST PAUL DU VERNAY
BNO1401607	SAONNET	Ets RAOULT	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Carrière d'extraction d'argile	Activité terminée	Daveau - lieu dit " rue Daveau "
BNO1401608	SAONNET	SA CERATERA	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Carrière d'extraction d'argile	Activité terminée	Poterie - " La Poterie "
BNO1401208	VAUBADON	Etablissement Girard et Fossez et Cie	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Carrière de Vaubadon	En activité	La Carrière à Vaubadon
BNO1401209	VAUBADON	COLAS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Centrale d'enrobage (gravières enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	Carrière COLAS	En activité	La Carrière (dans l'enceinte de la carrière de Vaubadon).
BNO1400261	LE BREUIL-EN-BESSIN	claude Lesselier	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	garage-DLI Lesselier	Ne sait pas	route d'Isigny
BNO1400262	LE BREUIL-EN-BESSIN	carrières et matériaux Devaux	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	carrière Devaux de "la Coliberderie"	Ne sait pas	"la Coliberderie "
BNO1400263	LE BREUIL-EN-BESSIN	société Ceratera (Mr. gilbert Font, LemolayLitry)	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	carrière Ceratera du "Litry"	Ne sait pas	lieu-dit "Litry"
BNO1400264	LE BREUIL-EN-BESSIN	société Ceratera (Mr. gilbert Font)	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	carrière Ceratera du "Breuil"	Ne sait pas	lieu-dit "Le Breuil"
BNO1400858	LE BREUIL-EN-BESSIN	ste COUTURE ET CIE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Ne sait pas	rte d'Isigny LE BREUIL EN BESSIN
BNO1400861	LE BREUIL-EN-BESSIN	SA HINARD	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; de mortier		Ne sait pas	LE BREUIL EN BESSIN

2. LES MILIEUX NATURELS

2.1. La végétation

La carte ci-dessous montre l'occupation du sol selon les données Corine Land Cover de 2012. La visite de terrain effectuée en décembre 2016 confirme cette représentation.

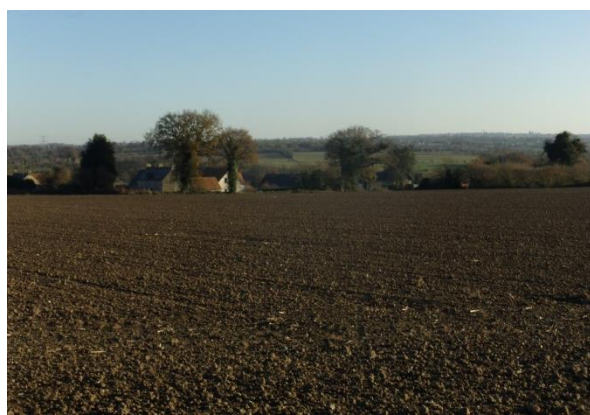


Occupation du sol du territoire de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry, source: Corine Land Cover 2012, géoportail

Il ressort de cette carte et de la visite de terrain que le secteur est dominé par les cultures et les prairies utilisées pour l'activité agricole. Les boisements sont également présents sur le territoire, on retrouve notamment la forêt domaniale de Cerisy qui s'étend sur 2 130 hectares (elle est classée en réserve naturelle nationale depuis 1976). Le maillage bocager est aussi un élément important de l'occupation du sol. Par ailleurs, d'autres milieux naturels, de superficie moindre, tels que les zones humides, sont d'autant plus importants qu'ils apportent une diversité en termes floristiques et des zones d'habitat pour la faune. Ces éléments naturels sont détaillés ci-après.

2.1.1. Cultures et prairies

La principale activité économique du territoire de l'Intercom d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud étant l'activité agricole, l'occupation du sol est représentée par de nombreuses zones cultivées et par des prairies, pouvant former parfois des parcellaires complexes.



Cultures et labours sur le territoire de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry, photos : Planis



Prairies sur le territoire de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry, photos : Planis

Suite à la visite de terrain et à l'analyse de la photo aérienne, il est possible de distinguer 3 secteurs qui présentent quelques différences d'occupation :

- Au Sud-est : les cultures sont prépondérantes (environ 2/3 de la superficie) ;
- Au Centre-ouest : c'est la forêt de Cerisy qui prédomine ;
- Au Nord-ouest : les prairies sont prédominantes.

Ces différences peuvent s'expliquer selon deux paramètres :

- La géologie : selon le type de sol, certains terrains seront plus favorables aux cultures que d'autres. Par exemple, sur les secteurs présentant des argiles du Trias (difficiles pour les labours), les prairies y sont dominantes.
- Le type de production agricole : une activité de production de lait va avoir besoin de prairies pour le pâturage des bovins alors qu'une production de céréales ne gardera pas de prairies et procédera plutôt à la mise en cultures des terres.

On comprendra donc que l'évolution de l'activité agricole peut être un facteur d'influence sur l'occupation des sols et donc sur les paysages. Et inversement, la nature du sol peut-être un facteur influençant le type de production agricole.

Les prairies sont un milieu intéressant où les plantes remarquables peuvent pousser dans les zones de refus en l'occurrence des talus, des bordures de haies... Les plantes à fleurs peuvent notamment s'y

épanouir car elles peuvent effectuer un cycle entier sans être fauchées ou pâturées. Cet habitat est de ce fait plus particulièrement intéressant pour les insectes (abeilles, papillons...). On notera ici que les prairies sont d'autant plus intéressantes pour la faune et la flore lorsqu'elles sont restées naturelles.

2.1.2. Les zones humides

Le territoire possède des zones humides localisées essentiellement dans les fonds de vallée et les zones sourceuses en tête de bassins versants. Ces zones humides sont généralement représentées par des prairies humides.

Les zones humides assurent différentes fonctions qui en font des milieux d'un grand intérêt (voir chapitre 1.1.5 : autoépuration des eaux, régulation hydrologique, réservoir de biodiversité, fonctions paysagères et culturelles, valeur économique). Ces parcelles humides permettent notamment d'augmenter la biodiversité de la commune avec la présence d'espèces floristiques et faunistiques qui ne se rencontrent que dans ce milieu (joncs, saule, iris...).



Prairie humide à Cormolain



Prairies humides de la vallée de l'Aurette (Foulognes)

2.1.3. Le maillage bocager

Le bocage s'est édifié depuis le Moyen-Age jusqu'au siècle dernier, composé d'enclos irréguliers, cernés de talus et de haies, ou de parcelles géométriques. La haie était un élément économique important : clôture et limite de propriété, elle fournissait bois, fourrage, fruit, gibier... En raison de profonds changements dans les méthodes de culture, le bocage est en régression.

La haie et, à plus grande échelle, le bocage ont de nombreuses fonctions. Du point de vue économique, la haie a plusieurs rôles : elle sert de clôture pour les animaux domestiques, elle délimite les propriétés parcellaires, elle fournit du bois de chauffage et d'œuvre, elle offre de la nourriture (noisettes, mûres...). La haie montre également de nombreux avantages du point de vue écologique : elle sert d'abri et de nourriture aux animaux, elle présente une grande diversité floristique, elle a une fonction de brise-vent (les bovins s'abritent sous les haies pour se protéger du soleil ou de la pluie), et elle a un rôle hydraulique en permettant d'étaler les crues, et de ralentir l'érosion des sols. La diversité de la flore des haies et talus entretient par ailleurs une grande diversité de la faune et particulièrement des oiseaux et des insectes.

Pour l'aspect paysager, les haies favorisent l'intégration du bâti dans son environnement.

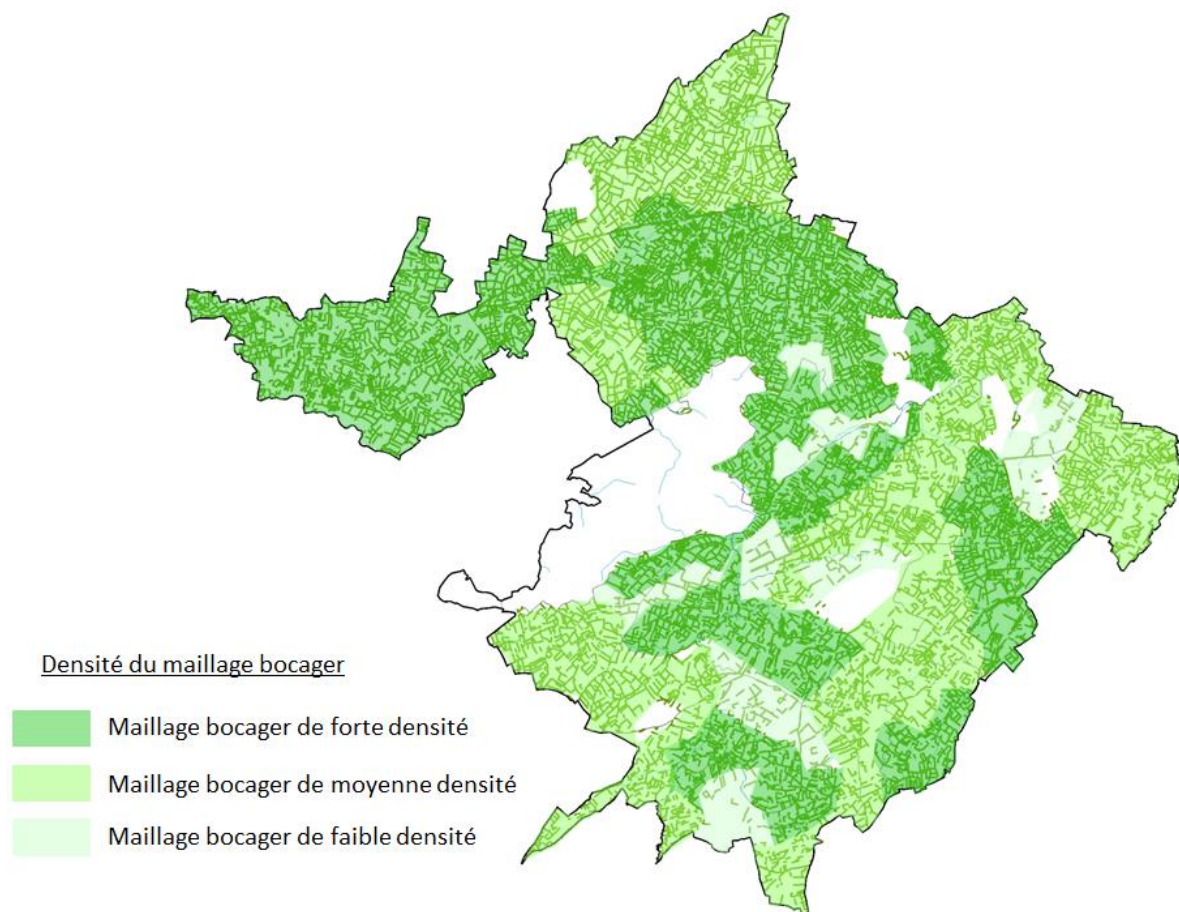
Les haies font partie intégrante du paysage du secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom, bien que le maillage soit parfois peu dense. Les haies sont généralement montées sur talus, et constituées d'arbres de haut jet et d'arbustes de bourrage. Les essences les plus fréquemment rencontrées sont : le frêne, le chêne pédonculé, érable champêtre, merisier, sureau, aubépine, orme, noisetier, fusain, châtaignier, saule.

Un repérage des haies du territoire a été effectué à partir de photo aérienne (orthophoto de 2012) afin de servir de base au travail sur la Trame Verte et Bleue. Ce repérage est présenté sur la carte qui suit.

Il a permis d'identifier des zones de différentes densités représentées par des aplats de couleurs. Il a été identifié un linéaire d'environ 1780 km de haies, soit une densité moyenne de 81 mètre linéaire / ha pour le territoire intercommunale (89 ml/ha sans la surface de la forêt de Cerisy).

Du point de vue de la densité, le maillage bocager est assez homogène sur l'ensemble du territoire. Cependant, on peut constater une densité un peu plus dense au Nord qu'au Sud. Ceci est lié au type de production agricole : au Sud, l'activité céréalière ne nécessite plus de clôture naturelle alors qu'au Nord, la présence de bovins pour la production de lait induit la présence de clôtures naturelles (haies).

Les haies sont plus particulièrement présentes en limite du bourg et au niveau des vallées. Les haies situées en limite du tissu urbain permettent une bonne intégration de celui-ci dans le paysage, notamment depuis le lointain.



Densité du maillage bocager, réalisation : Planis

Concernant la qualité des haies, celles-ci sont plutôt de bonne à moyenne qualité, car elles sont composées généralement de l'ensemble des strates, mais peuvent présenter un certain vieillissement du fait de l'absence d'entretien (pas de renouvellement des baliveaux...).



Haie arbustive taillée



Haie arborée



Haie multistratée



Absence de haie ou talus le long de la voirie



Grillage le long de la voirie bordant un petit boisement



Haie longeant une voirie



Haie composée d'arbres éloignés (strate arbustive inexistante)



Avenue arborée (Balleroy)

Certaines haies sont intéressantes car elles longent les chemins de randonnée, ou encadrent des voiries. Elles ont alors un intérêt paysager plus particulier car elles permettent d'apporter une diversité dans le micro-paysage et apportent un certain « cachet » intéressant pour le tourisme, le cadre de vie des habitants, mais sont également intéressantes pour la faune.



Voie encadrée de haies à Trungy



Voie « tunnel » encadrée de haies situées sur des talus hauts, à Vaubadon



Chemin à Saint-Paul-du-Vernay



Chemin à Planquery



Chemin de randonnée (circuit du moulin de Marcy)

2.1.4. Les boisements

Quelques boisements sont présents sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud. Ils représentent une surface d'environ 3072 ha (14 % du territoire intercommunal). Ils ont été repérés sur la carte ci-dessous à partir de la photo aérienne (orthophoto 2012) dans le cadre du travail sur la Trame Verte et Bleue.

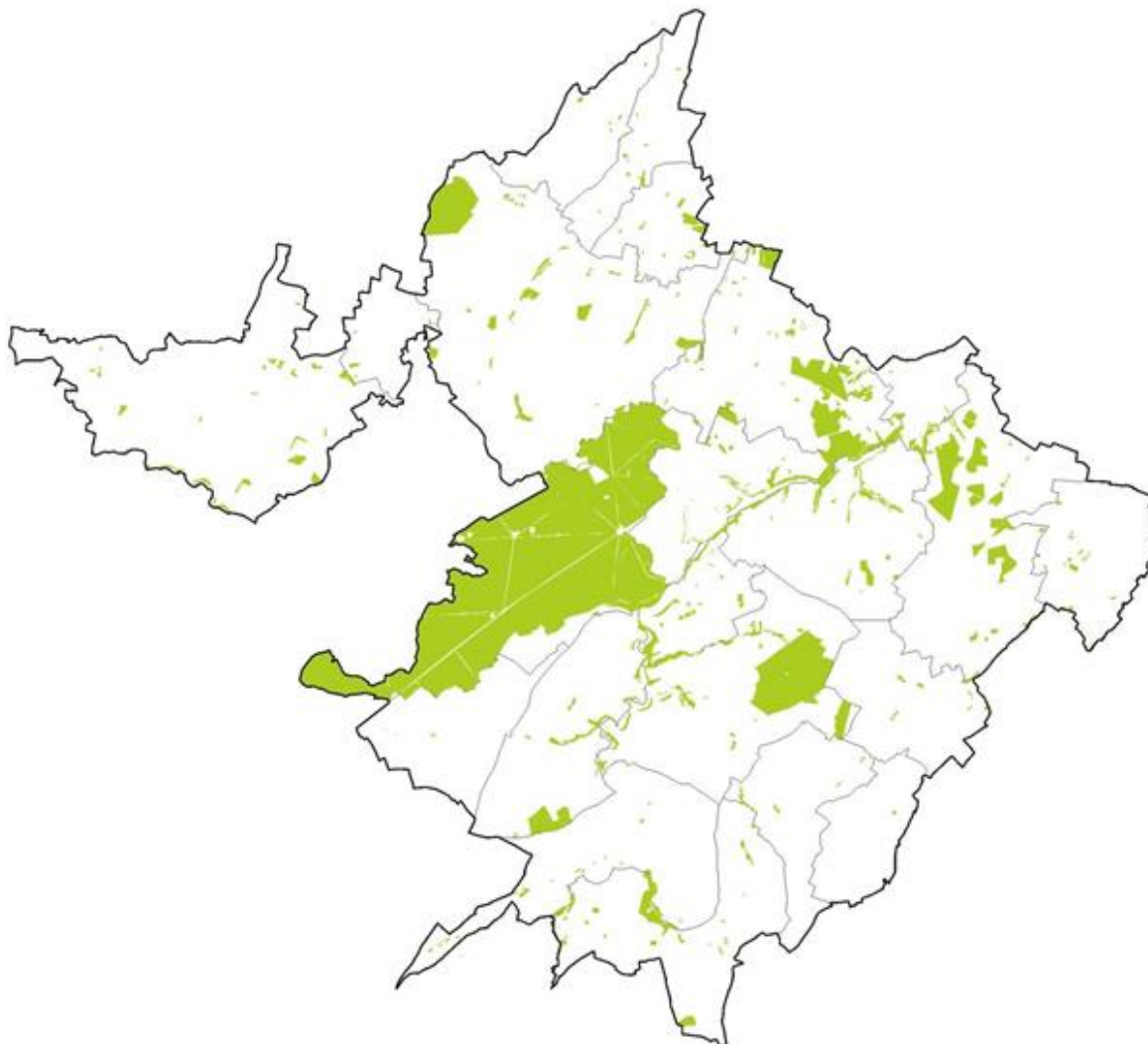
Ils sont situés sur des secteurs généralement difficilement cultivables : secteurs de fortes pentes, secteurs de faible épaisseur de sol, secteurs de faible productivité.

Le massif boisé le plus important est la forêt de Cerisy (2130 ha), à l'extrémité Ouest du territoire, il s'agit d'une forêt domaniale qui est gérée par l'ONF. Depuis 1976, elle est une réserve naturelle nationale. Située en Basse-Normandie, région peu forestière en dehors du département de l'Orne, la forêt présente un intérêt touristique pour le Pays saint-lois. De nombreux sentiers sont aménagés pour les promeneurs, un arboretum a également été créé.

D'autres petits massifs, de superficie néanmoins importante, sont présents de façon disséminés sur le territoire. On pourra citer comme exemples :

- Le bois de Baugis à Planquery,
- Le bois de Tronquay et le bois de la Chambrette au Tronquay,
- Le bois du Molay à Le Molay-Littry,
- Le bois de Mont au Bœuf à Sallen,
- Le bois de Grosse Londe à La Bazoque.

On notera que les versants les plus pentus des vallées sont très souvent boisés, venant souligner le dessin de ces vallées, souvent en contraste avec les plateaux cultivés où les éléments naturels sont souvent absents.



Localisation des boisements sur le secteur, réalisation : Planis

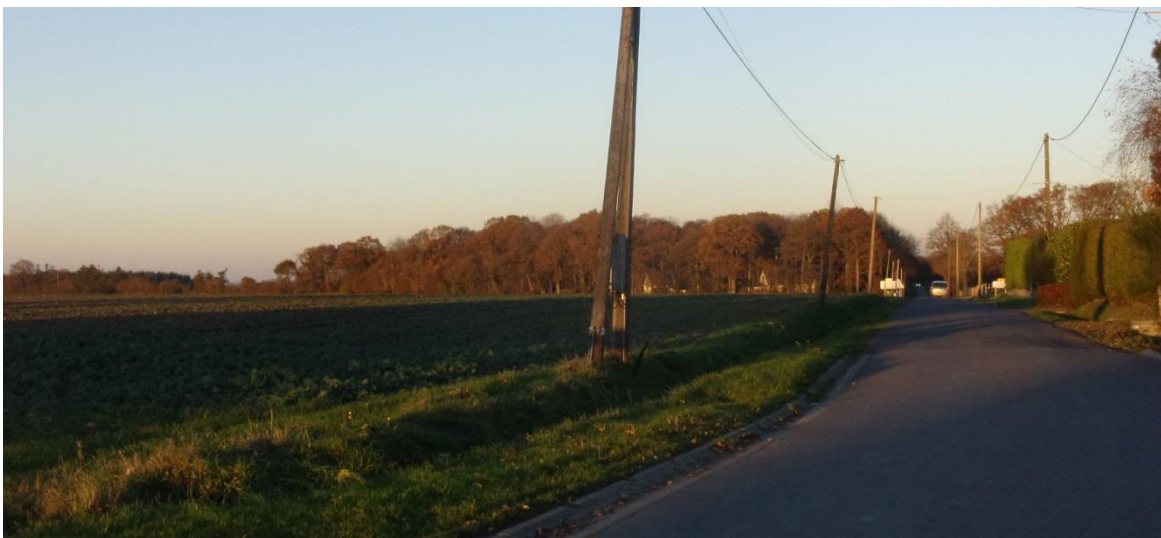
Les bois servent en général d'abri à de nombreux animaux, notamment les grands mammifères comme le chevreuil, le sanglier, le renard... mais aussi certains oiseaux.



Bois du Mont au Bœuf



Bois de la Grosse Londe



Boisement situé à l'Est de Saint-Paul-de-Vernay



Bois de Baugis



Vue sur la forêt de Cerisy depuis Montfiquet



Entrée dans la forêt de Cerisy



Route à travers la forêt de Cerisy

A noter qu'un **Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)** a été prescrit pour la Basse-Normandie par l'ordonnance du 26 janvier 2012 repris par l'article L.122-12 du code forestier afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts.

Ce plan, d'une durée de 5 ans éventuellement renouvelable, identifie les massifs insuffisamment exploités et définit un programme d'actions opérationnel en faveur d'une mobilisation supplémentaire de bois. Il a été préparé par un comité d'élaboration comprenant les représentants des propriétaires forestiers, des professionnels de la production forestière, du Centre régional de la propriété forestière, de l'Office national des forêts, de la Chambre régionale d'agriculture et des services déconcentrés du ministère en charge de la forêt en association avec les collectivités territoriales.

Le PPRDF a réalisé un diagnostic régional et territorial des massifs forestiers et du bocage. Il a analysé la demande potentielle supplémentaire de bois dans les 5 ans. Il a établi un plan d'action par massif forestier et par zone bocagère pour faire face aux besoins supplémentaires identifiés de bois.

Le PPRDF comprend :

- 1) un document contenant le diagnostic régional, les enjeux régionaux, la méthodologie d'élaboration et une synthèse régionale du plan d'action,
- 2) des fiches descriptives des massifs forestiers et des zones bocagères,
- 3) des fiches action par massif forestier et zone bocagère.

Le PPRDF a été validé par la Commission Régionale Forestière et des Produits Forestiers du 9 novembre 2012. Il a été arrêté par le préfet de région en avril 2013.

2.1.5. Les vergers

Les vergers sont encore bien présents sur le secteur (167 ha, soit 0,8% du territoire). Certains sont dédiés à une production familiale, et sont alors situés à proximité du bâti traditionnel. Ceux-ci montrent parfois un certain vieillissement. D'autres sont liés à une activité agricole, induisant des ventes de cidre, ou pommeau et calva. Ces vergers montrent alors des superficies plus importantes, avec des plantations renouvelées.

Les vergers sont des éléments importants du patrimoine car ils font partie de l'identité du paysage bocager de Basse-Normandie.



Vergers sur le territoire de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry, photos : Planis

2.1.6. Synthèse

Le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud présente des habitats assez variés (boisements, zones humides, bocage, prairies...) qui permettent d'accueillir une faune et une flore variée. L'agencement en mosaïque de ces milieux naturels permet de renforcer cette diversité, car certaines espèces faunistiques peuvent avoir besoin de différents milieux naturels au cours de leur vie (exemple : besoin en eau pour stade larvaire des libellules ou des amphibiens, et besoin de refuge dans les haies ou boisements pour les amphibiens en phase adulte).

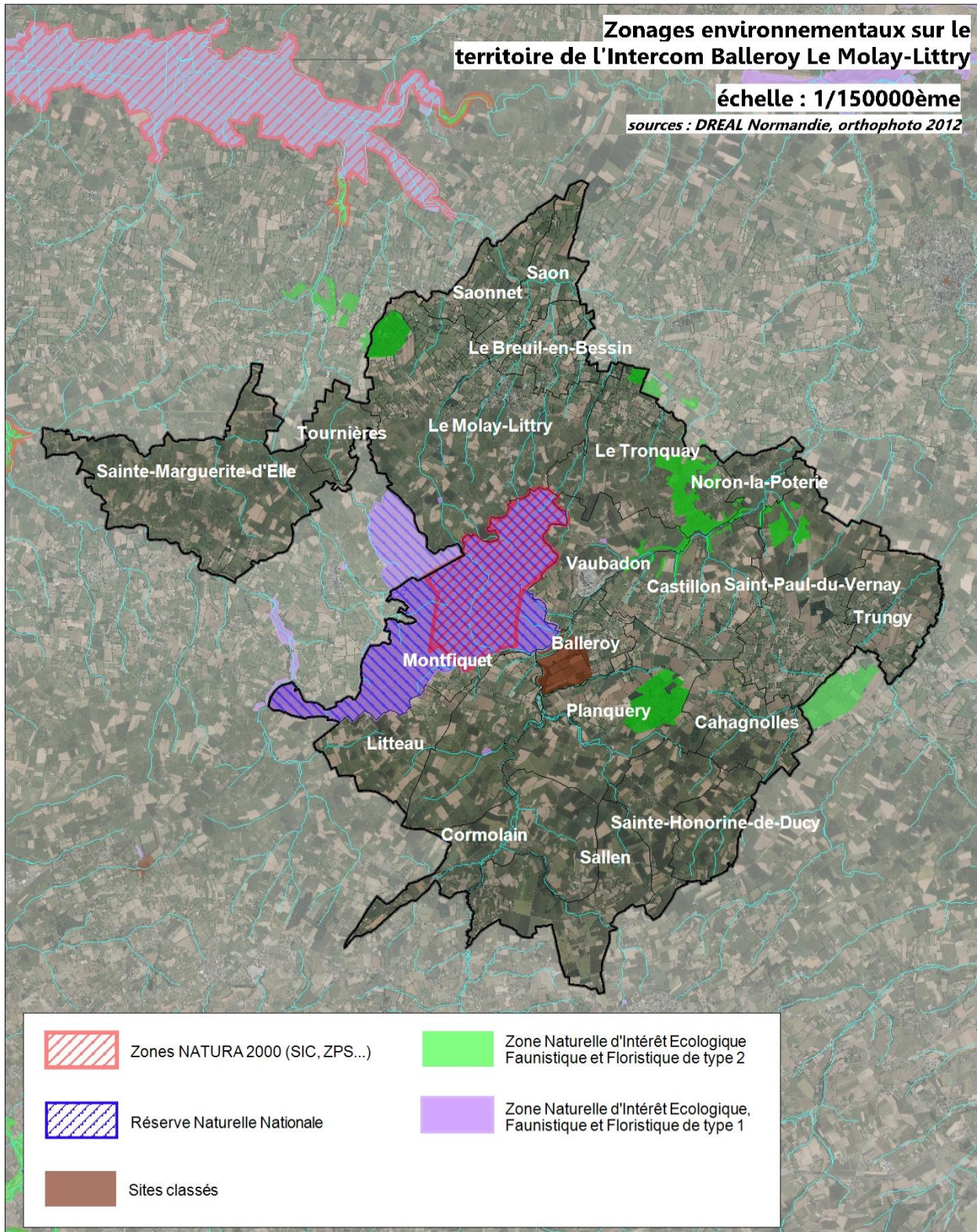
2.2. Les milieux naturels protégés

Des zonages environnementaux et de protection sont présents sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud. Ils sont présentés sur la carte à la page suivante.

Les surfaces concernées par ces zonages sont assez nombreuses : 2509 ha, soit 11,5% du territoire. Ils sont présents essentiellement au niveau des différents boisements et dans les fonds de vallée situés dans le secteur Est.

Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent.

Deux communes du Nord du territoire sont également touchées par le périmètre d'un Parc National Régional (Marais du Cotentin et du Bessin) : il s'agit de Saon et de Saonnet.



Localisation des sites d'intérêt environnemental, réalisation : Planis

2.2.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF ne sont pas assorties de mesures de protection particulière mais elles correspondent aux inventaires des lieux les plus intéressants du point de vue floristique et faunistique.

Sept ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont ainsi recensées sur le secteur Sud de l'Intercom d'Isigny-Omaha (4 de « type 1 », et 3 de « type 2 »). Il s'agit de :

ZNIEFF de type 1 :

- La ZNIEFF n°FR250006468, « Forêt de Cerisy » ;
- La ZNIEFF n°FR250030024, « Combles de l'église de Vaubadon » ;
- La ZNIEFF n°FR250030043, « Cavité de Bel-Air » ;
- La ZNIEFF n°FR250030039, « Le trou du diable ».

Le type 1 correspond à des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la fréquence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

ZNIEFF de type 2 :

- La ZNIEFF n°FR250013245, « Bois du Tronquay et du Quesnay » ;
- La ZNIEFF n°FR250014105, « Bois du Molay » ;
- La ZNIEFF n°FR250014106, « Bois de Baugy » ;

Le type 2 intègre des grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, zones humides, dunes, estuaires,...) riches et peu modifiés, pouvant offrir des potentialités biologiques importantes. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement, afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Pour information, voici la description de ces ZNIEFF extraite des fiches de la DREAL¹⁷.

ZNIEFF n° FR250006468, Forêt de Cerisy , type 1

« Cet ensemble de bois constitue, avec la forêt de Cerisy, le plus grand massif boisé du Bessin. Il regroupe le bois du Tronquay au Nord et le bois du Quesnay au Sud, entre lesquels se situent une multitude de bois et de bosquets en mosaïque avec des labours et des pâtures.

FAUNE

De récents relevés ont permis de préciser l'intérêt de la microfaune de ces bois. Trois espèces de crustacés isopodes méritent à ce titre d'être signalés tant elles sont bio-indicatrices d'habitats préservés : *Eluma purpurascens*, *Ligidium hypnorum*, *Porcellio dilatatus*. Mentionnons aussi la découverte d'un mollusque peu commun en Basse-Normandie, inféodé aux boisements encaissés : *Macrogastrea rolphii*. Au niveau entomologique, la présence du rare Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*) constitue une découverte intéressante dans la mesure où l'espèce est connue de moins de 10 stations dans le Calvados. On recense une très intéressante avifaune nicheuse avec des espèces rares au niveau national ou régional tels la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), le Pigeon colombin (*Columba oenas*), le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), la Mésange huppée (*Parus cristatus*), la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*)... Par ailleurs, on note l'hivernage du Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), du Hibou moyen-duc (*Asio otus*), du Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*), de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)...

FLORE

L'intérêt botanique du bois du Tronquay, frais et neutrophile, se localise plus particulièrement dans les zones hydromorphes qui renferment notamment l'Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*). Le bois du Quesnay présente, quant à lui, un cortège typiquement acidiphile et méso-xérophile avec la Laîche à deux nervures (*Carex binervis*), peu commune dans ce secteur du Calvados et l'Androsème officinal (*Hypericum androsaemum*).

ZNIEFF n° FR250030024, Combles de l'église de Vaubadon, type 1

« Le site accueille une colonie de reproduction de chauves-souris (Grand Murin) d'importance départementale avec un effectif de 145 individus. »

¹⁷ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ZNIEFF n° FR250030043, Cavité de Bel-Air, type 1

« Le site se situe dans un milieu bocager et boisé. La cavité abrite une population hibernante de chauves-souris avec une dizaine de Grand Murin, de Murin à moustaches et également de Petit Rhinolophe et de Grand Rhinolophe ce qui confère à ce site un intérêt départemental. »

ZNIEFF n° FR250030039, le trou du diable , type 1

« Le site est une ancienne carrière ardoisière où hibernent trois espèces de chauves-souris indexées à l'annexe 2 de la Directive Habitat et une trentaine de Murin à moustaches, ce qui donne à ce lieu un intérêt départemental. »

ZNIEFF n°FR250013245, Bois du Tronquay et du Quesnay , type 2

« Cet ensemble de bois constitue, avec la forêt de Cerisy, le plus grand massif boisé du Bessin. Il regroupe le bois du Tronquay au Nord et le bois du Quesnay au Sud, entre lesquels se situent une multitude de bois et de bosquets en mosaïque avec des labours et des pâtures.

FAUNE

De récents relevés ont permis de préciser l'intérêt de la microfaune de ces bois. Trois espèces de crustacés isopodes méritent à ce titre d'être signalés tant elles sont bio-indicatrices d'habitats préservés : *Eluma purpurascens*, *Ligidium hypnorum*, *Porcellio dilatatus*. Mentionnons aussi la découverte d'un mollusque peu commun en Basse-Normandie, inféodé aux boisements encaissés : *Macrogastra rolphii*. Au niveau entomologique, la présence du rare Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*) constitue une découverte intéressante dans la mesure où l'espèce est connue de moins de 10 stations dans le Calvados. On recense une très intéressante avifaune nicheuse avec des espèces rares au niveau national ou régional tels la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), le Pigeon colombin (*Columba oenas*), le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), la Mésange huppée (*Parus cristatus*), la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*)... Par ailleurs, on note l'hivernage du Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), du Hibou moyen-duc (*Asio otus*), du Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*), de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)...

FLORE

L'intérêt botanique du bois du Tronquay, frais et neutrophile, se localise plus particulièrement dans les zones hydromorphes qui renferment notamment l'Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*). Le bois du Quesnay présente, quant à lui, un cortège typiquement acidiphile et méso-xérophile avec la Laïche à deux nervures (*Carex binervis*), peu commune dans ce secteur du Calvados et l'Androsème officinal (*Hypericum androsaemum*). »

ZNIEFF n°FR250014105, Bois du Molay, type 2

« Cet ensemble boisé d'un peu plus de 400 hectares, entrecoupé de pâtures et de prairies de fauche, fait partie des principaux massifs boisés du Bessin. Sa superficie et la relative quiétude dont il bénéficie conditionnent la présence d'espèces intéressantes. Dans la partie occidentale, la vallée de l'Esque entaille profondément cet ensemble formant ainsi une coupure paysagère majeure dans ce site.

FAUNE

De récents relevés ont permis de découvrir un mollusque peu commun en Basse-Normandie, inféodé aux boisements encaissés : *Macrogastra rolphii*. L'intérêt ornithologique de cette zone tient à la nidification d'espèces très intéressantes tels la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), mais aussi, le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), la Mésange huppée (*Parus cristatus*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*)...

FLORE

Le cortège floristique à dominante acidiphile renferme la Bartsie visqueuse (*Parentucellia viscosa*) qui n'est signalée dans le Calvados que dans deux stations.»

ZNIEFF n°FR250014106, Bois de Baugy, type 2

« Le bois de Baugy est situé entre la forêt domaniale de Cerisy et les bois du Tronquay et du Quesnay. Les environs sont assez sauvages grâce en grande partie à la présence de la forêt domaniale de Cerisy mais aussi à celle de la rivière Drôme particulièrement encaissée et dont les versants de vallées sont en pentes fortes. Le bois de Baugy est essentiellement exploité en taillis simple et taillis sous futaie. Les feuillus sont dominants mais quelques enrésinements sont à noter.

FAUNE

La proximité d'autres bois, la quiétude dont il bénéficie et sa superficie sont à l'origine de la présence d'une avifaune nicheuse très intéressante. Parmi les espèces les plus remarquables, citons le Hibou moyen-duc (*Asio otus*), le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*)... Du fait de sa position, ce bois accueille des grands mammifères (cervidés, suidés) en transit entre la forêt de Cerisy et les autres bois du Bessin.

FLORE

Le bois est dominé par les essences feuillus que sont le Chêne pédonculé et le Chataîgnier. Sous la strate arborée, le cortège floristique est typiquement acidiphile.»

2.2.2. Réseau Natura 2000

Les Sites d'Importance Communautaire forment ce que l'on appelle le réseau Natura 2000. Les sites qui le constituent correspondent soit à des zones spéciales de conservation (ZSC) liées à la Directives Habitats-faune-flore de mai 1992, soit à des zones de protection spéciale (ZPS) qui sont liées à la Directive Oiseaux de 1979. Ce n'est qu'une fois que les sites d'importance communautaire ont fait l'objet de documents d'objectifs approuvés, qu'ils sont alors désignés comme ZCS ou ZPS.

Une Zone Spéciale de Conservation est située sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud : « Hêtraie de Cerisy » (n°FR2502001)

ZSC « Hêtraie de Cerisy »

Voici des extraits de la fiche de ce site (source : DREAL Basse-Normandie).

« A la frontière des départements du Calvados et de la Manche, ce site est composé essentiellement d'un peuplement de hêtres. Situé en tête de bassin hydrographique, il est le siège de nombreuses sources.

Ce massif forestier situé sur un substrat siliceux et imperméable est essentiellement constitué de schistes du briovérien moyen. Le site est constitué de plusieurs unités écologiques majoritairement traitées en futaies régulières où domine le Hêtre. Ce milieu faiblement représenté dans la région héberge des espèces montagnardes et forestières. Il renferme un grand nombre d'espèces animales et végétales. 350 à 400 espèces végétales ont été recensées sur le site. Cet îlot boisé maintient des relations écologiques importantes avec des milieux périphériques différents dont il assure la richesse par son rôle de réservoir.

Intérêt européen

Elément remarquable du patrimoine régional, la hêtraie de Cerisy recèle plusieurs habitats naturels d'importance communautaire (visés à l'annexe 1 de la directive "Habitats") : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex, forêt alluviale résiduelle de l'Alnion glutinosae, fourrés de saules, hêtraie neutrophile de l'aspérulo-fagetum. Quatre espèces animales d'intérêt européen fréquentent le secteur : le lucane cerf-volant qui constitue le plus grand coléoptère d'Europe, l'écaille chinée, papillon nocturne désigné comme espèce prioritaire au sens de la directive, le damier de la succise, papillon diurne, et la barbastelle (chauve-souris).

Outre les habitats naturels et les espèces visées par la directive, le site abrite des populations d'espèces végétales et animales protégées et présentant un intérêt patrimonial élevé (Gaillet des rochers, Néottie nid-d'oiseau, crapaud accoucheur, grenouille agile, triton marbré).

Une espèce rare et endémique : le carabe à reflets cuivrés a motivé la création d'une réserve naturelle (décret du 2 mars 1976 concernant l'ensemble de la forêt domaniale, soit 2 129 hectares).

Objectifs pour une conservation durable

Pour illustrer les objectifs de gestion à envisager ou conforter ceux déjà mis en œuvre, des orientations générales peuvent être d'ores et déjà indiquées. Il reviendra au comité de pilotage local réunissant tous les acteurs concernés de les détailler et valider. Le document d'objectifs pour la gestion du site, ainsi élaboré, accompagnera l'acte de désignation officielle qui sera transmis à la commission européenne.

Orientations générales

Il s'agit de préserver l'intérêt biologique et écologique du site en maintenant dans un état de conservation favorable les habitats naturels présents : la hêtraie à houx et à if, les forêts alluviales résiduelles, ainsi que les habitats des espèces précitées.

Préconisations de gestion

Elles seront définies précisément dans le document d'objectifs, en fonction des caractéristiques propres de chaque espace concerné, des exigences écologiques des espèces présentes et de leur faisabilité locale :

- Maintien du réseau de haies et de mares, de vieux arbres, ourlets forestiers, pour favoriser les échanges entre les populations animales et accroître la diversité biologique du bocage environnant,
- Diversité de structure et de composition du couvert forestier;
- Diversité de milieux essentiellement pour les insectes,
- Exploitation sylvicole respectueuse des populations de carabes,
- Canaliser la fréquentation du public,
- Chantiers de fauche, entretien des mares et fossés,
- Harmoniser le plan d'aménagement forestier et les objectifs patrimoniaux,
- Éviter le dessouchage, emploi de phytocides, labour,
- Contrôler la pression cynégétique,
- Favoriser la reconquête de la lande à bruyère.

Diverses mesures, d'ordre foncier, réglementaire ou de gestion sont d'ores et déjà présentes sur le site et contribueront directement au respect des objectifs de conservation durable des milieux naturels remarquables. On peut citer notamment :

- 1 - plan d'aménagement de la forêt domaniale 1986-2010
- 2 - Réserve naturelle de la forêt domaniale de Cerisy (2 129 ha et plan de gestion écologique (en cours de validation). »

La vulnérabilité du site est liée à différentes problématiques (source : site INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)) :

- Massif très morcelé en raison de la densité du réseau routier.
- Fréquentation touristique importante particulièrement dans les habitats de prédilection des insectes. Les sols, piétinés et tassés se dégradent.
- Gestion inappropriée des ourlets et lisères, provoquant leur régression physique et leur appauvrissement biologique.

Les habitats des différentes entités du Site d'Importance Communautaire renferment quatre espèces d'intérêt communautaire :

Groupe	Nom français	Nom scientifique
Invertébrés (Coléoptères)	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus
Poissons	Lamproie de Planer	Lampetra planeri
Mammifères (Chiroptères)	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus
Invertébrés (Lépidoptères)	Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria

D'autres espèces importantes de faune et de flore ont également été recensées :

Groupe	Nom français	Nom scientifique
Amphibiens	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>
Amphibiens	Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>
Amphibiens	Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>
Amphibiens	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>
Amphibiens	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstreticans</i>
Amphibiens	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>
Amphibiens	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Invertébrés	Carabe à reflet cuivré	<i>Carabus aurpnitens cupreonitens</i>
Mammifères	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>
Mammifères	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>
Mammifères	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>
Mammifères	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>
Mammifères	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Mammifères	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Mammifères	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus
Plantes	Buxbaumia aphylla	<i>Buxbaumia aphylla</i>
Plantes	Elegant Bristle-moss	<i>Orthotrichum pulchellum</i>
Plantes	Pendulous Wing-moss	<i>Antitrichia curtipendula</i>
Plantes	Shining Hookeria	<i>Hookeria lucens</i>
Plantes	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	<i>Galium saxatile</i>
Plantes	Millepertuis Androsème	<i>Hypericum androsaemum</i>
Plantes	Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers	<i>Neottia nidus-avis</i>
Plantes	Fragon, petit houx, Buis piquant	<i>Ruscus aculeatus</i>
Reptiles	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>
Reptiles	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>

2.2.3. Réserves naturelles nationale

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation. Elles visent donc une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active.

Une réserve naturelle nationale est présente en partie sur le secteur Sud de l'Intercom d'Isigny-Omaha, il s'agit de **la forêt domaniale de Cerisy**.

Voici des extraits de la fiche de ce site (source : DREAL Basse-Normandie)).

« A cheval sur les départements du Calvados et de la Manche, la forêt domaniale de Cerisy correspond à un massif isolé, à la périphérie duquel ne subsistent des anciennes forêts que des lambeaux très appauvris. Correspondant à la bordure est du massif Armoricaïn, le sous-sol est constitué de schistes

altérés d'âge précambrien et de terrains argileux détritiques peu perméables. Dans ce massif boisé le plus important du secteur et riche en essences diverses, les collines aux pentes douces sont creusées de vallons peu abrupts et par de nombreux ruisseaux, et les sources prolifiques témoignent de l'humidité du climat. Bien dans son élément, le hêtre domine, favorisé depuis plusieurs décennies par le forestier ; victime de cette concurrence, le chêne quant à lui reste toutefois largement présent, notamment dans les peuplements anciens qui témoignent de la forêt d'autrefois. Sillonnant la forêt, les nombreux chemins et routes permettent une approche et une découverte aisée de cet espace, répondant ainsi aux fortes sollicitations des populations urbaines situées à proximité (Saint-Lô, Bayeux...).

Critères patrimoniaux motivant la protection :

- La faune :

Le classement de la forêt de Cerisy en Réserve Naturelle a pour objet la protection des populations de toutes les espèces de carabes qu'elle renferme. Connue de tous les entomologistes, son intérêt réside en effet dans la présence d'une sous-espèce endémique du carabe doré : le carabe à reflets cuivrés (*Crysocarabus auronitens* ssp. *cupreonitens*), correspondant à un insecte intégralement protégé au niveau national. Issu de l'espèce type qui couvrait les forêts humides françaises, un noyau géographiquement isolé à Cerisy par les vastes déboisements qui ont marqué l'avancée de l'agriculture depuis le Moyen- Age, évolua, par le seul fait de la dérive génétique (mutation), vers cette sous-espèce unique au monde. Malheureusement absente de Cerisy, l'espèce originelle (*Carabus auronitens*) est encore présente partout en France, à l'exception des Pyrénées et des Alpes méridionales. De la famille des coléoptères, le carabe à reflets cuivrés, spécimen fort attrayant reconnaissable à sa belle couleur bronze uniforme aux reflets verdâtres, habite les vieilles futaies de hêtres. Sa biologie particulière facilite sa recherche et l'expose hélas à la convoitise d'amateurs peu scrupuleux.

L'insecte pond au printemps dans les vieilles souches d'arbres vermoulues en décomposition ; les larves, carnassières chez les carabes, jouent leur rôle de prédateur de la faune du sol (vers, insectes...) avant de se métamorphoser en nymphe. En Juillet, l'insecte parfait éclot, mais reste inactif jusqu'au printemps suivant où il pourra se reproduire à son tour. C'est pendant cette phase inactive que l'insecte engourdi est vulnérable, parfois recherché par les collectionneurs, bien que cela soit strictement prohibé.

La forêt de Cerisy recèle d'autres insectes remarquables comme le longicorne bifascié, coléoptère aux élytres noires marquées de barres rouges. Parmi les papillons (lépidoptères), citons le petit mars changeant (*Apatura ilia*) typique des bords de ruisseaux forestiers, la likénée bleue (*Catocala fraxini*) de grande taille, et le grand sylvain (*Limenitis populi*) correspondant à l'un des plus beaux papillons d'Europe des forêts feuillues humides. La vaste superficie, la diversité et la quiétude des milieux boisés sont également propices à la nidification d'oiseaux typiquement forestiers, dont la bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le faucon hobereau (*Falco subbuteo*) correspondant à des rapaces, le pic épeichette (*Dendrocopos minor*) et le pic mar (*Dendrocopos medius*) avec des effectifs supérieurs à 50 couples. Enfin, la forêt abrite d'importantes populations de cerfs élaphe (*Cervus elaphus*) et de chevreuils (*Capreolus capreolus*), qu'avec un peu de patience et de discrétion, le promeneur peut découvrir au détour d'un chemin ou dans une clairière.

- La flore :

*Sous la strate arborée largement dominée par la chênaie-hêtraie relayée par l'aulnaie-frênaie dans les endroits plus humides, les plantes vasculaires, très diversifiées, comptent 176 espèces dont la néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidusavis*) assez peu commune. La flore mycologique présente également une grande richesse, avec plus d'une centaine d'espèces répertoriées parmi lesquelles le bolet pomme de pin inscrit sur la liste rouge européenne.*

Gestion :

La gestion de la Réserve Naturelle de la forêt de Cerisy, la plus importante de Basse-Normandie par sa superficie, est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Préfet de la Manche. Par convention, le Préfet a délégué la gestion du site à la division de Saint-Lô de l'Office National des Forêts, qui dispose, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement. Le plan de gestion écologique de la Réserve, actuellement en cours de rédaction, définit les objectifs de gestion relatifs à la conservation et au développement du carabe à reflets cuivrés et plus largement de la biodiversité (modes de gestion sylvicole, organisation de la fréquentation touristique, contrôle des populations de cervidés, de chevreuils et de sangliers par l'activité cynégétique...), et planifie les différentes opérations à mener, en adéquation avec le plan d'aménagement forestier en cours. »

La forêt dans son ensemble est classée en ZNIEFF de type 1. Cette ZNIEFF souligne notamment l'intérêt entomologique et ornithologique du massif. Elle est également concernée, dans sa partie Est par une Zone Spéciale de Conservation (site Natura 2000 – « Hêtraie de Cerisy »). Parmi les mesures préconisées on trouve des actions pouvant être conjointes avec celles de la réserve naturelle. Certaines préoccupations (accroissement du stock de bois mort, gestion des ripisylves...) sont étroitement liées entre la volonté de préserver les habitats et le désir de connaître et protéger les éléments de la biodiversité.

D'après le plan de gestion 2015-2025 de la forêt de Cerisy, les objectifs de la gestion de la réserve naturelle sont les suivants :

- Rendre compatible la gestion forestière avec le maintien d'un habitat favorable aux carabes forestiers ;
- Améliorer l'état de conservation des îlots de vieux bois,
- Améliorer puis maintenir les capacités d'accueil du milieu forestier par action sur les écotones associés ;
- Développer l'intégration socioéconomique de la réserve.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le plan de gestion propose des actions et opérations concrètes tels que :

- le maintien des îlots de senescence, de vieillissement ;
- la conservation de souches « hautes » ;
- proscrire l'introduction d'essences n'appartenant pas aux cortèges de la hêtraie et/ou de l'aulnaie ;
- proscrire l'utilisation d'intrants chimiques ;
- favoriser les mélanges d'essences...

2.2.4. Les sites inscrits et classés

Site inscrit au titre de l'article L341-1 du Code de l'Environnement

Site classé au titre de l'article L341-2 du Code de l'Environnement

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, qu'elles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341.10 et R341.10 du Code de l'Environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111.42 et 38 du Code de l'Urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581 et suivants du Code de l'Environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable au tiers (article L126-1 du Code de l'Urbanisme).

Deux sites classés sont présents sur le territoire intercommunal. Il s'agit :

- Du parc et des avenues du château de Balleroy ;
- Des lfs du cimetière de Castillon.

Parc et avenues du château de Balleroy, site n°14074

Un extrait de la fiche descriptive de la DREAL est donné ci-après :

« Lorsque Jean de Choisy, surintendant des finances d'Henri IV, entre en possession des terres de Balleroy en 1600, le bourg n'existe pas encore. Seul le hameau de Molandin regroupe quelques masures près d'une ferme où se trouve l'antique logis seigneurial. Durant les premières décennies du siècle, Jean de Choisy, nommé Secrétaire Général des finances de Caen en 1603, agrandit son domaine par l'achat de terres. Il ne réside pas encore à Balleroy quand il décide, en 1630, de la construction d'un château. Il fait alors appel à un jeune architecte de talent dont la renommée ne cesse de grandir : François Mansart. Le lieu d'implantation du château est choisi avec soin. La topographie du lieu retenu se prête à merveille pour la mise en perspective de l'édifice. A l'orée de la forêt de Cerisy, une colline, entourée de la rivière de la Drôme et du ruisseau le Vesoire, est entaillée au nord par un vallon perpendiculaire. L'idée forte de la composition est un axe nord-est/sud-ouest qui, descendant des hauteurs Est, structurera le futur bourg (dont les constructions seront régies par un strict cahier des charges). L'axe principal traversera le ravin pour remonter des cours s'étageant vers le château et les jardins, pour se perdre, à l'ouest, aux confins boisés du Bessin. C'est une véritable composition urbaine et paysagère, créée « ex nihilo », dont le château est le point focal. Les travaux démarrent en 1631. Depuis une place en hémicycle, au point bas du ravin (où se termine la grande avenue), une allée conduit à une première avant-cour triangulaire close, flanquée de deux tours rondes (colombier et logis des gardes). Une seconde cour rectangulaire, longée des écuries et des remises à carrosses, est réservée aux manœuvres des attelages. Dans l'axe de la composition, un pont dormant en pierre franchit les douves sèches pour accéder à la plate-forme du château. Une troisième cour est flanquée de deux pavillons détachés en avant de la cour d'honneur à laquelle monte un escalier en degrés convexes contreperties. De part et d'autre, des terrasses en surélévation matérialisent au sol

l'emplacement habituel des bâtiments qui, dans les anciennes constructions, fermaient la cour d'honneur. Le château, de schiste brun violacé chaîné de pierres calcaires blanches, s'inscrit dans une composition pyramidale. Le haut pavillon central, sur 3 niveaux, est coiffé d'une haute toiture d'ardoises coupée d'une plate-forme dont le lanternon forme signal. Il est épaulé de deux ailes en retrait de deux étages. Aux extrémités, deux petits pavillons, en rez-de-chaussée, sont couverts en terrasses. A l'arrière, devant la façade ouest, s'étend un vaste parterre terminé en hémicycle qui reprend, en l'inversant, le dessin des douves. Un chemin périphérique de promenade en terrasse légèrement surélevée l'entoure. Des perrons de quelques marches descendent dans les allées à la croisée desquelles se situe un grand rond d'eau. Sur le coteau sud, le parc est organisé par la trame de larges allées plantées d'alignements d'arbres. Vers l'ouest et le nord, autour du grand parterre, se développent des espaces agraires et des bois. Au nord, en contrebas de la cour des écuries, s'élèvent quelques communs ainsi qu'un potager clos de murs. Près de l'entrée, la chapelle du château est construite à partir de 1650. Elle devient l'église paroissiale du bourg qui se constitue alors. A la mort de Jean de Choisy, le domaine revient à son fils puis, par héritage, à Jacques de La Cour, premier marquis de Balleroy en 1704. Au XVIII^{ème} siècle, la composition du grand parterre est enrichie et les tracés des bosquets sud se complexifient avec la création de grandes allées, de ronds-points, de salles vertes... Trois vergers potagers se développent avec leurs bassins d'arrosage. Les alignements d'arbres se densifient dans le parc où de grandes allées en patte d'oie se rencontrent sur un belvédère dominant la Drôme. Des herbages, des pacages et de nombreux vergers de plein vent s'étendent en limite des jardins. Balleroy est alors dans sa plénitude de jardin classique tel que l'ont voulu Jean de Choisy et François Mansart. Abandonné pendant la période révolutionnaire, Balleroy ne souffre que du manque d'entretien et ne subit que peu de dégradations. Au milieu du XIX^{ème} siècle, avec le retour de la famille de Balleroy, le parc est remanié par les paysagistes Bournot et Chatelain. ... »



Le parc au Sud-est du château, source : DREAL Normandie

Ifs du cimetière de Castillon, site n°14075

Un extrait de la fiche descriptive de la DREAL est donné ci-après :

« L'origine du village remonte à l'époque celte. Au moment de la conquête romaine, Castillon était le chef-lieu du peuple gaulois, les Bajocasses. La nef de l'église construite au XV^{ème} siècle fait dater les deux ifs du cimetière de cette époque mais de par leurs dimensions ils paraissent plus âgés et il est probable qu'ils aient précédés l'église actuelle. Arbre sacré pour les celtes, l'if est l'emblème à la fois de l'immortalité et de la mort ainsi que le symbole du souvenir. Planté près de l'église et de ses tombes, il avait, dit-on, la vertu de faire fuir les animaux. L'if funéraire a pris de l'importance au cours de l'histoire des villages, on s'y rassemblait le dimanche après la messe pour y entendre les communications officielles, y rendre parfois la justice ou simplement se retrouver entre villageois pour échanger des nouvelles. »



Les deux ifs du cimetière de Castillon, source : DREAL Normandie

3. L'ANALYSE PAYSAGÈRE

3.1. Contexte juridique et démarche

Le paysage, que l'on peut définir comme étant une partie de territoire perçue au travers du champ visuel, a été pris, depuis le début du vingtième siècle, comme objet esthétique.

Aujourd'hui et depuis le 8 Janvier 1993 la loi incombe aux documents d'urbanisme de protéger et mettre en valeur les paysages "remarquables par leur intérêts paysagers". L'objectif est d'inviter les collectivités locales à identifier les différentes composantes du paysage (naturel, rural, urbain), à les hiérarchiser et à en protéger efficacement les éléments majeurs.

Cette loi constitue à présent une assise légale à la protection et à la sauvegarde de certains paysages jugés de qualité et/ou méritant une mise en valeur. Cette loi va plus loin, elle permet de protéger des paysages non plus remarquables (loi du 2 mai 1930 sur la préservation des sites et monuments naturels) mais des éléments structurants de nos paysages de tous les jours, on parle alors de « paysages identitaires » d'un territoire.

Une étude a donc été menée permettant de définir les grandes unités paysagères, leurs particularités et éléments constitutifs, afin d'aider à la décision des secteurs à sauvegarder, voire des prescriptions à requérir en matière d'urbanisation sur ces dites zones.

En préambule, retenons une définition simple et accessible à tous de l'appellation « paysage ». Le paysage est avant tout ce qui se voit. Il est l'expression à un moment donné de l'utilisation et de l'organisation de l'espace. Il s'agit ici de privilégier une approche pluridisciplinaire simple, basée sur la perception à partir des voies de communication. Notre approche globale des paysages se veut objective, s'attachant :

- Aux caractéristiques physiques des paysages (topographie, couvert végétal ...)
- Aux marques de l'occupation humaine (situation des voies de communication, organisation et aspects des espaces bâtis, espace agricole, bocage, activités économiques en général...).

3.2. Les grandes unités paysagères

Les unités paysagères du secteur ont été définies à partir de différents travaux :

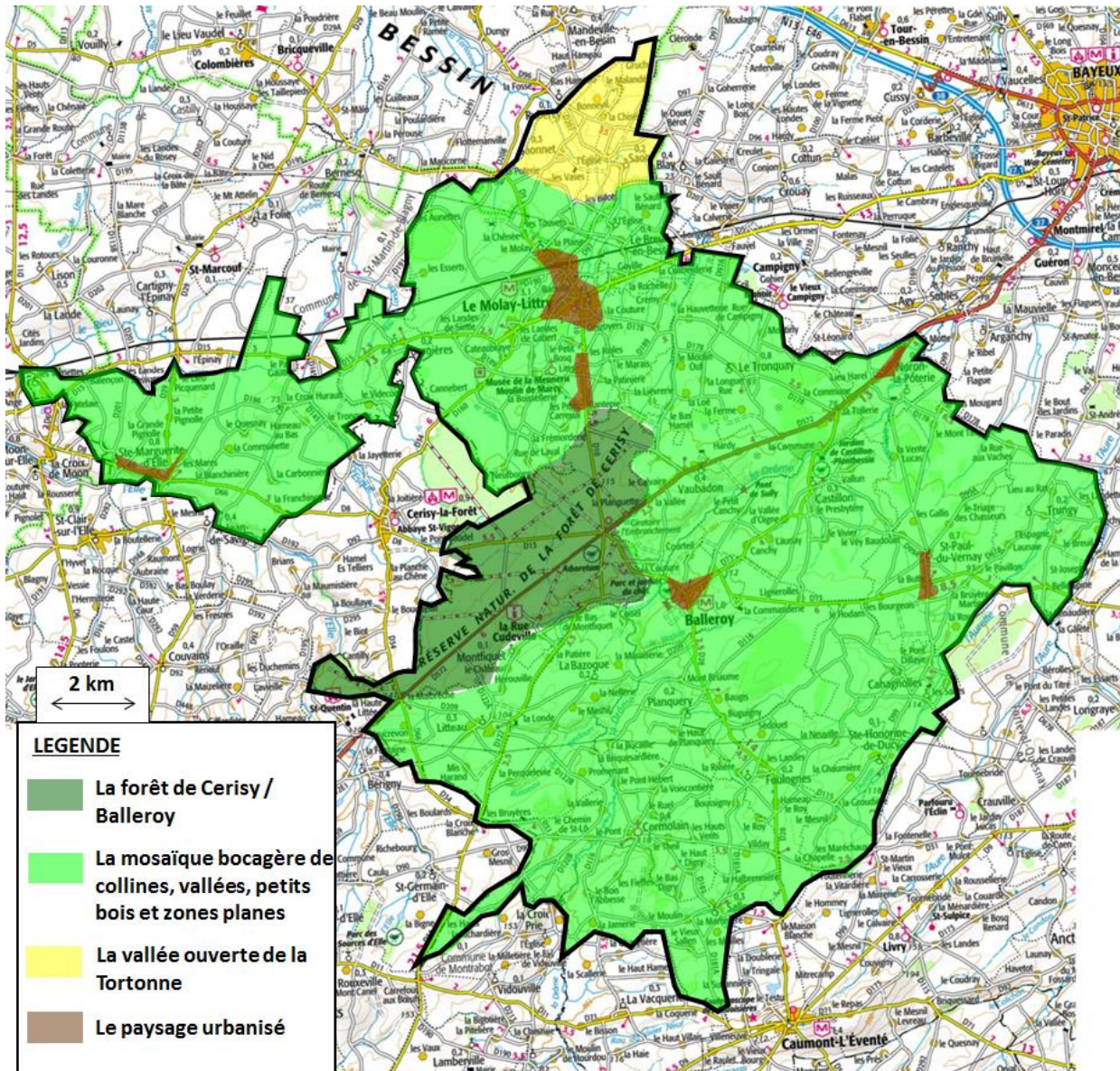
- L'inventaire régional des paysages de Pierre Brunet (2001) qui est représenté sur la carte ci-après. Cet inventaire, réalisé à grande échelle permet d'avoir une première approche des paysages existants sur le territoire intercommunal. Il identifie trois unités majeures :
 - Au Nord, **Le Bessin, hautes haies et grands damiers** (« *catégorie paysagère du bocage à grandes mailles : vastes parcelles et impression d'ouverture visuelle différencient fortement ces paysages de l'image habituelle du bocage* »).
 - Au centre et à l'Est, **Le Bessin méridional boisé** (« *paysages densément boisés, qui montrent une alternance de masses forestières et de poches bocagères dans lesquelles l'on retrouve la maille noble du grand bocage. Ce paysage de forêt referme de son écrivain le Bessin et ses grandes parcelles de chênes d'émonde* »).
 - Au Sud et à l'Ouest, **Les tableaux parallèles du Bessin Méridional** (« *une série de vallées parallèles Sud-Ouest / Nord-Est offrent d'amples tableaux paysagers habillés par un bocage dont la régularité est soulignée par l'habitat* »)

Une autre unité paysagère vient border le territoire intercommunal :

- A l'extrémité Est, sur Trungy, **Le contact du Bessin et de la Campagne de Caen** (« *paysage de transition entre le grand bocage du Bessin et la Plaine de Caen, cette région montre une interpénétration entre les zones d'enclos, et l'openfield céréalier. Elle se déploie au nord, dans la zone sublittoral, où les vents de mer gênent la croissance des grands arbres. Le promeneur y découvre des sites variés, où l'on passe sans cesse d'un espace totalement ouvert à un bocage plus ou moins transparent.* »)
- Une visite du territoire intercommunal réalisé en décembre 2016.

Cette visite de terrain a permis d'établir une cartographie des paysages à une échelle plus fine, prenant en compte les entités géomorphologiques définies dans le chapitre 1.1.2 relatif à la topographie. Ces unités paysagères sont évidemment liées à de nombreux facteurs : géologie, topographie, activité agricole, éléments naturels en présence (boisements, cultures, prairies, haies). Et on précisera qu'elles ne sont pas figées et sont soumises à certaines évolutions, notamment celle de l'activité agricole et à celle du maillage bocager qui peut avoir tendance à disparaître à certains endroits.

On précisera ici que les unités paysagères présentées sur la carte ci-après sont des unités schématiques, et que leurs limites ne sont généralement pas franches, mais ont une transition plus ou moins progressive avec les unités voisines.



Cartographie des unités paysagères du secteur, réalisée après visite de terrain et basée sur la topographie et la présence des éléments naturels, source : géoportail, réalisation : Planis

3.2.1. La forêt de Cerisy / Balleroy

La forêt de Cerisy, du fait de son étendue, est un élément majeur du paysage. Mais sa situation en zone de plateau de faible relief ne permet pas de se rendre compte de son importance. Quelques vues sur la forêt sont observables depuis le Sud, mais pas depuis le Nord. A l'approche de la forêt, le front boisé marque souvent une limite franche avec les prairies et les cultures.



Vue depuis Sallen (lieu-dit Les Fieffes) vers le Nord avec le Bois de Grosse Londe au second plan et la forêt de Cerisy à l'horizon



Vue sur la forêt de Cerisy depuis La Bazoque



Vue sur la forêt de Cerisy située sur la ligne de crête, observée depuis la RD66 à Litteau vers le Nord



Vue sur les bordures de la forêt de Cerisy (Litteau)



Vue sur la forêt de Cerisy depuis Montfiquet



La forêt de Cerisy

3.2.2. La mosaïque bocagère de collines, vallées, petits bois et zones planes

La très grande majorité de territoire correspond à un paysage bocager à la maille plus ou moins dense selon les secteurs et constitué d'un agencement de différents types de reliefs (collines, vallées, zones planes) auxquels se superpose des boisements plus ou moins grands et la plus ou moins forte présence d'éléments naturels. Cette mosaïque ne permet pas d'avoir une homogénéité de paysage mais une juxtaposition de petits paysages du fait de leur imbrication les uns dans les autres. Ainsi on peut observer des collines dénudées, des petits plateaux boisés, des vallées encaissées, des zones planes avec peu de haies ou contraire des zones planes où la maille bocagère est assez dense.

Néanmoins, il est possible de distinguer de sous-paysages :

- Un secteur assez vallonné au Sud, présentant un maillage bocager assez variable. L'occupation du sol ne présente pas de dominance particulière : il semble y avoir autant de prairies que de cultures.
- Un secteur au relief peu marqué sur les deux-tiers Nord, dominé par la présence des prairies, où le maillage bocager semble assez dense.



Panorama sur le secteur Sud (vers Cormolain) depuis la RD213, avec le Bois de Grosse Londe sur la gauche, et le plateau de Sallen et ses éoliennes (à droite)



Paysage bocager sur Sallen



Vue observée depuis Cormolain (RD116) donnant sur le Bois de Grosse Londe



Panorama observée depuis « Les Fieffes » à Sallen vers le Nord



Zones cultivées et bocage à la maille lâche (secteur de Fouloignes)



Vue vers Planquery (Bois de Baugy sur la droite)



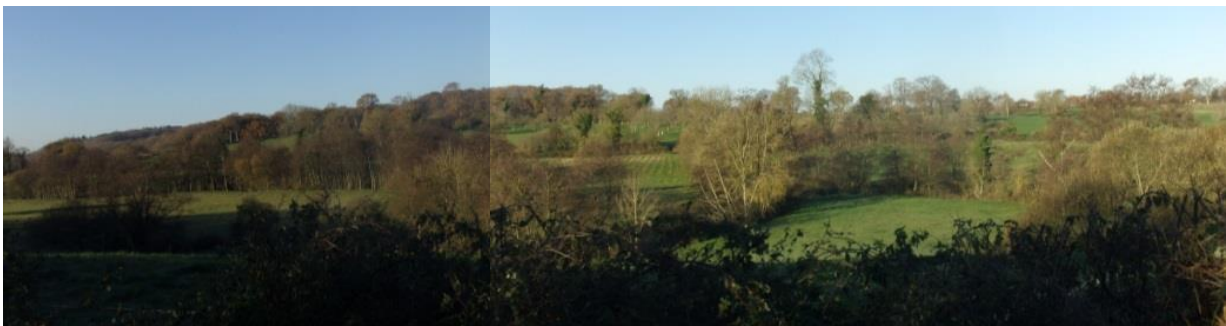
Secteur de La Bazoque



Vue depuis La Bazoque vers le Sud (éoliennes de Sallen)



Prairies à Castillon



Paysage bocager et vallonné entre Noron la Poterie et Castillon



Paysage bocager entre Noron la Poterie et Castillon



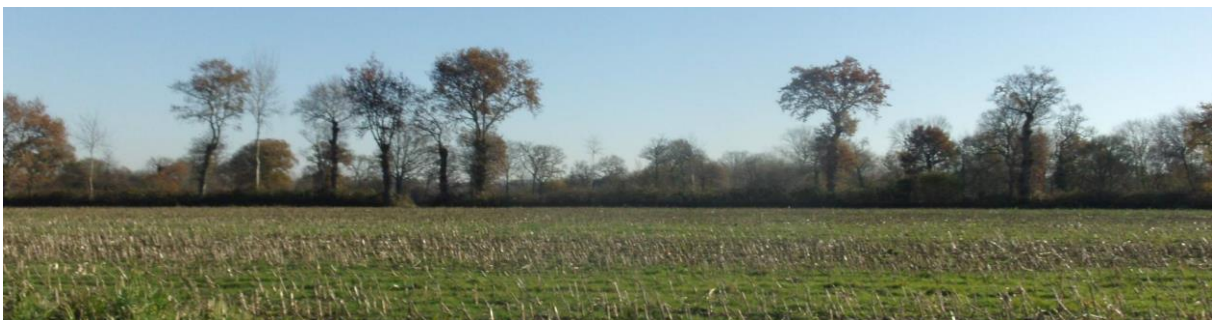
Paysage ouvert (maillage bocager lâche) à Castillon



Vallée encaissée de la Drôme (Vaubadon)



Paysager bocager sur zones planes (Le Tronquay)



Paysage bocager sur Le Molay Littry



Paysage bocager ouvert (maille lâche) dans la partie Nord du Molay Littry (avec vue sur le Bois du Molay au dernier plan)



Paysage bocager sur le secteur de Sainte-Marquerite d'Elle



Paysage bocager à la maille dense (secteur de Sainte-Marquerite d'Elle), en zone plane

3.2.3. La vallée ouverte de la Tortonne

La pointe Nord du secteur, montre une modification sensible du paysage en lien avec son sous-sol. En effet, le secteur de Saon, Saonnet, et les bordures du Molay-Littry et Le Breuil en Bessin, reposent sur des terrains calcaires. La vallée de la Tortonne y a creusé une vallée assez large car les roches sous-jacentes y sont tendres à l'érosion. Cette large vallée, combinée avec un flanc de coteau Nord assez inclinée, permet d'ouvrir le paysage. Cette ouverture contraste avec le paysage précédent (mosaïque de collines, vallées...), plutôt fermé. La vallée, au fond plat et large, est une amorce des marais de la Tortonne situés plus à l'Ouest.

L'occupation du sol semble présenter autant de prairies que de cultures.



La vallée de la Tortonne avec l'église de Saon



Paysage ouvert de la vallée de la Tortonne



Zone cultivée et paysage ouvert dans la vallée de la Tortonne

3.2.4. Le paysage urbanisé

Le paysage urbanisé correspond aux zones habitées et agglomérées les mieux structurées, à savoir Le Molay-Littry, Balleroy, Noron La Poterie, Ste Marguerite d'Elle. Mais leur insertion dans un contexte de relief plat ou en bordure de vallée ne permet pas ou peu d'avoir des vues sur ces zones. Les autres bourgs ou hameaux sont trop dispersés ou de faible superficie, et par ailleurs bien insérés dans le paysage.



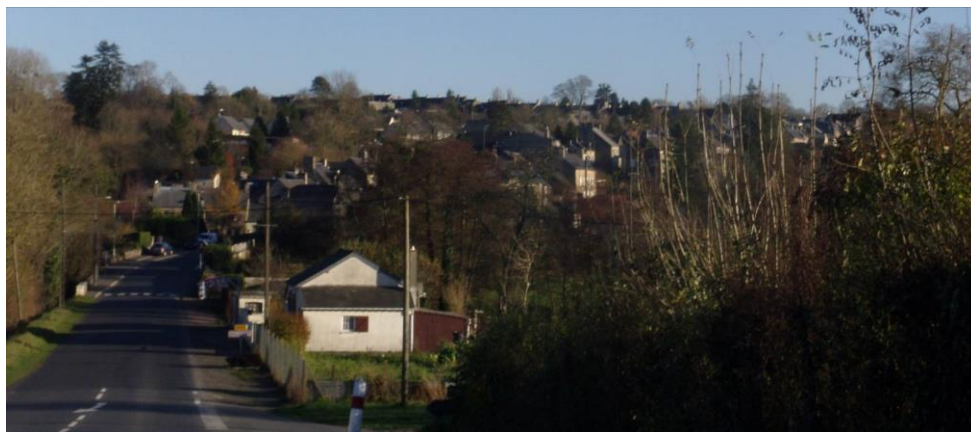
Vue sur le bourg de Sallen



Vue sur le bourg de Cormolain



Le bourg de Cormolain



Vues sur le bourg de Balleroy



Vue sur Trunqy (église)



Vue sur Vaubadon (depuis Canchy)



Le bourg du Molay-Littry



Vue sur Littry

4. PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

4.1. Contexte réglementaire

Mesure phare du Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue répond à une demande grandissante d'amélioration du cadre de vie, des paysages et de l'environnement :

- Au niveau écologique, la démarche vise à constituer un réseau écologique cohérent, pour favoriser le déplacement des espèces, de valoriser et de maintenir la qualité des habitats ;
- Au niveau paysager, l'objectif est d'améliorer le cadre de vie, la qualité et la diversité des paysages, pour notamment favoriser un aménagement durable des territoires ;

Pour bien comprendre la notion de Trame Verte et Bleue, il est nécessaire de donner quelques définitions. La Trame verte et bleue porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. **La Trame verte et bleue (appelées aussi continuités écologiques) est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.**

Imposée par les lois Grenelle 1 et 2, la Trame Verte et Bleue doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme. C'est-à-dire qu'il existe, par exemple pour les PLU, une obligation de compatibilité avec les Schémas de Cohérence Territoriale, dit SCoT et les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, ou SRCE, ainsi que les orientations nationales de la Trame Verte et Bleue.

La Trame verte rassemble les zones bénéficiant de mesures de protection, ainsi que les espaces naturels qui les relient, c'est-à-dire :

- Les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et notamment tout ou partie des espaces protégés par le Code de l'environnement ;
- Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés ci-dessus ;
- Les surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées au I de l'article L. 211-14 (bandes enherbées le long de certains cours d'eau et plans d'eau, projet de loi Grenelle II).

La Trame bleue est constituée des cours d'eau et des zones humides identifiés pour leur valeur biologique, au regard de la ressource en eau ou de leur patrimoine paysager. Elle comporte, entre autres :

- Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L.214-17 (de très bon état ou à restaurer) ;
- Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 (objectifs de qualité et de quantité) ;
- Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux alinéas précédents.

Au titre de la Trame Verte et Bleue, il s'agit enfin de préserver les espaces de promenade et de loisirs et les milieux naturels à vocation paysagère et environnementale.

Le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud abrite une biodiversité et des paysages ordinaires et emblématiques potentiellement favorables aux continuités écologiques. Les éléments de la Trame Verte et Bleue sont identifiés comme des espaces importants pour le maintien de la biodiversité, mais ne sont pas systématiquement classés comme des espaces remarquables ou protégés.

4.2. Continuités écologiques définies par les documents d'ordre supérieur

Les continuités écologiques potentielles ont été identifiées d'après le projet de SRCE, le SCoT du Bessin et le patrimoine naturel du territoire.

4.2.1. D'après le SRCE de Basse-Normandie

Contexte :

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique – SRCE doit être l'outil régional de la Trame Verte et Bleue. Au titre de l'article L371-3 du Code de l'Environnement, il doit identifier les composantes de la Trame Verte et Bleue régionale et déterminer les enjeux en matière de préservation des continuités écologiques et des paysages. Son objectif est de proposer « *un plan d'action stratégique et des outils adaptés* », pour aider à une meilleure prise en compte de la démarche au niveau local.

Le SRCE de Basse-Normandie a été adopté par arrêté du préfet de région le 29 juillet 2014, après son approbation par le Conseil Régional par délibération en séance des 26 et 27 juin 2014.

Le SRCE de Basse-Normandie identifie, entre autres :

- les enjeux régionaux en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques ;
- les continuités écologiques régionales ;
- des objectifs par grands types de milieux ;
- les actions prioritaires du plan d'action stratégique.

Ces éléments sont à prendre en compte dans le PLU.

Le SRCE de Basse-Normandie est constitué de plusieurs pièces, dont l'atlas, le diagnostic et le plan d'actions, qui donnent des indications sur les continuités écologiques à petite et à grande échelles.

Ces pièces expliquent aussi, par zone, les enjeux de la Trame Verte et Bleue. Pour correctement décliner la démarche au niveau local, il convient de s'y référer.

Prise en compte du SRCE et déclinaison des données environnementales et paysagères au niveau local

Le secteur Sud d'Isigny-Omaha Intercom est situé dans le secteur du Pays du Bessin au Virois (aujourd'hui dissous). D'après le SRCE de Basse-Normandie, les principaux éléments de la Trame Verte et Bleue de ce territoire sont les suivants :

- pour la Trame Verte :
 - « Le complexe de Cerisy au Nord-Ouest, qui représente le seul pôle boisé du centre-nord de la région.
 - Les vallées encaissées, comme l'Aure, permettent la présence de coteaux calcaires d'intérêt, réservoirs de biodiversité de milieux ouverts.
 - Le bocage des secteurs du Pré-Bocage et de la **campagne Nord de Caumont-Eventé** : il s'agit de secteurs fragilisés car le bocage y est altéré (élargissement des parcelles, arasement des haies, reliquats d'espaces interstitiels comme les bosquets, mares...). Cette structuration « matérialise une véritable trouée dans les continuités écologiques ».

- pour la Trame Bleue :
 - « De nombreux autres cours d'eau sont des corridors, comme l'Aure et la Tortonne, associés le plus souvent à des zones humides ».

Ces trames sont entrecoupées par des éléments « fragmentant », tels que les zones bâties, d'une superficie supérieure à 10 ha, les voies de communication (notamment la D572). Ces ruptures sont à considérer, pour identifier les continuités écologiques à privilégier au nom de la Trame Verte et Bleue.

Le SRCE a identifié les enjeux de continuité écologique suivants pour le territoire :

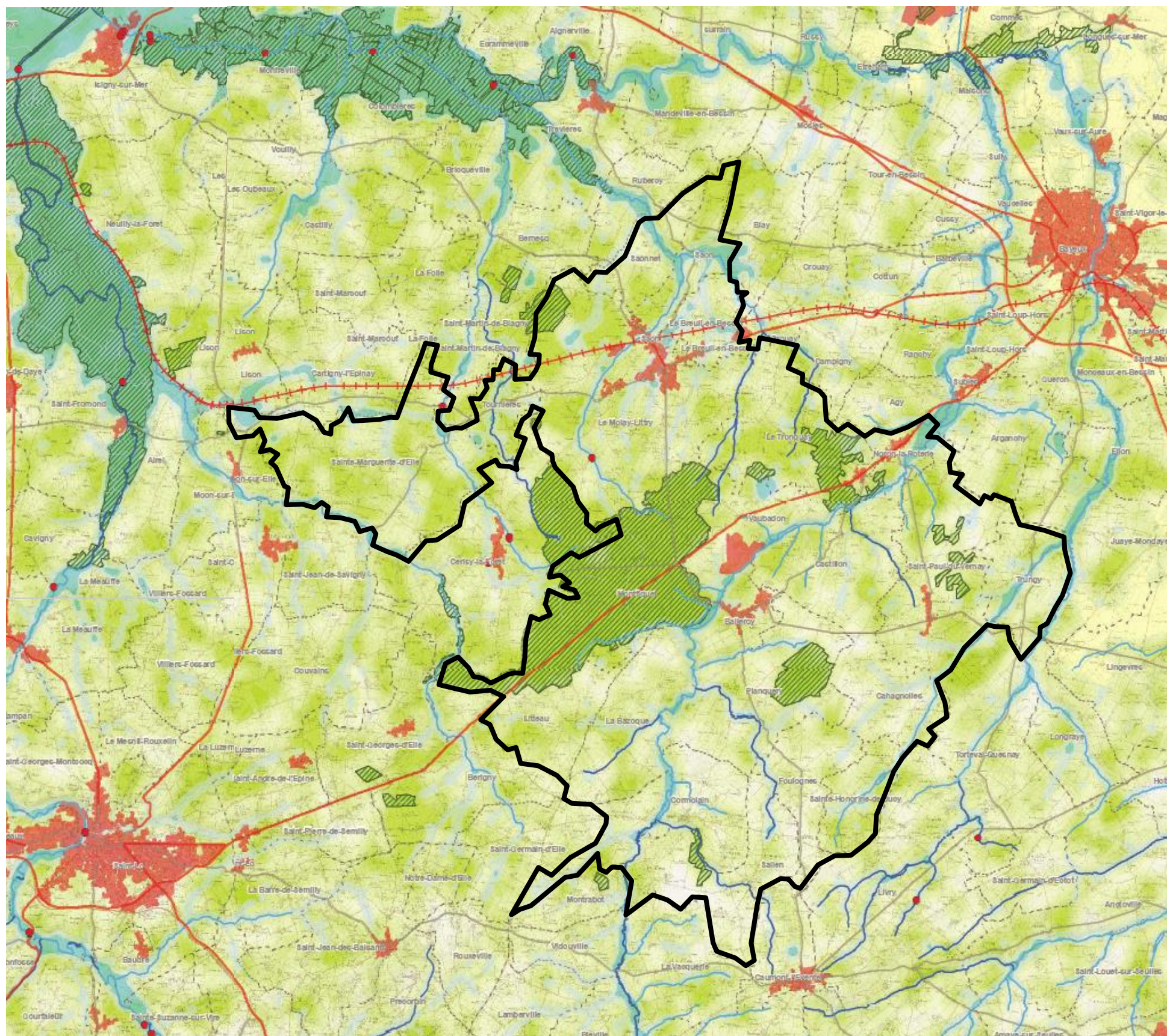
- « Du fait notamment de son positionnement sur deux assises géologiques bien distinctes (le massif armoricain au sud, riche en silicates ; le bassin parisien au nord, terrain calcaire), le pays du Bessin au Virois présente une grande diversité de milieux naturels. Le **territoire se divise d'ailleurs en plusieurs entités distinctes**, aussi bien écologiquement que par ses caractéristiques.
- Sur ce territoire, il est identifié un enjeu fort de préservation des **milieux relictuels** (milieux remarquables de petite superficie qui se sont maintenus en raison des conditions extrêmes de milieux telles que sols maigres, pentes très fortes... et qui ne présentent pas de valeur agricole) que constituent les coteaux calcicoles (prés maigres sur sol calcaire) dans le Bessin et les tourbières, landes et pelouses sur sol siliceux (acide) dans le pré-bocage et le bocage virois. Ces milieux constituent en général des réservoirs de biodiversité en raison de leurs caractéristiques.

- Avec **la forêt de Cerisy**, la forêt de Saint-Sever et les forêts et boisements du synclinal bocain, le territoire abrite une grande part des milieux boisés du département du Calvados. Les boisements du secteur de Jurques/Saint-Martin-des-Besaces constituent la limite ouest d'une continuité régionale s'étendant vers l'est jusqu'aux forêts du Perche. Le maintien de cette continuité boisée doit donc être assuré. Elle est pourtant fragmentée par l'A84 qui traverse le territoire d'est en ouest. C'est pourquoi, des points de collision majeurs sur cette autoroute ont été identifiés dans le SRCE (actions prioritaires). En dehors des grands massifs forestiers, le territoire présente également un **enjeu de préservation des petits bois et bosquets qui assurent la fonction d'espaces-relais pour de nombreuses espèces**.
- Concernant le bocage, les environs de Vire, de Caumont-l'Eventé ou encore la frange est du pré-bocage, ont vu leur linéaire de haies fortement diminuer. Dans ces secteurs, un enjeu de préservation des taches bocagères fonctionnelles ainsi que des haies et bosquets encore existants est à mettre en avant. De même, dans ce contexte bocager dégradé, il est à noter, tant d'un point de vue écologique que paysager, un **enjeu fort de préservation des quelques vergers de pommiers** encore existants malgré leur difficile valorisation économique. A contrario, sur les autres secteurs du territoire, le maillage de haies est **encore relativement présent et a vocation à être préservé**.
- En frange Est du Bessin, en limite de la plaine agricole de Caen, il importe de **préserver ou de créer des espaces interstitiels** entre les parcelles, comme par exemple des talus, bandes enherbées, haies ou bosquets. Ces espaces, nombreux auparavant lorsque la plaine était composée d'une mosaïque de cultures, constituent les uniques zones de refuges dans les paysages de plaine.
- Sur l'ensemble du territoire, les **vallées et cours d'eau jouent un rôle de corridor écologique important**. Au niveau de la trame bleue, le territoire présente également un enjeu relatif aux zones humides puisque les marais du Cotentin et du Bessin constituent sa frange Nord-ouest. **Ces marais, reconnus d'importance internationale** pour l'avifaune migratrice, se situent dans le périmètre du SAGE Aure, en émergence. »

Les 4 axes, les 18 enjeux et les 7 enjeux prioritaires du SRCE sont pris en compte pour identifier la Trame Verte et Bleue sur le secteur. Ainsi, l'objectif n'a pas consisté à les reprendre tels quels, mais de faire en sorte qu'ils soient cohérents avec les orientations du PADD et le projet de territoire.

D'après le SRCE Basse-Normandie :

LA TRAME VERTE ET BLEUE DE BASSE-NORMANDIE



TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

- Réserve de biodiversité de milieux humides, et/ou boisés, et/ou ouverts, et/ou littoraux
- Réserve de biodiversité de cours d'eau
- Corridor écologique de cours d'eau

Matrice bleue

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

Corridors

- Peu fonctionnels
- Fonctionnels

Matrice verte

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

Secteurs à biodiversité de plaine

-

Corridors à efficacité croissante

-
-

Corridors fonctionnels

-
-

ELÉMENTS FRAGMENTANTS

- Principales zones bâties (supérieures à 10 ha)
- Principaux points de conflits cours d'eau

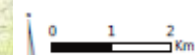
Infrastructures linéaires :

- Autoroutes
- Voies à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
- Voies à trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
- Voies ferrées

— Limite de basses mers

- - - Limites communales

— Autres cours d'eau

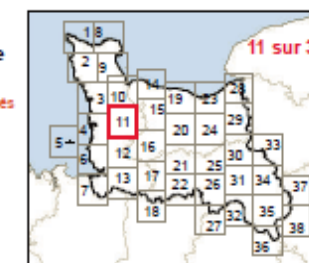


Echelle 1/100 000 ème

En dessous de cette échelle, les résultats ne sont plus considérés comme valides



SRCE Basse-Normandie 2013
Réalisation : DERVENN - 2013
Sources : IGN Bd Carthage, IGN Bd TOPO, DREAL BN, Région BN
CG34,50,61, CEN, CEL, GONm, GRETA, GMN, ONEMA, CETE NC, AESN, AELB, CETE NC



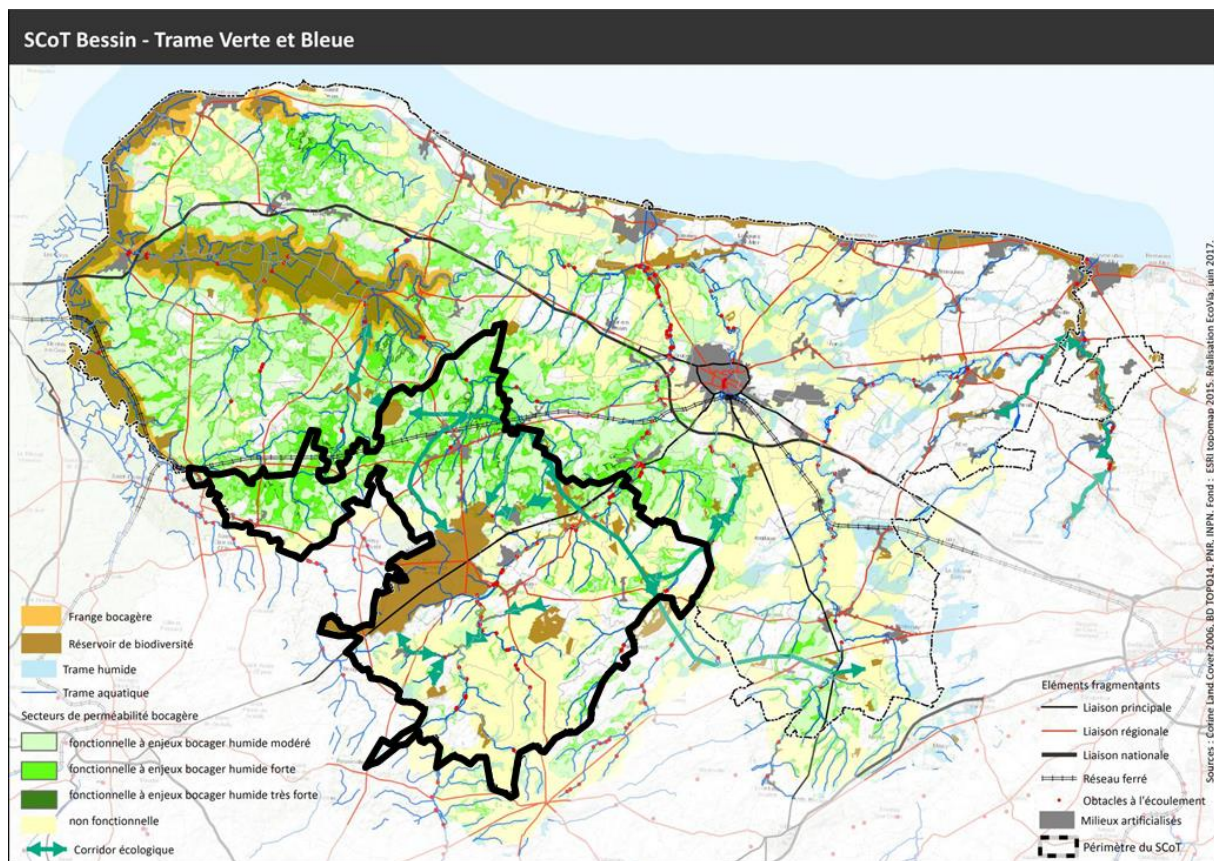
4.2.2. D'après le SCoT du Bessin

Le SCoT du Bessin, approuvé en décembre 2018, a identifié sept continuum écologiques sur son territoire :

- Le continuum des milieux bocagers
- Le continuum des milieux ouverts
- Le continuum des milieux boisés
- Le continuum des milieux littoraux
- Le continuum des milieux humides
- Le continuum des milieux aquatiques
- Autres milieux d'intérêt : milieux relictuels et vergers

La trame verte et bleue du Bessin a été formalisée et s'articule autour de plusieurs composantes qui sont :

- Les réservoirs de biodiversité (ZNIEFF, site Natura 2000, Réserve naturelle, APPB, ...)
- Les secteurs de perméabilité bocagère, qui jouent le rôle de liaison entre les réservoirs de biodiversité
- Les corridors écologiques
- Le continuum des milieux aquatiques et humides
- Les éléments fragmentants



La Trame verte et bleue du SCoT Bessin, source : SCoT Bessin

Une des ambitions du PADD du SCoT est de « Développer le Bessin en préservant les ressources locales et son patrimoine », avec comme sous-axe de « Préserver la biodiversité, au moyen de la Trame Verte et Bleue, outil de protection et de développement ».

Le Document d'orientation et d'Objectifs donne comme objectif « La protection et valorisation de la biodiversité : La Trame Verte et Bleue ».

Différentes prescriptions ont été définies pour cet objectif :

- La prise en compte des différentes sous-frames, par leur identification et le maintien de leur fonctionnalité (prescription n°26)
- La préservation de la trame humide, avec leur identification et leur délimitation en cas de projet (prescription n°27)
- La préservation de la trame aquatique (prescription n°28)
- La préservation des réservoirs de biodiversité (prescription n°29)
- Et plus particulièrement dans le cadre des documents d'urbanisme :
 - La préservation optimale des espaces de perméabilité (prescription n°30)
 - La préservation optimale des secteurs de perméabilité fonctionnelle à enjeux bocagers humides (prescription n°31)
 - La préservation et la restauration des secteurs de perméabilité non fonctionnelle (prescription n°32)
 - La conditionnalité des activités agricoles et sylvicoles (prescription n°33)
 - La conditionnalité pour les constructions, les projets d'aménagements et d'infrastructures dans les réservoirs de biodiversité complémentaires (prescription n°34)
 - La préservation des corridors écologiques (prescription n°35)
 - La conditionnalité pour les nouveaux projets d'infrastructures concernés par un corridor écologique (prescription n°36)
 - La conditionnalité dans les secteurs d'urbanisation susceptibles d'impacter un corridor écologique (prescription n°37)

4.3. Cartographie de la Trame Verte et Bleue et schématisation des continuités écologiques sur le territoire intercommunal

4.3.1. Méthodologie de l'identification et de la cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du secteur

La méthode retenue pour identifier les continuités écologiques sur le territoire intercommunal se calque volontairement sur celle du SRCE de Basse-Normandie. Elle diverge néanmoins en raison de l'échelle de travail, qui est plus fine. Il a été nécessaire de transposer et de préciser les données du SRCE et du SCoT du Bessin, pour adapter la démarche aux enjeux locaux du territoire.

Pour cela, le travail est essentiellement basé sur du SIG, plus précisément sur le logiciel de MapInfo, et se déroule en deux temps.

La première phase de travail : schématisation des continuités écologiques

Ces **continuités écologiques** sont schématisées dans le cadre du diagnostic :

- Pour la trame verte, les différents éléments et milieux naturels du territoire (haies, boisements, mares et vergers) sont identifiés à partir de la photographie aérienne de 2012.

- Pour la trame bleue, les tables SIG provenant de la DREAL ont été utilisées afin d'identifier les cours d'eau et les zones humides avérées issues de l'atlas régional des zones humides, datant de janvier 2017).
- Puis les réservoirs de biodiversité constitués par les différentes zones d'intérêt environnementales sont ajoutés : ZNIEFF, sites NATURA 2000, arrêté de protection de biotope. Ces données sont également disponibles par le biais des tables SIG de la DREAL.
- Les éléments fragmentant sont ensuite délimités, à savoir les principales zones urbanisées et les axes de communication les plus fréquentés (routes nationales et départementales).
- Une fois que tous ces éléments sont identifiés, une zone tampon (ou matrice) est définie autour des éléments naturels : en général 50 mètres, distance plus faible pour les haies (15m). Ces zones de tampons doivent permettre de **mieux visualiser la fonctionnalité des continuités** (plus les zones tampons se toucheront, plus la continuité sera fonctionnelle).
- A partir de tous les éléments précédents, les continuités écologiques sont schématisées par des flèches reliant des réservoirs de biodiversité, et empruntant les zones où les éléments naturels sont le plus connectés, sachant que les espèces éviteront les éléments fragmentant, tout en empruntant le plus court chemin (les espèces minimisent leur dépense d'énergie dans leur déplacement).

Cette première phase permet d'identifier des zones à enjeux : non-urbanisation de certains secteurs, maintien d'une coupure d'urbanisation... dans le but de préserver des continuités. Les **études existantes sont évidemment prises en compte** (SRCE, SCoT, les continuités identifiées sur les territoires voisins...) dans ce travail de schématisation.

La seconde phase de travail : identification des zones à enjeux

Des zooms sont effectués sur les zones à enjeux, notamment sur les secteurs susceptibles d'être **ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du zonage. Ces secteurs feront l'objet d'une visite de terrain. Ces visites de terrain serviront par la suite au travail de zonage, notamment dans certains choix à effectuer (exemple : privilégier le développement de tel secteur plutôt qu'un autre, ceci afin de tenir compte de la présence d'une continuité écologique majeure). Pour préserver les continuités écologiques existantes, il pourra également être proposé de protéger certaines haies.

Il est important de préciser que ce travail d'identification de la Trame Verte et Bleue reste très schématique car les espèces utilisant le milieu naturel sont très variées (oiseaux, grands mammifères,

amphibiens) et utilisent donc l'espace naturel de manière différente pour leur déplacement. Notre méthodologie ne se destine pas à identifier les continuités de chaque espèce (nous ne réalisons pas d'étude précise pour chaque espèce), mais plutôt des continuités écologiques favorables au plus grand nombre d'espèces.

4.3.2. Les composantes de la Trame Verte et Bleue du secteur

Les zonages de protection et les espaces protégés constituent des réservoirs de biodiversité potentiels. Les milieux naturels « ordinaires » (bocage, boisements, vallées, zones humides) du territoire sont quant à eux des corridors écologiques potentiels. Ils sont à considérer comme éléments de la Trame Verte et Bleue, au titre de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement.

Les réservoirs de biodiversité

En plus des cours d'eau classés listés et les réservoirs biologiques au titre du SDAGE, les réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire sont les suivants :

Les milieux naturels protégés sont listés ci-après :

- ZNIEFF de type 1 :
 - Forêt de Cerisy
 - Combles de l'église de Vaubadon
 - Cavité de Bel-Air
 - Le trou du diable
- ZNIEFF de type 2 :
 - Bois du Tronquay et du Quesnay
 - Bois du Molay
 - Bois de Baugy
- Sites Natura 2000 :
 - Zone Spéciale de Conservation « Hêtraie de Cerisy »
- Réserve naturelle nationale :
 - Forêt domaniale de Cerisy

Les sous-trames : les corridors écologiques

Le SCoT du Bessin a identifié sept continuum écologiques sur son territoire. C'est la combinaison de l'ensemble de ces continuum qui formera le réseau écologique du territoire.

Le territoire est notamment constitué :

- Le continuum des milieux bocagers : les **haies bocagères** ont été identifiées par la photographie aérienne de 2012. Certains secteurs se démarquent par une plus forte densité permettant ainsi de soulever les milieux les plus attractifs ;
- Le continuum des milieux ouverts : les prairies, les cultures... font partie de continuum. Les cultures sont des secteurs moins favorables aux corridors écologiques, ce qui rend d'autant plus intéressant la présence de prairies dans ces secteurs ;
- Le continuum des milieux boisés : le territoire présente le massif forestier de Cerisy et quelques autres boisements (Bois du Tronquay, Bois de Baugis...);
- Le continuum des milieux littoraux : absent sur le territoire ;

- Le continuum des milieux humides : les vallées présentent un intérêt pour les zones humides. Elles ont été identifiées à partir des données de la DREAL (table SIG).
- Le continuum des milieux aquatiques : il s'agit des cours d'eau (données DREAL).
- Autres milieux d'intérêt : il s'agira ici principalement des vergers mûres qui peuvent renfermer des espèces patrimoniales comme le Pique-Prune. Ils ont été identifiés par photo-aérienne.

Les éléments fragmentaires

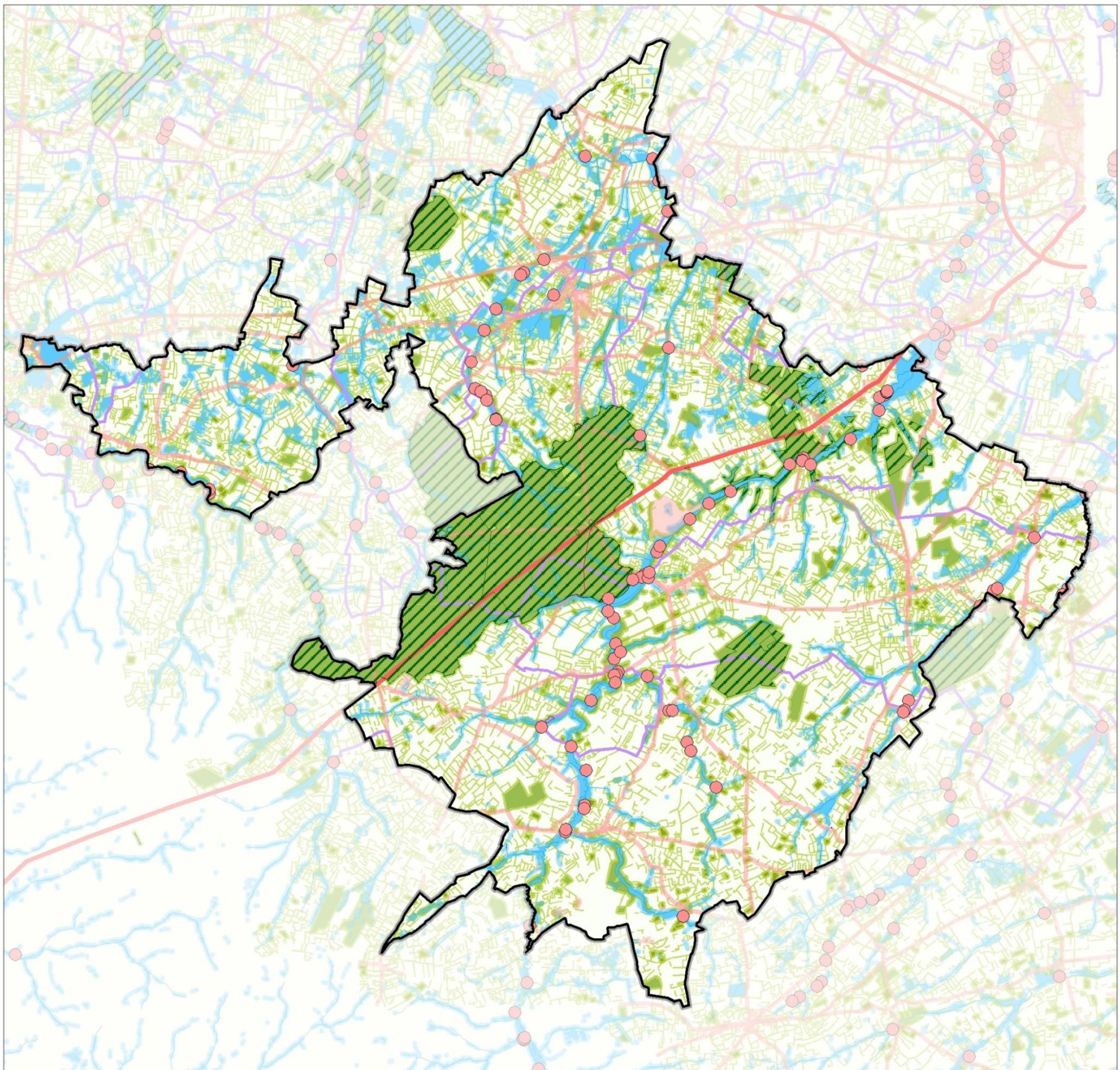
Le territoire est parcouru par **des axes routiers** plus ou moins impactant pour le déplacement des espèces. De nombreuses routes départementales sont présentes mais l'axe le plus pénalisant est la RD572 (axe Saint-Lô – Bayeux) qui traverse le territoire d'Est en Ouest.

Les autres éléments fragmentaires vont correspondre aux zones urbanisées : Le Molay-Littry, Balleroy-sur-Drôme. Le territoire comporte d'autres zones bâties, moins denses, concentrées et des hameaux dispersés, qui peuvent également constituer des éléments de fragmentation de la continuité écologique. Le territoire possède aussi quelques obstacles à l'écoulement qui restreint la libre circulation de la faune aquatique.

4.3.3. Cartographie de la Trame Verte et Bleue et schématisation des continuités écologiques sur le secteur

En fonction de tous les éléments mentionnés précédemment, il a été réalisé la cartographie de la Trame Verte et Bleue sur la page qui suit. Cette carte permet de visualiser les zones fonctionnelles ou non pour le déplacement de la faune et de la flore :

- plus une zone sera de couleur verte et sans élément fragmentaire, plus elle sera fonctionnelle
- et inversement, plus une zone sera de couleur vert clair, et présentera des éléments fragmentant, moins elle sera fonctionnelle



Trame Verte

Réservoirs de biodiversité potentiels

Zones présentant un fort intérêt écologique (ZNIEFF, NATURA 2000...)

Boisements

Haies

Matrice verte : milieux herbagers, bocagers et boisés reliés les uns aux autres dans un rayon de 50 m (15 m pour les haies), dans lesquels les espèces peuvent circuler

Fonctionnelles → Peu fonctionnelles

Espace agricole

Trame Bleue

Réservoirs de biodiversité avérés

Zones humides (DREAL 2017)

Corridors écologiques potentiels

Cours d'eau

Matrice bleue : milieux humides reliés les uns avec les autres et/ou avec un cours d'eau dans un rayon de 50 m, dans lesquels les espèces peuvent circuler

Fonctionnelles → Peu fonctionnelles

Espaces à enjeux pour le paysage et le cadre de vie

Chemin de randonnée

Éléments fragmentants

Principales zones bâties et d'activités

Routes départementales

Voie principale (D572)

Voie ferrée

Obstacles à l'écoulement majeurs (ROE, 2013)

Limite intercommunale



Cartographie de la trame verte et bleue, réalisation : Planis

Les continuités écologiques sont schématisées sur la carte ci-après.

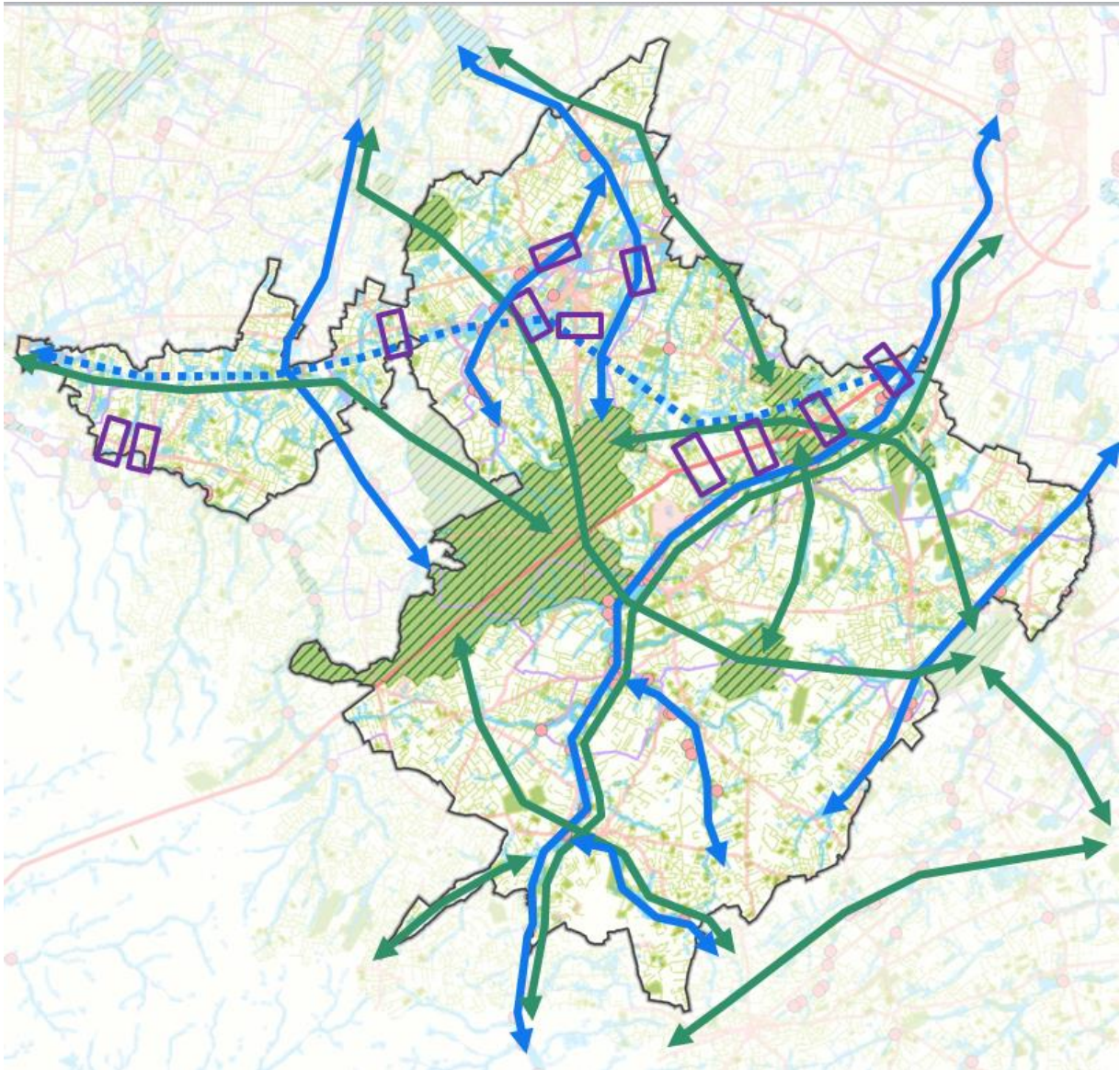
En tenant compte des obstacles et des discontinuités écologiques, le but est d'intégrer la « nature » sans bouleverser ou nuire aux enjeux socioéconomiques. Ainsi, seront privilégiés les espaces qui ne sont pas fragmentés ou ceux présentant un fort intérêt écologique. Pour cette raison, ils ont été identifiés sur la carte de schématisation des continuités écologiques.

On y identifie :

- des **continuités écologiques de milieux humides**, dont le positionnement se calque sur les cours d'eau, les fonds de vallée, et les zones humides attenantes. Il s'agit des continuités les plus faciles à identifier ;
- des **continuités écologiques terrestres** qui sont plus difficiles à positionner, car les espèces faunistiques sont nombreuses (avifaune, mammifères...) et ont la capacité d'emprunter l'ensemble du territoire. Elles emprunteront néanmoins de façon privilégiée les secteurs où la végétation est la plus abondante (exemple : les secteurs où le maillage bocager est dense) et la plus diversifiée (exemple : les territoires de biodiversité remarquable tels que les boisements, les fonds de vallée), mais également les chemins bordés de haies qui permettent une circulation « dissimulée ». A l'inverse, ces espèces éviteront (mais pas complètement) les secteurs urbanisés (éléments fragmentant). Par ailleurs, selon les espèces, les passages empruntés sont variables d'une espèce à l'autre, voir changeants dans le temps. C'est pourquoi à la légende de « continuité écologique terrestre », il est ajouté la mention de « majeure » mais également de « présumée ». On notera, que la trame bleue sert très souvent de support à la trame verte, c'est pourquoi les deux continuités se superposent régulièrement.

Les principaux axes routiers et les principales zones urbanisées attenantes forment des coupures importantes que ce soit dans les continuités écologiques aquatiques (trame bleue) ou terrestres (trame verte). La proximité ou le croisement d'éléments fragmentant avec les continuités écologiques a permis d'identifier les secteurs à enjeux suivants : Des coupures d'urbanisation à préserver (favorables pour le déplacement des espèces) : il s'agit des rectangles violets sur la carte ci-après.

Chacun de ces secteurs à enjeux et chaque bourg ont fait l'objet d'un zoom.



Trame Verte et Bleue



Continuités majeures présumées

Secteurs à enjeux



Des coupures d'urbanisation à préserver
(favorables pour le déplacement des espèces)

Schématisation des continuités écologiques, réalisation : Planis

4.3.4. Zooms sur la Trame Verte et Bleue

Il s'agit ici de réaliser un travail fin sur les secteurs identifiés à enjeux, mais aussi d'identifier les continuités écologiques dans les secteurs susceptibles d'être urbanisables, à savoir les autour des bourgs les plus structurés.

Un zoom est ainsi réalisé sur chacun de ces secteurs. Pour chacun de ces zooms, la légende est la même que celle de la cartographie de la Trame Verte et Bleue. Elle est reportée ci-après. A travers ce travail, des secteurs à enjeux sont également identifiés.



Trame Bleue	Trame Verte	
↔	↔	Continuités écologiques majeures
⋯↔	⋯↔	Autres continuités écologiques présumées

Des secteurs à enjeux :

Des coupures d'urbanisation à préserver (favorables pour le déplacement des espèces)

Remarque : les flèches représentées sur les cartes qui suivent, s'appuient d'une part sur les principaux éléments naturels (zones humides, haies, boisements...), d'autre part en prenant en compte que les espèces se déplacent en utilisant le moins d'énergie possible, et donc en empruntant les plus courts chemins, mais aussi en tenant compte que les espèces éviteront les éléments fragmentants. Ces flèches ont été tracées en prenant en compte les éléments naturels et les zones tampons qui les entourent (environ 50 m) : plus les zones tampons sont connectées entre elles, plus les déplacements des espèces sont favorisés.

Il a ainsi été déterminé :

- des continuités écologiques majeures : il s'agit des continuités qui vont relier les principaux réservoirs de biodiversité, celles qui sont assez facilement identifiables grâce à la présence d'éléments naturels assez dense. Elles sont notamment représentées par des flèches continues. Ces continuités intègrent celles identifiées par le SCoT.
- Les autres continuités écologiques, qualifiées de « présumées » ou « mineures », sont des continuités supposées, moins « évidentes » que les précédentes. Elles sont représentées par des flèches discontinues. Les espèces ont la capacité d'utiliser l'ensemble du territoire, mais de façon différenciées selon les espèces : certaines vont privilégier les milieux ouverts, d'autres les milieux abrités (haies...).

L'ensemble des continuités écologiques représentées par des flèches doivent en premier lieu aider à comprendre les déplacements généraux des espèces dans le milieu naturel, notamment vis-à-vis des éléments fragmentant. Elles ont permis d'identifier certains secteurs à enjeux.

Identification de la Trame Verte et Bleue – bourg de Cormolain

Pour le secteur du bourg de Cormolain, une continuité écologique de milieux humides est identifiée à l'Ouest et au Sud et au Nord du bourg avec la vallée de la Drôme et ses affluents (flèche bleue sur la carte ci-dessous). A noter que la Drôme est considérer comme un réservoir de biodiversité (classement en liste 1 et également identifié comme tel par le SDAGE : « la Drôme et ses affluents »).

Concernant la Trame Verte, celle-ci prend appui sur ces vallées par le biais notamment de haies situées en bordure de cours d'eau (ripisylve) (flèches vertes continues). Le long du ruisseau situé au Nord du bourg, la continuité écologique est identifiée comme « mineure » (flèche verte discontinue) car la ripisylve n'est pas très développée. D'autres continuités écologiques mineurs sont identifiés afin de connecter les différents éléments (cours d'eau et boisements), notamment par le biais du réseau bocager.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, et notamment celle liée aux vallées de la Drôme, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser trop près de celles-ci.



Identification de la Trame Verte et Bleue – bourg de Sallen

Pour le secteur du bourg de Sallen, une continuité écologique de milieux humides est principalement identifiée au Sud avec la vallée du ruisseau du Vey, affluent de la Drôme. Elle est schématisée par une flèche bleue continue.

Pour la Trame Verte, celle-ci prend justement appuie sur cette vallée précédemment citée. Les zones extérieures, notamment la partie Nord du bourg, sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) qui s'appuient notamment sur le réseau de haies, les zones humides et les chemins bocagers.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers la vallée du ruisseau du Vey.



Identification de la Trame Verte et Bleue – bourg de la Bazoque

Pour le secteur du bourg de la Bazoque, des continuités écologiques de milieux humides sont principalement identifiées à l'Ouest et au Sud du bourg avec la vallée de la Drôme et de ses affluents (flèche bleue sur la carte ci-dessous). A noter que la Drôme et ses affluents sont définis comme des réservoirs de biodiversité par le SDAGE.

Concernant la Trame Verte, celle-ci prend appui sur ces vallées par le biais notamment de haies situées en bordure de cours d'eau (ripisylve) (flèches vertes continues). Des continuités écologiques mineurs sont identifiés (flèches vertes discontinues) afin de connecter les différents composants naturels (cours d'eau et boisements) grâce au réseau de haies relativement dense du secteur.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, et notamment celle liée à la vallée de la Drôme, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser trop près des vallées.



Identification de la Trame Verte et Bleue – bourg du Litteau

Pour le secteur du bourg de Litteau, des continuités écologiques de milieux humides sont identifiées à l'est par des affluents du ruisseau du Bindoure, et à l'ouest par des affluents de la rivière de l'Elle. Elles sont schématisées par des flèches bleues continues.

Pour la Trame Verte, il n'est pas identifié de continuités écologiques terrestre majeures car les différentes vallées situées à proximité du bourg présentent une ripisylve peu développée. Elles sont donc schématisées par des flèches vertes discontinues. D'autres continuités mineures sont identifiées reliant les différents cours d'eau, elles s'appuient sur le réseau de haies et les chemins bocagers.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers les vallées.



Identification de la Trame Verte et Bleue – bourg de Planquery

Pour le secteur du bourg de Planquery, une continuité écologique de milieux humides est identifiée et repose sur le cours d'eau (la Soquence) traversant le bourg. Cette continuité est schématisée par une flèche bleue continue. Au titre du SDAGE, le ruisseau de la Soquence est identifié comme un réservoir de biodiversité.

La continuité écologique terrestre majeure du secteur prend d'ailleurs appui sur le fond de vallée du ruisseau qui s'accompagne de quelques boisements. Le bois de Baugy se trouve à proximité, il est alors identifié des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) vers celui-ci, s'appuyant notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers. En effet, ce boisement, étant classé en ZNIEFF, peut être considéré comme un réservoir de biodiversité où la faune peut y trouver refuge et à partir duquel elle peut opérer ses déplacements. D'autres continuités mineures sont également identifiées au Sud de la Soquence.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici de préserver la vallée de la Soquence passant au centre du bourg (y éviter toute nouvelle urbanisation) et de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement.



Identification de la Trame Verte et Bleue – bourg de Balleroy

Pour le secteur du bourg de Balleroy, des continuités écologiques de milieux humides sont identifiées avec les différentes vallées alentours, et notamment celle de la Drôme (à l'Ouest) et du Vesbire (au Sud).

Concernant la Trame Verte, on peut présumer grâce à la photo aérienne que la Trame Verte prend particulièrement appui sur ces vallées, par le biais de haies situées en bordure de cours d'eau (ripisylve). Celles-ci représentent des continuités terrestres majeures du secteur (flèches vertes continues). Une seconde continuité terrestre majeure est identifiée au niveau de la forêt domaniale de Cerisy, représentant un réel réservoir de biodiversité : 2 130 hectares de forêt, classement en site Natura 2000, elle fait l'objet d'une réserve naturelle...

Dans les zones extérieures au bourg, d'autres continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) sont identifiées, s'appuyant notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers existants.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers la vallée de la Drôme et de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement.



Identification de la Trame Verte et Bleue – bourg de Vaubadon

Pour le secteur du bourg de Vaubadon, une continuité écologique de milieux humides est identifiée au Nord et au Sud du bourg avec la vallée du moulin Ouf (affluent de la Tortonne) et de la Drôme (flèche bleue sur la carte ci-dessous).

Concernant la Trame Verte, celle-ci prend appui sur ces vallées par le biais notamment de haies situées en bordure de cours d'eau (ripisylve) et de la présence de la forêt domaniale de Cerisy (flèches vertes continues). Des continuités écologiques mineurs sont identifiés (flèches vertes discontinues) afin de connecter ces différents éléments naturels pouvant être considérés comme des réservoirs de biodiversité (cours d'eau et boisements).

La présence du château crée une coupure dans le bourg de Vaubadon, il est ainsi identifié une zone à enjeux (représentées par un rectangle orange). Dans cette zone, il faudrait maintenir cette coupure d'urbanisation afin de permettre le déplacement des espèces. Ce déplacement est nécessaire pour connecter, par le plus court chemin, les différents espaces naturels considérés comme réservoir de biodiversité (ici les boisements situés au Nord du château avec la vallée située à proximité au Sud).

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers les vallées, notamment celle située au Sud car l'urbanisation y est déjà très proche. Il serait également important d'éviter toutes nouvelles constructions dans les secteurs identifiés « à enjeux » afin de préserver une certaine continuité écologique terrestre.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Secteur Ouest du Tronquay

Pour ce secteur, une continuité écologique de milieux humides est identifiée au Nord par la présence de nombreuses zones humides, ainsi qu'au Sud avec la vallée de la Drôme et de ses affluents. Ces continuités sont schématisées par des flèches bleues sur la carte ci-dessous. On rappelle que la Drôme et ses affluents sont considérés comme des réservoirs de biodiversité par le SDAGE.

Concernant la Trame Verte, une continuité terrestre majeure est identifiée à travers le bois du Tronquay. Ce boisement est classé en ZNIEFF, il est donc également considéré comme un réservoir de biodiversité. Une seconde continuité est identifiée le long de la vallée de la Drôme, située à proximité immédiate du bois. Ces continuités terrestres majeures sont schématisées par des flèches continues. Des continuités écologiques présumées mineures sont également identifiées (flèches vertes discontinues) permettant de relier ces différents réservoirs (potentiels ou avérés).

Ce secteur du Tronquay est proche du bourg de Vaubadon, situé à l'Ouest sur la carte ci-dessous. Il est ainsi identifié une zone à enjeux (représentées par un rectangle orange). Dans cette zone, il faudrait maintenir une coupure d'urbanisation entre les deux communes afin de permettre le déplacement des espèces. Ce déplacement est nécessaire pour connecter, par le plus court chemin, les différents espaces naturels, d'autant plus que ce secteur est entouré de réservoirs de biodiversité (boisement et cours d'eau).

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement et d'éviter toutes nouvelles constructions dans les secteurs identifiés « à enjeux » afin de préserver une certaine continuité écologique terrestre.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Secteur Est du Tronquay

Le secteur Est du Tronquay est cerné par des zones environnementales d'intérêt écologique, d'où la présence de continuités écologiques de milieux humides (flèches bleues). Ceci est lié par la présence de la vallée de la Drôme au Sud, et de nombreuses zones humides au Nord.

La principale continuité écologique terrestre majeure du secteur (flèche verte continue) repose sur le bois du Tronquay faisant l'objet d'un classement en ZNIEFF, cette continuité est prolongée sur la vallée de la Drôme. On retrouve également des continuités écologiques terrestres mineures (flèches vertes discontinues), reliant ces différents réservoirs de biodiversité, qui s'appuient principalement sur le réseau bocager et les zones humides.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser trop près de ces secteurs d'intérêts écologiques majeurs, voire de limiter tout projet d'extension de l'urbanisation compte-tenu de « l'encerclement » du bourg par la Trame Verte et Bleue.

Une zone à enjeu est également identifiée au centre du secteur, il est important de préserver cette coupure d'urbanisation afin de maintenir le passage des espèces.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg de Noron-la-Poterie

Pour le secteur du bourg de Noron-la-Poterie, une continuité écologique de milieux humides est identifiée au Sud et au Nord avec la vallée de la Drôme et du Ponché. Elle est schématisée par des flèches bleues continues.

Pour la Trame Verte, celle-ci prend appui sur ces vallées. Les zones extérieures sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) qui s'appuient notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers existants.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers la vallée de la Drôme. Il est également important de préserver la coupure d'urbanisation, schématisé par un rectangle orange sur la carte ci-dessous, afin de maintenir le passage des espèces entre les deux vallées identifiées.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg de Saint-Paul-du-Vernay

Pour le secteur du bourg de Saint-Paul-du-Vernay, une continuité écologique de milieux humides est identifiée au Nord-ouest et au Sud avec des affluents de la Drôme et de l'Aurette (flèche bleue sur la carte ci-dessous).

Concernant la Trame Verte, on peut présumer grâce à la photo aérienne que les trames vertes majeures prennent appui sur la Trame Bleue, par le biais notamment de haies situées en bordure de cours d'eau (ripisylve). Une seconde continuité terrestre majeure est identifiée au niveau des boisements situés au Nord-Est du bourg. Ces continuités écologiques terrestres majeures sont représentées par une flèche verte continue. Les zones extérieures au bourg sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues). Elles permettent de relier les différents éléments naturels majeurs, en s'appuyant notamment sur le réseau de haies, les milieux humides et les chemins bocagers.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers les vallées.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg de Trungy

Pour le secteur du bourg de Trungy, une continuité écologique de milieux humides est identifiée à l'est avec l'Aurette (flèche bleue sur la carte ci-dessous).

La principale continuité écologique terrestre (flèches vertes continues) prend notamment appui sur ce fond de vallée. Les autres zones extérieures au bourg sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) qui s'appuient notamment sur le réseau de haies, les zones humides et les chemins bocagers.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement et d'éviter d'aller urbaniser vers la vallée.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg de Castillon

Le secteur du bourg de Castillon est cerné par des cours d'eau définis comme des réservoirs de biodiversité (la Drôme et ses affluents), d'où la présence de nombreuses continuités écologiques de milieux humides (flèches bleues).

Les principales continuités écologiques terrestres (flèches vertes continues) prennent appui sur ces fonds de vallée qui s'accompagne de quelques petits boisements pouvant être également identifiés comme des réservoirs de biodiversité.

Quelques continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) sont également identifiées, elles s'appuient notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers. Le secteur présentant peu d'éléments fragmentant, il est certainement favorable aux circulations des espèces à grande échelle.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers ces vallées.



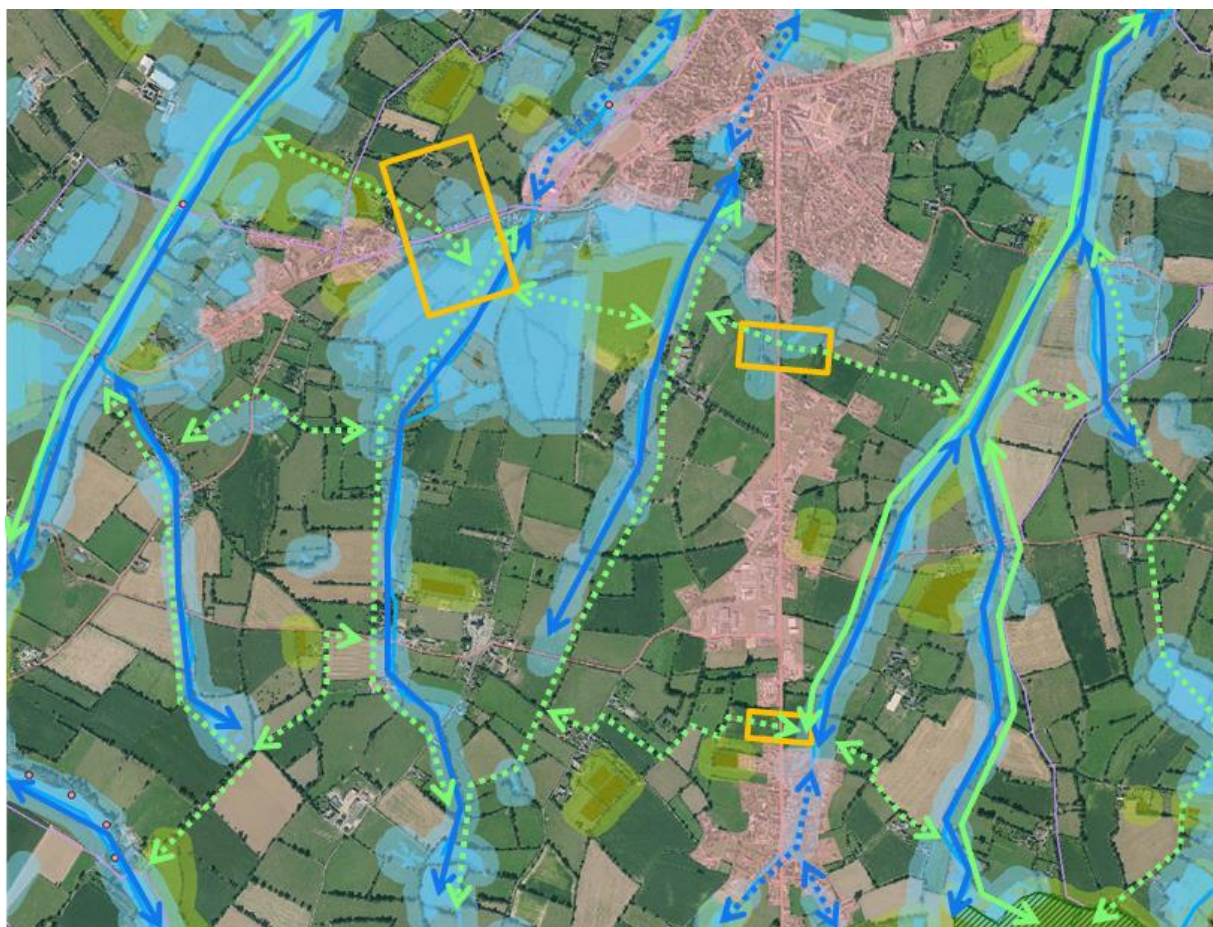
Identification de la Trame Verte et Bleue – Secteur Sud du Molay-Littry

Le secteur Sud du bourg du Molay-Littry est situé dans un secteur assez humide avec de nombreux cours d'eau, d'où la présence de nombreuses continuités écologiques de milieux humides (flèches bleues). Cependant, compte-tenu de l'urbanisation qui entoure certains cours d'eau (notamment le Merdillon et le petit Bosq), cette continuité se trouve amoindrie (d'où une flèche bleue discontinue).

Concernant la Trame Verte, les continuités majeures (flèches vertes continues) prennent appui sur les cours d'eau éloignés des zones bâties et dont la ripisylve est relativement développée (la vallée de la Siette, à l'Ouest, et du Fort du Douet, à l'Est). Des continuités écologiques mineurs sont identifiés (flèches vertes discontinues) afin de connecter ces différents éléments naturels (cours d'eau et boisements).

Trois zones à enjeux ont également été identifiées (schématisées par des rectangles oranges). Ces zones représentent des coupures d'urbanisation qui doivent être maintenues pour permettre le déplacement des espèces. Ce déplacement est nécessaire pour connecter, par le plus court chemin, les différents espaces naturels (notamment les cours d'eau).

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement et d'éviter toutes nouvelles constructions dans les secteurs identifiés « à enjeux » afin de préserver une certaine continuité écologique terrestre.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Secteur Nord du Molay-Littry

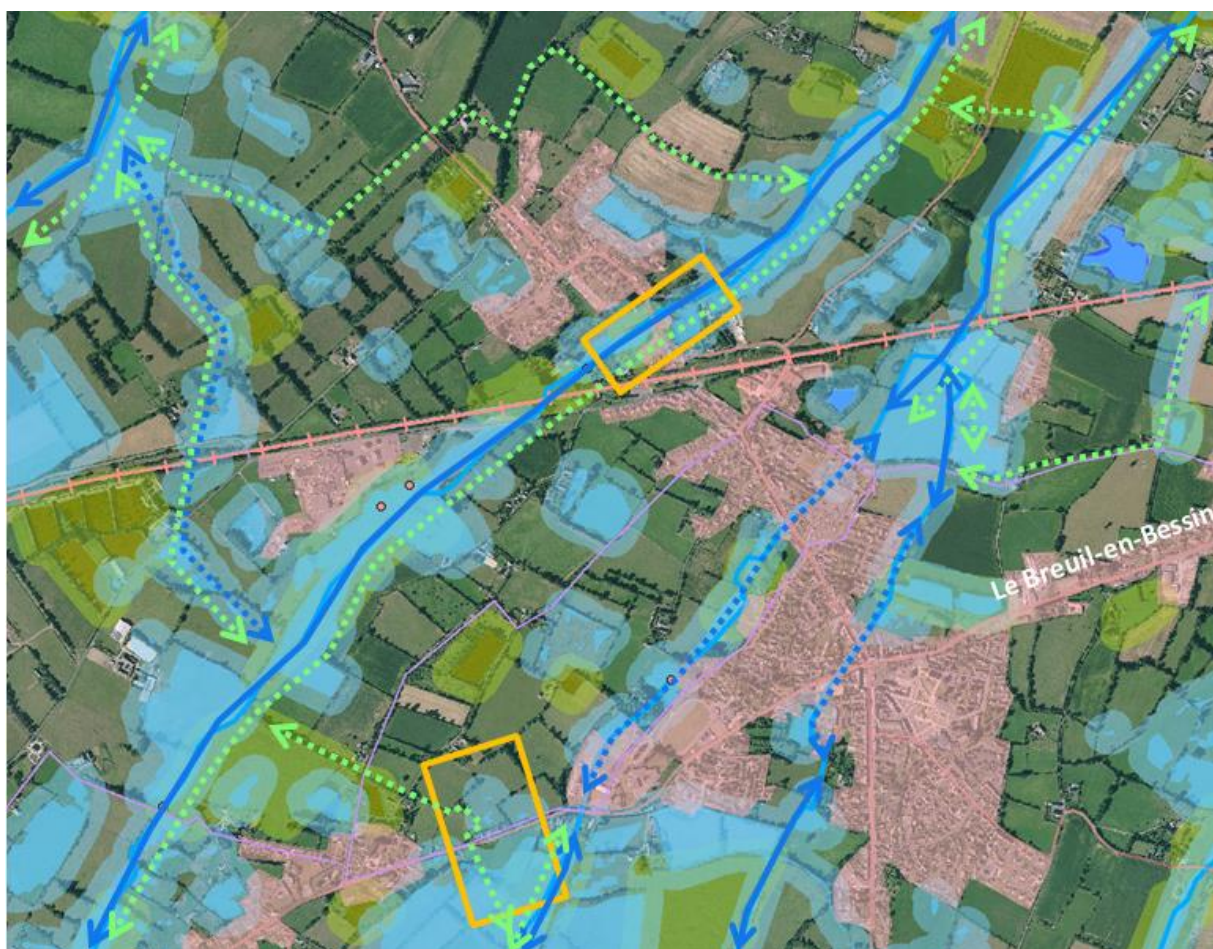
Ce secteur est également situé dans un secteur assez humide avec de nombreux cours d'eau, d'où la présence de nombreuses continuités écologiques de milieux humides (flèches bleues). Comme dit précédemment, les cours d'eau du Merdillon et du petit Bosq se trouvent amoindris compte-tenu de l'urbanisation qui les entoure.

Concernant la Trame Verte, il n'a pas été identifié de continuité écologique terrestre majeure dans le secteur compte tenu de l'urbanisation qui entoure les cours d'eau et de la présence du chemin de fer. Ainsi, seules des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) sont représentées, elles s'appuient notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers existant afin de faire le lien entre les différents éléments naturels.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers les vallées et de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement.

Dans ce secteur, une nouvelle zone à enjeux a été identifiée et représentée par un rectangle orange sur la carte ci-dessous.

Sur le secteur du Molay-Littry, il est ici important de maintenir toutes les coupures d'urbanisation identifiées afin de permettre le déplacement des espèces. On rappelle que ce déplacement est nécessaire pour connecter, par le plus court chemin, les différents espaces naturels (dans cet exemple, il s'agit de créer une connexion entre les différents cours d'eau).



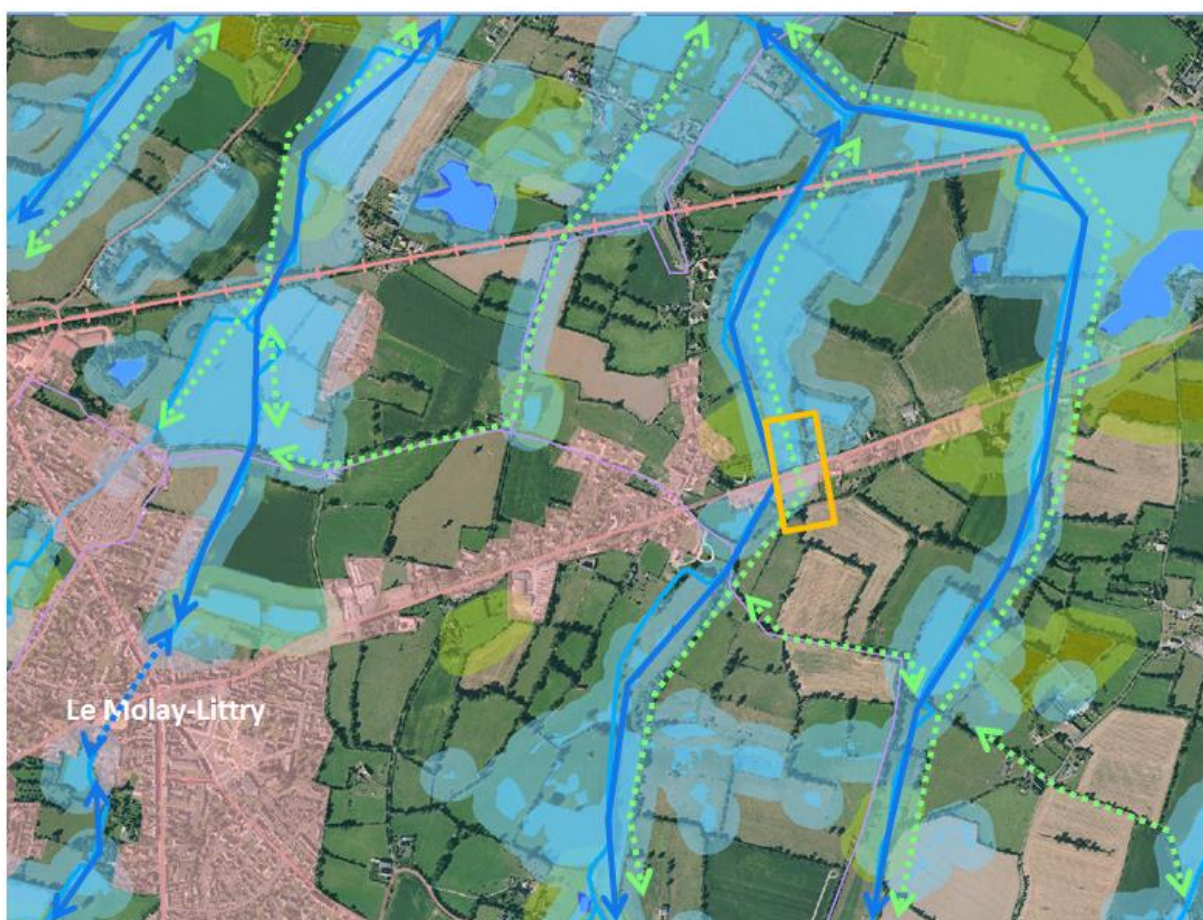
Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg du Breuil-en-Bessin

Le secteur du bourg du Breuil-en-Bessin est également situé dans un secteur assez humide avec de nombreux cours d'eau, d'où la présence de nombreuses continuités écologiques de milieux humides (flèches bleues). Cependant, compte-tenu de l'urbanisation qui entoure certains cours d'eau, cette continuité se trouve parfois amoindrie (d'où une flèche bleue discontinue).

Concernant la Trame Verte, il n'a pas été identifié de continuité écologique terrestre majeure dans le secteur compte tenu de l'urbanisation qui entoure les cours d'eau et de la présence du chemin de fer. Ainsi, seules des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) sont représentées, elles s'appuient notamment sur le réseau de haies, les cours d'eau et les chemins bocagers existant.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici de préserver la vallée du Fort Douet, traversant le bourg, et de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement.

Une zone à enjeu est également identifiée au centre du bourg, il est important de préserver cette coupure d'urbanisation afin de maintenir le passage des espèces et de ne pas nuire à la vallée du Fort Douet.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg de Saonnet

Pour le secteur du bourg de Saonnet, des continuités écologiques de milieux humides sont identifiées à l'est par la Tortonne, et à l'ouest par le cours d'eau de la Poterie. Elles sont schématisées par des flèches bleues continues.

Concernant la Trame Verte, on peut présumer grâce à la photo aérienne que la Trame Verte prend appui sur la Trame Bleue, par le biais notamment de haies situées en bordure de cours d'eau (ripisylve). Cette continuité écologique terrestre est représentée par une flèche verte continue. Les zones extérieures au bourg sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) qui s'appuient notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers existant.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers les vallées.



Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg de Tournières

Le secteur du bourg de Tournières est situé dans un secteur assez humide avec de nombreuses zones humides, notamment à l'Ouest du bourg avec le ruisseau de London, d'où la présence de continuités écologiques de milieux humides (flèches bleues). A noter qu'au titre du SDAGE, le ruisseau de London est défini comme un réservoir de biodiversité.

Concernant la Trame Verte, il n'a pas été identifié de continuité écologique terrestre majeure dans le secteur, cependant on peut présumer grâce à la photo aérienne que la Trame Verte prend appui sur la Trame Bleue, par le biais notamment de haies situées en bordure de cours d'eau (ripisylve). Cette continuité écologique terrestre est représentée par une flèche verte continue. Les zones extérieures au bourg sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) qui s'appuient notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers existant.

Il est ainsi identifié une zone à enjeux (représentées par un rectangle orange). Dans cette zone, il faudrait maintenir une coupure d'urbanisation afin de permettre le déplacement des espèces. Ce déplacement est nécessaire pour connecter, par le plus court chemin, les différents espaces naturels.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement. Il serait également important d'éviter toutes nouvelles constructions dans les secteurs identifiés « à enjeux » afin de préserver une certaine continuité écologique terrestre.



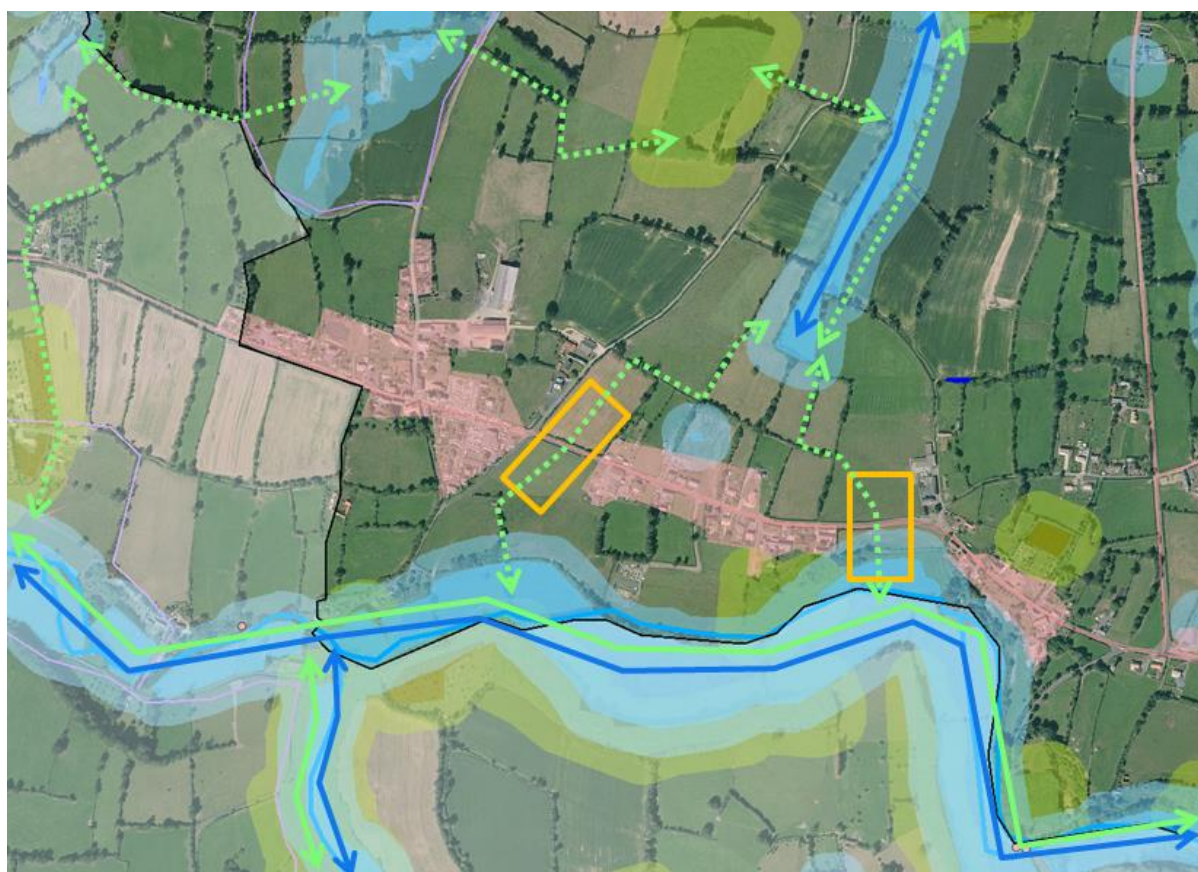
Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg de Sainte-Margerite-d'Elle

Pour le secteur du bourg de Sainte-Margerite-d'Elle, une continuité écologique de milieux humides est principalement identifiée au Nord avec la présence de la rivière de l'Elle, ainsi qu'un affluent. Elle est schématisée par des flèches bleues sur la carte ci-dessous.

Concernant la Trame Verte, on peut présumer grâce à la photo aérienne que la Trame Verte prend appui sur la Trame Bleue, par le biais notamment de haies situées en bordure de cours d'eau (ripisylve). Cette continuité écologique terrestre est représentée par une flèche verte continue. Les zones extérieures au bourg sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) qui s'appuient notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers.

Il est ainsi identifié deux zones à enjeux (représentées par des rectangles orange). Dans ces zones, il faudrait maintenir une coupure d'urbanisation afin de permettre le déplacement des espèces.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici d'éviter d'aller urbaniser vers la vallée de l'Elle. Il serait également important d'éviter toutes nouvelles constructions dans les secteurs identifiés « à enjeux » afin de préserver une certaine continuité écologique terrestre.

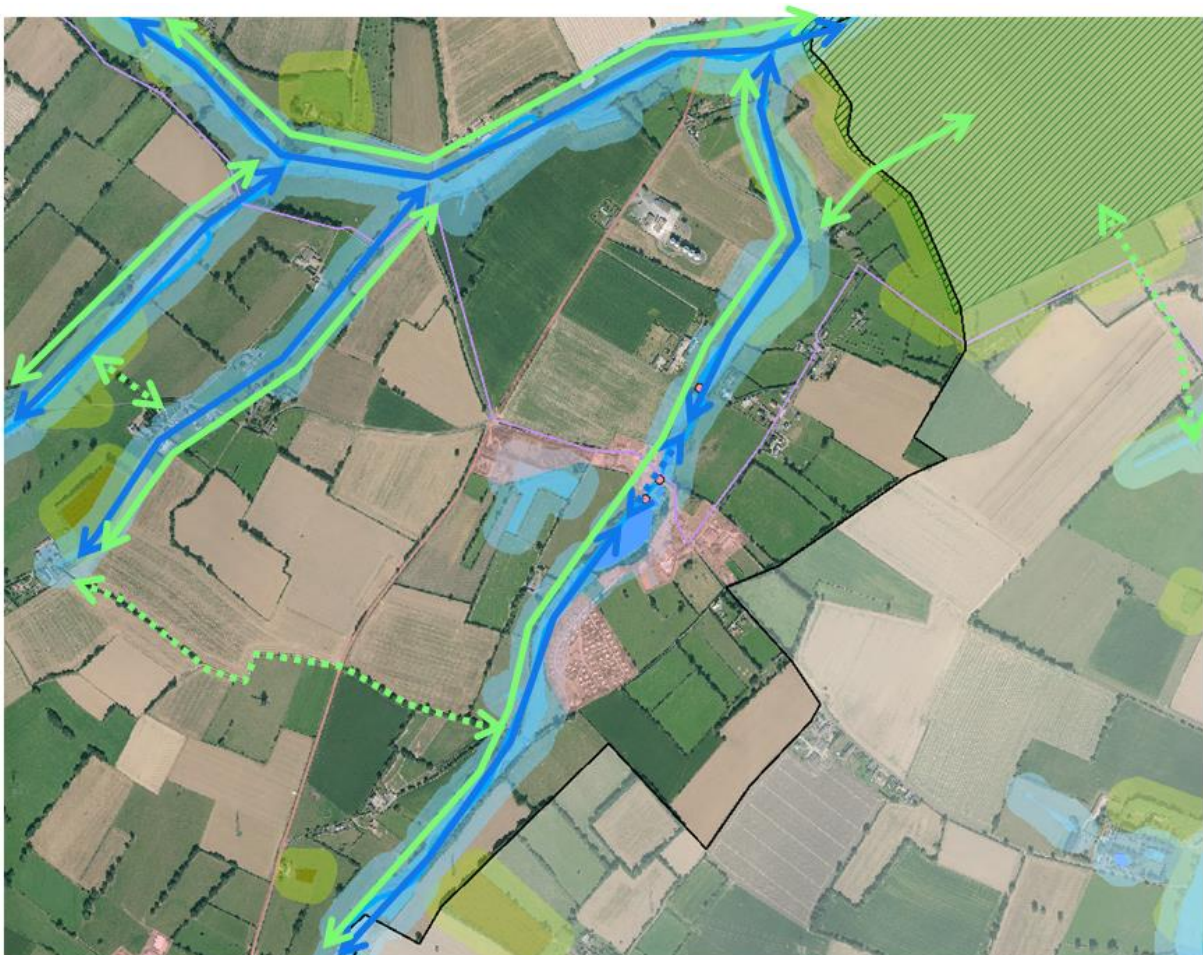


Identification de la Trame Verte et Bleue – Bourg de Cahagnolles

Pour le secteur du bourg de Cahagnolles, une continuité écologique de milieux humides est identifiée au travers du bourg avec l'Aurette (flèche bleue sur la carte ci-dessous), mais compte-tenu de la présence d'obstacles à l'écoulement (points rose), cette continuité se trouve amoindrie (d'où une flèche bleue discontinue).

Les principales continuités écologiques terrestres prennent appui sur ces fonds de vallée et particulièrement sur la ripisylves présente aux abords de ces cours d'eau. Cette continuité écologique terrestre est représentée par des flèches vertes continues. Les autres zones extérieures au bourg sont à considérer comme des continuités écologiques mineures (flèches vertes discontinues) qui s'appuient notamment sur le réseau de haies et les chemins bocagers.

Afin de préserver la Trame Verte et Bleue, l'objectif premier sera ici de préserver la vallée de l'Aurette en évitant d'aller urbaniser trop près de celle-ci, mais également de prendre en compte les zones humides dans tout projet d'aménagement.



5. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DEFINITION DES ENJEUX

5.1 Synthèse de l'état initial de l'environnement

Le territoire d'Isigny-Omaha Intercom secteur Sud est globalement constitué d'une alternance de plateaux et de vallées, au relief variable et à un encaissement des vallées plus ou moins prononcé, en lien avec les structures géologiques sous-jacentes. Il est ainsi marqué par 2 grandes entités paysagères :

- Le tiers Sud (secteur de Litteau, Cormolain, Planquery, Ste-Honorine-de-Ducy) où le relief est un peu plus prononcé avec des vallées assez sinueuses ;
- Les deux-tiers Nord, où le relief est assez plat, avec des vallées qui cheminent de façon assez rectiligne.

Les fonds de vallée, présentes sur l'ensemble du territoire, concentrent à la fois des risques naturels, et une diversité d'habitats, de faune et de flore.

Les différents risques naturels recensés sont :

- Des zones inondables par débordement de cours d'eau (dans les fonds de vallée),
- Des zones inondables par remontée de nappes phréatique,
- Des chutes de blocs, présents sur les secteurs à plus forte pente, souvent en bordure des fonds de vallée,
- Un aléa minier, au Nord du territoire.

Du fait de l'intérêt environnemental de certains secteurs, le territoire de l'intercom Balleroy Le Molay-Littry est assez riche en zones inventoriées ou zones de protection :

- Quatre ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de Type 1,
- Trois ZNIEFF de Type 2,
- Une réserve naturelle nationale,
- Un site Natura 2000,
- Deux sites classés au titre de la qualité du patrimoine paysager national.

Par ailleurs, le territoire présente de nombreux boisements, dont la forêt domaniale de Cerisy qui s'étend sur 2130 ha étant considérée comme une réserve naturelle nationale. Les autres massifs moins conséquents sont majoritairement localisés sur des buttes, mais également dans les secteurs à plus fortes pentes.

La très grande majorité de territoire présente un paysage bocager à la maille plus ou moins dense selon les secteurs et les types d'activité agricole (maillage plus ouvert dans les zones de cultures).

Le territoire présente par ailleurs de nombreuses zones humides (ou de zones prédisposées à la présence de zones humides), en particulier dans les fonds de vallée¹⁸. Elles représentent environ 26% de la surface intercommunale.

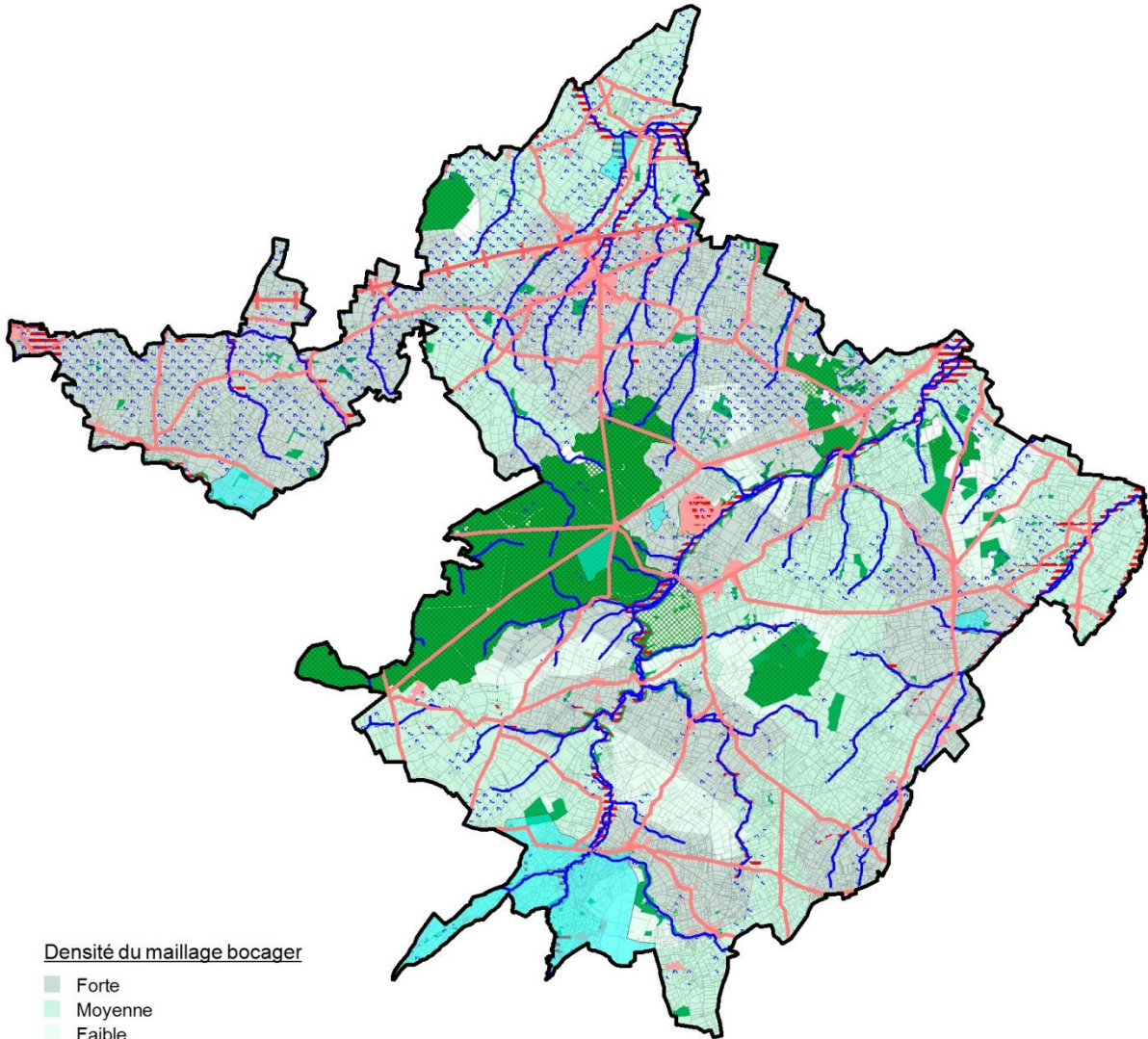
La plus ou moins bonne connexion entre les différents éléments naturels du territoire a permis d'identifier les continuités écologiques.

Les zones de plateau notamment au Sud du territoire ont un moindre intérêt environnemental et sont plutôt vouées à l'activité agricole.

¹⁸ Cf. Chapitre dédié aux zones humides dans A.IV.1 (Les caractéristiques physiques)

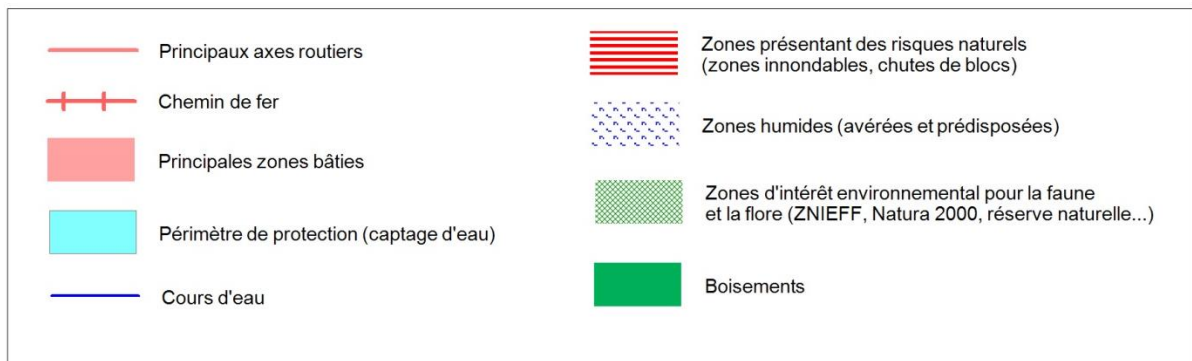
Le territoire exploite une ressource en eau captée en eaux souterraines ou en eaux superficielles (dans la Drôme) sur 7 points de captage actifs recensés, accompagnés de périmètres de protection: l'eau captée en eaux souterraine est essentiellement captée dans la formation des sables et galets du Trias (secteur Nord) et dans le schiste et grès (centre).

Ainsi, le secteur comporte de nombreux secteurs à enjeux qu'il faudra prendre en compte dans les projets d'urbanisation. Les principaux secteurs urbanisés peuvent comporter différents risques ou zones d'intérêt environnemental qui viendront contraindre le développement de l'urbanisation.



Densité du maillage bocager

- Forte
- Moyenne
- Faible



Synthèse de l'état initial de l'environnement, réalisation : Planis

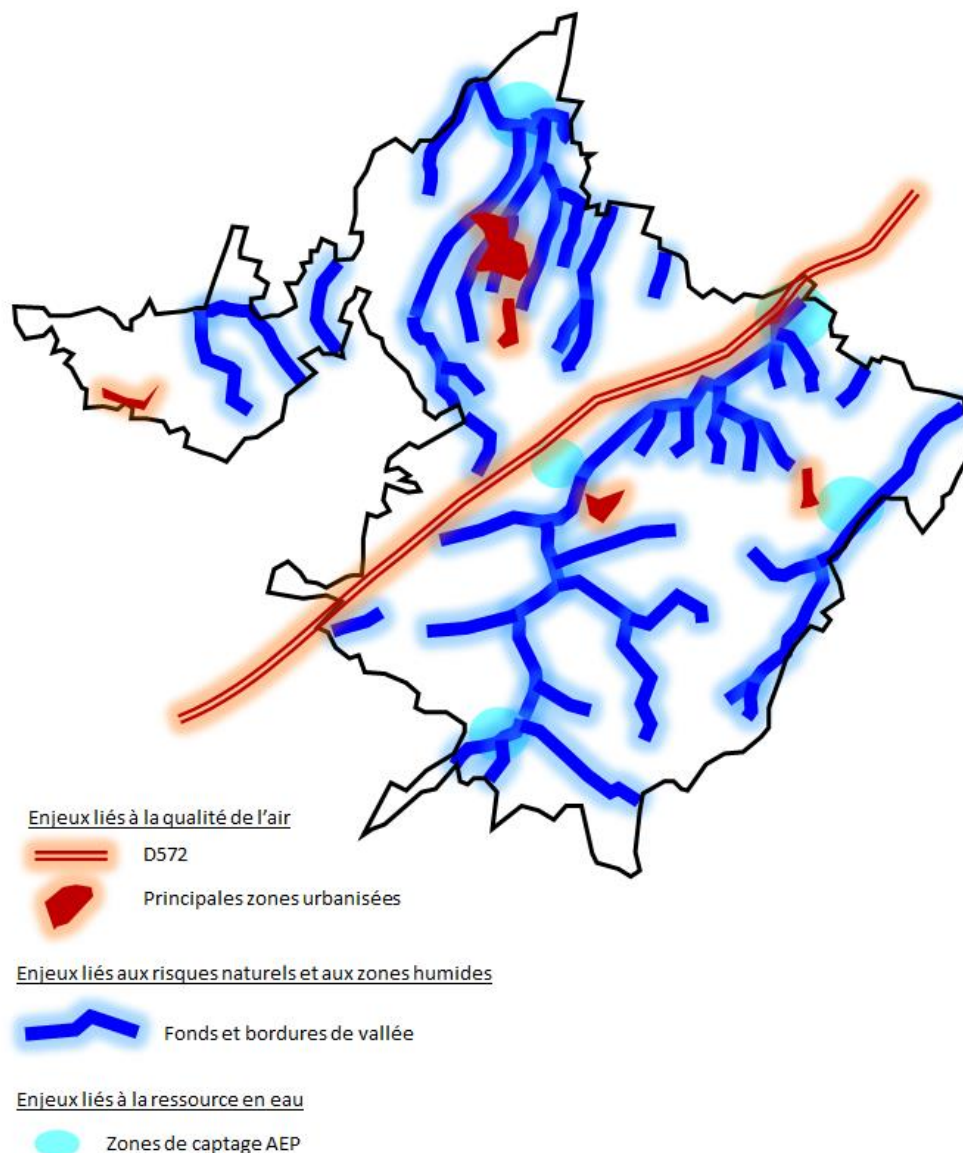
5.2 Enjeux en matière d'environnement et de paysage

Ainsi, le secteur Sud de l'Intercommunalité comporte quelques secteurs à enjeux qu'il faudra prendre en compte dans les projets d'urbanisation. Les principaux secteurs urbanisés peuvent comporter différents risques ou zones d'intérêt environnemental qui viendront contraindre le développement de l'urbanisation.

Lors de la présentation du diagnostic environnemental devant les élus, il en est ressorti les enjeux suivants :

5.2.1 Les enjeux liés à l'environnement physique et aux risques naturels

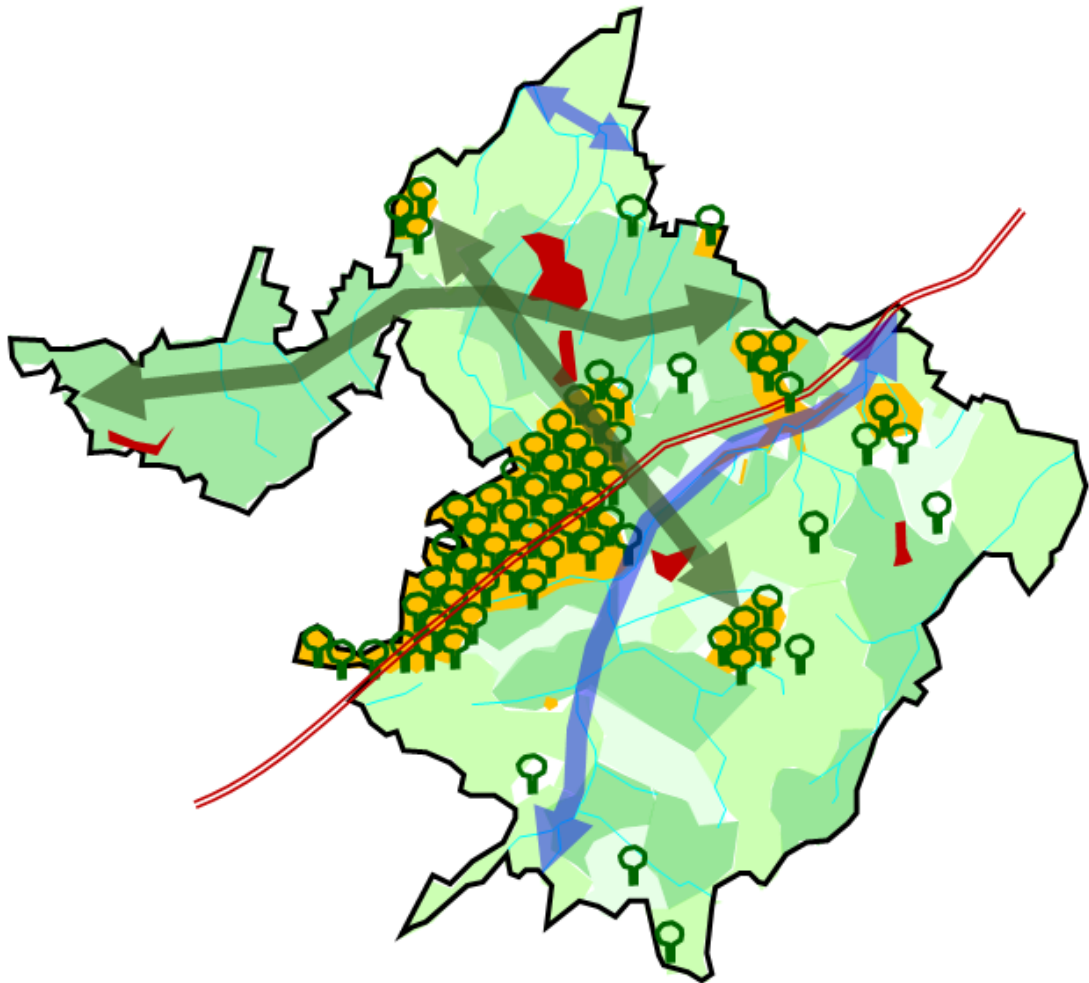
- **La maîtrise et la gestion de la ressource en eau** : états écologiques et chimiques des cours d'eau, ressource et alimentation en eau potable, sensibilisation aux économies d'eau, réflexion sur la défense incendie
- **La préservation des zones humides et des cours d'eau, le maintien en bon état des fonctions écologiques**
- **Le développement des énergies renouvelables** (bois, petit éolien, panneaux photovoltaïques) et **l'amélioration de la qualité de l'air**



Cartographie des enjeux liés à l'environnement physique et aux risques naturels, réalisation : Planis

5.2.2 Les enjeux liés aux milieux naturels et aux continuités écologiques

- **L'identification d'espaces (haies, talus, arbres remarquables, vallées, rivières, zones humides, chemins) à protéger et à restaurer dans l'intérêt d'optimiser le bon fonctionnement des continuités écologiques existantes et le maintien de la biodiversité locale**
- **La protection et la valorisation de l'identité bocagère du territoire: Inventaire, protection, entretien, valorisation de la qualité des paysages et du cadre de vie, réunion de sensibilisation, concertation**
- **La préservation des zones d'intérêt environnemental dans les futurs projets**



Enjeux liés à la préservation du maillage bocager

- Maillage bocager de faible densité
- Maillage bocager de moyenne densité
- Maillage bocager de forte densité

Enjeux liés à la préservation des milieux naturels

- Zones d'intérêt environnemental
- Boisements
- Cours d'eau

Enjeux liés aux continuités écologiques

- Trame verte majeure
- Trame bleue majeure

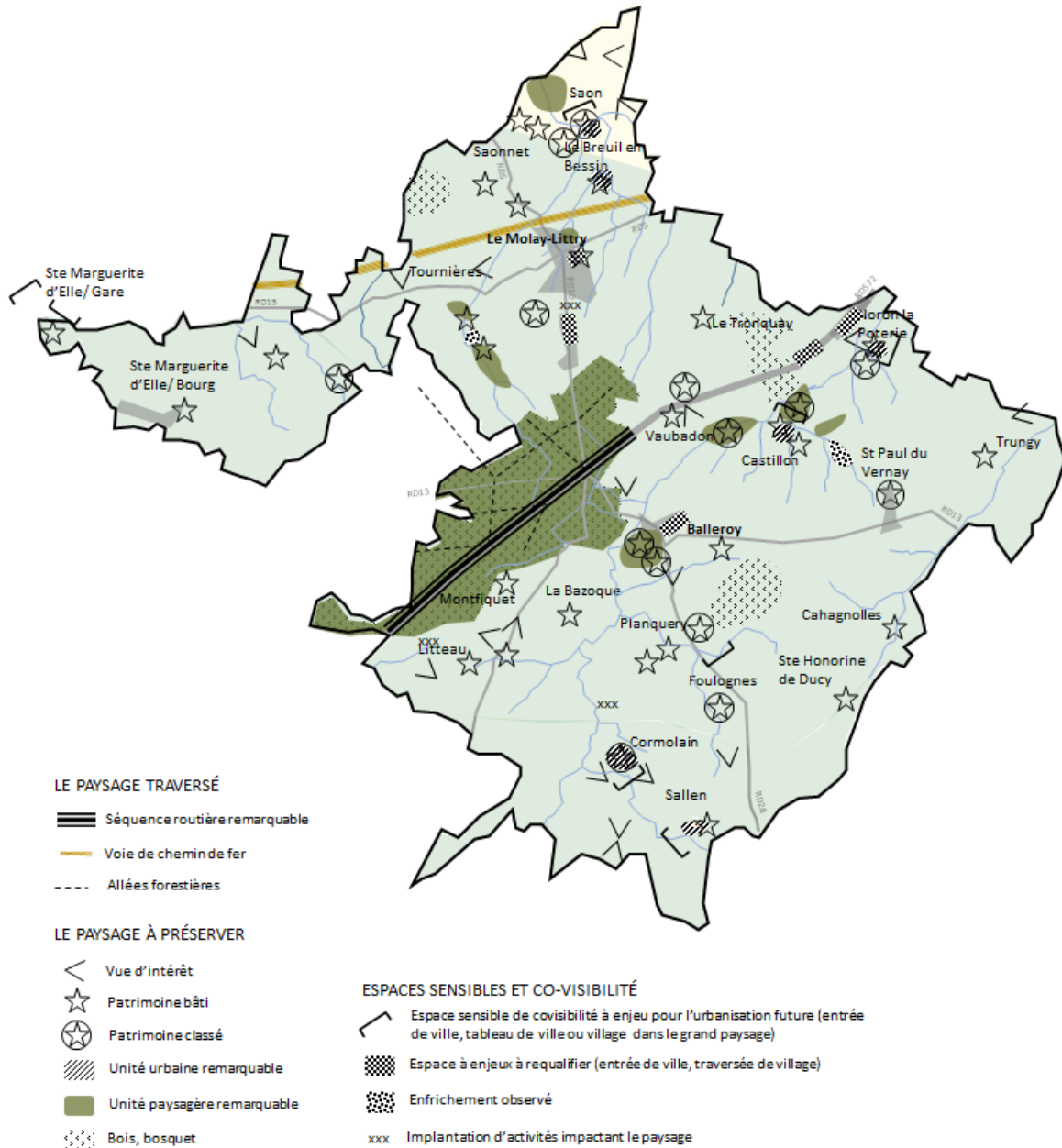
Éléments fragmentaires

- D572
- Principales zones urbanisées

Cartographie des enjeux liés aux milieux naturels et aux continuités écologiques, réalisation : Planis

5.2.3 Les enjeux liés aux grands paysages

- **Une maîtrise de l'intégration paysagère des opérations nouvelles** (intégration dans le grand paysage, traitement des franges urbaines, prise en compte du bâti ancien)
- **Une requalification (et une maîtrise) des espaces fédérateurs (publics ou privés)** en cœurs de ville ou village
- **Une consommation d'espace à maîtriser** : harmonie entre les objectifs du SCoT et la densification / mobilisation des espaces au sein des espaces bâtis
- **Un caractère ancien identitaire** à ne pas dénaturer : un bâti ancien à investir, un paysage bâti à préserver
- **Un niveau de tolérance à rechercher** en termes de diversité du bâti et/ou de son harmonisation (formes, couleur, économie d'énergies, ...)



Cartographie des enjeux paysagers, réalisation : Planis